LES PROGRAMMES DE GÉNOCIDE DANS L'EMPIRE OTTOMAN

RUBEN SAFRASTYAN



(Photo: RAA – Samvel KARAPETYAN)

Monument daté de 1897 dédié aux victimes du génocide perpétré par le Sultan Abdul Hamid II dans la région de Van

Dédié à la mémoire impérissable de mes professeurs, les fondateurs des études ottomanes et turques en Arménie avec gratitude

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES INSTITUT D'ÉTUDES ORIENTALES

RUBEN SAFRASTYAN

LES PROGRAMMES DE GÉNOCIDE DANS L'EMPIRE OTTOMAN

3^{ème} édition revue et corrigé



MONOGRAPHIE PUBLIÉE PAR UNE DÉCISION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES ORIENTALES DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Traduit de l'arménien par Monsieur Arménag APRAHAMIAN,

Dans la monographie, les programmes de génocide dans l'Empire ottoman sont étudiés de manière approfondie dans la perspective d'études théoriques du génocide. Le livre est destiné aux spécialistes et pour des cercles plus larges de lecture publique.

L'auteur remercie Monsieur Arménag APRAHAMIAN pour sa prise en charge totale de l'édition de la présente monographie.

ISBN

© Safrastyan R., 2015

«ZANGAK» ÉDITIONS Imprimé en République d'Arménie

TABLE DES MATIÈRES

A l'attention de Monsieur Ruben SAFRASTYAN	7
Avant-propos	9
Chapitre 1	
PROPOSITIONS THÉORIQUES	10
La formation du concept de génocide : introduction analytique	
Le concept de proto-génocide	28
Chapitre 2	
LES RÉFORMES PRO-OCCIDENTALES ET LES CHRÉTIENS	
L'égalité des droits?	38
« Le mélange et la fusion »	46
Chapitre 3	
LE MOUVEMENT D'OPPOSITION CONSTITUTIONNEL ET LES CHR	RÉTIENS
L'idéologie des constitutionnalistes	62
Les Turcs constitutionnalistes et les Arméniens libéraux	78
Chapitre 4	
CONDITIONS POUR LA FORMATION D'UNE SITUATION PROTO-	
GÉNOCIDAIRE	
La genèse de l'Empire ottoman	89
L'intensification de l'antichristianisme	100
Chapitre 5	
SITUATION PROTO-GÉNOCIDAIRE	
Le choix de la victime	113
La crise	126
Le premier programme de génocide	142
Chapitre 6	
PROGRAMME DE GÉNOCIDE CONTRE LE PEUPLE ARMÉNIEN	
Les programmes des Hamidiés	152
Les programmes des Jeunes-turcs	
Le programme des Kémalistes	178

ET CONCLUSIONS	
ANNEXES	
Bibliographie	192
Translittérations	

Cher Maître,

Le négationnisme des génocides fait partie intégrante du processus génocidaire, que ce soit dans le cadre de l'intention, l'organisation, l'attribution des moyens proportionnels et la négation d'une justice, voire de l'existence même du peuple victime, surtout dans le cas de l'Arménocide.

Depuis 1965, date de la première Commémoration des victimes du génocide contre le peuple arménien, certains historiens aujourd'hui connus, ont émis des thèses révisionnistes qui ont affecté profondément la conscience des victimes et des survivants sur leur propre histoire, sur leur comportement et leur droit à obtenir les réparations territoriales qui sont directement la cause principale de leur destruction physique. Ceci est du à un manque de moyens ou parfois par la banalisation grossière de l'histoire d'un peuple et la minimisation outrancière des faits historiques

Cette destruction identitaire, qui est une conséquence du génocide et de son négationnisme, fait partie intégrante du processus génocidaire comme le précise Rafael LEMKIN: "[...] par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique (...) En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes mêmes [...] ".

L'histoire factuelle nous montre et nous démontre ce que l'étude de la genèse d'un plan coordonné d'actions en vue de l'anéantissement d'un peuple, peut être important dans le cadre de la psycho-ethnologie et du traitement que l'on peut apporter aux survivants qui, depuis des décennies tentent de répondre à une question : pourquoi ?

Que signifie le fait de reprocher à un peuple d'exister au point où un État peut réfléchir, organiser, appliquer et juger de sa complète destruction ?

Les États génocidaires doivent-ils appliquer le sacrifice des peuples autochtones pour satisfaire leur sentiment de convoitise, leur volonté dominatrice et leur croissance « infinie » ?

Comment un peuple autochtone peut-il faire l'objet d'une ressource génétique par le vol de ses enfants, pour la préservation existentielle d'un État criminel ?

Tenter de soulever la question de la genèse, d'un programme de génocide consiste-t-il à se donner les moyens de déterminer l'essence même qui fait l'objet de l'intention et de l'acte?

Le génocide du peuple arménien représente un Crime génocidaire presque parfait, le Crime des Crimes, identifié par les quatre phases successives suivantes : le génocide biologique par le Devchirmé (la cueillette des enfants), le génocide physique (la destruction physique des populations arméniennes de leur milieu de vie naturelle) et le génocide culturel (la destruction de son patrimoine et de ses ressources génétiques) ainsi que la négation des crimes et de l'existence des survivants.

Aussi je voudrais vous présenter mes plus chaleureux remerciements pour avoir formalisé ce travail unique, exceptionnel grâce à vos recherches historiques sur la question de la genèse des génocides dans l'Empire ottoman et de m'avoir donné la possibilité de le présenter en langue française.

Arménag APRAHAMIAN Président du Conseil National d'Arménie Occidentale

AVANT - PROPOS

Le génocide n'est pas seulement un fait historique ou une abstraction scientifique, mais il est aussi une réalité cruelle de nos jours, un grave crime contre l'Humanité. Sa prévention peut sauver la vie de milliers d'êtres humains. Dans cette perspective, toute recherche scientifique où l'on examine les aspects de la genèse des génocides ou des programmes génocidaires, comme cela est fait, peut contribuer au choix des moyens les plus efficaces, applicables pour la prévention des génocides.

Le plus important est la recherche des différents aspects de génocide, qui est peu étudiée, ainsi que l'explication de la conception à la réalisation, précisant le rôle de l'Etat. Parmi ces problèmes, on distingue l'étude du processus de préparation du génocide de la part de l'Etat suprême. Le résultat de ce processus est un programme d'Etat où s'exprime l'intention criminelle de commettre un génocide et les moyens mis en œuvre de la réalisation de ce dernier.

Cette monographie revient sur ce problème en prenant pour exemple l'Empire ottoman. Ce choix fut conditionné du fait que l'Empire ottoman fût le premier Etat dans l'Histoire de l'Humanité à préparer et accomplir un grand génocide.

En utilisant divers matériaux factuels et documentés, du point de vue des thèses actuelles, fondamentales et comparatives du génocide, cette monographie explique les conditions préalables et la genèse du premier programme de génocide dans un Etat multiethnique et multiconfessionnel ainsi que les circonstances de son programme et de son élaboration. Il a été fait une analyse comparative des programmes des génocides ainsi que leurs régularités dans la structuration de leurs composantes.

Les questions théoriques ont été spécialement traitées, proposant de nouvelles approches et définitions conceptuelles. La plus importante parmi celles proposées, correspond à l'argumentation théorique et conceptrice de la notion de proto-génocide et la proposition de mesures fondamentales de cette notion.

L'actualité du thème de cette monographie se manifeste dans les aspects scientifiques et politiques. L'analyse des génocides récents et anciens, comme de grands crimes contre l'Humanité est indispensable et actuelle du point de vue scientifique, ainsi que constructive du point de vue politique. Du point de vue scientifique, l'un des buts essentiels de l'analyse des génocides actuels est de créer une théorie universelle et admissible, à l'aide d'études comparatives et en généralisant les résultats obtenus. Le concept de programme sur la genèse des génocides qui est formulée à l'aide d'analyses comparatives dans les conditions historiques et politiques concrètes, est la partie importante de cette théorie. Les résultats obtenus dans le cadre des recherches et de la réalisation de cette monographie, à notre avis, amène une certaine contribution dans la définition de ce concept.

Les autres aspects précisent que ce thème scientifique est actuel car il existe très peu de travaux concernant les causes d'adoption et les circonstances du génocide dans l'Empire ottoman comme une politique d'Etat. Cette étude a pour but de compléter ce manque.

Le génocide est un crime gravissime. Les organisateurs et les auteurs sont des criminels qui travaillent de toutes les façons possibles pour nier ou dissimuler le fait du crime qu'ils ont accompli. Et, quand un Etat déclare la falsification de son passé historique et la négation du génocide comme le but essentiel de sa politique en s'identifiant ainsi comme son réalisateur, alors l'étude impartiale scientifique fondée sur les faits réels obtient un sens politique en contribuant à la condamnation et à la prévention des génocides.

Les buts principaux de cette œuvre sont :

- En utilisant de nombreux documents d'archives et des sources premières, faire une étude approfondie sur les particularités de la genèse du programme de génocide dans l'Empire ottoman ainsi que révéler la régularité de développement de ce processus.
- Présenter et commenter quelques périodes historiques de l'Empire ottoman d'une nouvelle manière.
- Proposer une conception motivée de la période proto-génocidaire.

Pour arriver à ces buts, l'auteur attache une grande importance aux problèmes suivants :

- Examiner le processus de formation de la conception du génocide en mettant l'accent sur le rôle primaire de l'Etat et aussi l'importance de l'étude des particularités de la nature intentionnelle du génocide organisé par des programmes d'Etat.
- L'étude de la signification des réformes pro-occidentales du *Tanzimat*, en tenant compte du caractère de l'Etat ottoman.
- L'analyse de la conception d'une approche légale envers les Chrétiens pendant la première phase des réformes pro-occidentales.
- L'élucidation de la question des conceptions de la « nation ottomane » et du « patriotisme ottoman » proposées par les dirigeants de l'opposition du mouvement constitutionnel et leur expression dans la constitution.
- L'élucidation de la particularité des rapports entre les Turcs Ottomans constitutionnalistes et les Arméniens libéraux.
- La politique d'application de réformes pro-occidentales du *Tanzimat* comme un moyen de résistance contre les dispositions antichrétiennes pendant la situation proto-génocidaire croissante, l'étude de la signification de son rôle.
- Les causes de transformation du peuple bulgare en cible du programme de génocide, en 1876.
- L'élucidation des traits essentiels de la situation proto-génocidaire dans l'Empire ottoman en 1876.
- L'analyse comparative des particularités de la création et de la composition des programmes de génocides accomplis contre les Bulgares en 1876 et les Arméniens entre 1894 1915 et 1920.

Le sujet et les questions fondamentales de cette œuvre sont des nouveautés scientifiques en Arménie comme à l'étranger.

On ne peut pas trouver d'œuvres identiques éditées aux Etats-Unis et en Occident depuis ces dix dernières années, malgré l'existence aux Etats-Unis d'un nouveau domaine sociologique : la « génocidologie comparative ».

L'objet de l'étude est le processus sur la genèse du programme du génocide. En étudiant et en comparant les sources premières, l'auteur en déduit que le processus a commencé en 1876 comme une tentative de résistance contre les réformes pro-occidentales, qui ont renforcées les dispositions antichrétiennes, dans la population musulmane et l'élite des dirigeants turcs.

L'auteur, en s'appuyant sur les faits décrits et les documents, examine la politique des autorités ottomanes liée à cet objectif.

Il résout aussi le problème suivant : élucider la manière dont s'est produit le passage à l'accomplissement d'un génocide, au début inexistant qui a pu devenir un phénomène définitivement formé, une réalité, ayant une autre qualité, la qualité du génocide appliqué.

L'auteur propose l'étude méthodologique de ce passage qui est fondée sur la conception suivante : en séparant les composantes fondamentales du génocide, étudier le processus de leur apparition séparément. Ainsi on a la possibilité d'accomplir une étude scientifique complète sur la genèse du génocide. Cette conception s'accomplit en utilisant la circonstance de l'intention, qui est la composante essentielle d'un génocide. L'auteur trouve que la politique de circonstance de l'intention se produit, en générale comme un programme d'Etat, qui sert à accomplir des fonctions et des actions de génocide. Si on arrive à constater l'existence d'un tel programme, qui a été formulé ou attesté par les grands corps d'Etat, cela veut dire que nous avons affaire au composant le plus important du génocide et que l'Etat témoigne ainsi d'un élément existentiel, où le génocide se manifeste comme sa politique.

Dans l'ouvrage, sont mis en avant et sont motivés d'autres nouveaux points de vue qui ont une grande importance pour la formation de la théorie universelle du génocide. On note qu'en particulier le programme du génocide peut se formaliser non seulement par un seul document. Mais il peut être réparti dans plusieurs documents et chacun d'eux correspond à une phase précise. Les conditions historiques seront aussi étudiées. Elles ont contribué à la création des programmes de génocide par les dirigeants de la Turquie ottomane.

Dans ce livre, la conception de proto-génocide est mise en avant et motivée. Sa relation avec celle du génocide est étudiée, permettant d'expliquer théoriquement les différences entre les massacres massifs, le proto-génocide et le génocide. On montre qu'il existe une suite définie entre eux, tel que l'exemple au sein de l'Empire ottoman. On note, particulièrement que dans le cas de l'existence d'un programme préliminaire d'Etat où son intention d'accomplir un génocide est clairement marquée. Mais les moyens et les formes ne sont pas précisés. Nous avons alors affaire à une situation de proto-génocide. Quand le programme de génocide a une forme plus précise où sont marqués les moyens de son accomplissement, on peut dire que nous sommes passés à une réalité.

L'auteur formule les dites thèses théoriques en analysant des faits historiques des dernières décennies dans l'Empire ottoman. Et sur ce fond, il présente scrupuleusement le processus de genèse du proto-génocide.

Dans l'ouvrage, l'auteur parle et vérifie à l'aide des faits historiques, le rôle important des dispositions antichrétiennes dans la création d'une situation de proto-génocide dans l'Empire ottoman.

Il examine aussi le processus de genèse du génocide du point de vue de la « génocidologie comparative ». L'analyse des programmes des génocides de 1876, 1894, 1915 et 1920 [...], se fait séparément en notant leurs différences ainsi que « l'élaboration » et « l'approfondissement » en indiquant quelques dispositions.

La chronologie de l'œuvre embrasse à peu près une période de cent ans, à partir de la fin des années 20 du 19^{ème} siècle. L'élite de l'Empire ottoman, ayant pour but de maintenir son autorité sur les citoyens chrétiens et de sauver son intégrité territoriale, a entrepris des réformes pro-occidentales, qui ont provoqué la résistance des citoyens musulmans et ont contribué à la création du premier grand programme de génocide, contre le peuple bulgare (de 1876 à novembre 1920), jusqu'au moment où les chefs de la Turquie kémaliste, ayant vaincu la République arménienne, n'ont pas été satisfaits et ont programmé l'élimination des forces vives du peuple arménien. Ainsi, la période chronologique choisie par l'auteur donne la possibilité de découvrir

complètement les particularités et les causes de la genèse du programme de génocide par la Turquie.

L'auteur s'est servi de documents d'archives dont la plupart sont utilisés actuellement. Il est indispensable de souligner l'importance de riches archives de la politique extérieure de l'Empire russe (AFPRE)¹ pour l'élaboration de ce livre. Ont été utilisés aussi, des documents inédits, d'autres archives russes² et arméniennes³.

Dans ce travail, nous avons largement utilisé différents recueils de documents archivés, concernant la politique des autorités de l'Empire ottoman envers les Chrétiens pendant la période du *Tanzimat*, édités dans différents pays : aux Etats-Unis⁴, en Grande-Bretagne⁵, en Autriche⁶, en Allemagne⁷, en Bulgarie⁸, en Turquie⁹ et en Russie¹⁰.

¹ Arkhiv Vneshney politiki Rossiyskoy Imperii [Archives de la politique étrangère de l'Empire russe], Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1877; Fonds Posol'stvo v Konstantinopole; Fonds Kantselaria; Fund Kantselaria MID).

² Gosudarstvennyi Arkhiv Rossiyskoy Federacii [Archives d'Etat de la Fédération russe] (Fonds personnels de N. P. Ignatyev), Rossiyskiy Gosudarstvennyi voenno-istoricheskiy arkhiv [Archives historiques et militaires de l'Etat Russe] (Collection Voenno-Uchenyi Arkhiv, 71 Turquie).

³ Hayastani azgayin arkhiv [Archives nationales arméniennes] (Fonds 450, Haykakan harts); HH Ye. Charentsi anvan grakanutyan u arvesti petakan tangaran [Ye. Charents Musée d'Etat de la Littérature et de l'Art de la République d'Arménie] (Fonds T. Azatyan).

⁴ Papers relating to the foreign relations of the United States transmitted to Congress, with the annual message of the President. December 3, 1877. New York: Kraus Reprint Corporation, 1966.

⁵ British documents on foreign affairs: reports and papers from the foreign office confidential print. General editors: Kenneth Bourne and D. Cameron Watt. Part I: from the mid-nineteenth century to the First World War. Series B: the Near and Middle East, 1856-1914. Editor: David Gillard. Volume 2: The Ottoman Empire: revolt in the Balkans, 1875-1876. Bethesda, 1984; Eastern Papers: Correspondence Respecting Christian Privileges in Turkey, London, 1856; Reports received from Her Majesty's Ambassador and Consuls relating to the condition of Christians in Turkey. 1867, London, 1867.

⁶ Dokumenty za bylgarskata istoria [Documents de l'Histoire bulgare]. Vol. VI: Dokumenti za Novata istoria na bylgarskia narod iz Vienskite dyrzhavni arkhivi [Documents de la nouvelle Histoire du peuple bulgare à partir des archives de Vienne] 1830-1877. Part II. Coll. Par P. Nikov. Sofia, 1951.

Dokumenty za bylgarskata istoria iz germanski arkhivi [Documents de l'Histoire bulgare à partir des archives allemandes] (1829-1877). Rédigé et édité par Khr. Khristov and V. Paskaleva. Sofia, 1963; A documentation of the Armenian Genocide in World War I, Ed: W. Gust, S. Gust. – www. Armenocide.net; Genotsid armyan pered sudom. Sudebnyi protsess Talaat Pashi [Le génocide des Arméniens avant la Cour. Les procédures légales de Talaat Paşa]. Stenographic report. M., 1992; Armyanskiy vopros i genotsid armyan v Turtsii [La

Dans cette monographie ont été utilisés comme sources premières, plusieurs documents des archives turques, dont une partie est en osmanli et mis pour la première fois dans le domaine scientifique. On peut les diviser en plusieurs groupes. Dans le premier, entrent certainement les publications des documents archivés. Elles ont une signification importante non seulement pour présenter une réponse aux questions fondamentales de cet ouvrage, mais aussi parce qu'on trouve très peu de documents archivés et publiés en Turquie, notamment quand il s'agit de la politique antichrétienne menée au cours des siècles¹¹.

Les mémoires des hommes d'Etat et des politiques turcs, leurs ouvrages, leurs interviews forment aussi un groupe appartenant au groupe des sources premières. On peut les diviser aussi en deux groupes. Comme les dirigeants du pays durant la période du *Tanzimat*, Rechid Pacha, Ali Pacha, Fuad Pacha, Djevdet Pacha¹² ainsi que leurs opposants politiques, les dirigeants

question arménienne et le génocide des Arméniens en Turquie] (1913-1919). Documents des archives politiques du Ministère des affaires étrangères du Kaiser d'Allemagne Yerevan, 1995.

⁸ Dokumenty za bylgarskata istoria: Arkhiv na Nayden Gerov, [Fonds de Nayden Gerov], vol. 1-2, Sofia, 1931.

Dokumenty za bylgarskata istoria. Vol. 3: Documents des archives de l'Etat turc. Part I: 1564-1872. Edité et traduit par P. Dorev. Sofia, 1940; Dokumenty za bylgarskata istoria. Vol. IV: Documents from Turkish state archives. Part. II: 1863-1909. Comp. and transl. by P. Dorev, Sofia, 1942; Osmanski izvori za islamizatsionnite protsesi na Balkanite (XVI-XIX v.)[Les sources ottomanes dans le processus d'islamisation dans les Balkans (XVI-XIX s.)]. Edité par: M. Kalitsin, A. Velkov, Yevg. Radushev, Sofia, 1990; Uluğ İğdemir, Kuleli Vak'ası Hakkında Bir Araştırma, Ankara, 1937; H. İnal, Bosna'da Tanzimatın tatbikına ait vesikalar. - Tarih Vesikaları, 1941-1942, 1. Cilt, III, s.374-396; İ. Sungu, Mahnud II.nin İzzet Molla ve Asakir-i Mansure hakkında bir attı. - Tarih Vesikaları, 1941-1942, 1. Cilt, III, s. 162-183; Düstür, Tabb-1 sani, Dersaadet: Amire, 1282. Düstür, Cild-i Evvel, İstanbul, 1289. A. Ş. Gözübüyük, S. Kili, Türk Anayasa metinleri, Ankara, 1957.

Osvobozhdenie Bolgarii ot turetskogo iga [Libération de la Bulgarie du joug ture]: documents en trois volumes. Vol. 1: Osvoboditel'naya bor'ba yuzhnykh slavyan i Rossia [Lutte pour la libération des slaves du Sud et de Russie], 1875-1877. Edité par S. A. Nikitin, V. D. Konobeev, A. K. Burmov, N. T. Todorov. Moscow, 1961.

¹¹Osmanlı belgelerinde Ermeniler (1915 - 1920). Ankara, 1994; Arşiv Belgelerine Göre Kafkaslarda ve Anadoluda Ermeni Mezâlimi. I: 1906-1918. Ankara, 1995; T. Z. Tunaya, Türkiye'de Siyasal Partiler. Cilt I: İkinci Meşrutiyet dönemi, 1908 - 1918. Genişletilmiş ikinci baskı. İstanbul, 1988; K. Karabekir, İstiklâl Harbimiz, İstanbul, 1959 – 1960.

Belgelerle Tanzimat: Osmanlı Sadrıazamlarından Ali ve Fuad Paşaların Siyasi Vaziyyetnameleri, Hazırlıyan: E. D. Akarlı, İstanbul, 1973; Aali Pacha, Testament politique. - La Revue de Paris, 1910, T. 3, No. 7, p. 505-524; No. 9, p. 105-124; B. Lewis, Ali Paşa on

du mouvement des « Nouveaux Ottomans » qui exprimaient plus honnêtement leurs points de vue et leurs opinions¹³ que leurs successeurs, en commençant par leur contemporain cadet et leur « élève » Midhat Pacha. Il tâchait à tout prix de dissimuler les buts essentiels de leur politique¹⁴.

Cette tradition hypocrite a atteint son sommet dans les mémoires sanguinaires laissées par le Sultan Abdul Hamid II, les dirigeants des Jeunesturcs, et les Kémalistes. Ils étaient bien conscients de la nature criminelle de la destruction organisée du peuple arménien¹⁵.

D'autres recueils de documents ont été utilisés pour une étude plus détaillée des problèmes, qui sont soulevés dans le cadre de ce livre ¹⁶.

Les publications scientifiques et les mémoires publiés par les témoins sur ces questions ont eu une grande importance. Cela inclue les publications des contemporains et aussi des étrangers pour les faits examinés, contenant non seulement des documents importants mais donnant aussi la possibilité de connaître les évaluations diplomatiques des faits¹⁷.

Nationalism. - Middle Eastern Studies, 1974, No. 10, p. 77-79. [Un Impartial]. Réponse a Son Altesse Moustapha Fazil Pacha au sujet de Sa lettre au Sultan. Paris, 1867; Cevdet Paşa, Tezakir: 1-12. Ankara, 1953.

¹³Ali Suavi, A propos de l' Herzegovine. Paris, 1875; Ahmed Midhat, Üss-i İnkılap. Kısm-1 1-2. İstanbul, 1295; Namık Kemal, Vatan yahut Silistre. Külliyat I, Ankara, 1960.

¹⁴ [Midhat Pacha], Memorial de Midhat Pacha au Prince Bismark. – Paris, 1877. Midhat Paşa.
 Hayat-ı Siyasiyesi, Hidematı, Menfa Hayatı. Naşiri: Ali Haydar Midhat. Cilt 2: Tabsıra-ı İbret.
 İstanbul, 1325; Midhat Pacha. La Turquie: son passé, son avenir. London, 1878.

¹⁵ [Abdülhamid II]. İkinci Abdulhamidin Hatıra Defteri. İstanbul, 1960; [Halil Menteşe], Osmanlı Mebusan Meclisi Reisi Halil Menteşe'nin anıları. İstanbul, 1986; [Talât Paşa], Talât Paşa'nın Hâtıraları, Istanbul, 1946. İsmet Inönü, Hatıraları 1. Kitap. Ankara, 1985.

¹⁶ Schopoff A. Les reformes et la protection des chretiens en Turquie, 1673-1904. Paris, 1904; Hayeri tseghaspanutyuny Osmanyan kaysrutyunum [Génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman]. Collection de documents, Edité par M. G. Nersisyan, Yerevan, 1991.

¹⁷Benoit-Brunswik, La vérité sur Midhat Pacha. Paris, 1877; Ed. Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat, t. 1 -2, Paris, 1882 -1884; L. Farley, Turks and Christians, London, 1876; Galerie des contemporains illustres. T.VII: Reschid Pacha. Paris, 1850; Léouzon le Duc, Midhat Pacha, Paris, 1877. C. Oscanjan, The Sultan and his people, New-York, 1857; A. Prokesch-Osten, Geschichte des Abfalls der Griechen vom Türkischen Reiche im Jahre 1821 und der Gründung des Hellenischen Reiches. Aus diplomatischem Stand.Band 6, Wien, 1867; S.G.B. St. Clair and Ch. Brophy, A Residence in Bulgaria, or Notes on the Resources and Administration of Turkey, London, 1963.L. Thouvenel, Trois années de la Question d' Orient, 1856-1859, Paris, 1897; A. Vaillant, Solution de la Question d' Orient. Paris, 1853; Valmy, le Duc de, La Turquie et l'Europe en 1867. Paris, 1867. [A. D. Mordtmann], Stambul und das moderne Türkenthum (Politische, sociale und biographische Bilder von einem Osmanen), B. 1-2, Leipzig, 1877; F. Kanits, Dunayskaya Bolgaria i Balkanskiy poluostrov [Bulgarie du Danube et la Péninsule

Pour les recherches, les œuvres écrites par les spécialistes occidentaux ont eu une grande importance notamment aux Etats-Unis, ces dernières années dans le cadre de la « génocidologie théorique et comparative ». Les points de vue des auteurs de ces œuvres ont été sérieusement critiqués par l'auteur¹⁸. Malheureusement les recherches de ce type ne sont pas menées profondément en Arménie¹⁹. Il est aussi indéniable que les œuvres des historiens arméniens concernant le génocide des Arméniens ont été utiles.

Aussi, dans cette monographie on essaye de présenter d'une nouvelle manière des questions liées à l'histoire de la Turquie ottomane. L'auteur s'engage dans une polémique contre les auteurs étrangers notamment avec les turcologues occidentaux. Il critique les œuvres des historiens, représentants officiels de la Turquie, qui falsifient l'histoire du génocide des Arméniens.

balkanique], S.-Pb., 1876; P. Kisimov, Mekhmet pasha. Pyrviy turski reformator [Mehmet Paşa. Le premier réfomateur turc]. – collection bulgare, année V, livre IX, p. 799-809; livre X, p. 886-898; P. P. K., Midkhat pasha i opitvanneto mu da poturchi bylgarskit uchilischa [Midhat Paşa and sa tentative de turquisation des universities bulgares]. Collection bulgare, année V, livre I, p. 56-63.; K. Pangalos, Turtsia i prosveschenie [Turquie et illumination]. S.-Pb., 1862; D. T. Rozen, Istoria Turtsii ot reform v 1826 g. do Parizhskogo traktata v 1856 [Histoire turque des réformes de 1826 au Traité de Paris de 1856]. En deux parties, S.-Pb. , 1872.

¹⁸ Leo Kuper, Genocide: its political use in the twentieth century, New Haven and London, 1981; Genocide and Human Rights; A Global Anthology. Ed. by J. N. Porter . Lanham-New York-London, 1982; Irving Louis Horowitz, Taking Lives: Genocide and State Power. New Brunswick-London, 1997; M. N. Dobkowski, Genocide and the Modern Age . Remembering for the Future. Working Papers and Addenda . Vol. II: The Impact of the Holocaust on the Contemporary World. - Oxford: Pergamon press, 1989, p. 1997-2002; Frederick Guillaume Dufour, Toward a socio-historical theory of persecution and an analytical concept of genocide. - YCISS Occasional Paper, No. 67, October 2001; Cecile Tournaye, Genocidal intent before the ICTY. - International and Comparative Law Quarterly, April 2003, vol. 52, No. 2, pp. 447-462; Staub, Ervin. The Roots of Evil. (Cambridge University Press), 1989; Franc Chalk and Kurt Jonassohn, The history and sociology of genocide: analyses and case studies. New Haven and London, 1990; William Schabas, Genocide in international law: the crime of crimes, Cambridge: Cambridge University press, 2000; Kurt Jonassohn, Defining the perpetrator: seeking proof of intent. - MIGS occasional paper, March 1993, Part 1-3; Henry R. Huttenbach, From the editor: towards a conceptual definition of genocide. - Journal of Genocide Research, 2002, 4(2), p. 167-176.

¹⁹ Le travail suivant peut être mentionné: A. Avagyan, Genotsid 1915 g. Mekhanizmy prinyatia i ispolnenia resheniy [Génocide de 1915. Méchanismes de la réalisation et de la mise en oeuvre des décisions]. Yerevan, 1999.

La première édition de la monographie a vu le jour en 2012. Dans la seconde édition en 2013 nous nous sommes appliqués à réaliser certaines corrections et ajouts.

Dans cette dernière édition, à la veille du Centenaire de la reconnaissance du génocide des Arméniens par la Triple-Entente, nous avons enrichis les annexes par des documents factuels d'époque.

CHAPITRE 1

PROPOSITIONS THÉORIQUES

LA FORMATION DU CONCEPT DE GÉNOCIDE. INTRODUCTION ANALYTIQUE

Le génocide est le plus cruel et le plus honteux phénomène de l'histoire de l'Humanité, il est une manifestation du mal absolu. Dans la vie quotidienne, la citation de chaque cas de génocide provoque des coups émotionnels et s'accompagne d'appréciations morales. Déjà le mot « génocide » contient en soi une charge émotionnelle. C'est à cause de cela que ce mot a obtenu une place sociologique constante dans le vocabulaire des hommes politiques ces dernières décennies, et qu'il est utilisé comme une grave accusation par ses opposants.

Les facteurs politiques et émotionnels ainsi que la complexité du phénomène rendent difficile son exploration scientifique et théorique et empêchent aussi de poser des questions ayant une valeur conceptuelle. En fait, il n'existe pas de théorie selon laquelle le génocide est considéré comme un phénomène historique accepté par la plupart des spécialistes. Il n'existe pas non plus de formulation juridique définitive. La définition légale définitivement adoptée comme définition par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948 « Convention pour la Prévention et la Pénalisation du Crime de Génocide » est appréciée par les sociologues, les historiens et les juristes comme étant insuffisante et défigurée.

Devant nos yeux, dans les différentes parties de l'Univers, s'accroît le fil des massacres des populations civiles et les Etats continuent de massacrer différentes parties de leurs citoyens. Le système de sécurité, créé après la deuxième Guerre Mondiale, n'est pas capable de défendre ni les droits de l'Homme d'un individu, ni même le droit de vivre pour de nombreux citoyens. Le calcul approximatif des victimes des massacres accomplis par les Etats pendant les années 1945-1987 montre qu'ils sont 1,25 à 2,5 fois

plus importants que les victimes des guerres de 1945-1980²⁰. Il sera difficile de trouver un individu qui n'est pas d'accord avec le sociologue et théologien américain F.H. Little qui caractérise le XX^{ème} siècle, comme « l'Ère du génocide »²¹.

L'étude du génocide, comme le plus grand crime du passé et du présent de l'Humanité, est extrêmement urgent. Le problème est de former une théorie universelle et admise par tous, en analysant les génocides accomplis, en faisant des études comparatives et en généralisant les résultats obtenus. Mais les études comparatives et globales de génocide sont peu nombreuses par rapport à celles concernant d'autres crimes particuliers. Les historiens canadiens F. Chalk et K. Jonassohn écrivaient, en 1979, qu'au moment où ils ont commencé à travailler sur des études comparatives de génocide, ils ont été étonnés en découvrant que le nombre des spécialistes qui s'occupaient dans le monde entier de cette question était « équivalent au nombre des doigts d'une main »²². Parmi eux, on distingue le sociologue américain K. Horowitz où dans monographie apparaissait déja²³ le rôle essentiel de l'Etat dans la réalisation du génocide, ainsi que le sociologue historien arménien V. Dadrian (Etats-Unis) qui a réalisé son œuvre consacrée aux problèmes fondamentaux du phénomène du génocide en continu depuis un quart de siècle²⁴. Dix ans après, le savant américain W.K. Ezelle note qu'il y avait une douzaine d'œuvres théoriques en anglais concernant le génocide²⁵.

_

 $^{^{20}}$ H. Fein, Political functions of genocide comparisons. – Remembering for the future: working papers and addenda. Vol. III: The impact of the holocaust and genocide on Jews and Christians. Oxford, 1989, p. 2428.

²¹ F. H. Little, Breaking the succession of evil. – Problems of genocide: proceedings of the international conference on "Problems of genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 29.

²² F. Chalk, K. Jonassohn, The history and sociology of genocide: analyses and case studies. New Haven and London, 1990. p. 8.

²³ I. L. Horowitz, Taking lives: genocide and state power. New Brunswick-London, 1997.

²⁴ V. N. Dadrian, Methodological components of the study of genocide as a sociological problem – the Armenian case. – Recent studies in modern Armenian history. Cambridge, MA, 1971, p. 83-103; V. N. Dadrian, A typology of genocide. – International review of modern sociology, 1975, vol.: 5, No. 2, p. 201-212.

²⁵ W. K. Ezell, Investigating genocide: a catalog of known and suspected cases, and some categories for comparing them. - Remembering for the future: working papers and aggenda. Volume III: the impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians. Oxford, 1989, p. 2881.

Parmi les œuvres des générations d'anciens chercheurs du génocide, on peut mentionner l'étude fondamentale de L. Kuper²⁶et le livre de H. Fein (USA)²⁷. Des recueils d'articles ont commencé à paraître dont l'anthologie éditée et revue par J.N. Porter²⁸ qui se distingue par la détermination et la clarté de l'ensemble des problèmes exposés. Porter considère l'anthologie comme une étape vers l'étude comparative et approfondie du sujet (génocide R-S)²⁹ du point de vue mondial. L'étude suivante est le livre bien médité, de F. Chalk et K. Jonassohn, où ils essayent de réunir les résultats des études des années 1970-1980³⁰.

Les œuvres citées ont servi comme base pour le développement d'un domaine apparut dans la sociologie, le domaine du génocide. Aujourd'hui, la « génocidologie » est une branche de la science qui se développe vite et d'une manière dynamique. Les œuvres des protagonistes ont servi comme support théorique pour l'interprétation des problèmes abordés dans ce chapitre.

La notion de génocide a été créée et mise au domaine public par le savant polonais d'origine juive Raphaël Lemkin en 1943. Son livre « l'autorité de l'Axe dans l'Europe occupée » paru en 1944, aux Etats-Unis. L'auteur avait comme point d'appui la notion de punition des auteurs des actes de barbarie appliqués par eux-mêmes, pendant la guerre³¹. Et en étudiant la politique de l'Allemagne nazie dans les pays occupés, non seulement il a présenté ce mot à la société, mais aussi, il fut le premier à caractériser le phénomène³². La première définition du génocide exprimée par lui est la suivante : « en disant

³⁰ F. Chalk and K. Jonassohn. The history and sociology of genocide: analysis and case studies. New Haven and London, 1990.

 $^{^{26}}$ L. Kuper, Genocide: its political use in the twentieth century. New Haven and London, 1981.

²⁷ H. Fein, Accounting for Genocide. New York, 1979.

²⁸ Genocide and human rights: a global anthology. Ed. By J. N. Porter.Lanham-New York-London, 1982.

²⁹Ibid., p. IV.

³¹ R. Lemkin, Akte der Barbarei und des Vandalismus als delicta juris gentium. – Anwaltsblatt Internationales, Vienna, vol. 19, No. 6 (Nov. 1933), S. 117-119.

³² R. Lemkin, Axis rule in occupied Europe: laws of occupation – analysis of government – proposals for redress. Washington, D. C.: Carnegie endowment for international peace, 1944, p. 79-95.

génocide, nous comprenons la destruction d'une nation ou d'une ethnie »³³. Dans ses œuvres parues plus tard, Lemkin a approfondi la caractéristique du génocide en fondant ainsi la formation de sa conception.

Il pensait qu'en disant « génocide » il fallait comprendre non seulement l'extermination d'une nation ou d'un peuple, mais aussi les persécutions de ses institutions sociales, spirituelles ou économiques, de sa culture, de sa langue, de ses sentiments nationaux et de sa religion, qui mettent en danger son existence future.

Avec Lemkin, il a été aussi mis en circulation dans les sphères juridiques et scientifiques, l'un des traits les plus caractéristiques du génocide : l'intention d'exterminer une race, une nation ou un groupe religieux, en prenant comme base le caractère intentionnel de l'accomplissement du génocide. Il l'a défini comme « une globalité des actions diverses de persécutions et d'exterminations ». Lemkin a réussi à révéler l'une des plus importantes composantes du génocide, c'est-à-dire l'intention d'exterminer tout un groupe racial, national ou religieux³⁴. Grâce à cela, on a eu la possibilité de le différencier du massacre, qui n'a pas cette préméditation qu'on retrouve dans le terme de génocide. On peut conclure ces deux phénomènes du point de vue social ou juridique, (mais certainement pas moral ou éthique) il y a non seulement une différence quantitative mais aussi qualitative³⁵.

La deuxième circonstance importante est que l'utilisation de la catégorie « intentionnelle » a servi pour différencier les différentes formes du génocide, car il a révélé leur ressemblance. Par exemple, on a l'intention d'éliminer un groupe national. Pour l'accomplir on n'utilise pas les moyens d'extermination physique. Mais on crée des circonstances, pour une déportation forcée. D'après Lemkin, dans ce cas aussi se produit un

³³ R. Lemkin, Genocide – a modern crime. – Free world. Vol. 4 (April 1945), p. 39-43; Raphael Lemkin, Genocide. – American scholar, vol. 15, No. 2 (April 1946), p. 227-230; Raphael Lemkin, Genocide as a crime under international law. – American journal of international law, vol. 41, No. 1 (1947), p. 145-151.

³⁴Raphael Lemkin on Genocide. – Genocide and human rights: a global anthology. Ed. By J. N. Porter. Lanham-New York-London, 1982, p. 330.

³⁵ L. A. Chorbajian, Massacre or genocide: an essay on personal biography and objective experience. – Genocide and human rights: a global anthology. Ed. By J. N. Porter. Lanham-New York-London, 1982, p. 121.

génocide. Plus tard, cet acte criminel a été nommé ethnocide³⁶. La définition du phénomène de génocide par Lemkin a quelques omissions importantes. Par exemple, il a négligé la question des caractéristiques de ses auteurs.

Notamment il a omis de parler du rôle important de l'Etat dans les génocides de nos jours, d'où provient la nécessité de sa condamnation. En même temps, ayant pris comme base pour ses études, l'extermination des Juifs en Europe en parlant de l'extermination d'un peuple qui habite « loin de son pays », Lemkin a négligé le fait des massacres accomplis et organisés par un Etat pour l'élimination d'une population autochtone dans son territoire historique. caractériser cette espèce de génocide comme « autochtogénocide », qui rend plus grave la responsabilité de l'Etat dans l'organisation d'un génocide.

Pour la première fois en 1945, le terme « génocide » a été utilisé dans l'acte d'accusation du procès de la cour martiale de Nuremberg, organisé pour juger les principaux criminels de guerre allemands. C'est intéressant que dans l'acte russe, il fût remplacé par « l'élimination systématique et intentionnelle d'un peuple » qui est l'exacte traduction en langue russe de ce terme³⁷.

En 1946, le terme génocide est utilisé dans les documents officiels de l'ONU et, petit à petit, il trouva sa place dans le vocabulaire des langues couramment utilisées de la planète. Ce processus se déroula assez lentement. Par exemple, dans le bien connu « dictionnaire Webster de la langue anglaise » il n'a fait son apparition qu'en 1961³⁸. Autrement, dans certaines langues, comme en arménien ou en allemand, on utilisa des synonymes en tant que traductions textuelles.

R. Lemkin dit qu'il a créé le terme « génocide » en comparant les mots déjà existants « tyrannicide » (l'assassinat du tyran), « homicide » (assassinat

³⁶ F. Chalk and K. Jonassohn. The history and sociology of genocide: analyses and case studies. New Haven and London, 1990, p. 9.

Mezhdunarodnyi voennyi tribunal No. 1: Obvinitelnoe zakluchenie [Tribunal militaire international No. 1: Actes d'accusation]. - Le procès de Nuremberg : documents collectés en 8 Volumes, vol. 1, M., 1987, p. 293.

³⁸ J. N. Porter, Introduction: what is genocide? Notes toward a definition. - Genocide and human rights: a global anthology. Ed. By J. N. Porter. Lanham- New York-London, 1982, p.

d'un homme), « infanticide » (assassinat d'un enfant)³⁹. On peut conclure qu'il connaissait aussi le mot « arménocide »⁴⁰ (destruction des Arméniens) créé par le célèbre religieux et militant allemand Frédrich Naumann (la théorie religieuse et sociale allemande de la fin du XIXème au début XXème siècle, un des idéologues de l'expansionnisme allemand), désignant les massacres des Arméniens qui ont eu lieu au milieu des années 1890. Ce mot a été utilisé plus tard dans les publications en allemand et en arménien. Le terme « arménocide » contient apparemment le sens de « l'autochtogénocide ».

La création de ce terme mis fin à la définition conceptuelle des appréciations des publicistes européens et russes : « la destruction systématique d'une nation entière », concernant les massacres des Arméniens dans l'Empire ottoman à la fin du XIXème siècle, sans revenir à l'examen de ses particularités et ses détails. C'est une question scientifique indépendante qui a besoin d'une étude séparée⁴¹, ce terme a été créé non seulement sous l'influence de l'Holocauste des Juifs organisé par l'Allemagne nazie, mais aussi par la médiation sur les événements criminels contre les Arméniens par la Turquie en 1915. Notamment, les bases du génocide d'une nation comme un crime gravissime contre l'Humanité et la Civilisation aux dimensions internationales et, la responsabilité juridique de ses responsables a été fondée dans la déclaration⁴² faite le 24 mai 1915 par les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la France. Malheureusement Lemkin, a ignoré le fait que dans ce document officiel, il était question des massacres des Arméniens en Arménie même.

L'élaboration de la conception internationale et juridique du génocide est devenue l'un des problèmes importants de l'ONU, quand elle est revenue sur

³⁹Raphael Lemkin on Genocide. – Genocide and human rights: a global anthology. Ed. by J. N. Porter. Lanham-New York-London, 1982, p. 317.

⁴⁰ V. N. Dadrian. The convergent aspects of the Armenian and Jewish cases of genocide. A reinterpretation of the concept of Holocaust. – Holocaust and Genocide studies: an international journal. 1988, vol. 3, No. 2, p. 163.

⁴¹ L. Kuper, Genocide: its political use in the twentieth century. New Haven and London, 1981, pp. 19-20.

⁴² Yu. G. Barsegov, Genotsid armyan – prestuplenie protiv chelovechestva (o pravomernosti termina i yuridicheskoi kvalifikatsii) [Le génocide des Arméniens – crime contre l'Humanité (vers une légalité des termes et une qualification légale)]. Yerevan, 1990, p. 18-28.

cette question dans la première séance de son Assemblée Générale. Dans l'introduction de la résolution 96(1) prise par l'Assemblée, est noté que « génocide » signifie le refus du droit de l'existence des groupes d'hommes, comme l'homicide signifie le refus du droit de vivre d'un homme⁴³. L'Assemblée Générale a proposé au Conseil Economique et Social de l'ONU d'entreprendre des études particulières pour la préparation d'un texte de convention concernant le génocide⁴⁴. Une commission *ad hoc* fut créée pour entreprendre la préparation du texte en collaboration avec le secrétariat de l'ONU. En mai 1947, l'avant-projet de la convention fut présenté par le secrétariat et un an plus tard le document de la commission *ad hoc* fut finalisé⁴⁵.

Le concept juridique concernant le fait génocidaire fut établi en décembre 1948, quand l'Assemblée Générale de l'ONU adopta « la Convention pour la Prévention et la Pénalisation du Crime de Génocide » ⁴⁶.

La définition du génocide, donnée ici, dans sa globalité, rappelle celle de R. Lemkin avec une différence plus importante précisant que le génocide s'entend de faits commis avec l'intention de détruire un «groupe national, ethnique, racial ou religieux" non seulement "dans son ensemble ", mais aussi " en partie ".

L'inclusion de cette catégorie dans la définition du génocide est humainement justifiée, mais avec encore quelques difficultés dans sa compréhension pratique, puisqu'elle manque de clarté dans le cas où la destruction de ce qui

-- V..... C---:1-: :4

⁴³ Leo Kuper, Genocide: its political use in the twentieth century. New Haven and London, 1981, p. 23.

⁴⁴ J. H. Tashjian. Genocide, the United Nations and the Armenians. – Genocide and human rights: a global anthology. Ed. By J. N. Porter. Lanham-New York-London, 1982, p. 134.

⁴⁵ Convention on the prevention and punishment of the crime of genocide – the secretariat and ad hoc committee drafts – first draft of the Genocide Convention, prepared by the UN Secretariat, [May] 1947 [UN Doc E/447] and second draft Genocide Convention prepared by the Ad Hoc Committee of the Economic and Social Council (ECOSOC), meeting between April 5, 1948, and May 10, 1948 [UN Doc. E/AC.25/SR. 1 to 28]. – William A. Schabas, Genocide in international law, the crime of crimes. Cambridge, UK, 2000, p. 553-564.

⁴⁶ Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide A/RES/260 A (III), 9 December 1948. - The United Nations: Blue Books series, Vol. VII: The United Nations and Human Rights, 1945-1995. With an introduction by Boutros Boutros-Ghali, Secretary General of the United Nations. New York: Department of public information, United Nations. 1995, p. 151-153.

appartient à un groupe peut être qualifiée de génocide. Comme il est noté dans l'une des premières interprétations de la Convention, le facteur de l'intention est fort utile pour surmonter cette difficulté⁴⁷.

La définition du génocide a été plusieurs fois critiquée par les sociologues, ces deux ou trois dernières décennies, qui considèrent qu'elle n'embrassait pas toute la diversité de la réalité historique. Périodiquement, on essaie de la réviser, et de nouvelles définitions sont proposées, qui n'obtiennent pas l'approbation de la plupart des spécialistes. Par exemple ces dernières années, un certain nombre de spécialistes ont fait des efforts pour « simplifier » et « éclaircir » la définition du génocide. On peut citer par exemple, le point de vue de Jane Springer : « le génocide est l'assassinat massif d'un groupe de gens désarmés⁴⁸. On peut ne pas être d'accord avec ces conceptions puisque dans ce cas, le rôle prépondérant de l'Etat dans la préparation et l'accomplissement du génocide est ignoré.

Le défaut essentiel de la définition du génocide par la Convention de l'ONU, du point de vue juridique est la négligence de la responsabilité de l'Etat. Du point de vue de son contenu, à notre avis, la définition du génocide est aussi incomplète, car l'« autochtogénocide » n'est pas cité comme une sorte de crime particulier, un oubli qui mène à de graves conséquences, ne précisant pas de distinction dans le cadre du crime.

La conception du proto-génocide proposée dans la subdivision suivante répond à des omissions précitées sur le plan théorique proposé par la « génocidologie contemporaine ».

LE CONCEPT DE PROTO-GÉNOCIDE

Du point de vue de la définition des thèses fondamentales du concept de génocide, il est important de revenir sur les deux composantes essentielles du

⁴⁸ Jane Springer, Genozid: Aus dem Englischen von Birgit Fricke, Hildesheim, 2007, S.

_

⁴⁷In favor of the ratification of the convention on the prevention and punishment of the crime of genocide.Presented to the Subcommittee on the Genocide Convention of the Senate Foreign Relations Committee. – Armenian Affairs: A Journal on Armenian Studies. 1950, vol. 1, No. 2, p. 221.

proto-génocide. C'est-à-dire, sur le rôle de l'Etat dans son organisation et son accomplissement ainsi que sur son caractère intentionnel qu'il faut étudier plus profondément.

L'une des directions liées aux études théoriques du génocide est l'explication de quelques problèmes concernant le rôle de l'Etat dans la globalité de son organisation.

La plupart des spécialistes attribuent un grand rôle à l'Etat dans la préparation et l'accomplissement du génocide, surtout concernant les génocides qui sont organisés par l'Etat contre ses citoyens. Durant le siècle dernier à cause de ces génocides, ont été massacrées près de 120 millions de personnes⁴⁹.

Les protagonistes du domaine qui étudient le phénomène du génocide et de ses différents aspects comme F.H. Little, H. Fein⁵⁰, F. Chalk⁵¹, R.G. Hovhannissian⁵², Yves Ternon⁵³, R.W. Smith⁵⁴ et d'autres, partagent la même opinion.

Ont également été étudiés les moyens de rendre responsables les Etats qui ont commis un génocide⁵⁵. Un travail intéressant dans ce domaine est celui retrouvé dans l'étude de Yuri Barsegov⁵⁶.

⁵⁰ H. Fein, Testing theories brutally: Armenia (1915), Bosnia (1992) and Rwanda (1994). – Problems of genocide: proceedings of the international conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 181-190.

⁵¹ F. Chalk, Definitions of genocide and their implications for prediction and prevention. – Remembering for the future: working papers and addenda. Vol. III: the impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians. Oxford, 1989, p. 2377-2389.

⁵² R. G. Hovannisian, Eighty years: memory against forgetting. - Problems of genocide: proceedings of the international conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 13-20.

⁵³ I. Ternon, The will to annihilate: for an approach of the concept of genocide. -Remembering for the future: working papers and addenda. Vol. II: The impact of the Holocaust on the contemporary world. Oxford, 1989, p. 2060-2067.

⁵⁴ R. W. Smith, State power and genocidal intent: on the uses of genocide in the twentieth century. - Problems of genocide: proceedings of the international conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 225-236.

⁵⁵ L. R. Beres, International law, selfhood and the prevention of genocide. – Remembering for the future: working papers and addenda. Vol. II: the impact of the Holocaust and Genocide on the contemporary world. Oxford, 1989, p. 1236-1241.

_

 ⁴⁹ I. L. Horowitz, Science, modernity and authorized terror: reconsidering the genocidal state.
 Problems of genocide: proceedings of the international conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 135.international conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 135.

Mais, seuls J. L. Horowitz et L. Kuper ont présenté une substance théorique à ce problème. Horowits est le premier à avoir mis en circulation dans les sphères scientifiques les expressions « Etat génocidaire », « Société génocidaire », et aussi entreprit l'élucidation de leurs différents aspects⁵⁷. Kuper, ayant comme base les études de Horowitz a abordé la question de façon opposée. Il a formulé la notion « Société non génocidaire » et a essayé de donner sa définition⁵⁸. V. Dadrian aussi a contribué à l'étude de ce problème en examinant les relations entre le parti des Jeunes-turcs et l'Etat ottoman. Il a abouti à certaines conclusions conceptuelles concernant le rôle définitif de la partie gouvernante⁵⁹.

L'un des signes de l'Etat génocidaire est l'existence des programmes d'Etat pour sa réalisation, et le facteur le plus essentiel du programme du génocide est la circonstance de l'intention.

Comme nous l'avons déjà noté, le premier qui a introduit dans les sphères scientifiques et juridiques l'une des plus importantes définitions du génocide, l'intention de l'extermination entière d'un groupe raciale, nationale, ethnique ou religieux a été Raphaël Lemkin.

Dans les fonctions jurisprudentielles, le facteur de l'intention a une signification prépondérante. L'un des secrétaires générales de l'ONU, Boutros Ghali, le qualifie comme « l'élément principal » de la Convention⁶⁰ de l'ONU sur le génocide. Si l'on ne réussit pas à le découvrir et à le

⁵⁶ Yu. G. Barsegov, Otvetstvennost' gosudarstva za genotsid v mezhdunarodnom prave i v mezhdunarodnoy politike. – Genotsid – prestuplenie protiv chelovechestva [La responsabilité du pouvoir de l'Etat pour le génocide selon la loi internationale et les politiques internationales. – Génocide – Un crime contre l'Humanité] (Compte rendu de la Conférence internationale de Moscou, Avril 18-19, 1995). Edité par V. A. Mikaelyan, M., 1997, p. 90-101.

⁵⁷ Voir le monographe mentionné par l'auteur.

⁵⁸ Leo Kuper, Genocide: its political use in the twentieth century, New Haven and London, 1981, p. 186-208.

V. Dadrian, Petutean my yev petakan kusaktsutean my miadzoil dery haykakan tseghaspanutean mej [Le rôle combiné de l'Etat et du parti dirigeant dans le génocide des Arméniens]. – Le génocide des Arméniens avec les discussions parlementaires et historiographiques. Watertown, 1995, p. 107-140.

⁶⁰Introduction by Boutros Boutros-Ghali, Secretary General of the United Nations. – The United Nations: Blue Books series, vol. VII: The United Nations and human rights, 1945-1995. With an introduction by Boutros Boutros-Ghali, Secretary General of the United Nations. New York: Department of public information, United Nations, 1995, p. 21.

prouver⁶¹, alors se crée la possibilité de refuser la responsabilité de son organisation et de son accomplissement, comme le prouve l'analyse de quelques exemples par l'historien Léo Kuper. Par exemple, le gouvernement brésilien a évité l'accusation de génocide des quelques tribus autochtones, car il a réussi à démontrer que leur disparition est due à la famine, qui n'était pas planifiée par le gouvernement⁶².

Quelques juristes partisans de ce point de vue critiquent sévèrement la résolution de l'ONU, en prétextant que l'existence du facteur de l'intention, limite considérablement ses sphères d'utilisation réelles, car il est très difficile de confirmer et de documenter l'existence d'une telle intention, surtout quand l'ONU a noté même, qu'ils existaient deux écoles juridiques autour de ce problème. La première trouve la révélation et la preuve de l'intention, d'une indispensabilité absolue, les partisans de la seconde trouvent qu'en cas de génocide, il n'est pas indispensable de prouver l'existence de l'intention, car objectivement cela résulte de ses actions⁶³. Ces dernières années, parmi les juristes internationaux, émergea une opinion d'après laquelle la révélation et la fixation de la signification de la teneur de circonstance de l'intention du génocide sont un des problèmes juridiques qui ont besoin de profondes études⁶⁴.

Malgré les différentes conceptions et les polémiques des juristes qui ont été débattues par les instances professionnelles de l'ONU, comme les Commissions des Droits de l'homme et des Droits Internationaux, il n'y a eu aucun changement juridique. La Convention de 1948 de l'ONU reste invariable. Ce fait a été encore une fois prouvé par la résolution de l'ONU de novembre 1994, qui a pris la décision de créer un tribunal international pour punir les individus responsables de génocide, de violation des Droits Humanitaires Internationales, et d'autres graves violations au Rwanda et

_

⁶¹ L. Kuper, Genocide: its political use in the twentieth century. New Haven and London, 1981, p. 33-35.

⁶² F. G. Dufour, Toward a socio-historical theory of persecution and an analytical concept of genocide. – YCISS Occasional Paper, No. 67, October 2001, p. 13.

⁶³ Yu. G. Barsegov, Genotsid armyan – prestuplenie po mezhdunarodnomu pravu [Le génocide des Arméniens – Crime sous la loi internationale]. M., 2000, p. 93-121.

⁶⁴ C. Tournaye, Genocidal intent before ICTY. – International and Comparative Law Quarterly, April 2003, vol. 52, No. 2, p. 447-462.

dans ses pays voisins. Ce document reproduit entièrement la définition du génocide adoptée par la Convention de l'ONU en 1948⁶⁵.

Comme le montre la réalité juridique, les écoles juridiques nationales préfèrent l'opinion de la première école, en essayant en même temps de donner une définition plus exacte à la circonstance de l'intention.

Ainsi, après de longs débats, en 1988, le Congrès des Etats-Unis a pris la décision d'appliquer dans le pays la « *Convention sur la Prévention et la Pénalisation du Crime de Génocide* » adoptée en 1948 par l'Assemblée Générale de l'ONU, mais la notion « d'intentionnalité» qui existait dans ce document fut remplacée par le groupe de mots « par une certaine intention » ⁶⁶.

Le nouveau Code pénal français va plus Loin, et propose une innovation sur le caractère principal. Ici le terme intentionnel est remplacé par l'expression « exécution d'un plan concerté ⁶⁷ ». A titre juridique cette expression concrétise le fait de l'intention. Pourtant, si on analyse ce document, du point de vue de la politologie historique, on pourra conclure, qu'en somme, on précise la circonstance de la cristallisation du processus de l'intention, car le programme systématique se produit comme le but final de ce processus.

Il y a d'autres aspects dans le domaine de l'étude du génocide, comme phénomène sociologique. Pendant les dernières décennies, la conception du génocide a été plusieurs fois révisée et complétée par les spécialistes, mais comme le note le célèbre historien canadien K. Jonasshon, la circonstance de l'intention a gardé sa signification importante comme « la mesure décisive et essentielle » du génocide⁶⁸. Par exemple, la définition sociologique du

30

_

⁶⁵ Security Council resolution containing the decision to establish an international tribunal for the prosecution of persons responsible for genocide and other serious violations of international humanitarian law committed in Rwanda or in the territory of neighboring States S/RES/955 (1994), 8 November 1994. – In: The United Nations: Blue Books Series, vol. VII: The United Nations and human rights, 1945-1995; With an introduction by Boutros Boutros-Ghali, Secretary General of the United Nations. New York: Department of Public Information, United Nations, 1995, p. 490.

⁶⁶ F. Chalk and K. Jonassohn, The history and sociology of genocide: analyses and case studies. New Haven and London, 1990, p. 51.

⁶⁷ U. Makino, Final solutions, crimes against mankind: on the genesis and criticism of the concept of genocide. – Journal of Genocide Research, 2001, 3(1), p. 67.

⁶⁸ K. Jonassohn, Defining the perpetrator: seeking proof of intent. – MIGS Occasional Paper, March 1993, p. 1.

génocide, faite par Frank Chalk et Kurt Jonasshon en 1990 a eu un grand développement, et l'intention garde son sens décisif : « Le génocide est une sorte de meurtre massif unilatéral, par lequel l'Etat ou une autre autorité ont l'intention d'exterminer un groupe quelconque⁶⁹.

La directrice de l'Institut des études du génocide de New York, Helen Fein a fait des conclusions importantes. Dans l'une de ses anciennes définitions de génocide elle a beaucoup simplifié la caractérisation afin de la remplacer par le mot « calculé » 70. Ensuite, pour exprimer le même sens, elle a commencé à utiliser l'expression « intentionnel » 71.

Ces derniers temps, elle a avancé quelques précisions dans la description de la caractéristique sur la notion de l'intention en proposant de considérer comme une caractéristique importante du génocide le cas où se pratique une politique d'extermination massive d'un groupe humain « avec la préméditation d'assassinat ». Et ce cas révèle des témoignages qui constatent que les autorités ont programmé, organisé ou reconnu leurs actions de génocide⁷². En fait, dans cette définition il y a trois manifestations de la circonstance de l'intention, qui comme démontre l'expérience historique, se manifestent séparément.

La précision précitée faite par cet auteur, concernant le cas de l'intention du génocide, est importante pour la « génocidologie contemporaine » et prouve que les études dans ce domaine mènent à la concrétisation du cas de l'intention du point de vue du temps et du sens.

Notamment, comme le conclut dans ses dernières observations éditées, M. Huttenbach précise que les observations dans ce domaine, mènent à

,

⁶⁹ F. Chalk and K. Jonassohn, The history and sociology of genocide: analyses and case studies, New Haven and London, 1990, p. 23.

⁷⁰ H. Fein, Testing theories brutally: Armenia (1915), Bosnia (1992) and Rwanda (1994). – Problems of genocide: proceedings of the international conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 182.
⁷¹Ibid., p. 181.

⁷² H. Fein, Denying genocide: from Armenia to Bosnia: a lecture delivered at the London School of economics and political science on 22 January 2001. – London School of economics and political science: Occasional Papers in Comparative and International Politics 1. London: Department of Government, [2001], p. 4-5.

l'identification de différents degrés de l'intention⁷³. Ainsi, par exemple Vahagn Dadrian, dans les années 1990 a proposé la conception de « génocide pragmatique » où il diffère deux phases de l'intention « l'initiale » et « la définitive »⁷⁴.

L'application du cas de l'intention dans les études historico-scientifiques donne la possibilité de différencier le massacre du génocide. D'où la conclusion, qu'entre ces deux phénomènes, du point de vue sociologique ou juridique (non pas moral) il existe une différence qualitative.

Du point de vue des historiens, dans le cas de massacre, l'intention n'existe pas⁷⁵. A ce propos, Levon Chorbajian a noté justement que le massacre se manifeste par les assassinats féroces tandis que le génocide est programmé⁷⁶. Comme cela se produit dans la vie réelle, les programmes s'accomplissent partiellement ou ne s'accomplissent pas du tout. Mais le fait de l'existence d'un programme témoigne, que la structure de l'Etat a franchi une nouvelle phase, que nous proposons de nommer proto-génocide.

La notion de proto-génocide est utilisée dans la littérature spéciale et publicitaire depuis plus d'une décennie. Le premier à l'avoir utilisé est Vahagn Dadrian, pour caractériser le massacre des centaines de milliers d'Arméniens par Abdul Hamid II⁷⁷. Mails il a évité d'argumenter l'indispensabilité de l'utilisation de ce terme ou de donner son explication.

L'attitude de l'historien renommé s'explique par le fait qu'en faisant une étude comparative de l'Holocauste des Juifs et du Génocide des Arméniens,

⁷³ H. R. Huttenbach, from the editor: towards a conceptual definition of genocide. – Journal of Genocide Research, 2002, 4(2), p. 167-176.

⁷⁴ V. N. Dadrian, Towards a theory of genocide: incorporating the instance of holocaust: comments, criticisms and suggestions. – Holocaust and Genocide Studies, 1990, Vol. 5, No. 2, p. 143.

p. 143. ⁷⁵ C. P. Scherrer, Towards a theory of modern genocide. Comparative genocide research: definitions, criteria, typologies, cases, key elements, patterns and voids. – Journal of Genocide Research, 1999, 1(1), p. 15.

⁷⁶ L. A. Chorbajian, Massacre or genocide: an essay on personal biography and objective experience. – Genocide and human rights: a global anthology. Edited by J. N. Porter. Lanham-New York-London, 1982, p. 121.

⁷⁷ V. N. Dadrian, The history of the Armenian Genocide: ethnic conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus. Providence – Oxford, 1995, pp. 111-176.

il avait fait une fausse conclusion, en écrivant, que dans les deux cas « le criminel principal n'était pas l'Etat, mais un parti politique » ⁷⁸.

D'où la conclusion « logique » selon son point de vue, comme aux temps d'Abdul Hamid II il n'y avait pas un tel parti politique alors, on ne peut pas dire que son attitude politique envers les Arméniens faisait l'objet d'un génocide.

Le sociologue turc Halil Berktay a émis une autre opinion. Il dit que, comme le terme génocide a été créé pour caractériser l'Holocauste des Juifs, alors le Génocide des Arméniens peut être caractérisé comme un proto-génocide⁷⁹.

Cette manière d'aborder la question rappelle l'insistance de quelques célèbres historiens qui, selon eux, seul l'Holocauste des Juifs est un génocide et le Génocide des Arméniens est un phénomène qui ne peut « adhérer » qu'à celui-là⁸⁰.

A ce propos, l'auteur est revenu sur ces concepts et a démontré qu'ils sont fondés sur une fausse thèse méthodique, d'après laquelle l'Holocauste des Juifs serait un cas « idéal » de génocide, qui servirait comme « archétype » pour les autres cas.

Dans des essais politiques, le mot «proto-génocide» est utilisé assez souvent et se tient habituellement à un phénomène de nature génocidaire - avec un nombre relativement restreint de victimes, et une chronologique précédant le génocide⁸¹.

L'auteur fait deux propositions fondamentales concernant la conception de proto-génocide : l'existence de l'intention pour accomplir un génocide et l'absence de moyens pour le réaliser.

33

70

⁷⁸ V. N. Dadrian, Towards a theory of genocide: incorporating the instance of Holocaust: comments, criticism and suggestions. – Holocaust and Genocide studies, 1988, vol. 5, No. 2, p. 139

p. 139
⁷⁹ Kh. Mouradian, The specter of the Armenian Genocide: an interview with Halil Berktay. – Aztag daily, November 12, 2005,

⁸⁰ Y. Bauer, Is the Holocaust explicable? – Remembering for the future: working papers and addenda. Vol. II: the impact of the Holocaust on the contemporary world. Oxford, 1989, p. 1970.

⁸¹ K. Drum, Mass Graves... Does this matter? – Washington monthly, July 19, 2004; David Pryce-Jones, Curse of the Militias: what Balkanization has done to Iraq, Lebanon, and others. – National Review, March 27, 2006.

Dans le premier cas, il est possible de distinguer le proto-génocide du massacre, où le cas de l'intention n'existe pas⁸². L'absence d'actions correspondantes donne la possibilité de différer le proto-génocide du génocide car d'après la *Convention International sur la Prévention et la Pénalisation du Crime de Génocide*, l'un des éléments les plus essentiels du génocide est l'action, le but selon lequel l'accomplissement de son intention est apparent⁸³.

Ces dernières années, les juristes et les historiens se disputent largement la question de l'argumentation de l'existence du cas de l'intention. On essaye de donner une définition plus précise au cas de l'intention. Par exemple après de longs débats, en 1988, le Conseil de l'Europe, ayant décidé d'appliquer la « Convention sur la Prévention et la Pénalisation du Crime du génocide » acceptée par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1948, a décidé de remplacer le terme « intentionnel » par le groupe de mots « intention spécifique » ⁸⁴.

Dans le Code pénal français, le terme « intention » est remplacé par « plan concerté » 85. Comme nous l'avons déjà noté, cette phrase formalise l'intention en un plan concerté distinguant la destination finale du processus de préparation du génocide.

L'évolution en direction de la reformulation du cas de l'intention est une caractéristique pour la « génocidologie contemporaine » et atteste que les études dans ce domaine vont vers la concrétisation du fait de l'intention du point de vue du sens et du temps.

⁸² Ch. P. Scherrer, Towards a theory of moderrn genocide. Comparative genocide research: definitions, criteria, typologies, cases, key elements, patterns and voids. –Journal of Genocide Research, 1999, 1(1), p. 15.

⁸³ Convention on the prevention and punishment of the crime of genocide A/RES/260 A (III), 9 December 1948. – In: The United Nations: Blue Books Series, vol. VII: The United Nations and human rights, 1945-1995. With an introduction by Boutros Boutros-Ghali, Secretary General of the United Nations. New York: Department of Public Information, United Nations, 1995, p. 151-153.

⁸⁴ F. Chalk and K. Jonassohn, The history and sociology of genocide: analyses and case studies. New Haven and London, 1990, p. 51.

⁸⁵U. Makino, Final solutions, crimes against mankind: on the genesis and criticism of the concept of genocide. – Journal of Genocide Research, 2001, 3(1), p. 67.

En particulier, c'est Henry Huttenbach qui généralise dans ses récentes publications des observations intéressantes, ses études dans ce domaine s'appuient sur l'identification des différents niveaux d'intention⁸⁶.

Par exemple, le concept de génocide pragmatique suggéré dans les années 1990 par Vahagn Dadrian distingue deux phases l'une « préliminaire » et l'autre « finale »⁸⁷.

Les explications des historiens sont utiles pour approfondir davantage la conception de proto-génocide. Notamment, ayant pour base ces explications, l'auteur formule les thèses théoriques suivantes :

- Le programme du génocide s'appuie manifestement sur le facteur de l'intention,
- Le programme du génocide peut être formalisé par un document qui se manifeste par des actions généralisées dans le cadre d'une structure coordonnée,
- Le programme de génocide, à différents niveaux d'élaboration se différencie essentiellement par la quantité des moyens mis en œuvre dans l'accomplissement des massacres.

A l'aide de ces formulations on peut caractériser le phénomène de situation proto-génocidaire ». On peut nommer de cette façon la situation d'un Etat, quand il y a déjà un programme préalable à caractère de génocide, sans qu'il n'ait encore son aspect définitif et sans que les moyens d'accomplissement ne soient choisis. L'une des particularités de la situation de proto-génocide est que malgré qu'il ait la possibilité de se transformer en une situation de génocide, où il existera comme un fait réel, il ne se développe pas toujours dans ce sens. Autrement dit, dans les circonstances de proto-génocide, le génocide se produit comme un des moyens de résolution de problèmes politiques, mais sans être l'unique moyen.

Pour prouver cette thèse par les documents historiques, on examine les développements des faits qui ont eu lieu dans l'Empire ottoman pendant les

⁸⁶H. R. Huttenbach, From the editor: towards a conceptual definition of genocide. – Journal of Genocide Research, 2002, 4(2), p. 167-176.

⁸/V. N. Dadrian, Towards a theory of genocide: incorporating the instance of holocaust: comments, criticisms and suggestions. - Holocaust and Genocide Studies, 1990, vol. 5, No. 2, p. 143.

réformes pro-occidentales. On montre que pendant les périodes de mai à décembre 1876, quand l'insurrection armée des Bulgares fut réprimée, ces réformes ont conduit vers une situation de proto-génocide. Mails elle ne se transforma pas en génocide, car le gouvernement a choisi une autre voie de combat contre le mouvement de libération nationale des Chrétiens — la voie des réformes constitutionnelles. L'exemple de l'Empire ottoman montre ainsi que le proto-génocide précède le génocide qui conduit à l'« autochtogénocide ».

CHAPITRE 2

LES RÉFORMES PRO-OCCIDENTALES ET LES CHRÉTIENS

L'ÉGALITÉ DES DROITS?

A partir de la fin du XVIIIème siècle a commencé une nouvelle époque dans l'Empire ottoman – la croissance de la lutte de libération nationale des peuples chrétiens et leur libération graduelle du joug turc. Pour les dirigeants de l'Etat ottoman, la question essentielle fut la conservation de l'intégrité territoriale de leur Empire et ainsi, ils ont cherché de nouveaux moyens pour neutraliser les mouvements de libération des peuples chrétiens.

A l'époque de sa puissance militaire et politique, le principal moyen de répression était la force militaire. Cela provenait de la nature féodale et militaire du régime politique. Comme disaient les hommes d'Etat turc de l'époque, « l'Etat a été conquis par un poignard et il ne peut être gardé que par le poignard »⁸⁸. La destruction du système militaro-féodal fut la cause de la chute de puissance de l'armée ottomane, qui a commencé à subir des défaites, non seulement pendant les batailles contre les armées européennes, mais aussi quand elle fut incapable de réprimer d'une manière raisonnable et rapide, les résurrections armées dans le pays.

Pour ses raisons, à partir de la fin de XVIIIème siècle, quelques représentants de l'élite de la bureaucratie ottomane ont commencé à penser à l'indispensabilité de la prévention et de la préservation des Chrétiens et qu'il ne fallait pas continuer à les réprimer par force. Cette idée fut exprimée, pour la première fois dans le rapport de Tatarjyk Abdüllah Effendi, Kaziasker de Roumélie, envoyé au Sultan Selim II en 1791, comme réponse à son ordre de préparer un programme de réformes. Tatarjyq Abdüllah Effendi écrivait, quelques années auparavant que les non musulmans, après avoir payé l'impôt selon la *Charia*, vivaient dans l'abondance, n'avaient besoin de rien et

⁸⁸A. F. Miller, Mustafa Pacha Bayraktar. M-L., 1947, p. 31.

même leurs coreligionnaires des autres pays les enviaient. C'est seulement ensuite que les impôts ont augmenté et qu'ont commencé les exactions contre le Raya. Cela a provoqué un mécontentement et ce fut la raison principale de la résurrection armée en 1770.

L'auteur note que les « moscovits » profitèrent de l'oppression du Raya en le poussant contre les autorités. L'auteur proposait de respecter sévèrement toutes les Lois de la *Charia* concernant l'impôt et de rétablir la confiance du Raya envers l'Etat ottoman⁸⁹.

Cette idée a eu sa formulation documentée dans le texte du « Pacte des Alliés » admis en 1808, à l'époque où régnait le groupe politique des camarades Rusçuk » qui était dirigé par le grand Vizir Bayrakdar Mustafa Pacha. Dans le paragraphe 7 de ce document, il était précisé l'indispensable imposition modérée du « Raya et des pauvres » 90.

Durant le gouvernement de Mustafa Pacha, fut admise une convention qui mérite une attention particulière ; dans la revue périodique « Vestnik Evropi » parue à Saint-Pétersbourg était noté que « Mustafa Bayrakdar a ordonné aux Islamistes de ne plus utiliser le mot « gyavour » (infidèles), car chaque Chrétien selon sa confession croyait au même Dieu que les Islamistes⁹¹.

Formellement, cet ordre n'était pas contraire au Coran. Mais sa publication dans la Turquie ottomane au commencement du XIXème siècle où dominaient les idées de la supériorité des Islamistes ainsi que le fanatisme islamique était sans aucun doute un fait remarquable. Mais cette Loi n'a pas eu de signification pratique et le mot « gyavour » a continué d'être utilisé jusqu'à la destruction de l'Empire ottoman.

A partir de l'année 1820, dans les conditions de développement de la lutte nationale pour la libération des peuples balkaniques, certains hommes politiques ottomans ont commencé à insister, en disant que pour prévenir les résurrections, il fallait faire quelques concessions. Déjà en 1827, dans le manifeste envoyé par la Sublime Porte aux autorités locales de Roumélie, il a

 90 [Cevdet], Tarih-i Cevdet, C. 9, Dersaadet, 1309, s. 281.

⁸⁹R. Kaynar, Mustafa Reşit Paşa ve Tanzimat. Ankara, 1954, s. 172.

⁹¹Vestnik Evropy [Le messager de l'Europe], 1809, part XVIII, No. 1, p. 78-79.

été reconnu la nécessité de garantir la sécurité de vie et de propriété des sujets chrétiens⁹².

Cette idée fut développée en 1828 dans le rapport écrit par le célèbre poète et homme d'Etat Keçeczade Izzet Mullah et le fonctionnaire des services financiers Bedjih Fendi. Il a été écrit qu'il était indispensable de faire des concessions aux Chrétiens rebelles⁹³. Mais, dans la pratique, les concessions sont restées loin du désir d'améliorer la situation des « rebelles gyavours ». Leur but était de maintenir la domination ottomane envers les incrédules et pour arriver à cela, ils étaient prêts à faire des concessions uniquement pour gagner du temps : par exemple, ils proposaient de trouver un accord avec les insurgés et de ne pas percevoir d'impôts pendant un an. Ce procédé aurait affaibli le feu de la résurrection après quoi, ils pourraient exiger le même impôt, avec une somme plus importante.

Ces propositions n'ont pas été admises par le Sultan Mahmud II qui a ordonné de les destituer et de les exiler.

Mais, un an après (1829) Mahmud II, en tâchant de garder la Grèce dans les frontières de l'Empire ottoman, fut obligé de faire beaucoup plus de concessions, du point de vue d'un dirigeant islamiste. A la fin du Muharrem en 1245 (juillet 1829), il s'est adressé par un manifeste aux Grecs de Moréa en promettant : « *Désormais, il n'y aura plus de discrimination entre les Musulmans et le Raya* ». Leurs vies, leur honneur et leurs biens seront assurés par la Loi (*Charia*) et sous sa haute protection »⁹⁴. Pour la première fois dans l'histoire ottomane, un Sultan fit des promesses aux non Musulmans.

D'un côté, le manifeste avait pour but de « calmer » Moréa et de pouvoir le garder à tout prix dans l'Etat ottoman ; de l'autre côté, il tâchait d'obtenir l'assistance de l'Occident pour la résolution de la question grecque. Ce qu'il

⁹² M. I. Todorova, Anglia, Rossia i tanzimat [Angleterre, Russie et Tanzimat] (deuxième quart du XIXème siècle). M. 1983, p. 25.

⁹³İ. Sungu, Mahnud II.nin İzzet Molla ve asakir-i mansure hakkında bir hattı. - Tarih Vesikaları, 1941-1942, 1. Cilt, III, s. 173.

⁹⁴A. Prokesch-Osten, Geschichte des Abfalls der Griechen vom Türkischen Reiche im Jahre 1821 und der Gründung des Hellenischen Reiches. Aus diplomatischem Stand. Band 6, Wien, 1867, S. 57.

y a de particulier, est que le Sultan a pris des résolutions uniquement pour les Grecs de Moréa, parce qu'il espérait ainsi les « calmer ».

Mais, le manifeste du Sultan a eu du retard et n'a pas pu influencer le cours de l'histoire, en 1830 fut créé le Royaume Indépendant grec.

Le manifeste est resté comme un bout de papier. Mais, les idées exprimées pour la première fois furent des devises essentielles du Tanzimat dont le but était d'arrêter le futur développement des mouvements nationaux de libération des peuples chrétiens.

En 1837, après avoir opprimé la grande révolte des Bulgares, le Sultan a visité les régions bulgares et a fait un discours devant les dirigeants des communautés chrétiennes. Il déclara : « Notre vœu est d'assurer la sécurité des habitants de notre Etat, les Rayas tout comme les musulmans. Vous (c'est-à-dire les dirigeants des communautés chrétiennes), tenant compte de ce souhait qui est nôtre, vous devez être avec nous pour défendre cette cause »⁹⁵.

Ainsi, en promettant de « se soucier » du bien-être des Rayas, le Sultan exigeait sa soumission. Cette même année, Mahmud II a fait sa célèbre déclaration où il disait que tous les sujets sont ses propres enfants et qu'il les traitait de manière égale⁹⁶.

Les années de gouvernement de Mahmud II ont permis de servir de base pour de plus vastes réformes du *Tanzimat* à l'avenir.

La première phase du *Tanzimat* (sur la moitié des années 30 à 50 du 19^{ème} siècle) fut marquée par de nouvelles idées concernant le statut des nations chrétiennes. L'auteur de ces idées était Mustafa Rechid Pacha « le Père du Tanzimat». Il était convaincu, qu'en introduisant des réformes européennes, on pourrait rétablir la puissance passée de l'Etat Ottoman. La cible principale de ces réformes était le statut des nations chrétiennes dans un Etat ottoman musulman. En particulier, on estime de promettre des garanties de vie, des biens et de l'honneur y compris aux non Musulmans. On parle de ce sujet dans le projet des réformes, préparé par quelques ministres sous son égide⁹⁷.

⁹⁷ Ibid., s. 172.

⁹⁵H.Inalcık, Tanzimat ve Bulgar Meselesi (Doktora Tezi'nin 50. yılı, 1942-1992). İstanbul, 1992, s. 28.

⁹⁶R. Kaynar, Mustafa Reşit Paşa ve Tanzimat. Ankara, 1954, s. 100.

Ce principe fut déclaré solennellement dans le *Hatt-Cherif de Gülhane* (Acte Noble de la Chambre Rose) dont l'auteur était Rechid Pacha (le 3 novembre 1839) où il était particulièrement noté « Nous (c'est-à-dire le Sultan) garantissons à tous les habitants de l'Etat, sans exception, d'après la Loi religieuse, la sûreté de leurs vies et de leurs biens » 98.

Il est intéressant que la substance de ce paragraphe soit purement religieuse, « en accord avec la *Charia* ». Il faut noter que Rachid essayait d'éviter les conflits avec les *Ulémas* 99 et souvent, il citait le *Coran* et la *Charia* en persuadant ainsi que les réformes proposées ou faites par lui ne contrarieraient par ces derniers 100.

Cette assertion correspondait à la réalité. Formellement les réformes de la première phase du *Tanzimat*, pour la plupart, ne contrariaient pas la Loi de la *Charia*, et avaient pour but d'assurer la conservation de ses thèses. Les réformateurs du *Tanzimat* considéraient que cela était suffisant pour être en paix avec le *Raya*. En introduction dans le préambule du *Hatt (Acte Impérial)*, il est indiqué qu'« auparavant, quand toutes les Lois sacrées étaient respectées correctement par les sujets, sans exception, tout le monde vivait dans de bonnes conditions (c'est-à-dire les non Musulmans) tout a commencé et est conséquent de la violation des Lois¹⁰¹.

En général, *l'Acte Impérial de Gulhané* était un acte islamiste qui malgré les points précités, ne cachait pas le fait qu'au fond du régime politique de l'Empire ottoman existait l'idéologie de l'Islam. *L'Acte Impérial* affirmait la situation dominante des Musulmans. Comme durant une interview confidentielle avec un haut fonctionnaire français, Rechid Pacha a déclaré que son but était « d'adoucir » l'inégalité entre les Islamistes et les disciples

⁹⁸ D. G. Rozen, Istoria Turtsii ot pobedy reformy v 1826 g. do Parizhskogo traktata v 1856 godu [L'Histoire de la Turquie, de la victoire de la réforme de 1826 au traité de Paris de 1856]. – Part 2: Du couronnement d'Abdülmecid au Traité de Paris de 1856. S-Pb., 1872, p. 275

⁹⁹S. Palauzov, Mustafa Rechit Paşa. S-Pb., 1858, p. 11.

¹⁰⁰F. E. Bailey, British policy and the Turkish reform movement. A study in Anglo-Turkish relations: 1826-1853. Cambridge, 1942. p. 274.

¹⁰¹ D. G. Rozen, Istoria Turtsii ot pobedy reformy v 1826 g. do Parizhskogo traktata v 1856 godu [L'Histoire de la Turquie de la victoire de la réforme de 1826 au Traité de Paris de 1856]. – Part 2: Du couronnement d'Abdülmecid au Traité de Paris de 1856, 1856. S-Pb., 1872, p. 274.

des autres religions et non pas l'égalisation ¹⁰². L'opinion de Rechid Pacha en 1856 sur les articles de *l'Acte Impérial*, surtout sur ceux qui prévoyaient théoriquement l'égalisation des Musulmans et des non Musulmans devant la Loi, et le droit d'occuper des places dans l'administration de l'Etat par ces derniers, est très négative. Dans son *Lyaiha*, il a condamné les auteurs de *l'Acte Impérial*, Ali et Fuad « pour trahison de la religion de l'Islam » en les nommant de renégats¹⁰³.

Rechid Pacha ne pouvait même pas accepter que les sujets chrétiens aient les mêmes droits que les véritables dirigeants du pays – les Musulmans. Ainsi, le principe de « traitement égal » envers les sujets sans tenir compte de leur foi contenait la possibilité d'un futur développement jusqu'à leur légalisation devant la Loi (ce qui a été déclaré par les réformateurs de la deuxième génération du *Tanzimat*), qui sans doute était d'une nature progressiste. Ce n'est pas par hasard, comme le notaient les contemporains, que les adjoints de Rechid étaient pour la plupart des Grecs et des Arméniens, c'est-à-dire des représentants des nations qui étaient intéressés au développement de la bourgeoisie dans le pays¹⁰⁴.

Dans les années 40, le principe du « traitement égal » a trouvé sa place dans quelques actes juridiques. Dans l'institution du Code civil (adopté, le 3 mai 1840), il y a une citation concernant *l'Acte Impérial de Gulhané* sur la garantie de la sécurité de tous les sujets de l'Etat, et en conclusion de l'article premier, cette Loi associait aussi les non Musulmans¹⁰⁵.

Rechid a proclamé une nouvelle idée « l'unité de tous les sujets du Sultan ». L'expression de cette idée fut le néologisme « *tebaa* » employée pour la première fois dans le projet des réformes préparé par quelques ministres sous l'égide de Rechid Pacha et présenté au Sultan. Il est écrit « *tebaa-i Devlet-i Alyye* » (sujets de la Sublime Porte) ainsi l'auteur, précise à qui s'adresse ce nouveau concept : « Tous les Musulmans et les représentants des autres

¹⁰³Cevdet Paşa, Tezakir, 1-12, Ankara, 1953, s. 8.

¹⁰²Massis, 1853, No.79.

¹⁰⁴S. Palauzov, Mustafa Rechit Paşa. S-Pb., 1858, p. 5-6.

¹⁰⁵R. Kaynar, Mustafa Reşit Paşa ve Tanzimat. Ankara, 1954, s. 302-303.

nations » ¹⁰⁶. Cette expression a été employée aussi dans le *Hatt-Cherif de Gülhane*. Elle a été ensuite largement répandue.

L'unité de toutes les nations de l'Empire attirait toute l'attention de Rechid. Après quelques années, en 1846, dans son discours devant les dirigeants des communautés chrétiennes à Andrinople, il a essayé de motiver cette nécessité en disant : « La différence entre la religion et une secte est l'affaire des individus et cela n'a pas d'influence sur leurs droits juridiques ».

Nous sommes tous les sujets d'un même gouvernement, nous sommes nés et nous avons grandi dans le même pays. Il faut toujours se rappeler de cela et éviter de regarder les choses de travers »¹⁰⁷.

De cette manière, pour la première fois ont été annoncées les notions de « territoire commun » et de « gouvernement commun », comme fondement de l'unité des peuples multinationaux de l'Empire ottoman, lesquelles ont été largement utilisées par les « Nouveaux Ottomans ».

L'idée de « l'unité des Musulmans et des Chrétiens » fut peu à peu utilisée par les milieux gouvernementaux de l'Empire, pour réunir les habitants dans le but d'une lutte contre l'ennemi extérieur. Dans le message du Vizir (1853) adressé « aux habitants de Constantinople, Ayub, Scutari et Galata » était noté, que désormais tout le monde doit tâcher de vivre dans une unité parfaite et servir la patrie commune. Ce message était constaté par les Sultans et la Sublime porte » comme s'ils se souciaient de l'aisance de tous les sujets auxquels on avait donné soi-disant des privilèges religieux, etc. A partir de là, toute la population était invitée à s'unir avec le gouvernement contre le danger extérieur parce qu'une des conditions de la réussite était d'arriver à une harmonie parfaite avec les habitants »¹⁰⁸.

On peut apprécier les idées de Rechid parce qu'il faut noter qu'elles ont eu sans doute un grand rôle dans l'histoire de l'idéologie sociopolitique de l'Empire ottoman du XIX eme siècle. Pourtant, ces idées n'ont pas été appliquées concrètement. On peut noter que pendant qu'il gouvernait, de 1846 à 1852 (avec interruption) aucune décision officielle n'a été prise concernant les sujets non Musulmans. Il n'a pas réussi à atteindre son but

10

¹⁰⁶Ibid., s.92.

¹⁰⁷Z. Şakir, Büyük Türk inkılâbı.C. 1, Istanbul, 1956, s. 56.

¹⁰⁸ A. Vaillant, Solution de la Question d'Orient, Paris, 1853, p. 130.

principal – à l'aide des réformes modérées en Europe, afin de stopper le processus d'extension des mouvements de libération des sujets chrétiens. La situation était déjà évidente pour ses contemporains ¹⁰⁹. Sa politique inefficace se précisa quand, en 1850, fut déclenchée la grande insurrection des Bulgares.

Les peuples chrétiens réclamaient la réalisation des promesses de *l'Acte Impérial de Gulhané*, ils ne se satisfaisaient plus de promesses vides. A son tour, Rechid condamnait sévèrement les tentatives des peuples chrétiens de conquérir leur liberté par les forces armées.

Il ne tenait plus compte du *Hatt-Cherif de Gülhane*. Par exemple en 1850, à partir du bureau du Grand Vizir Rechid Pacha fut envoyée une lettre circulaire secrète au Vali de Védino où on lui ordonnait d'exercer toutes les mesures sévères pour la prévention de toute manifestation des habitants bulgares, qui réclamaient la réalisation du *Hatt-Cherif* concernant la sécurité, l'honneur et les propriétés de tous les sujets du Sultan y compris les Chrétiens. Le Vali avait reçu l'ordre d'appliquer la force violente si nécessaire¹¹⁰. D'après la presse contemporaine, en somme, pendant le Tanzimat, les poursuites des Chrétiens à cause de leur religion n'ont pas cessé¹¹¹.

Il faut noter que pendant la première phase du *Tanzimat*, fut appliquée une politique nouvelle qui utilisait des méthodes plus ingénieuses d'oppression des *Rayas*. Les autorités turques, surtout les membres les plus conservateurs, avaient souvent recours aux méthodes traditionnelles. Dans les masses populaires, il était récurent d'utiliser les sentiments enflammés du fanatisme musulman. Au sein du gouvernement central, ainsi que dans les provinces, dans les milieux des membres de *Mejilis*, les radicaux profitaient des mécontentements des musulmans et de la déclaration officielle du principe « d'égalité des droits » contenu dans *l'Acte Impérial* pour provoquer des massacres de Chrétiens.

¹⁰⁹ Galerie des contemporaines illustres. T. VII: Rechid Pacha, Paris, 1850, p. 1 - 5.

¹¹⁰ Dokumenti za bulgarskata istoria. Vol. 3: Documents des archives étatiques turques. Part 1: 1564-1872 - Edité et traduit par P. Dorev. Sofia, 1940, p. 308.

¹¹¹ F. E. Bailey, British policy and the Turkish reform movement. A study in Anglo-Turkish relations: 1826–1853. Cambridge, 1942, p. 222.

Après avoir congédié Rechid de son poste du bureau de grand Vizir, des lettres circulaires confidentielles ont été envoyées dans les régions, qui déclaraient non valables toutes les décisions du *Tanzimat*. Pendant les crises politiques, le recours aux méthodes anciennes avait tendance à augmenter. Par exemple, il en fut ainsi, en 1852-1853, quand ayant pour but de se préparer à la guerre contre la Russie, le gouvernement a fortement excité les dispositions antichrétiennes. Néanmoins, malgré les faits précités, de nouveaux courants d'idées se frayaient peu à peu un passage.

MÉLANGE ET FUSION

La période des années 50 jusqu'au début des années 70 du XIX^{ème} siècle est reconnue dans l'histoire comme la 2^{ème} phase du *Tanzimat*. Les militants turcs de cette époque, comme Mohamed Emin Ali Pacha et Fuad Mehmed Pacha, dirigeaient le mouvement des réformes et pratiquaient une politique de rapprochement avec l'Occident en espérant ainsi garder le plus de régions possible sous l'autorité du Sultan.

Le danger capital qui pouvait atteindre l'intégrité de l'Empire était la lutte pour la libération nationale des peuples chrétiens. Ali pacha et Fuad Pacha réalisaient cela et tentaient d'empêcher les insurrections armées des Chrétiens en suivant les traditions, dont les fondateurs étaient les membres précités du *pro-Tanzimat* et de la première phase du *Tanzimat*. Ainsi, Ali et Fuad sont devenus les héritiers des idées de la génération précédente. Ils argumentaient l'importance de la fusion des Musulmans et des Chrétiens en suivant l'exemple de l'Europe. La connaissance de la réalité européenne a eu son influence sur la formation de leur conception du monde. Ali écrivait qu'en Europe tous les individus étaient libres et égaux, la religion et l'origine ne jouaient aucun rôle et chaque personne pouvait occuper n'importe quel poste administratif¹¹².

_

¹¹² Ali Pascha, Memorandum. - [A. D. Mordtmann], Stambul und das moderne Türkenthum (Politische, sociale und biographische Bilder von einem Osmanen), B. 1, Leipzig, 1877, S. 84.

Pourtant Ali et Fuad ont non seulement suivi les idées de leurs prédécesseurs, mais ils ont aussi formulé la conception « de mélange et de fusion » de tous les habitants de l'Empire ottoman, au-delà de leur appartenance nationale ou religieuse. L'avancée de cette thèse fut le but principal de leur politique. Ils étaient convaincus qu'ainsi ils pouvaient garder l'intégrité territoriale de l'Etat ottoman. En mai 1867, Fuad Pacha a fait une déclaration claire à l'Ambassadeur de Russie N. P. Ignatev à Constantinople qui après une conversation avec le responsable turc, la transmise à Saint-Pétersbourg : « Il (c'est-à-dire Fuad) insiste sur le fait que le sauvetage de l'Empire se trouve dans la fusion des peuples Musulmans et Chrétiens, non pas dans leur coexistence »¹¹³.

Sur l'indispensabilité de « la fusion », les responsables turcs firent une annonce à tous les représentants des pays étrangers. A la fin de sa vie, dans son testament politique secret Fuad a encore rappelé au Sultan : « Sans l'accomplissement de la fusion, l'existence de l'Empire ottoman me semble impossible » 114.

Les Pachas insistaient sur le fait que la fusion devrait embrasser toute la sphère de relations sociales, « exceptées les affaires proprement religieuses»¹¹⁵.

En même temps, il était souligné que malgré tous les changements, les quatre piliers, sur lesquels doivent s'appuyer l'existence de l'Empire ottoman, devraient rester invariables. Ils sont « la nation musulmane, l'Etat turc, les Sultans ottomans et Istanbul-la capitale »¹¹⁶.

Ali Pacha soulignait souvent le rôle particulier du peuple turc dans la nouvelle société intégrée. Dans une lettre écrite en 1858 à Monsieur Thouvenel, Ambassadeur de France en Turquie, il affirmait que : « Si parmi nous il existe encore un peuple, qui pourrait diriger les autres et servir (...) de chaînon pour les lier les uns aux autres, c'est le peuple ottoman » (c'est-à-

¹¹³ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol', 25 aprelia/7 maya 1867 g. – Archives de la politique étrangère de l'Empire russe AVPRI, Fonds Kantselaria, 1867, file 31, sheet 489.

¹¹⁴Fuad Pasha, Political testament. – J. L. Farley, Turks and Christians, London, 1876, p. 242.
¹¹⁵Ibid., p. 243.

¹¹⁶Cevdet Paşa, Tezakir, 1-12, Ankara, 1953, s. 85.

dire les Turcs)¹¹⁷. En 1867, un message confidentiel envoyé à Djemil Pacha qui était à Paris, répétait son idée : « Je pense que seuls les Turcs pourraient servir de lien (...) ou, ainsi ils peuvent établir leur position dominante vis-àvis des autres (...). Il n'y a que cela qui pourrait sauver l'Empire du chaos perpétuel et de la guerre civile »¹¹⁸.

Ainsi, Ali Pacha considérait comme seul moyen de stabilisation de la situation, l'assurance de la position dominante des Turcs.

Chez Fuad, le rôle dominant des Turcs dans « la fusion » est moins exprimé. Mais, il pensait aussi que les Turcs seraient les plus appropriés pour gouverner le pays¹¹⁹.

Comme on le voit dans les faits précités, le but final d'Ali et de Fuad était le maintien et la consolidation de la position dominante des Turcs dans le futur Empire « transformé ».

Les Pachas ont proposé l'utilisation de quelques moyens qui devraient contribuer à « la fusion ». Ils estimaient que le moyen général était l'éducation de tous peuples de l'Empire d'être fidèles aux autorités.

« L'Etat peut éviter les contradictions idéologiques parmi ses sujets s'il les éduquait dans la même encre », écrivait Ali Pacha¹²⁰. L'essentiel était la création des établissements scolaires mixtes de premier et second degré car Fuad soulignait que « la fusion commençait au niveau du pupitre scolaire »¹²¹.

Et ce type d'éducation se poursuivrait dans des lycées, comme Galatassaray. Dans son testament politique écrit en langue turque, Ali Pacha conseillait le Sultan d'ouvrir davantage d'établissements de cet ordre, pour activer le processus de la « fusion »¹²². L'éducation collective à son avis « réunirait les

47

¹¹⁷ L. Thouvenel, Trois années sur la Question d' Orient, 1856 -1859, Paris, 1897, p. 317.

¹¹⁸B. Lewis, Ali Pasha on nationalism. - Middle Eastern Studies, 1974, No. 10, p. 71.

¹¹⁹P. Challemel-Lacour, Hommes d'etat de la Turquie. Ali Pacha et Fuad Pacha. - Revue des deux mondes. 1868, XXXVIII année, 2 série, No. 78, p. 922.

Belgelerle Tanzimat: Osmanlı Sadrıazamlarından Ali ve Fuad Paşaların siyasi vaziyyetnameleri. Hazırlıyan: E. D. Akarlı, İstanbul, 1973, s. 47.

¹²¹ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol', 7/19 marta 1867 g. – AVPRI, Fund Kantselaria, 1867, file 31, sheet 63.

Ali Paşa, Vaziyyetname. - Belgelerle Tanzimat: Osmanlı Sadrıazamlarından Ali ve Fuad Paşaların siyasi vaziyyetnameleri. Hazırlıyan: E. D. Akarlı, İstanbul, 1973, s. 47.

intérêts des peuples de l'Empire et les rendrait fidèles envers le gouvernement ottoman, cela sauverait l'Etat du morcellement » ¹²³.

La mobilisation des Chrétiens était aussi l'un des moyens essentiels de la « fusion ». Quelques diplomates occidentaux pensaient que ce serait le moyen le plus essentiel. Ainsi, l'Ambassadeur d'Autriche à Constantinople le Baron Prokesch écrivait : « Rien ne pourrait avoir une si grande influence sur la fusion des races, sinon leur entrée dans la vie du système militaire, qui ne peut se faire que dans la possibilité de mobilisation de tous les sujets » 124.

Parmi les hommes d'Etat turcs, le partisan de cette idée était Fuad.

Cette question « attira l'attention en Turquie » et fut discutée par le Conseil Suprême, qui informait l'agent militaire de la Russie à Constantinople ¹²⁵.

La plupart des ministres turcs préféraient que les officiers soient des Turcs¹²⁶. Une commission spéciale a été créée pour étudier largement cette question, mais elle n'a pas avancé de décision finale¹²⁷. Cette idée n'a été approuvée ni par les Chrétiens, ni par les Musulmans¹²⁸. Sur la fin de sa vie, ce fut une déception pour Fuad et dans son testament politique il a préféré ne pas soulever le sujet.

Sur le chemin de la création d'une société « fusionnée », les plus grands obstacles étaient les peuples non Musulmans. Au début de la première moitié du XIX ème siècle au sein des grandes nations, arménienne et grecque, s'accomplissaient des processus sur lesquels se développaient la croissance de la conscience nationale des peuples balkaniques et des Arméniens. Les membres de la population exigeaient leurs droits d'égalité et de liberté avec les Musulmans.

Le mouvement pour l'indépendance des peuples chrétiens se renforça.

¹²³ Ali Pacha, Testament politique. - La Revue de Paris, 1910, T. 3, No. 9, p. 106.

Observations du Baron Prokecsh sur le Mémoire du cabinet français. – Schopoff A. Les reformes et la protection des chrétiens en Turquie, 1673 - 1904, Paris, 1904, p. 89.

¹²⁵Voennyi agent v Konstantinopole o predpolagaemom formirovanii voinskikh chastey is khristian, 10/22 aprelya 1861 g. [Un agent militaire à Constantinople à propos de la supposée discipline excessive des Chrétiens, Avril 10/22, 1861] —Les archives militaires et historiques de la Russie [RGVIA], 3.1. Collection des archives militaires et scientifiques, 71 Turkey, Fonds 450, 1658-1917, liste 66, feuille 35.

¹²⁶ Ibid., feuille 36.

¹²⁷ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol', 21 marta/2 aprelia 1867 g. – AVPRI, fonds Kantselaria, 1867, fichier 31, feuille 159 rev.

¹²⁸ Ibid., feuille 159.

Les dirigeants de l'Empire étaient très inquiets de ce processus. Si pendant la première période du *Tanzimat* ils travaillaient à ne pas aggraver les relations avec les dirigeants des communautés, maintenant la situation avait changé. Les hommes d'Etat de la seconde période du *Tanzimat* pensaient que les communautés profitaient d'une très grande autonomie et qu'il fallait la limiter. Mais, ils ont décidé de garder l'institut des nations.

D'après le point de vue des responsables de la deuxième période du *Tanzimat*, les nations devraient se transformer en des communautés religieuses et dans les sphères politiques, leurs privilèges devraient être accentués. Désormais les Chrétiens devraient être des sujets de l'Empire ottoman et non pas des membres d'une certaine nation. Ils étaient inquiets, car pratiquement toutes les nations étaient devenues des organisations légales qui contribuaient au renforcement du mouvement de libération nationale. Ils tâchaient de les garder sous la surveillance directe du Gouvernement. Chaque communauté forme une entité distincte, écrit Ali Pacha, qui diffère de son esprit, de sa langue, de ses coutumes, de ses aspirations. Leur développement peut se faire hors de contrôle. Le gouvernement doit accorder à chaque communauté le droit de s'occuper essentiellement des questions religieuses¹²⁹. Cette thèse d'Ali fut formulée dans le *Hatt-i Hümayum* de 1856.

La politique de « fusion », proposée par Ali et Fuad, devait mener à des changements considérables dans la structure politique du pays. Ils étaient conscients de cela. Fuad proposa au Sultan d'entreprendre les réformes le plus vite possible ¹³⁰.

Mais, Ali, comme une personne plus prévoyante, comprenait que « la vitesse » d'application des réformes, comme il disait, « doit être limitée par la possibilité de provoquer une colère » ¹³¹.

Il prédisait qu'il faudrait près d'un siècle pour arriver à une stabilité¹³².

¹²⁹Ali Pacha, Testament politique. – La Revue de Paris. 1910, t. 3, N. 9, p. 106.

¹³⁰Fuad Pasha, Political testament. – J. L. Farley, Turks and Christians, London, 1876, p. 235 - 236.

P. Challemel-Lacour, Hommes d'Etat de la Turquie. Ali Pacha et Fuad Pacha. - Revue des deux Mondes. 1868, XXXVIII année, 2 série, No. 78, p. 916-917.

¹³²B. Lewis, Ali Pasha on nationalism. - Middle Eastern Studies, 1974, No. 10, p. 79.

En évaluant la thèse de « fusion » proposée et appuyée par Ali Pacha et Fuad Pacha, nous concluons que ce n'était qu'une tentative d'assimilation et de dénationalisation « paisibles », ayant pour conséquence une solution du problème national de l'Empire ottoman. Tel était le résultat du développement des idées politiques (pendant cinquante ans) des politiciens turcs « les plus libéraux ». En apparence, ils étaient pro-occidentaux et progressifs mais en fait, ils incarnaient la version légèrement modernisée du conservatisme turc. Ce n'était pas par hasard que M. Ignatev a caractérisé ainsi Ali Pacha : « Malgré son mode d'action d'apparence européenne, il était un vrai Turc, qui était contre l'Europe » 133.

Parmi les principales figures du *Tanzimat* de l'époque, Fuad était celui qui s'inquiétait beaucoup de l'augmentation du nombre de peuples chrétiens dans l'Empire, car il avait peur que les Chrétiens « absorbent » les Musulmans¹³⁴. L'Anglais V. Denton en était bien informé en étudiant les communiqués des Ambassadeurs britanniques installés dans l'Empire ottoman pour empêcher la Sublime Porte d'organiser des massacres systématiques des Chrétiens, lesquels horrifiaient l'Europe¹³⁵.

A part cela, dans les années 50-60, le gouvernement ottoman tâchait de maintenir la majorité quantitative des Musulmans, en encourageant l'admission massive dans le pays des réfugiés musulmans venus de Russie. Durant la première décennie (1854-1864), leur nombre était 595.000¹³⁶. La plupart des Tatars et des Circassiens se sont installés dans les vilayets balkaniques, pour augmenter le nombre de Musulmans. Quand cela était nécessaire, Ali et Fuad utilisaient l'ancienne méthode éprouvée par les dirigeants turcs, « se libérer des incrédules » en les convertissant par force.

L'analyse des thèses essentielles de la conception de la « fusion » montre qu'elle devait mener à l'assimilation des peuples non turcs. C'était le but

¹³³ [Ignat'ev N. P.], Zapiski grafa N. P. Ignat'eva, 1864-1874. [[Ignat'ev N. P.], Le compte des notes d' Ignat'ev, 1864-1874]]. – Russkaya starina [Les temps anciens russes] 1915, vol. 162, livre 4, p. 19.

¹³⁴ V. F. Kozhevnikov, Rusçuk (Ruse), 7 yanvaria 1867 g. – AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, D. 1 (En turc Hatt-1 Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuille 193.

¹³⁵ V. Denton, Khristiane v Turtsii [Les Chrétiens en Turquie]. – Russkiy vestnik [Le bulletin russe], 1864, vol. 50, No. 3 (Mars), p. 117.

¹³⁶ E. Z. Karal, Osmanlı Tarihi. VII cilt: Islahat Fermanı devri, 1861 - 1876. Ankara, 1956, s. 277–278.

essentiel des dirigeants turcs. Les suppositions concernant l'égalité des Musulmans et des Chrétiens, ainsi qu'une politique « loyale » pour tous les sujets n'étaient qu'un voile pour cacher le but principal. Ali et Fuad avaient élaboré un programme de « fusion » prévu pour plusieurs années, et essayaient de réaliser leurs thèses principales. L'analyse des réformes législatives, faites pendant leur gouvernence, prouvait qu'ils agissaient d'après ce programme.

Comme nous l'avons déjà noté, dans ce programme, les mesures concernant la transformation des nations en des institutions religieuses par l'élimination de leurs traditionnels privilèges dans les domaines de gouvernance politique occupaient une place importante. Ce n'est pas par hasard que, le 18 février 1856, la disposition incluse dans le texte du Hatt-i Hümayun devait assurer la mise en œuvre de cette idée : les dirigeants spirituels des nations, qui par tradition les guidaient et se plaçaient comme intermédiaires entre les membres ordinaires des nations et les autorités turques, ne pouvaient pas s'occuper des affaires civiles. Ces dernières étaient transmises aux conseils spéciaux (*Mejilis*), dont les membres étaient des religieux et des laïques¹³⁷. Ainsi les évêques ont été privés du droit de représentation des intérêts de leurs communautés devant la Porte Sublime et les conseils nouvellement formés. Désormais, pour se protéger des pressions des autorités turques, les non Musulmans devaient s'adresser aux tribunaux, lesquels étaient contrôlés par ces mêmes autorités. C'est cette fondation qui déclencha la destruction du système, qui en place d'assurer une certaine autonomie des non Musulmans dans la vie quotidienne des nations, fut remplacée par un système d'organisations purement religieuses, privées de tout privilège. Dix ans après, en mars 1866, fut publiée une lettre circulaire du gouvernement confirmant le texte du Hatt-i Hümayun, d'après lequel, il était interdit aux chefs religieux de présenter à la Porte Sublime des soi-disant tagrires (des plaintes), qui étaient hors des problèmes religieux.

Dans le *Hatt-i Hümayun* se manifesta encore une tendance à la confirmation du contrôle direct, par les autorités, sur les activités des nations non Musulmanes, à l'aide de l'entraînement de leur élite dans le système

¹³⁷ Düstür. Cild-i evvel, İstanbul, 1289. s. 9.

administratif de l'Empire ottoman. Par l'un des paragraphes du Hatt-i Hümayun était prévu le payement d'un salaire par l'Etat aux dirigeants des nations, qui ainsi devenaient des fonctionnaires d'Etat¹³⁸.

Tous les habitants de l'Empire, malgré leurs nationalités et leurs religions, étaient unis dans le Hatt-i Hümayun par les désignations suivantes « sujets de la Sublime Porte », « sujets de l'Etat sacré » et « sujets du Sultan » : comme le note le turcologue américain R. Davison, c'était une action en direction de l'élimination « des obstacles entre les nations » ¹³⁹.

Pour la première fois dans le texte du Hatt-i Hümayun fut utilisé le terme « patriotisme » qui est l'équivalent du mot « vatandaslik » ¹⁴⁰. Ainsi, dans le Hatt-i Hümayun ont trouvé leurs places des termes, lesquels ont servi plus tard de fond pour la création de la conception de la « nation ottomane ». L'analyse du contenu du Hatt-i Hümayun du Sultan montra qu'il y avait les principes fondamentaux de la politique de « fusion ». Mais, le Hatt-i Hümayun n'était pas un acte législatif. Il contenait des innovations dont l'investissement dans la législation devait se faire dans l'avenir. Cela a été fait dans les années 1860.

Les protagonistes du Tanzimat attachaient une grande importance aux réformes dans le domaine de la division administrative. Ce n'est pas par hasard que la réforme de la gestion du système des vilayets réalisée, est considérée comme un pas important vers la préparation des conditions de « la fusion ».

En appliquant la «Loi sur le vilayet de Danube », adoptée en 1864, elle servit de fond pour la Loi des vilayets, qui fut admise en 1867. Dans une brochure anonyme publiée à Paris, Ali Pacha insistait sur le fait que cette Loi reconsidérerait les habitants du pays sans différence religieuse et nationale¹⁴¹. L'analyse du contenu de cette Loi identifiée par les protagonistes du Tanzimat donne la possibilité de mettre en évidence les buts et les directions principales des réformes de la politique de division administrative.

¹³⁸ Ibid.

¹³⁹R. Davison, Reform in the Ottoman Empire 1856 -1876. Princeton, 1963, p. 56.

¹⁴⁰Düstür.Cild-i evvel, İstanbul, 1289. s. 9.

¹⁴¹ [Un Impartial], Réponse à Son Altesse Moustapha Fazil Pacha au sujet de Sa lettre au Sultan. Paris, 1867, p. 19.

territoire en Bulgarie, ont été déclarés « sujets de l'Etat Sublime » malgré leur appartenance à différentes communautés. Par cela, l'une des principales dispositions de la politique de « fusion » était confirmée par la Loi. Les non Musulmans ont été investis du droit de représentation égale dans les conseils d'administration à tous les niveaux (vilayets, sandjaks et cazas). 142. Pourtant, la population musulmane de certains vilayets se composait essentiellement de Turcs, tandis que pour les non Musulmans, en plus des Bulgares, on incluait les Grecs, les Arméniens, les Juifs et autres, de sorte que les Turcs constituaient incontestablement la majorité dans les Mejilis. Ainsi, dans le principe de la « représentation égale » pour le vilayet du Danube précisément, le nombre de représentants du genre masculin non musulman était deux fois plus que celui des Musulmans¹⁴³, permettant ainsi en réalité d'assurer un plus grand nombre de représentants musulmans dans les Mejilis. L'étude des articles concernant la Loi montre que malgré l'annonce du principe de « représentation égale », il existait tout de même des thèses, selon lesquelles une plus grande représentation des Musulmans devait s'appliquer dans des Mejilis de différents niveaux, nouvellement créés en province. Par exemple, il était prévu de former des Mejilis administratifs de onze personnes dont le dirigeant était le Vali. Parmi eux, seulement six personnes étaient élues (trois Musulmans et trois non Musulmans), les cinq autres membres y participaient dans le cadre de « postes », qu'ils occupaient avec le Vali (président du Mejilis), comme inspecteur des tribunaux de la Charia, le directeur des finances du vilayet, le directeur de la poste et le directeur des relations extérieures. La plupart des fonctionnaires du vilayet étaient des Turcs. Ainsi, parmi les onze membres du Mejilis, il n'y avait que trois ou quatre non Musulmans La proportion dans des sandjaks et des cazas était sensiblement la même que dans celle des Mejilis.

D'après cette Loi, les habitants du vilayet du Danube, qui occupait un grand

L'un des objectifs de la Loi de 1864 visait à limiter l'indépendance traditionnelle des affaires intérieures des communautés autonomes bulgares. Dès lors, les membres des *Mejilis* étaient considérés non pas comme des

¹⁴² Düstür. Tabb-1 sani, Dersaadet, 1282. s. 517-536.

¹⁴³ N. Todorov, Balkanskiy gorod XV-XIX vekov [La ville de Balkan aux XV-XIXème siècles]. M., 1978, p. 283.

représentants des communautés spécifiques mais comme des représentants de tous les « Ottomans » 144. Au lieu et place des conseils communautaires, ont été créés des conseils des aînés, lesquels étaient des instruments conformes avec moins de dirigeants et assuraient le contrôle efficace des communautés bulgares par les autorités.

Par cette Loi ont été créés des conseils juridiques mixtes qui examinaient les affaires judiciaires entre les Musulmans et les non Musulmans. Ils étaient dirigés par le *cadi* turc. Les membres des conseils, parmi eux les Chrétiens, aussi recevaient un salaire payé par les autorités autrement dit, ils étaient fonctionnaires de l'Etat.

Comme il a déjà été noté, conformément à la Loi de 1864, les Chrétiens avaient le droit d'être élus dans les *Mejilis*. Dans le texte de cette Loi (articles 67-82) l'organisation des élections des Conseils concernant les différents niveaux¹⁴⁵ occupait une place importante. L'examen des articles correspondants montre, que leur structure était formée de manière à choisir des hommes utiles pour les autorités, parmi les non Musulmans. Ainsi, les élections étaient organisées par les autorités, qui par ce moyen, avaient la possibilité de contrôler leur déroulement. Les candidats s'étaient fixés un objectif plus ambitieux, bien plus ambitieux que le niveau du *Mejilis*. On voit clairement, que les auteurs de la Loi, pour accomplir leur fonction s'appuyaient sur les couches aisées de la population y compris chez les non Musulmans.

Les corps centraux des autorités ont aussi été réorganisés dans l'esprit de « la fusion ». En mars 1867, au lieu du Conseil Juridique Supérieur ont été formées deux nouvelles institutions, le Conseil d'Etat et le Conseil de Justice. La Sublime Porte donnait une grande importance au Conseil d'Etat. Dans le premier article de sa réglementation était noté « qu'il était le corps central du gouvernement impérial » ¹⁴⁶. Au sein des Conseils, il y a avait aussi des non Musulmans, mais la structure des Conseils ne correspondait pas à la proposition précise des différents peuples multi-religieux de l'Empire. Ainsi des quarante et un membres du Conseil d'Etat seulement treize étaient non

¹⁴⁶Düstür. Cild-i evvel, İstanbul, 1289, s. 703.

¹⁴⁴ Düstür. Tabb-ısani, Dersaadet, 1282. s. 520, 524

¹⁴⁵ Ibid., s. 531-534.

musulmans¹⁴⁷. Le président du Conseil était Midhat Pacha, un dévoué de la politique de « fusion ». Au final, la création du Conseil d'Etat était encore un pas vers l'enracinement des idées de la politique de « fusion » dans le système administratif de l'Etat ottoman.

Dans le programme de « fusion », une part importante était consacrée à l'idéologie des peuples ottomans. On supposait qu'en les éduquant dans l'esprit de la dévotion au Sultan et à « la patrie ottomane », les autorités auraient la possibilité d'accomplir « cette fusion ». Dans ce but, ils proposaient deux moyens : un système d'éducation populaire et des formations militaires mixtes (musulmans-chrétiens).

En 1860, fut publié le décret du gouvernement où était noté l'indispensable entrée des Chrétiens dans les écoles musulmanes, lesquelles leurs donneraient la possibilité de recevoir une éducation totale « dans l'esprit du gouvernement », pour devenir après des fonctionnaires d'Etat¹⁴⁸. Mais ils n'ont pas réussi à réaliser ce décret entièrement. Les Musulmans et les Chrétiens étaient contre ce décret. Les premiers pensaient, que l'éducation mixte des enfants était contre l'esprit de l'Islam. Les seconds ont deviné le but essentiel du gouvernement : « permettre par ce procédé de fusionner le sens de la nationalité et de la religion »¹⁴⁹.

En 1869, Midhat Pacha, qui occupait à Constantinople l'une des hautes fonctions de l'Etat, celle du président du Conseil d'Etat, a eu un grand rôle dans la préparation d'une Loi sur « l'éducation nationale ». Dans ce vaste document composé de 196 articles, nous avons pu trouver en place les idées des partisans de la politique de « fusion » laquelle devait s'accomplir par l'éducation constante des enfants dans l'esprit de la fidélité des peuples non turcs « à la patrie ottomane ». Son analyse permit de découvrir les deux directions essentielles de la politique de « fusion » dans le domaine de l'éducation. D'un côté, le renforcement du système développé d'éducation populaire des Chrétiens et de l'autre l'intensification du contrôle de l'Etat,

¹⁴⁷E. Z. Karal, Osmanlı Tarihi. VI cilt: Islahat Fermanı devri, 1856 -1861. Ankara, 1954, s. 148-149.

¹⁴⁸V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Rusçuk (Ruse), 23 yanvaria 1866 g. – [V. F. Kozhevnikov à N. P. Ignat'ev, Rusçuk (Ruse), 23 janvier 1866]. – AVPRI, Fund Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, file 2182b (Consulat en Rusçuk), feuille 23 rev.

ainsi que la création d'un nouveau réseau d'établissements éducatifs, lesquels devront servir à « la fusion idéologique » de tous les habitants du pays.

D'après la Loi, dans l'Empire ottoman, toutes les écoles étaient divisées en deux groupes : privées et publiques 150. Pour les enfants « non Musulmans » par l'article premier, ils allaient essentiellement dans les écoles privées, lesquelles étaient sous le contrôle de l'Etat. Tandis qu'en 1856, le Hatt-i Hümayun avait prévu la création des Mejilis spéciaux, qui devaient contrôler les écoles des nations chrétiennes¹⁵¹. Les auteurs de la Loi de 1869 ont considéré cette thèse comme trop « libérale » et ont décidé de mettre les écoles des non Musulmans sous le contrôle direct de l'Etat.

Mais les auteurs de la Loi n'en sont pas restés là. Dans le texte de la Loi, ils ont ajouté de nouvelles thèses, lesquelles avaient pour but d'empêcher le futur développement de l'éducation des Chrétiens. A ce titre, l'article 129 disposait, que pour fonder une école il fallait avoir l'autorisation du Ministère de l'Education Publique ou du Vali du vilayet. En outre, il y avait une condition, les enseignants de la nouvelle école devraient avoir une autorisation officielle ou un diplôme du Ministère de l'Education Publique. A cause de cela, l'ouverture des écoles devenait difficile.

Les articles précités de la Loi de 1869 représentaient la partie politique de « la fusion », laquelle avait pour but d'éliminer l'autonomie du développement des établissements scolaires des nations chrétiennes.

Pourtant, comme nous l'avons déjà noté, les initiateurs de la politique de « fusion » comprenaient que par les moyens de limitation, ils ne pourraient pas empêcher la croissance de l'idéologie de la lutte de libération nationale. C'est pour cela, que, pour la première fois, ils ont décidé d'instruire leurs sujets non Musulmans dans l'esprit de la fidélité envers le Sultan et « la patrie ottomane ». Les thèses de la Loi sur l'éducation « mixte » des Musulmans et des non Musulmans servaient à cela.

Ce principe était introduit dans les écoles en commençant par les écoles du second degré. Comme le précisait dans l'article 38 de l'Idadiye des écoles mixtes, il n'y avait pas de matière spéciale pour les enfants non Musulmans

¹⁵⁰ Düstür. Cild-i sani, İstanbul, 1289, s. 184.

¹⁵¹ Düstür. Tabb-1 sani, Dersaadet, 1282, s. 11.

excepté la théologie. Ainsi, dans les écoles, les enfants non turcs étaient condamnés à la dénationalisation.

Les auteurs de la Loi n'ont pas osé appliquer l'éducation « mixte » dans les écoles élémentaires du premier degré. Certainement, ils se rendaient compte de l'expérience échouée de Midhat Pacha. Dans les localités où la majorité des habitants étaient chrétiens, la Loi prévoyait de créer côte à côte, des écoles sibyan pour les Musulmans, des écoles élémentaires d'Etat pour les enfants chrétiens. A première vue, cette thèse était favorable pour les nations non Musulmanes. Mais, comme on le constate dans l'article de Loi, dans ces écoles on n'enseignait pas des disciplines comme l'histoire et la littérature aux enfants. En plus, la Loi soulignait que les moyens indispensables pour la construction de ces écoles devraient être donnés par les communautés chrétiennes locales.

Les enfants chrétiens, qui avaient fait leurs études dans les écoles « purement musulmanes » d'après la Loi de 1869, avaient le droit d'être admis dans des lycées, qui devaient préparer des fonctionnaires dévoués à la Sublime Porte. Le premier de ces établissements fut le lycée de Galatassaray. Son statut fut publié en 1868 par la Sublime Porte. Dans son article premier, le but de l'ouverture du lycée était formulé ainsi : « (...) l'éducation des jeunes gens dans le but d'être des sujets ottomans de toutes classes au service de l'Empire (...) »¹⁵². D'après cette formulation, après une « éducation » correspondante, on pourrait permettre aux non Musulmans de devenir des fonctionnaires d'Etat.

Ali et Fuad ont échoué dans la création des formations militaires mixtes. Pour la première fois, ils ont essayé de les créer en mai 1855 quand fut abolit l'Iradeh haraç du Sultan en appelant toute la population de l'Empire sous les drapeaux¹⁵³.

Dans ce document, selon les expressions de l'époque du Tanzimat, il était confirmé que, si dans l'Etat ottoman les non Musulmans avaient droit de se développer et d'avoir une vie digne, alors ils devaient faire leur service militaire comme les Musulmans. L'Iradeh précise que, « jusqu'à présent

¹⁵²Düstür. Cild-i sani, İstanbul, 1289, s. 245.

¹⁵³Eastern Papers: Correspondence respecting Christian privileges in Turkey, London, 1856, XVIII. p. 1-3.

Patrie est le devoir de tous »¹⁵⁴. En même temps dans *l'Iradeh* était noté que dans l'armée « mixte » les Musulmans devraient avoir une position prédominante. Cela était motivé par le fait que, soi-disant, ils étaient « habitués » à porter une arme et aussi qu'ils constituaient une majorité dans l'Empire¹⁵⁵. En fait, par la Loi, il était prévu d'utiliser les sujets non Musulmans comme « chair à canon » pour protéger l'Empire en destruction. La Loi de 1855 fut accueillie avec une certaine résistance du côté des Musulmans et des Chrétiens. Les Musulmans ne pouvaient pas s'imaginer que les « *gyavours* » puissent avoir la permission de porter des armes de l'autre côté, les Chrétiens trouvaient impossible de donner leur sang pour la protection d'un Etat qu'ils haïssaient. A cause de cela, la Loi de 1888 est restée sur le papier et après son édition les formations militaires mixtes ne furent pas créées. Au début des années 60 cette question fut encore une fois inscrite à l'ordre du jour, mais aucune décision définitive n'a pu être prise¹⁵⁶. Ainsi, Ali et Fuad n'ont pas atteint leur but dans ce domaine.

seuls les Musulmans accomplissaient ce devoir » et que « la défense de la

Le summum des tâches accomplies par Ali et Fuad pour introduire dans la législation, la conception de la « fusion » fut la Loi de citoyenneté ottomane de 1869¹⁵⁷.

Par l'article premier de cet acte, tous les habitants de l'Empire ottoman, malgré leur nationalité et leurs confessions sont « des sujets de l'Etat ottoman » 158.

En apparence cette Loi était favorable pour les non Musulmans, car pour la première fois dans un Etat théocratique, comme l'était l'Empire ottoman, ils étaient déclarés, par la Loi, « sujets » égaux aux Musulmans, éliminant formellement la discrimination confessionnelle, laquelle pendant des siècles était considérée comme la particularité des pays musulmans.

¹⁵⁴Ibid., p. 2.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol', 21 marta/2 aprelia 1867 g. [N. P. Ignat'ev – to A. M. Gorchakov, Constantinople, March 21/April 2, 1867]. – AVPRI, Fonds Kantselaria, fichier 32, feuille 159 rev.

¹⁵⁷Düstür. Cild-i evvel, İstanbul, 1289, s. 16–18.

¹⁵⁸Ibid., s. 16.

Mais cette Loi avait un autre sens. En fait, elle privait les peuples non turcs de leur droit d'identité nationale. Désormais tous les habitants de l'Empire étaient considérés comme des « sujets ottomans » et non pas comme Grecs, Bulgares ou Arméniens.

C'était un pas important vers « le mélange et la fusion ».

On peut conclure que les initiateurs de la politique de « mélange et de fusion » ont réussi à donner une formulation législative à une partie du programme élaboré par eux. Beaucoup de thèses importantes n'ont pas été réalisées. Ils n'ont pas réussi à créer un système administratif bien centralisé et nettement fonctionnel, lequel pourrait servir de fondement pour « la fusion ». Les réformes réalisées dans les domaines militaire et éducatif, orientées vers la création d'un « esprit commun », ne représentaient pas totalement leurs réflexions.

Les auteurs de la politique de « fusion » eux-mêmes reconnaissaient cela. A la fin de ses jours, en évaluant les résultats des activités réalisées avec Fuad, Ali Pacha constata avec regret : « Nous avons été incapables ... ».

Mais ce que les protagonistes du *Tanzimat* ont pu réaliser, présentait des risques pour l'existence de l'autonomie des nations chrétiennes. Ce qui est remarquable, c'est que « la fusion » fût réalisée sous prétexte d'établir un système gouvernemental justement pour tous les sujets du Sultan et d'application des réformes pro-occidentales.

Les faits précités montrent que dans la question nationale, la politique de la Sublime Porte à l'époque du *Tanzimat*, malgré les thèses progressistes annoncées dans les actes gouvernementaux, est caractérisée comme ayant des intentions régressives, antinationales et oppressives. Cela obligea de revoir l'opinion répandue dans l'historiographie occidentale et turque notant la politique « libéralisée » des autorités turques envers les nations à l'époque du *Tanzimat* comme progressiste, en oppressant systématiquement l'esprit national des peuples chrétiens. Au fond, le *Tanzimat*, comme on le voit cidessus, a préparé la situation de proto-génocide dans le pays. Ce n'est pas par hasard que le collègue cadet d'Ali et de Fuad, Midhat, fut l'auteur du premier programme de génocide dans l'Empire ottoman.

CHAPITRE 3

LE MOUVEMENT D'OPPOSITION CONSTITUTIONNELLE ET LES CHRÉTIENS

L'IDÉOLOGIE DES CONSTITUTIONNALISTES

Le mouvement d'opposition constitutionnelle a pris sa source au sein d'un groupe secret qui fut créé en 1865 à Constantinople : « les Nouveaux Ottomans ». Ses membres, au début de leur activité, étaient sous l'influence d'antichrétiens et des idées musulmanes radicales du Cheikh Ahmed, qui dirigea la conspiration anti-*Tanzimat*, connue comme « *l'événement de Kuléli* ». Leur idéologue Namek Kemal (1842-1888) a fait remarquer dans le journal « *Hurriyet* » (publié par lui-même) qu'Ahmed et son entreprise tâchaient de « sauver l'Etat » 159.

Evidemment, cela a sûrement eu une influence sur leur conception concernant la question nationale qui a été formée dès les premières années de leur activité. Ils abordaient la question nationale, comme purement religieuse. L'ensemble de la complexité des problèmes politiques provenait de la politique extrême de l'Empire en direction des nations chrétiennes soumises, étant caractérisée par eux comme un antagonisme entre l'Islam et le Christianisme.

« Les Nouveaux Ottomans » se basaient sur les idées de Cheikh Ahmed, prétendant que les réformes du Tanzimat ont limité les droits des Musulmans, tandis que les Chrétiens avaient reçu de nombreux avantages.

En 1856, le *Hatt-i Hümayun*, déclarant le début de la deuxième phase du *Tanzimat*, fut nommé par eux : « le firmament des privilèges » ¹⁶⁰.

Ils écrivaient qu'à l'époque du *Tanzimat*, la politique de la Sublime Porte s'était orientée vers « la satisfaction des Chrétiens » et par conséquent, les Musulmans avaient le statut «de la communauté persécutée »¹⁶¹. Pour cette raison « les Nouveaux Ottomans » se sont déclarés comme écrivains d'une

¹⁶¹Ibid., No. 14.

60

¹⁵⁹Hürriyet, 1869, No. 30.

¹⁶⁰Ibid., No. 12.

autre période. « *Muhbir* », les défenseurs des droits « bafoués » des Musulmans de l'Empire¹⁶².

« Les Nouveaux Ottomans » ne comprenaient pas le but des dirigeants du *Tanzimat* concernant les peuples chrétiens. Ils négligeaient le fait que cette politique se pratiquait pour protéger l'intégralité territoriale de l'Empire avec des moyens plus flexibles. Ils considéraient Ali Pacha et Fuad Pacha comme des « traîtres », car ces derniers ont publié en 1856, comme écrit le rédacteur de Hurriyet, Namek Kemal, « le célèbre firmament des privilèges », qui fait des Chrétiens « des Pachas, des hommes renommés et honorables ». 163

Ces années-là, l'attitude des « Nouveaux Ottomans » envers les peuples chrétiens se distinguait par une extrême intolérance. Le diplomate Prussien A. Mordtmann, qui connaissait de près quelques-uns d'entre eux, écrit plus tard que les membres de cette organisation ont organisé l'éloignement d'Ali Pacha et l'élimination des réformes de modèle européen qui se réalisait à l'époque du *Tanzimat*. Ils avaient aussi l'intention d'organiser ouvertement l'oppression des sujets chrétiens du Sultan¹⁶⁴.

Particulièrement, ils considéraient comme une innovation nuisible, l'admission contraignante par la Sublime Porte des Constitutions des nations apostoliques arménienne et orthodoxe grecque¹⁶⁵.

Comme nous le savons, l'admission de ces Constitutions a eu une influence positive considérable sur la situation des nations concernées. Elle a contribué à l'animation de la vie publique et à la conscientisation politique et nationale. C'est pour cela que « les Nouveaux Ottomans » ont désapprouvé les mesures du gouvernement. Plus tard, pour ces raisons, Namek Kemal a été contre l'autorisation d'Ali Pacha de séparer les Bulgares de la hiérarchie de l'église grecque 166.

¹⁶³Hürriyet, 1869, No. 14.

¹⁶²Muhbir, 1867, No. 1.

¹⁶⁴[A. D. Mordtmann], Stambul und das moderne Türkenthum (Politische, sociale und biographische Bilder von einem Osmanen), B. 1, Leipzig, 1877, S. 66.

¹⁶⁵A. Ubichini, L. Kurteyl. Sovremennoe sostoyanie Ottomanskoy imperii [L'Etat moderne de l'Empire ottoman], S.-Pb., 1877, p. 168-170.

¹⁶⁶ M. C. Kuntay, Namık Kemal devrinin insanları ve olayları arasında. C. I, İstambul, 1944, s. 150.

L'attitude ennemie envers le mouvement de libération des peuples chrétiens est une caractéristique des dirigeants de l'organisation des « Nouveaux Ottomans » pendant toute leur activité. Mais, au début du mouvement, il fut très critiqué. Ces années-là, Namek Kemal et ses amis venaient de commencer leur activité publique et n'étaient pas encore des politologues expérimentés. Ils ne pouvaient donc pas cacher leurs intentions réelles. A part cela, comme nous l'avons déjà noté, ils étaient sous l'influence des idées du Cheik Ahmed. Ces années-là, l'opinion des « Nouveaux Ottomans » sur le mouvement de libération nationale a été révélée par l'orientation qu'ils ont eu pour le mouvement des Grecs de l'île de Crète en 1866-1869.

Sur les pages des journaux édités par les « Nouveaux Ottomans », on donnait une grande place à la question de la Crète. Dans ces publications, on pensait que la suppression de la révolte aurait une grande signification pour l'avenir de l'Empire ottoman. « *Muhbir* » écrivait même que « l'indépendance de l'Etat ottoman dépendait de cela » ¹⁶⁷.

Ainsi « *Muhbir* » et « *Tasfir-i Efker* » (dont le rédacteur était Namek Kemal) critiquaient sévèrement l'attitude extrêmement « douce » de la Sublime Porte envers les insurgés. Ils caractérisaient la politique d'Ali Pacha, concernant la question de Crète, comme « pro-chrétienne » et lui comme « traître ». Le poème satirique « Zafername » écrit par le célèbre poète et membre renommé du mouvement « des Nouveaux Ottomans » Ziya Pacha (1825-1880), est l'exemple évident de la critique de cette politique. Il critique sévèrement et se moque de la politique des « concessions » d'Ali envers les insurgés Crétois ¹⁶⁸.

Namek Kemal proposait de « recourir au principe des actes de violence » et exterminer tous les habitants chrétiens de l'île, au lieu de pratiquer la politique des concessions dans les pages du « *Tasfir-i Efker*». Il n'y a que par ce moyen qu'on pourra, à son avis, rétablir « la paix » en Crète. Il exceptait la possibilité de la moindre concession aux Chrétiens¹⁶⁹. En intensifiant une campagne anti-grecque par l'intermédiaire du « *Tasfir-i Efker* » lié à la crise de la Crète. Les Grecs qui habitaient la capitale, étaient accusés par N. Kemal

¹⁶⁸E. J. W Gibb, A history of Ottoman poetry, vol. VI, London, 1967, p. 371.

¹⁶⁷Muhbir, 1868, No. 41.

¹⁶⁹M. Kaplan, Namık Kemal: hayatı ve eserleri. İstanbul, 1948, s. 51.

« d'avoir chanté des chansons antiturques et par cela d'inciter les autres Chrétiens contre la nation de l'Islam » 170

Namek Kemal faisait appel au gouvernement afin d'appliquer, contre les Grecs de l'Empire, des moyens punitifs et de les expulser du pays¹⁷¹.

Le « Muhbir », par contre, « imprimait des articles encourageants les Musulmans de la Crète ». 172

Dans le milieu des opposants, la remise forcée de la Citadelle de Belgrade à la Serbie par la Sublime Porte et la reconnaissance de l'indépendance du Monténégro a provoqué une grande colère. Ali Suavi écrit dans « le Muhbir »: « Nos ancêtres ont donné leur sang pour conquérir pouce à pouce ces terres, et nous, leurs générations indignes les rendons au fur et à mesure ».

Ces concessions forcées par la Sublime Porte qui avaient pour cause l'affaiblissement et la chute de la puissance militaire de l'Empire, ont été prises par les « Nouveaux Ottomans » comme des concessions aux « infidèles » et comme une preuve d'affaiblissement des Musulmans devant les Chrétiens. Ils tâchaient à l'aide des œuvres littéraires, en utilisant des slogans de combat contre les Chrétiens, d'éveiller l'ancienne combativité des Islamistes. Namek Kemal, dans son œuvre littéraire « Un rêve » écrivait : « Notre prophète servait le monde entier par son poignard. Nous aussi devons le suivre (...) Nous tâcherons de prouver, que nous appartenons au peuple ottoman, qui oblige le monde entier à trembler devant nous (...) Montrons aux infidèles notre force, faisons plaisir au prophète » 173.

Auparavant, de pareils thèmes étaient apparus dans les œuvres d'Ibrahim Sinasi. Il glorifiait la combativité des vrais ottomans et leurs victoires contre les « gyavours » 174.

Ibrahim Sinasi a fondé le premier journal militaire dans l'histoire de la Turquie « Jeride-i Askérie ». Dans ses articles publiés, il louait les Turcs

¹⁷⁰ M. C. Kuntay, Namık Kemal devrinin insanları ve olayları arasında. C. I, İstambul, 1944, s. 59. ¹⁷¹Ibid., s. 62.

¹⁷²*Muhbir*, 1868, No. 29.

¹⁷³M. Kaplan, Namık Kemal: hayatı ve eserleri. İstanbul, 1948, s. 42.

¹⁷⁴Tanzimat döneml türk edeblyatı antolojisi. Hazır.: Ş. Kutlu. İstanbul, 1972, s. 17.

ottomans comme le plus belliqueux peuple du monde, dont les représentants sont des combattants ou des fils de combattants ¹⁷⁵.

Pendant la première phase de leur activité, les « Nouveaux Ottomans » pensaient résoudre la question « nationale » en proclamant la Constitution. D'ailleurs, ils croyaient qu'ainsi ils pourraient assurer l'unité des peuples multinationaux et multi religieux. Un homme de haute aristocratie égyptienne Halil Chérif Pacha qui s'était uni avec le mouvement des « Nouveaux Ottomans », a publié un tract où il constatait que la Constitution rétablirait l'autorité de l'Etat islamiste, en éliminant les différences sociales et politiques entre les Musulmans et non Musulmans 176. Comme on voit dans le passage cité, il supposait laisser non seulement l'aspect de l'Etat islamiste invariable. Mais en proclamant la Constitution, il tâchait de consolider son autorité.

Hormis Halil Cherif Pacha, l'aristocrate égyptien Mustafa Fazil Pacha, le frère d'Ismail Pacha, le *Khediv* de l'Egypte participait au mouvement des « Nouveaux Ottomans ». Au début de 1867, dans les journaux européens, fut publiée sa lettre ouverte envoyée à Abdul Aziz¹⁷⁷ révélant la perception de l'auteur : « Les temps splendides » où, « les créateurs de l'Empire », les Turcs et leurs peuples sujets, vivaient en pleine harmonie, sont restés dans le passé. Maintenant, les peuples chrétiens montrent leur désobéissance, ils se révoltent contre le Sultan. La cause n'est pas seulement dans l'instigation des Etats européens, mais aussi dans la mauvaise gouvernance de l'Empire Ottoman. Les Islamistes et les Chrétiens sont furieux. Mais, la situation des Islamistes est plus grave parce qu'ils n'ont pas autant d'avantages et de défenseurs, que les Chrétiens. Pour sauver l'Etat de la destruction, l'auteur propose d'établir un système « libre », « légitime » et convenable, lequel éliminerait l'oppression, satisfaisant toutes les espérances des sujets, malgré leur appartenance religieuse et rétablirait l'ancienne harmonie ¹⁷⁸.

¹⁷⁵Ibid., s. 32-33.

¹⁷⁶Yu. A. Petrosyan, Mladoturetskoe dvizhenie [Le mouvement Jeunes-turc (seconde moitié du XIXème – début du XXème siècle)]. M., p. 65.

¹⁷⁷ Z. Şakir, Büyük Türk inkılâbı. İstanbul, 1956, s. 68–78.

¹⁷⁸ Ibid., s. 70-72.

En général, entre les approches de Mustafa Fazil Pacha et les autres « Nouveaux Ottomans », il n'y a pas de grande différence. Comme eux, Mustafa Fazil Pacha met l'accent sur la plus grande oppression des Musulmans par rapport aux Chrétiens et propose d'éliminer tous les avantages que, soi-disant, ces derniers possédaient. Avec cela, il faut faire attention sur ce que, dans la lettre ouverte, l'auteur ne dit pas que la Charia devrait rester comme le fondement de l'ordre d'Etat de l'Empire ottoman. A l'inverse, il confirme que la religion ne devrait pas fermer le fond politique de l'Etat. Cette thèse contrarie l'idée fondamentale des « Nouveaux Ottomans », d'après laquelle « si notre pays (c'est-à-dire l'Empire ottoman-R.S.) veut être puissant, alors, il doit suivre la *Charia* et continuer de rester un Etat islamique »¹⁷⁹.

La conception de patriotisme proposée par Mustafa Fazil Pacha était plus laïque. Elle était davantage fondée sur les sentiments nationalistes que sur les sentiments religieux. Il écrit plusieurs fois « sur les sentiments élevés propres à la race turque » mais non pas sur les Islamistes en général. Fazil Pacha diffère des autres protagonistes des « Nouveaux Ottomans »: ceux qui parlaient au nom de la nation musulmane toute entière ne parlaient pas seulement au nom du peuple turc.

En fait, les « Nouveaux Ottomans » au début même de la première phase de leurs activités, développaient les germes de la politique nationaliste turque, laquelle avait deux interprétations : la première donnait plus de signification à l'Islam, comme fondement, la deuxième parlait plus de l'idée de la nation, mais elle n'avait pas encore d'interprétation théorique. La première a servi de fondement pour le premier programme de génocide et la seconde pour les futurs programmes.

Ces années-là, les points de vue des « Nouveaux Ottomans » furent entièrement exposés par la lettre ouverte de Namek Kemal, rédacteur dans le journal progouvernemental « Gazette du Levant » édité à Constantinople¹⁸⁰. Elle contenait l'exposé de thèses fondamentales du programme des « Nouveaux Ottomans ».

¹⁷⁹Hürriyet, 1868, No. 18.

¹⁸⁰ M. C. Kuntay, Namık Kemal devrinin insanları ve olayları arasında. C. I, Istambul, 1944, s. 183 -187, 290-291.

Dans la lettre, il soulevait une attention particulière à la question de la conviction nationale, laquelle se considérait essentiellement comme un problème de conviction. L'auteur parle au nom des Musulmans qui, comme il les désigne, « sont la nation prédominante de l'Empire ». Il répète les arguments communs des « Nouveaux Ottomans », déjà devenus habituels, de la situation soi-disant plus avantageuse des Chrétiens. Malgré le fait que Kemal était obligé d'accepter la situation que les non Musulmans étaient privés de « certains droits » à son avis, cela était compensée par la protection des grands Etats et par leur libération du service militaire. L'idéologue des « Nouveaux Ottomans » faisait part de ses préoccupations quant aux efforts des Chrétiens pour participer à la direction du pays. En admettant la nécessité des réformes, Namek Kemal rappelait la possibilité de les appliquer également dans les milieux musulmans et non musulmans et ne pas concentrer son attention sur une nation particulière, comme faisait le gouvernement en réalisant une politique pro-chrétienne.

Dans la lettre, pour la première fois, est formulé le but capital des « Nouveaux Ottomans » concernant la question nationale. Namek Kemal écrit : « Maintenant, ce sera le plus important aspect de la question». « La Gazette du Levant » écrit sur la nécessité de tous les peuples de la patrie de fusionner. « *Nous admettons cette nécessité* » (je souligne – R. S.)¹⁸¹. Ainsi, malgré leur critique féroce de la politique gouvernementale des dirigeants de *Tanzimat*, Ali Pacha et Fuad Pacha, les « Nouveaux Ottomans » sont d'accord avec le but le plus essentiel : l'indispensabilité de la fusion des peuples de l'Empire. Dans la lettre, on ne disait rien sur les moyens pour y arriver. Seulement, il était noté qu'il ne fallait en aucun cas faire participer les Chrétiens dans le système de gouvernance de l'Etat.

Les années passées à l'étranger ont eu une grande signification pour la formation sur la conception du monde des « Nouveaux Ottomans ». Pendant cette période, ils ont pris connaissance des œuvres des Illuminateurs Européens, ont étudié le droit public, ainsi que le régime politique des pays de l'Europe.

¹⁸¹Ibid., s. 186.

Leurs dirigeants ont formulé pour cette époque deux nouvelles conceptions idéologiques et politiques : La « nation ottomane » (ou « communauté ottomane ») et « le patriotisme ottoman ». L'étude de ces dernières a eu une grande signification pour la compréhension des particularités de l'idéologie des « Nouveau Ottomans ».

La notion « nation ottomane » est considérée comme l'une des notions centrales de leur doctrine. Elle est utilisée pour caractériser la totalité de tous les peuples de l'Empire. D'ailleurs dans cette « notion » mythique embrassait les Musulmans ainsi que les non Musulmans, Ziya Pacha dans l'interprétation du poème « *Zafer name* » définit ainsi cette notion : l'expression « nation ottomane » embrasse tous les peuples considérés comme sujets de l'Etat Ottoman qu'ils soient Musulmans ou non Musulmans » 182.

L'expression « communauté ottomane » avait le même sens. Quelques-uns des « Nouveaux Ottomans », notamment Namek Kemal, insistaient sur le fait que le terme *Ummet* (Communauté) devait être employé en direction de toutes les nations de l'Empire ottoman sans considérer l'identité religieuse confessionnelle¹⁸³. Il opposait l'*Ummet* au *Millet* (Nation) ; en insistant sur le fait, que le premier signifiait la totalité de tous les sujets d'un Etat et le deuxième, la totalité des fidèles d'une même confession.

En critiquant la Sublime Porte, pour avoir confondu ces deux termes dans les documents officiels, il écrivait dans « *Hurriyet* » que la Sublime Porte « ne distinguait pas le *Millet* de l'*Ummet* et ne connaissait pas leur différence » ¹⁸⁴. Mais, il faut noter que Namek Kemal lui-même confondait souvent ces notions, sans respecter les définitions avancées par lui-même ; et en outre, il le faisait dans un même article. Cela témoigne de la faible élaboration de la théorie des années 70. L'une de ces expressions « la nation ottomane » fut néanmoins admise par tous.

Cette évolution sémantique du sens de la notion « *Millet* » présentait quelques intérêts. Dans le Coran, on pouvait retrouver deux sens : la religion

_

 $^{^{182}}$ Ş. Kurgan, Ziya Paşa: hayatı, sanatı, eserleri. Istanbul, 1962, s. 121.

¹⁸³B. S. Baykal, Namık Kemal'e göre Avrupa ve biz. — Namık Kemal hakkında, Istanbul, 1942, s. 194.

¹⁸⁴Hürriyet, 1868, No.19.

en général et la « vrai religion », c'est-à-dire l'Islam. Plus tard, dans la langue arabe, il était utilisé comme un antonyme du mot « Zimmi », mettant l'accent sur le fait que la totalité des non Musulmans, c'est-à-dire les Chrétiens et les Juifs, profitaient de la protection de l'Etat musulman 185. Dans l'Empire ottoman, le *Millet* était une communauté religieuse reconnue officiellement par le Sultan. Les Musulmans sunnites se considéraient comme « *Millet prédominant* ». Les *Millets* non Musulmans étaient nommés par mépris « *les autres Millets* ». Le terme « *Millet* » était souvent utilisé pour désigner les non Musulmans, et les Musulmans de l'Empire préféraient se nommer « *Ummet* ».

Avec le développement des idées européennes dans les milieux turcs, le mot « *Millet* » petit à petit perd son sens initial (communauté religieuse). Et en se libérant de la nuance « religieuse », il acquiert un nouveau sens qui ressemble aux mots français « Nation », « Peuple ». Ce fut l'un des protagonistes du *Tanzimat*, le célèbre politique Sadik Rifat Pacha, qui a été le premier à utiliser le mot « *Millet* » dans ce sens. Dans ses œuvres, on retrouve les expressions « *les intérêts de Millet* », « *servir le Millet* » ¹⁸⁶etc. En outre, Sadik Rifat Pacha ne précisait pas s'il s'agissait des Musulmans ou des non Musulmans. Pour lui le mot « *Millet* » avait obtenu un sens collectif. Pendant la seconde phase des réformes du *Tanzimat*, dans les documents officiels, apparaît une nouvelle expression « (*Millet*) *Nation ottomane de l'Etat Sublime* » (c'est-à-dire de l'Empire ottoman) qui concernait, dans un premier temps, généralement les Musulmans, les sujets du Sultan. Plus tard, avec la création d'une politique de « fusion » cette expression a commencé à concerner aussi les non Musulmans

Ainsi, dans les poésies et les articles politiques et sociaux d'Ibrahim Sinasi le mot « *Millet* » est employé dans le sens proche du mot français « nation ». Pour la première fois, les expressions telles que « *le dévouement au Millet* », « *idée de Millet* », ainsi que « *Conseil de Millet* », etc. ont été employées par Sinasi¹⁸⁷. Ces expressions ont été empruntées par d'autres « Nouveaux

¹⁸⁵F. Buhl, Millet. – Islam Ansiklopedisi, 2. B., C. 8, Istanbul, 1971, s. 317.

¹⁸⁶Ş. Mardin, The Genesis of Young Ottoman thought: a study in the modernization of Turkish political ideas. Princeton, 1962, p.189.

¹⁸⁷M. Kaplan, Namık Kemal: hayatı ve eserleri. İstanbul, 1948, s. 45 – 46.

Ottomans » et furent largement utilisées dans leur presse. Par la suite, elles ont eu une place solide dans la langue turque en se considérant comme expressions principales de l'idéologie nationaliste turque.

Sinasi se présentait comme le défenseur des intérêts des « Ottomans ». Le journal « *Tasfir-i Efker* », qu'il publiait, se nommait « Journal ottoman » ¹⁸⁸. Dans les publications politiques et sociales de Sinasi, la tendance de la subdivision des « Ottomans » à de « vrais Ottomans » commença : c'est-à-dire il y avait les Turcs et les autres, les seconds étaient des non Musulmans. Dans l'éditorial du premier numéro d'un autre journal « *Terjuman-i Akhval* » (autre journal publié par lui-même), ce dernier se caractérise comme un journal « vrai Ottoman », contrairement aux périodiques des non Musulmans. D'après Sinasi, la caractéristique du vrai Ottoman était la langue turque ¹⁸⁹.

Les « Nouveaux Ottomans » expliquaient l'indispensabilité de la fusion de toutes les nations de l'Etat ottoman, qu'ils soient Musulmans ou non Musulmans, dans une « Nation ottomane » unique, en prenant pour exemple l'Europe et les Etats-Unis. Dans l'article « La fusion des peuples », Namek Kemal insistait sur le fait que les différences de nationalités, de langues et de croyances « ne pourront jamais être un obstacle pour l'union » 190, en citant comme exemple l'Angleterre, la France, l'Autriche, le Portugal, la Belgique et d'autres Etats européens.

Les « Nouveaux Ottomans », en falsifiant l'histoire de l'Empire ottoman, insistaient dès le début qu'ils avaient créé toutes les conditions favorables pour le développement des peuples non Musulmans. *Hurriyet* écrivait : « dès la prise d'Istanbul, nous avons donné des droits absolument égaux à tous les représentants des différentes églises »¹⁹¹.

L'idée cardinale de la conception de la « Nation ottomane » était l'introduction de tous les peuples de l'Empire ottoman dans le corps de la

¹⁸⁸R. Özdem, Tanzirnattan beri yazı dilimlz. Fikrî nesir dilimizin gelişmesi. – Tanzimat I.İstanbul, 1940, s. 880.

¹⁸⁹H. R. Ertuğ, Basın ve yayın hareketleri tarihi, İstanbul, 1959, s. 160.

¹⁹⁰M. Kaplan, Namık Kemal: hayatı ve eserleri. İstanbul, 1948, s. 110 -111.

¹⁹¹Hürriyet</sup>, 1869, No. 50.

nation ottomane. Comme le précisait indirectement Ibrahim Sinasi, seuls les Turcs se considéraient comme des Ottomans de « premier rang » ¹⁹².

Par conséquence, les peuples chrétiens de l'Empire passaient pour des composants ou « éléments ». Au fond, la conception « Nation ottomane » maintenait la position subalterne des nations chrétiennes, en rendant leur situation encore plus grave.

Les « Nouveaux Ottomans » trouvaient que quelques facteurs pouvaient favoriser la conservation de l'union entre les éléments de la « nation ottomane ». Ces facteurs, d'après les « Nouveaux Ottomans », étaient les suivantes :

- la ressemblance des « conditions géographiques ».
- la coïncidence des intérêts, y compris aussi les « intérêts » économiques.
- l'existence de l'idée du « tout ottoman ».

L'étude de ces facteurs donne la possibilité de mieux comprendre les particularités de l'idéologie des « Nouveaux Ottomans ».

Comme condition importante de l'existence de la « Nation ottomane », était considérée l'environnement géographique. Namek Kemal, sûrement sous influence du point de vue de Montesquieu, donnait une grande importance à cela. Il écrivait : « Tous les éléments (les peuples sauf les Musulmans), qui vivent dans notre pays sont des parties d'un corps, du point de vue géographique. C'est à cause de cela qu'ils ont perdu totalement leur capacité d'exister en tant qu'eux-mêmes, ainsi que la force indispensable pour arriver à la liberté » ¹⁹³. Par cela, il niait le droit à l'existence indépendante des peuples non turcs et arrivait à la conclusion, qu'ils n'étaient pas à même de se séparer de l'Empire ottoman.

«Les Nouveaux Ottomans » pensaient qu'à cause d'avoir vécu longtemps dans des conditions géographiques identiques au sein « des éléments de la nation ottomane », des intérêts communs apparaîtront. En s'adressant aux

_

¹⁹² H. R. Ertuğ, Basın ve yayın hareketleri tarihi, İstanbul, 1959, s. 160.

¹⁹³E. Z. Karal, Namık Kemal ve Şark Meselesi. – Namık Kemal hakkında. İstanbul, 1942, s. 289.

non Musulmans, « *Muhbir* » notait particulièrement que leurs intérêts coïncidaient avec ceux des Musulmans¹⁹⁴.

Namek Kemal écrivait que les « intérêts communs » étaient un élément constitutif de « la Nation ottomane » 195 .

Dans les articles politiques d'Ali Suavi, la thèse des intérêts communs comme « composants de la Nation ottomane » a trouvé sa spécificité. Il écrit, que « l'intérêt matériel » commun liait plus fortement les peuples de l'Empire. Ainsi, « les Nouveaux Ottomans » tâchaient de convaincre les lecteurs, que pour les peuples non turcs, du point de vue « matériel », il serait plus avantageux d'être dans « la nation ottomane » que de créer leurs Etats nationaux.

Les dirigeants des « Nouveaux Ottomans » apportaient une grande attention sur le facteur de l'unité. Différents auteurs expriment des désignations différentes. Namek Kemal écrivait sur l'unité des « idées » ¹⁹⁶ et Ziya Pacha sur « l'allégeance ottomane » ¹⁹⁷. Il estimait que c'était précisément cela qui créait pour les « Ottomans » un but commun de travailler pour la prospérité de « l'Ottomanisme ».

Cette thèse n'expliquait pas le fait de l'existence du mouvement de la libération nationale des peuples chrétiens. Les dirigeants des « Nouveaux Ottomans » ont tenté de trouver une issue et ont déclaré que cette unité existait parmi les « Ottomans » dans le passé, aux temps de la puissance de l'Empire. Cette conception a trouvé son expression par exemple, dans le livre « La base de la révolution » du célèbre journaliste et écrivain Ahmet Midhat. Ahmed Midhat participait au mouvement des « Nouveaux Ottomans » et dans ce livre, il exprimait leurs idées.

Ici, l'auteur tâchait de prouver que dès sa création, l'Empire des Sultans était non seulement un état islamique ou turc, mais aussi il était « la patrie commune » pour tous les Ottomans, malgré leur appartenance religieuse et

11

¹⁹⁴Muhbir, 1868, No. 28.

¹⁹⁵M. Kaplan, Namık Kemal: hayatı ve eserleri. İstanbul, 1948, s. 110.

¹⁹⁶B. Boran, Namık Kemal'in sosyal fikirleri. – Namık Kemal hakkında. İstanbul, 1942, s. 272.

¹⁹⁷Ş. Kurgan, Ziya Paşa: hayatı, sanatı, eserleri,İstanbul, 1962, s. 121.

nationale¹⁹⁸. En ce temps-là, il existait une « unité spirituelle » entre tous les peuples de l'Empire.

Mais ensuite, « les Nouveaux Ottomans » ont estimé que cette unité a cessé d'exister. Namek Kemal constatait qu'« entre nous (il envisageait les Ottomans) l'unité idéologique n'a pas réussi » ¹⁹⁹.

C'est à cause de cela, comme croyaient les « Nouveaux Ottomans », que les manifestations des peuples chrétiens pour la libération furent possibles.

D'après les « Nouveaux Ottomans », les causes de la violation de « l'unité spirituelle » étaient la politique provocatrice des Etats Européens, surtout de la Russie envers les Chrétiens de la Sublime Porte, et aussi la trahison des militants du *Tanzimat* aux principes de la *Charia*; laquelle fut évidente, notamment par l'attribution des très grandes prépondérances aux non islamistes.

Pour le rétablissement de l'unité spirituelle, les dirigeants « Nouveaux Ottomans » proposaient d'accomplir des changements dans le système juridique de l'Etat. D'un côté, ces derniers devaient rétablir toutes les thèses de la *Charia*. En fait, « les Nouveaux Ottomans » faisaient appel à renoncer aux réformes pro-occidentales du *Tanzimat*. De l'autre côté, ils insistaient que la proclamation de la Constitution et quelques réformes bourgeoises dans les conditions actuelles furent la seule solution au problème national. L'indispensabilité des réformes constitutionnelles était argumentée par les thèses de l'Islam.

Mais le programme des « Nouveaux Ottomans » sur le renforcement de « l'unité spirituelle » des membres de la nation ottomane n'en finissait pas. Dans les moyens qu'ils proposaient, l'éducation des non Musulmans dans l'esprit de la fidélité à « la nation ottomane », ainsi que l'enracinement du « patriotisme ottoman » d'après eux, occupaient une place importante. Le moyen principal de leur accomplissement était la création d'un réseau d'établissements scolaires « mixtes » chrétiens-musulmans, où les enfants chrétiens et musulmans étudieraient et seraient éduqués ensemble dans l'esprit de « l'unité ». On proposait, dès le début de la scolarité, d'injecter

-

¹⁹⁸Ahmet Midhat, Üss-ü inkılâp. K. I, İstanbul, 1294, s. 9–11.

¹⁹⁹B. Boran, Namık Kemal'in sosyal fikirleri. - Namık Kemal hakkında.İstanbul, 1942, s. 272.

aux enfants des différentes nations les sentiments de la fidélité à la nation ottomane.

Namek Kemal, dans son article « La fusion des peuples », publié dans le journal « Ibret » écrit : « La fusion spirituelle des gens se crée pendant l'enfance, notamment à l'école, résultat des formes de communications. Pour cela il est indispensable de créer des écoles où seraient admis les représentants de toutes les nations et de toutes les religions²⁰⁰. De pareilles pensées avaient été exprimées par Ali Suavi dans le journal « Muhbir » : « Istanbul doit accepter la forme constitutionnelle de gouvernement. Il est nécessaire, que dans le pays, les écoles soient toutes pareilles, où l'éducation aussi serait identique. Tous doivent suivre les mêmes programmes scolaires. Ainsi, les représentants de différentes nations auront une manière de penser. Chacun dira « Je suis Ottoman » 201. « Les Nouveaux Ottomans » donnaient une grande signification à la langue comme un moyen de fusion de la nation ottomane. Dans l'article « Quelques idées sur la littérature », Namek Kemal a déduit que la langue fait naître l'unité nationale. Dans cet article, on considère aussi la langue comme moyen d'influence sur le public, par lequel on peut contrôler l'activité des gens et leur inspirer les idées voulues²⁰². La langue, qui pourrait accomplir ces fonctions, à leur avis, était la langue commune de « la Nation ottomane ». Pour cette raison Ali Suavi, qui croyait que la langue turque était « au-dessus de toutes les langues »²⁰³proposait de l'enseigner dans les écoles de l'Empire ottoman. La diffusion de la langue turque dans le milieu des peuples sujets, d'après « les Nouveaux Ottomans », éliminerait les différences entre les membres de « la Nation ottomane ». La position d'Ali Suavi selon laquelle « celui qui parle le turc est un Turc » précisait bien les résultats définitifs de sa proposition.

Les dirigeants des « Nouveaux Ottomans » écrivaient souvent sur « la grandeur » et « la mission civilisatrice » des Turcs. Ils inspiraient à leurs lecteurs, l'idée que les Turcs devaient diriger l'Empire ottoman, car ils

²⁰⁰Ibid., s. 274.

²⁰¹C. O. Tütengil, Yeni Osmanlılardan bu yana İngiltere'de Türk gazeteciliği: 1867–1967. İstanbul, 1969, s. 42.

²⁰² B. Boran, Namık Kemal'in sosyal fikirleri. – Namık Kemal hakkında. İstanbul, 1942, s. 273-274.

²⁰³ H. Dizdaroğlu, Ali Suavi'de dil anlayışı. — Türk Dili, 1958, c. VII, No. 80, s. 376.

étaient doués d'un caractère exceptionnel. « L'élément turc » devait devenir une force dominante pour les autres membres de « la nation ottomane ». C'était là le but essentiel des « Nouveaux Ottomans » pour la résolution du problème national.

La conception essentielle idéologique et politique suivante des « Nouveaux Ottomans » était pour ainsi dire, la conception du « patriotisme ottoman ». Ses critères principaux étaient : « la Patrie ottomane », « l'amour pour la patrie », « la Foi et le Patriotisme ».

La thèse de la « Patrie ottomane », du point de vue géographique, embrassait tout le territoire de l'Empire ottoman. Les régions, où il n'y avait pas d'habitant turc, étaient aussi introduites dans cette notion. Même la perte d'un morceau de terre, qui n'avait pas de lien avec les principales régions turques, était considérée comme une trahison de « la patrie ottomane ». Islam Bay, le héros de la pièce « Patrie » ou « Silistria » de Namek Kemal, en exprime l'idée de l'auteur. Il s'exclame : « Si nous perdons le Danube, nous perdons notre patrie ! Notre patrie c'est le Danube » 204. De ce point de vue, la concession obligée de la citadelle de Belgrade par Ali Pacha et Fuad Pacha est considérée comme une haute trahison envers « la Patrie ottomane ».

L'amour de la Patrie, pour Namek Kemal et les autres « Nouveaux Ottomans », s'accordait, en premier lieu, par leur appartenance à l'Islam. C'est spécifiquement le titre de l'éditorial du premier numéro du journal « *Hurriyet* » : « L'amour de la Patrie est le résultat de la vraie croyance ».

De par les conceptions précitées, se limite la contenance idéologique de la doctrine des « Nouveaux Ottomans ». Leur étude permet de découvrir la tendance politique de cette doctrine. En effet, la création de « la nation ottomane » devrait se présenter par un premier pas vers la voie de la turquisation: de la population multinationale de l'Empire ottoman. Les moyens orientés vers cela, poursuivaient le but de porter un coup « paisible » au mouvement national de la libération des peuples chrétiens.

La situation critique de l'Empire ottoman, dans la moitié des années 70, était favorable pour les activités des « Nouveaux Ottomans ». Ils se sont engagés

_

²⁰⁴Namık Kemal, Vatan, yahut Silistre. - Külliyat. I, Ankara, 1960, s. 21.

dans une lutte immédiate pour proclamer la Constitution et accomplir les autres thèses de leur programme.

Dans la Constitution²⁰⁵ de 1876 se sont exprimées quelques thèses idéologiques des « Nouveaux Ottomans ». Ainsi par l'article 8, tous les peuples étaient déclarés comme « des Ottomans », lesquels désormais, malgré leur appartenance nationale et religieuse, obtenaient des droits égaux (article 17). Ainsi, on faisait un pas vers la création de la célèbre « Nation ottomane ». La nation dominante des Turcs et de l'Islam se fortifiait. La langue turque était déclarée comme langue officielle et l'Islam comme religion d'Etat (articles 16 et 1). Entre autres, au sein des deux palais du parlement, la langue turque fut déclarée l'unique langue de travail. L'ignorance de celle-ci empêchait d'être élu dans le parlement (articles 68 et 57).

L'aspect répressif de la doctrine des « Nouveaux Ottomans » a trouvé son expression dans la Constitution. Par l'article 16, toutes les écoles de l'Empire, ainsi que les écoles des peuples chrétiens devraient être sous le contrôle direct de l'Etat.

LES TURCS CONSTITUTIONNALISTES ET LES ARMÉNIENS LIBÉRAUX

Le mouvement libéral a pris place dans la vie sociopolitique des Arméniens de l'Empire ottoman dans les années 40 du XIXème siècle. Quand, dans le milieu turc, la formation du mouvement constitutionnel des « Nouveaux Ottomans » a commencé, le mouvement libéral était déjà définitivement formé. Ses membres, représentant de la bourgeoisie nationale arménienne, avaient une base considérable et disposaient de la plupart des périodiques et aussi des organisations publiques à Constantinople et à Smyrne. En même temps, un grand nombre des Arméniens libéraux étaient des hommes d'Etat. Grigor Aghaton, représentant des cercles des Arméniens libéraux à

__

²⁰⁵ A. Ş. Gözübüyük, S. Kili, Türk Anayasa metinleri. Ankara, 1957, s. 25–38.

Constantinople, était le premier chrétien dans l'histoire ottomane à avoir été ministre (1867)²⁰⁶.

Sans examiner minutieusement les particularités idéologiques politiques des points de vue des Arméniens occidentaux libéraux, notons seulement qu'ils espéraient arriver à améliorer la situation des Arméniens dans l'Empire ottoman, en réalisant des réformes pro-occidentales. C'est pour cela qu'ils contribuaient par tous les moyens à la politique de la réalisation des réformes pro-occidentales du *Tanzimat*. Leur politique extérieure était orientée vers les pays occidentaux. Voilà quelques exemples caractéristiques sur ce thème des articles édités dans la presse libérale. Dans la revue mensuelle éditée à Smyrne « Archalouys Araradian », on écrivait « les Arméniens sont les plus fidèles, les plus entreprenants et les plus civilisés des peuples (il est entendu des peuples non Musulmans) de la Turquie et c'est pour cela que les Musulmans les aiment et les respectent²⁰⁷. Le journal « Massis » le plus influent journal périodique libéral pendant quelques décennies du XIXème siècle, considérait, que le plus important problème des Arméniens de l'Empire ottoman est « le renforcement des liens indissolubles avec le gouvernement ottoman» ²⁰⁸. Il persuadait ses lecteurs que la nation ottomane a une confiance absolue en la nation arménienne²⁰⁹. Durant ces années, l'un des célèbres libéraux H. Voskan a rédigé même un programme entier des réformes dans l'Empire ottoman, qui devaient « faire renaître l'Empire turc » et ainsi améliorer la situation du peuple arménien²¹⁰.

En 1867, dans la presse européenne, fut publiée la lettre ouverte du haut dignitaire ottoman Mustafa Fazil Pacha, adressée au Sultan Abdul Aziz²¹¹. Elle contenait un programme pro-occidental et eut une grande résonance dans la presse turque, devenant un grand stimulant pour la création du mouvement constitutionnel dans le milieu turc. Elle fut perçue comme un

²⁰⁶Avant de prendre le pouvoir, il mourra à Paris quelques mois après le rendez-vous. Voir: H. Asatur, Ashkharhabar matenagitutyan patmutyun [Histoire de la bibliographie de la Nouvelle Arménie], p. 177 (manuscrit). – Ye. Charents Musée d'Etat de la Littérature et de l'Art de la République d'Arménie, Fonds T. Azatyan, B. 1, 17.

²⁰⁷Arshaluys Araratyan [Lever de soleil d'Ararat], 1861, No. 655.

²⁰⁸Massis, 1867, No. 786.

²⁰⁹Ibid.

²¹⁰C. Oscanyan, The Sultan and his people. New York, 1857, p. 444 - 448.

²¹¹Ebuzziya Tevfik, Yeni Osmanlılar tarihi. Istanbul, 2006, s. 27 - 40.

premier document du mouvement oppositionnel des « Nouveaux Ottomans ». La presse libérale arménienne donna une importance considérable à la lettre de Mustafa Fazil Pacha, notamment dans le journal « *Massis* » de la capitale²¹². Le journal considéra comme digne d'éloge le fait que Fazil Pacha, à la différence des autres réformateurs turcs dans cette lettre, n'avait rien dit sur la conservation du rôle principal de l'Islam et des Musulmans dans l'Empire ottoman. « *Massis* » écrivait que la lettre de Mustafa Fazil Pacha attestait que « les Nouveaux Ottomans » ont enfin compris que le temps est passé où les Musulmans ne laissent pas les Chrétiens gouverner le pays, aussi les Chrétiens devraient avoir une représentation égale à eux dans le gouvernement ottoman²¹³.

Ce qu'il y a de particulier, c'est la différence de « *Massis* » avec les autres journaux conservateurs arméniens, il faisait plus attention à l'élucidation de l'activité politique et sociale des jeunes journalistes tels que Namek Kemal et Ali Suavi, qui après leur départ en Europe, ont formé le noyau de l'organisation des « Nouveaux Ottomans », et qui fut la première organisation des Turcs constitutionnalistes. Le journal « *Massis* » informait périodiquement ses lecteurs des publications les plus intéressantes, qui paraissaient dans les journaux « *Tasfir-i Efker* » (rédacteur - Namek Kemal) et « *Muhbir* » (éditeur - Ali Suavi). Parfois ils donnaient une place pour l'exposé détaillé de ces publications. Ainsi, il a donné une note affirmative et a exposé l'article de « *Tasfir-i Efker* » où il disait, qu'à présent, il était difficile de refuser l'intervention de l'Europe dans les affaires du pays. C'est pour cela que la Sublime Porte devrait faire le mieux possible pour accorder les exigences de l'Europe avec les Lois turques²¹⁴.

Certains articles du journal « *Massis* » contenaient des appels réciproques aux idées des « Nouveaux Ottomans ». Ainsi, en décrivant l'état gravissime de la population de la ville de Sébastia, il souligne comment la pauvreté s'est enracinée dans la population musulmane, et dans la population chrétienne de

²¹² Massis, 1867, No. 12; No. 783; No. 784.

²¹³Ibid., No. 784.

²¹⁴Ibid., No. 786.

cette ville²¹⁵ en se solidarisant avec la thèse des « Nouveaux Ottomans » sur l'oppression identique des Chrétiens et des Musulmans²¹⁶.

Le journal « *Massis* » ne laissait pas sans attention les déclarations positives des « Nouveaux Ottomans » concernant les Chrétiens et les Arméniens et trouvait toujours la possibilité de répondre. Ainsi, il a déclaré sa « stupéfaction » à l'occasion d'un article publié dans « *Tasfir-i Efkyar* » où l'auteur exprimait son étonnement en écrivant « comment le peuple turc a-t-il pu opprimer les Chrétiens en ce siècle de l'âge de la lumière ? »²¹⁷. Dans le même numéro, il notait que « *Tasfir-i Efkyar* » et « *Muhbir* » louaient la « fidélité » du peuple arménien²¹⁸.

Quelques fois, on remarque la tendance du journal « *Massis* » à éviter la polémique directe avec les « Nouveaux Ottomans ». Ainsi il a exposé la thèse de Namek Kemal sur l'admission des Chrétiens comme fonctionnaires d'Etat, mais en laissant sans explication son exigence, qu'ils devraient bien connaître la langue « officielle » de l'Empire²¹⁹.

Quelque fois, les Arméniens libéraux exprimaient nettement leur désaccord avec les idées des « Nouveaux Ottomans ». Citons un exemple: il était évident que les « Nouveaux Ottomans » étaient pour la conservation de la *Charia* et croyaient que pour cette raison, il était possible de créer une égalité de droits entre les Musulmans et les Chrétiens. Mais « *Massis* » écrivait que le principe de l'égalité entre Musulmans et Chrétiens contredisait la *Charia*²²⁰. Autre exemple : comme nous l'avons déjà noté dans ce livre, les « Nouveaux Ottomans » étaient pour la « fusion » des peuples de l'Empire ottoman. Mais, le journal « *Massis* » écrivait que : « chaque nation a sa nationalité, sa langue, ses coutumes, ses traditions séculaires, des savoirs traditionnels, des milliers de qualités privées, sa religion » ²²¹.

²¹⁵Ibid., No. 784.

²¹⁶ Parfois, surtout au début de leurs activités, ils écrivaient aussi "à propos des conditions bien meilleures des Musulmans de l'Empire en comparaison avec les Chrétiens".
²¹⁷Massis, 1867, No. 786.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Dans l'Empire ottoman il n'y avait pas d'Etat ni de langue officielle jusqu'à la déclaration de la Constitution en 1876.

²²⁰Massis, 1867, No. 787.

²²¹Ibid., No. 779.

Le journal « *Massis* » ne laissait pas sans attention le fait des poursuites engagées par le gouvernement contre Namek Kemal et Ali Suavi et informait ses lecteurs de cela. Ainsi, il déclarait que la publication du périodique « *Muhbir* » est suspendue « à cause de la forte critique du gouvernement²²². Dans le numéro suivant, il écrivait que le rédacteur de « *Muhbir* » Ali Soulavi était exilé à Kastamonu²²³, « *Massis* » informait aussi que Namek Kemal, l'ex-rédacteur de « *Tasfir-i Efker* » a été nommé assistant du Vali (gouverneur) du vilayet d'Erzeroum²²⁴.

Les faits cités permettent de conclure que déjà dès la première phase, le mouvement des « Nouveaux Ottomans » avait attiré l'attention des Arméniens libéraux.

Les publications des « Nouveaux Ottomans » étaient attentivement étudiées, exposées et commentées et dans certains cas elles étaient contre-attaquées.

Mais, les Arméniens libéraux n'avaient pas tendance à collaborer et à établir des relations avec les « Nouveaux Ottomans ». A notre avis, il y avait deux causes pour cela. D'abord, ils pensaient que ce mouvement était faible et ne représentait pas une force publique sérieuse. Cela a été prouvé dans une publication de « *Massis* », où il était noté que la « Jeune Turquie » n'a pas de grande influence²²⁵.

Deuxièmement, les libéraux croyaient que la politique des réformes menées par la Sublime Porte, donnerait la possibilité aux Arméniens d'améliorer leurs conditions de vie. Soulignons aussi que leurs relations privées et amicales avec les dirigeants du pays Ali Pacha et Fuad Pacha contre lesquels se produisaient publiquement les « Nouveaux Ottomans », jouaient un rôle considérable.

Ce n'est pas par hasard qu'en cette période le « *Massis* » soulignait encore une fois : « tous nos espoirs et les attentes de la prospérité de notre pays natal sont liés au gouvernement impérial »²²⁶.

²²³Ibid., No. 17.

²²²Ibid., No. 16.

²²⁴Ibid., No. 20.

²²⁵Ibid., No. 784.

²²⁶Ibid., No. 786.

Après le départ des « Nouveaux Ottomans » en Europe, l'intérêt des Arméniens libéraux sur leur activité et la propagande de leurs idées s'est affaibli. Il n'a pas été renforcé même après la mort des réformateurs Fuad Pacha (1869) et Ali Pacha (1871).

La presse libérale arménienne donnait essentiellement une note positive à l'activité de Midhat Pacha, qui collaborait avec les « Nouveaux Ottomans», et était le Vali du vilayet, nouvellement crée du Danube. Le journal « *Massis* », par exemple, écrivait qu'il a réussi depuis deux ans à atteindre « certains résultats »²²⁷. Dans le cas de Midhat, les liens privés ont aussi joué leur rôle. Quand il était encore jeune, à Constantinople, il s'est lié d'amitié avec les Arméniens libéraux G. Aghaton et G. Otyan²²⁸. Le dernier était l'homme de confiance et le collaborateur de Midhat Pacha et il occupait le poste de directeur des affaires extérieures du vilayet du Danube de 1864-1868²²⁹.

La collaboration avec Midhat Pacha fut continue les années suivantes et a joué un rôle considérable pendant la lutte pour la proclamation de la Constitution, établissant des relations fortes entre les Arméniens libéraux et les Turcs constitutionnalistes.

Les sources arméniennes donnaient aussi des informations sur G. Stimarajian, autre célèbre représentant des libéraux, savant-agronome, qui collaborait aussi avec Midhat Pacha et occupait le poste de « directeur des affaires commerciales et agricoles »²³⁰.

Il n'y a rien d'étonnant que la nomination au poste du grand Vizir en 1872 fut accueillie avec grand enthousiasme par les Arméniens. Ainsi le journal « *Arévélian Mamoul* » écrivait qu'avec la nomination de Midhat commençait une nouvelle ère dans la reconstruction de la Turquie²³¹. Et le patriarche

²²⁸ H. M. Nurikhan, Zhamanakakits patmutyun [Histoire Moderne], 1868-1878, Part 3, Venise, 1907, p. 354.

²²⁷Ibid., No. 18,

A. Beylérian, Krikor Odian (1834-1887): un haut fonctionnaire ottoman, homme des missions secrètes. – Revue du Monde Arménien, 1994, Tome I, p. 45-86.

²³⁰Ibid., p. 48.

²³¹Arevelyan mamul [Presse orientale], 1872, No. 8, p. 357-358.

Mkrdich Khrimian chérissait l'espoir de l'amélioration de la situation des habitants arméniens des vilayets de l'Arménie Occidentale²³².

Ces attentes étaient inutiles.

Midhat Pacha tout en soutenant les réformes constitutionnelles, se distinguait par ses idées antichrétiennes ; lesquelles souvent dominaient sur son activité politique²³³.

En 1875, Midhat se mit à la tête d'un complot contre le Sultan Abdul Aziz. Le but était d'introniser le prince Mourad qui était la personne protégée par les Turcs constitutionnalistes, membre de l'organisation maçonnique, qui devait proclamer le commencement des changements constitutionnels. Les Arméniens libéraux ne sont pas restés étrangers à ce complot et au combat constitutionnel ultérieur, mais, comme l'attestent certains faits, ils jouaient un rôle considérable dans ces événements. On peut différencier quelques directions de leur participation. Premièrement, le travail de la préparation des différents documents du mouvement constitutionnel, y compris les projets de la Constitution, lequel se faisaient souvent anonymement et secrètement. Ici, il faut absolument noter que Grigor Otyan fut, comme l'a expliqué l'Ambassadeur russe de Constantinople, le co-auteur de l'un des plus importants documents de la lutte constitutionnelle de l'époque, le manifeste des patriotes musulmans²³⁴ ou, selon les rapports des sources arméniennes, il était l'auteur des articles publiés à Paris et à Londres, signés par Midhat Pacha²³⁵. Il y a des témoignages sur le rôle décisif qu'il a joué dans les travaux de la préparation du texte définitif de la Constitution²³⁶. Ce fait est noté aussi par les historiens turcs²³⁷. Il est intéressant que même Abdul

²³² Divan hayots patmutyan, [Archives de l'Histoire arménienne], book XIII: Persécutions dans l'Arménie turque (documents 1801-1888). Avec des annotations supplémentaire et un glossaire. Publ. G. Aghanyants, Tiflis, 1915, p. 247. ²³³ Voir les chapitres suivants.

²³⁴ N. P. Ignat'ev – N. K. Girsu, Konstantinopol', 24 maya/5 iyunia 1876 goda [N. P. Ignat'ev - à N. K. Girs, Constantinople, 24 mai/5 juin, 1876]. - AVPRI, Fonds Kantselaria MID, fichier 25, feuille 204.

²³⁵ Minas Cheraz, Kensagrakan missioner [Missionnaire biographique], Paris, 1920, p. 21.

²³⁶ H. M. Nurikhan, Zhamanakakits patmutyun [Histoire contemporaine], 1868-1878, Part 3, Venise, 1907, p. 355.

²³⁷E. Z. Karal, Non-Muslim representatives in the first constitutional assembly. – Christians and Jews in the Ottoman Empire: the functioning of a plural society. Ed. by B. Braude and B. Lewis, vol. I: The Central Lands, New York - London, 1982, p. 391.

Hamid II dans son journal intime écrive qu'Otyan a été le « guide » de Midhat dans les questions concernant la lutte constitutionnelle²³⁸.

Pendant la période du mouvement constitutionnel, Grigor Otyan accomplissait aussi des missions diplomatiques. Ainsi, il fut envoyé par Midhat Pacha à Paris pour une mission secrète²³⁹.

Pendant la période de la lutte constitutionnelle, l'une des activités secrètes des Arméniens était le financement des Turcs constitutionnalistes par les *Sarafs* (banques) ayant des positions libérales²⁴⁰. D'après le spécialiste turc M. J. Kuntay, Mkrdich Mouradoghlu un fortuné arménien d'origine, a été le banquier privé du Prince Murat et Namek Kemal. Et il prêta de l'argent avec des conditions très avantageuses et souvent sans rembourser la dette. Mkrditch était un homme libéral et partageait les idées des constitutionnels. Il n'est pas exclu qu'avec ces sommes ont été financées les manifestations des *Softas* (les étudiants des établissements d'enseignement des musulmans) contre Abdel Aziz et les Chrétiens²⁴¹. (Nous reviendrons sur ces démonstrations dans le quatrième chapitre de cette œuvre).

Grigor Otyan participait activement à la lutte politique publique pour la proclamation de la Constitution et aux manifestations contre le Sultan²⁴²et aux travaux de la commission constitutionnelle²⁴³.

L'assistance des Arméniens libéraux aux Turcs constitutionnalistes est représentée dans la presse arménienne dès la fin des années 1875-1876. Les libéraux ont commencé à parler plus ouvertement de la nécessité d'accomplissement de réformes radicales dans l'Empire ottoman. Le journal « *Noragir* » publié dans la capitale, notait : « le but absolu d'un Arménien est de voir la victoire de l'égalité et de la dignité dans la Turquie²⁴⁴ ». Aussi «

 $^{^{238} \}mbox{[Abdülhamit II]}, \mbox{ İkinci Abdulhamidin hatıra defteri. İstanbul, 1960, s. 117. }$

²³⁹B. S. Baykal, Midhat Paşanın gizli bir siyasi teşebbüsü. – III Türk Tarih Kongresi, Ankara, 15-20 Kasım 1943. Ankara, 1948, s. 470 - 477; Beylérian A. Krikor Odian (1834-1887): un haut fonctionnaire ottoman, homme des missions secrètes. – Revue du Monde Arménien, 1994, No. I, p. 54-55.

²⁴⁰ M.C. Kuntay, Namık Kemal devrinin insanları ve olayları arasında. C. 1, İstanbul, 1944, s. 262-263

²⁴¹ Y. T. Öztuna, Başlangıcından zamanımıza kadar Tütkiye tarihi, C. 12, 1967, s. 54.

²⁴²Minas Cheraz, Kensagrakan missioner, Paris, 1929, p. 23.

²⁴³R. H. Davison, Reform in the Ottoman Empire, 1856-1876. Princeton, 1963, p. 48.

²⁴⁴Noragir [Lettre d'information], October 23, 1876.

Massis » écrivait sur la nécessité d'introduction du principe de « l'équilibre des autorités »²⁴⁵. En même temps, la presse libérale se méfiait des promesses des Turcs constitutionnalistes. Ainsi, « *Arévélian Mamoul* » en 1875, notait que le manifeste du Sultan sur la proclamation de la Constitution serait utile, s'il était entièrement réalisé²⁴⁶.

Après la reconnaissance officielle par le gouvernement turc de la nécessité des réformes constitutionnelles, la plupart des journaux arméniens, non seulement les libéraux ont salué la proclamation urgente de la Constitution. Avec cela le journal libéral « *Massis* » s'est exprimé assez prudemment sur les perspectives de la Constitution. Il écrivait que « la Constitution pourrait ouvrir une nouvelle époque, si elle s'appliquait ponctuellement »²⁴⁷.

A l'époque de la lutte constitutionnelle, les libéraux continuaient à rassurer leurs lecteurs et aussi les autorités turques que les Arméniens ont uni leur destinée à l'Empire ottoman²⁴⁸et qu'ils pourraient défendre leurs droits seulement « par une union étroite avec la Turquie et en étant des amis concitoyens avec le peuple turc »²⁴⁹. Le patriarche arménien de Constantinople Nerses Varjapétian, qui était sous l'influence des libéraux, en été de l'année 1876, a adressé un message au peuple arménien, en le convaincant d'aider par tous leurs moyens le gouvernement ottoman pour accomplir des réformes²⁵⁰.

En même temps, la presse libérale arménienne ne perdait pas la possibilité d'évaluer rationnellement la situation du pays. Le journal « *Massis* », par exemple, constatait que dans les journaux turcs on apercevait « un fanatisme religieux »²⁵¹ plus fort que d'habitude. En août 1876, le jeune libéral Minas Tchéraz écrivait que les Arméniens avaient plus de motifs pour se révolter

²⁴⁵Massis, 1876, No. 1835.

²⁴⁶Arevelyan mamul, 1875, No. 12, p. 480.

²⁴⁷Massis, 1876, No. 1894.

²⁴⁸Ibid., No. 1848.

²⁴⁹Ibid., No. 1895.

²⁵⁰ Sarukhan, Haykakan khndirn yev Azgayin Sahmanadrutyuny Turqiayum [La question arménienne et la Constitution nationale en Turquie] (1860-1910), H. A., Tiflis, 1912, p. 115-117.

²⁵¹Massis, 1876, No. 1841.

que les peuples des Balkans. Mais les Arméniens savaient, « qu'il y avait beaucoup de maladies, que seul le temps peut guérir »²⁵².

Les Arméniens libéraux ne perdaient pas l'espoir qu'en collaborant avec les Turcs constitutionnalistes, il serait possible d'arriver à la laïcité du système législatif et de limiter la sphère d'application de la *Charia*. En été 1876, d'habitude prudent, « *Massis* » a critiqué sévèrement la *Charia*, et a prévenu les autorités, qu'elle « pourrait transformer les peuples du pays en deux armées hostiles » 253.

La base idéologique de la collaboration des Arméniens libéraux avec les Turcs constitutionnalistes, était l'idéologie du « Patriotisme ottoman ». Les deux mouvements l'acceptaient, mais le commentaient différemment. Les Arméniens libéraux critiquent les tendances impérialistes et croyaient honnêtement que par la proclamation de la Constitution, il serait possible de réaliser la « fraternité et l'égalité » des peuples de l'Empire ottoman. « Les Nouveaux Ottomans », comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, considéraient la Constitution comme un moyen de garder l'autorité des Turcs, par « la fusion » et « l'ottomanisation » des peuples chrétiens.

A ce titre, ce qu'il y a de particulier, c'est le discours à l'Assemblée Nationale, du célèbre militant S. Papazian au mois du décembre 1876, quelques jours après la proclamation de la Constitution, où cette contrariété idéologique s'est clairement présentée. Papazian a déclaré : « Disons ouvertement à nos frères et sœurs ottomans et tâchons de leur faire comprendre, que nous sommes des Arméniens et nous garderons notre nationalité même sous le drapeau ottoman. La tendance de la fusion ne sera pas utile pour aucun de nous (...). Néanmoins, nous (il parle des peuples de l'Empire ottoman- R. S.) avons des intérêts communs, c'est pour cela que nous, comme citoyens de l'Empire ottoman représentons une totalité unie ... »²⁵⁴.

²⁵⁴ Atenagrutyunq Azgayin zhoghovo [Compte rendu de l'Assemblée Nationale], 1876-1877, Constantinople, 1876, p. 326.

²⁵² A. Alpoyatjyan, Minas Cheraz: ir kyanqy yev gortzy: ir 60amya hobelyani artiv [Minas Cheraz: Sa vie et sa carrière; jusque son 60ème anniversaire]. Cairo, 1927, p. 114.

²⁵³*Massis*, 1876, No. 1841.

CHAPITRE 4

LES CONDITIONS DE LA FORMATION D'UNE SITUATION PROTO-GÉNOCIDAIRE

LA GENÈSE DE L'ÉTAT OTTOMAN

Le problème de la genèse de l'Etat ottoman est important, car comme le souligne la plupart des spécialistes contemporains, les particularités de développement historique ultérieur de l'Etat ottoman étaient liées considérablement avec celles de la phase de la genèse²⁵⁵.

Il y a deux théories essentielles qui expliquent les particularités de la genèse de l'Etat ottoman. Malgré leur existence depuis le siècle dernier, elles n'ont pas perdu de leur importance jusqu'à aujourd'hui. L'auteur de la première théorie est le spécialiste britannique en études ottomanes Paul Wittek. Il trouvait que pendant la première phase de son existence, l'Etat ottoman se comportait comme l'Etat des *Ghazi*, en préférant ainsi l'unité idéologique basée sur l'interprétation belliqueuse de l'Islam, comme un facteur capital créateur de l'Etat²⁵⁶.

Pendant les années 80, ce point de vue fut fortement critiqué par les Turcs et aussi par quelques spécialistes européens en études ottomanes. Les critiques citaient essentiellement un argument qui ne correspondait pas à la réalité historique. Ils s'interrogeaient: Comment les fondateurs de l'Etat ottoman pouvaient être des *Ghaz*i fanatiques et intolérants envers les Chrétiens, si cet Etat était connu par sa « tolérance religieuse » ²⁵⁷.

La théorie de Paul Wittek a ses partisans de nos jours du côté des spécialistes en études ottomanes. Parmi eux, se distingue un spécialiste sur la naissance de la Turquie, l'historien américain Kemal Kafadar. En acceptant partiellement la théorie de Wittek, il souligne qu'il fallait considérer la

²⁵⁵W. Pfaff, The wrath of nations: civilization and the furies of nationalism. New York, 1994, p. 102.

p. 102. 256 P. Wittek, The rise of the Ottoman Empire. London, 1938.

 $^{^{257}\}mathrm{H.}$ Inalcik, The Ottoman Empire: the classical age, 1300 -1600. London - NewYork, 1973, p. 7.

genèse de l'Etat ottoman comme un long processus, lequel a duré à peu près cent cinquante ans. Et pendant lequel les conquérants ottomans, pour arriver à une hégémonie et la maintenir, utilisaient de nombreux moyens, parmi lesquels figurent l'idéologie et la politique des *Ghazi*²⁵⁸.

La théorie suivante fut créée par l'historien turc Fuad Köprülü. D'après lui, la création de l'Etat ottoman est conditionnée en premier lieu au facteur de l'existence de l'ethnie turque²⁵⁹. Cette théorie a beaucoup de sympathisants parmi les historiens turcs²⁶⁰.

En préférant la théorie de Wittek, l'auteur souligne, qu'elle devrait être complétée en revenant sur la particularité d'utilisation de l'usage de la force. Dès la période la plus ancienne de leur histoire, les Turcs ottomans se croyaient comme avant-gardistes de la lutte contre les Chrétiens. Cette situation créait dans leur milieu, en présence des institutions et des traditions correspondantes, une atmosphère particulière de fanatisme belliqueux et dictait la question des conquêtes en guise de *Djihad*. L'Etat ottoman, dès le XIIIème et XIVème siècles, se distinguait par son caractère relativement homogène, par son fanatisme religieux et par sa militarisation. Son existence était assurée par le pillage armé et l'idéologie de l'Etat était une conception du *Djihad* intérieur et extérieur.

Durant les XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, se formèrent les composantes essentielles structurant l'Etat ottoman et ses structures sociales. Ainsi sont apparues quelques particularités de caractère politique et idéologique, lesquelles ont marqué le cours de l'histoire de cet Etat.

La fondation de l'Empire ottoman eut lieu au XIII^{ème} siècle et se réalisa au sein d'une petite - possession frontalière - qui se trouvait dans le Sultanat Seldjouk de l'Ikonium. Elle appartenait à la tribu d'Osman, qui était membre du *Clan Kay* de la branche des peuples turcs *Oghuz*. Selon la définition de S. Show, elle était une tribu nomade, sans racine, prête à servir n'importe quel

²⁶⁰M. T. Gökbilgin, Rumelide Yürükler, Tatarlar ve Evlâd-ı Fatihan, İstanbul, 1957.

²⁵⁸C. Kafadar, Between two worlds: the construction of the Ottoman State. Berkeley, 1995, p.

²⁵⁹F. Köprülü, Osmanlı devletinin kuruluşu. Ankara, 1959.

migré de l'Asie Centrale. Les Sultans Seldjouks de l'Ikonium avaient recu comme présent un territoire au nord-ouest de l'Asie Mineure, peuplé de Chrétiens, que possédait le chef des tribus Ertoghul, qui était le père d'Osman. Les premiers temps, le nombre des Ottomans ne dépassait pas 400 familles²⁶². La source principale de leur existence et de leur métier était le pillage et l'invasion sur les laboureurs chrétiens, où participait toute la tribu, y compris, les femmes et les enfants. Cela se faisait dans toutes les tribus nomades. Mais, durant la période d'Osman, ils prirent la décision d'accomplir des actions militaires bien mieux organisées, pour cela ils ont créé les cavaliers des akendjis. Ces détachements irréguliers étaient, en fait, des bandes armées, qui se distinguaient par leur cruauté. Plus tard, les askindjis sont devenus d'importantes petites unités de l'armée ottomane, qui commençaient leurs actions deux jours avant les troupes principales²⁶³. Leur objectif premier était le pillage et la destruction des biens de l'adversaire²⁶⁴, d'incendier les villes²⁶⁵ et les bourgs opposés en se dissipant par des petits groupes dans le pays de l'adversaire et en terrifiant les populations²⁶⁶.

patron dans la mesure où ils en obtenaient le meilleur bénéfice²⁶¹. La tribu a

Les principautés n'avaient pas de frontières précises, c'est pour cela que les Chrétiens qui étaient sous leur pouvoir, devenaient sujets des principautés. Les peuples de Byzance voisins devenaient aussi des victimes de leurs invasions. Dans les premiers temps, la principauté ottomane ne se distinguait pas des autres principautés se trouvant aux territoires Ouest du Sultanat Seldjouk de l'Ikonium²⁶⁷.

24

²⁶¹St. J. Show, History of the Ottoman Empire and modern Turkey.Vol. I: Empire of the Gazis: the rise and decline of the Ottoman Empire, 1280-1808. Cambridge, 1977, p. 13.

²⁶²D. Avcıoğlu. Türklerin tarihi. Birinci Kitap. Dördüncü Basım. İstanbul, 1982, s. 162.

 ²⁶³ İ. H. Uzunçarşılı, Osmanlı devleti teşkilatından kapukulu ocakları. II. Ankara, 1944, s.255.
 ²⁶⁴S. Sami, Kamus-i Türki. Dersaadet, 1318, s. 45-46.

²⁶⁵Ahmet Rasim, Resimli ve haritalı osmanlı tarihi. 2. Cild, 2. Tabı, İstanbul,1328-1330, s. 149 -150.

²⁶⁶M. Z. Pakalın, Osmanlı tarih deyimleri ve terimleri sözlüğü. I, İkinci Basılış, İstanbul, 1971, s. 39.

²⁶⁷R. A. Guseynov, Uji – voenno-feodal'nyi institut v Maloy Azii v XI-XII vv. [Ujs – Institut féodale et militaire en Asie Mineure aux XI-XIème siècles]. – Travaux collectés à partir d'études turques 1974, M., 1978, p. 213-229.

Ici, dominaient les formes de gouvernance *asiret* (dynastie-tribal)²⁶⁸ de l'époque, lesquelles s'accordaient avec le niveau des tribus turques de l'époque. Elles avaient pour but de mieux organiser le pillage. La structure sociale de la principauté ottomane était très simple. Toute la tribu se considérait comme une couche dominante qui opprimait la population chrétienne autochtone²⁶⁹. Tout le territoire était divisé en *iqtas* (possessions temporaires) et partagé parmi les membres de la tribu.

Mais, en profitant de leur position géographique – sur la frontière avec Byzance, qui à cette époque était la force principale du monde chrétien, les *Beys* ottomans purent donner à leurs actions agressives le sens du *Djihad* ou de *Ghazavat* (Sainte guerre contre les infidèles) en se présentant comme des représentants des Islamistes du monde entier.

Cela leur a permis de concentrer une force considérable, pour la préparation d'une plus grande expansion. La principauté ottomane est ainsi devenue un lieu de rassemblement pour les *Ghazis* - fanatiques et aventuriers- et aussi pour d'autres groupements qui menaient une lutte armée contre les « infidèles ». Tous étaient venus ici des autres principautés de l'Asie Mineure²⁷⁰.

L'historiographe et poète turc du Moyen-Âge Achik Pachazade, dans ses chroniques, mentionne aussi l'existence de trois groupements semblables, entre autres les *Ghazis*, qui étaient bien formés et composés « des *Derviches* », « des *Akhis* », ainsi que des « *femmes combattantes* »²⁷¹ répandues dans les différents territoires du monde islamique et ayant une grande réputation. Il faut ajouter aussi les représentants de différents *Tariqats* (les confréries mystiques islamistes)²⁷².

 $^{^{268}\}mbox{\sc i}$ l. H. Uzunçarşılı, Osmanlı devleti teşkilâtına medhal. İstanbul, 1941, s. 143.

²⁶⁹ S. F. Oreshkova, Gosudarstvennaya vlast' i nekotorye problemy formirovania sotsial'noy struktury osmanskogo obschestva [Le pouvoir de l'Etat et quelques problèmes de formation d'une structure sociale dans la société ottomane]. – L'Empire ottoman: Le système de gestion des problèmes de l'Etat, sociaux et ethno-religieux. M., 1986, p. 5.

²⁷⁰P. Wittek, The rise of the Ottoman Empire. London, 1938, p. 41.

²⁷¹Shamsutdinov A. M., Problemy stanovlenia osmanskogo gosudarstva po turetskim istochnikam XIV-XV vv. [Problèmes de formation de l'Etat ottoman selon les sources turques des XIV-Xème siècles]. – L'Empire ottoman: Le système de gestion des problèmes de l'Etat, sociaux et ethno-religieux. M., 1986, p. 36-37.

²⁷² F. Köprülü, Osmanlı devletinin kuruluşu. Ankara, 1959, s. 95-102.

Ces organisations ont eu un grand rôle dans l'accomplissement de la structure de l'Etat ottoman. Particulièrement, les *Akhis* ont contribué à l'établissement de la surveillance des Turcs sur le contrôle des villes sauvées de la destruction²⁷³. Les autres complétaient les rangs de la classe des *Ulémas* dont le rôle était extrêmement grand. Ces clergés, fanatiques de l'Islam, gouvernaient la plupart des institutions d'Etat qui se formaient. Mais, leur but essentiel était de « répandre l'Islam parmi les infidèles » au moyen des armes. Beaucoup d'entre eux participaient aux opérations de guerre, et, comme écrit l'historien turc « avec une poignée de *Mürids* (disciple R.S.) ils écrasèrent des milliers d'ennemis »²⁷⁴. Les mêmes *Akhis*, ainsi que les clergés ont eu une grande importance pour la création des premières petites unités régulières et semi-régulières de l'armée ottomane. En particulier, sous la direction des *Kadis*, furent formés les détachements des *Yénitchéris*²⁷⁵.

Les premiers Beys Ottomans s'adressaient, même, officiellement aux autres beys turcs de l'Asie Mineure, en les priant de leur accorder une aide en armes pour faire « la Guerre Sainte » à l'Occident. Et ils recevaient l'assistance de plusieurs d'entre eux²⁷⁶.

Dans l'établissement de la puissance des principautés ottomanes, les *Yürüks* et les *Tatars* (tribus turques nomades) ont aussi joué un rôle important. Ils furent attirés par la possibilité d'acquisition d'un riche butin. Comme l'atteste l'historien turc, dans leur entourage, les *Derviches* fanatiques aussi exerçaient une grande activité. Ces derniers étaient devenus les chefs religieux de ces tribus nomades, qui avaient un niveau très bas de développement et n'étaient pas encore entièrement libérés de l'influence du *Shamanisme*²⁷⁷. Sur la qualité morale de ces *Derviches*, raconte l'un des principaux connaisseurs du haut Moyen-Âge ottoman, Faid Koprülü, qui en caractérisant les membres de l'organisation « *Qalandariiyah tariqat* », disait

²⁷³ S. Yerasimos, Azgelişmişlik sürecinde Türkiye. 1. Cilt: Bizanstan Tanzımata. İstanbul, 1977, s. 194.

²⁷⁴Ibid., s. 101.

²⁷⁵ I. E. Petrosyan, K istorii sozdania yanycharskogo korpusa [Sur l'Histoire de la formation des troupes de janissaires]. – Travaux collectés sur les études turques 1978, M., 1984, p. 194.

²⁷⁶M. Akdağ, Türkiye'nin iktisadi ve içtimai tarihi, C. 1: 1243-1453. İstanbul, 1974, s. 153.

²⁷⁷F. Köprülü, Osmanlı devletinin kuruluşu. Ankara, 1959, s. 97-102.

qu'ils se différaient par leur « nihilisme » et leur « épouvantable immoralité

Les Beys Ottomans et, plus tard, les Sultans, ont réussi à employer les Yürüks et les Tatars, comme note un autre historien turc « d'une manière favorable pour l'Etat »²⁷⁹. Ces manières « favorables » étaient utilisées pour coloniser les terres conquises, et aussi comme forces armées principales. Une partie des Yürüks et des Tatars ont obtenu des Tchiftliks (des petits morceaux de terres conquises) dont ils avaient l'obligation de les cultiver et en cas de besoin de participer aux opérations armées dans les nouveaux détachements des Yayas et des Müselems: en échange de cela, ils ne payaient pas d'impôt, et pendant les opérations armées recevaient un salaire.²⁸⁰.

Ces détachements furent créés dans le cadre d'un programme préalablement préparé, dont l'auteur était le représentant de la classe des Ulemas çandarli Kara Halil, qui était lié à la confrérie des Akhis²⁸¹. Ce n'est pas par hasard, que les Yayas et les Müselems ont reçu un uniforme spécial, lequel était la réplique exacte de celui des Akhis. Cet uniforme, écrivait un autre Ulema Hodja Sadeddine, attestait de leur situation privilégiée²⁸².

La création des petites unités précitées, était l'un des événements importants et significatifs dans la formation de l'Etat ottoman durant la première période de son histoire. Elle a renforcé la combativité de l'armée et a donné la possibilité d'engager dans les structures d'Etat une partie des nomades en contribuant à leur passage à la vie sédentaire. Ainsi, se posa la première pierre de la création du pays ottoman.

Dès le XIV^{ème} siècle, les principautés ottomanes ont commencé à réaliser une politique d'asservissement et de turquisation des Chrétiens, sous prétexte de l'Islamisation. Dans ce domaine, la dynastie nomade des ottomans, dès le début de son existence, a fait preuve d'un fanatisme rare et d'une attention scrupuleuse. Il utilisait la conception du *Djihad* pour établir et maintenir son

²⁷⁸ Ibid., s. 99.

²⁷⁹ M. T. Gökgilgin, Rumelide Yürükler, Tatarlar ve Evlad-ı Fatihan. İstanbul, 1957, s. 19.

²⁸⁰ I. E. Petrosyan, K istorii sozdania yanycharskogo korpusa. – Travaux collectés sur les études turques 1978, M., 1984, p. 192.

²⁸²D. Avcıoğlu. Türklerin tarihi. Birinci Kitap. Dördüncü Basım. İstanbul, 1982, s. 163.

autorité sur la population sédentaire autochtone chrétienne laquelle s'occupait de l'agriculture²⁸³.

Durant la période du Sultanat de Mourad I, a été introduit le système de *Pençiks*, selon lequel les 1/5 des captifs Chrétiens étaient envoyés pour 2 ou 3 ans dans les tribus turques, où on les obligeait de changer leur religion, d'apprendre le turc et on les utilisait dans des travaux manuels lourds²⁸⁴.

Après cela, on les rendait à la cour pour compléter le personnel des serviteurs privés du Sultan et entrer dans l'armée nouvellement formée des *Yénitchéris*²⁸⁵.

Le système des *Pençiks* était conforme aux préceptes du Coran qui disait: « ...en butin, sachez que le quint appartient à Allah, à l'Apôtre, au Proche [de celui-ci], aux Orphelins, aux Pauvres, au Voyageur, si vous croyez en Allah...»²⁸⁶. Dans le système d'imposition de la *Charia*, c'était l'une des plus importantes contributions perçues des Islamistes par l'Etat²⁸⁷. Elle était collectée par d'autres principautés de l'Asie Mineure²⁸⁸. Mais les principautés ottomanes l'ont adaptée aux exigences militaires, en leur donnant une très grande priorité par rapport aux autres principautés. Plus tard, le nombre des captifs diminuant, à partir de la moitié du XIV^{ème} siècle environ, ils ont commencé à utiliser le système de *Devchirmé* (la cueillette des enfants). Les garçons des Chrétiens qui étaient sous l'autorité ottomane, étaient enlevés, asservis et turquisés²⁸⁹. Le *Devchirmé* comme notent les

²⁸³S. F. Oreshkova, Gosudarstvennaya vlast' i nekotorye problemy formirovania sotsial'noy struktury osmanskogo obschestva [. [Problèmes de formation d'une structure sociale dans la société ottomane selon les sources turques des XIV-Xème siècles]. – L'Empire ottoman: Le système de gestion des problèmes de l'Etat, sociaux et ethno-religieux. M., 1986, p. 6.

²⁸⁴W. Eton, A survey of the Turkish Empire. London, 1798, p. 62.

²⁸⁵ I. E. Petrosyan, K istorii sozdania yanycharskogo korpusa. – Travaux collectés sur les études turques 1978, M., 1984, p. 193-196.

²⁸⁶ Sura 8: Dobycha, 42 [Sourate 8: verset 42]. – Coran. Traduction et commentaires par I. Yu. Krachkovskiy. M., 1986, s. 157.

²⁸⁷ G. M. Kerimov, Shariat i ego sotsial'naya suschnost'[La Charia et son essence sociale]. M., 1978, p. 173-179.

²⁸⁸ K. A. Zhukov, Egeyskie emiraty v XIV-XV vv. [Emirats Egéens aux XIV-XVème siècles]. M., 1988, p. 126.

²⁸⁹ M. K. Zulalyan, Devshirmen (mankahavaqy) Osmanyan kaysrutyunum yst turqakan yev haykakan axbyurneri [Devşirme (éducateur de la jeunesse) dans l'Empire ottoman selon les sources turques et arméniennes]. – Journal historique et philologique, 1959, 2-3, p. 247-256.

spécialistes, était contraire à la *Charia*²⁹⁰. En utilisant le *Devchirmé*, les premiers Sultans turcs résolvaient un problème important non seulement en rendant l'armée puissante, mais aussi en maintenant leur autorité sur la population chrétienne. Les *Yénitchéris* aussi servaient pour le même but. Ils étaient utilisés dans le processus de l'Islamisation des Balkans²⁹¹. L'Islamisation forcée des peuples chrétiens était la composante principale de la politique réalisée par les autorités ottomanes. Elle a eu son aspect définitif après la prise de Constantinople. Au moment où, comme le notait l'un des connaisseurs de la Turquie ottomane, elle s'est transformée en un système de « fanatisme organisé »²⁹².

A la différence d'une époque plus avancée, la structure de la population des principautés de l'Empire ottoman était plus homogène. L'élite était formée par les représentants de différentes tribus turques : les *Ghazis* et des membres de différentes confréries et les *Tariqats*. La plupart du butin de guerre était concentré chez eux. C'est eux qui possédaient les ressources humaines et les terres d'un pays qui s'agrandissait en permanence par les *Iqtas* : les dirigeants militaires et religieux de l'Etat en phase de formation. On peut être d'accord avec Köprülü, quand il écrivait que les plus grands hommes d'Etat du XIVème siècle étaient des Turcs²⁹³. Ainsi, a commencé la formation de la classe militaro-féodale ottomane dominante. Le nombre des Chrétiens renégats engagés dans la classe dominante, pendant les XIIIème et XIVème siècles, était très rare.

Le pouvoir de cette classe était fondé sur l'utilisation des plus terribles formes de force armée. Comme un processus secondaire, mais très important, ils appliquaient l'islamisation forcée des Chrétiens, laquelle se développait à grands pas. L'insistance du même auteur sur le fait qu'à cette époque l'islamisation était « limitée et se faisait lentement *294 ne correspond pas à la

²⁹⁰M. K. Zulalyan, Arevmtyan Hayastany XVI-XVIII dd. [Arménie occidentale aux XVI-XVIIIème siècles]. - Yerevan, 1980, p. 328.

²⁹¹E. Werner, Die Geburt einer Grossmacht - Die Osmanen (1300-1481). Berlin, 1966, S. 12-14.

²⁹²R. R. Madden, The Turkish Empire in its relations with Christianity and civilization. London, 1862, p. 7.

²⁹³F. Köprülü, Osmanlı devletinin kuruluşu. Ankara, 1959, s. 83.

²⁹⁴Ibid., s. 82.

réalité, car comme le note un spécialiste turc du Moyen-Âge, 10 à 15 ans après les conquêtes turques, les villes des Balkans avaient l'aspect des villes turques²⁹⁵.

La préservation d'un certain nombre des Chrétiens était liée aux conditions purement économiques, car les tribus nomades et semi-nomades turques, n'avaient pas encore de savoir-faire économique.

Les *Tchiftchis* (les maîtres des *Tchiftliks*) qui comme nous l'avons déjà cité, étaient des tribus turques ayant un niveau bas de développement, formaient la classe moyenne. Plus tard quand les détachements des *Yayas* et des *Müselems* ont perdu leur importance militaire. Ils ont été privés de leurs privilèges et sont devenus des paysans musulmans. La couche inférieure était composée des Chrétiens qui sont restés vivants. Leur nombre à cette époque était relativement réduit, parce que les classes dominantes ottomanes ne s'intéressaient pas aux fruits de leur travail. A l'époque, il avait des butins importants et des structures publiques et nationales simples.

Donc résumons. Dès le début de leur histoire, les Turcs ottomans se croyaient être des avant-gardistes de la lutte contre les Chrétiens. Les traditions déjà existantes et les institutions nécessaires n'ont pas seulement favorisé la formation d'une atmosphère particulière de fanatisme religieux et belliqueuse antichrétien, mais dictait un problème essentiel des conquêtes sous le voile du *Djihad*. L'Etat ottoman des XIIIème et XIVème siècles, est caractérisé par l'homogénéité relative de sa population « son fanatisme religieux » et son ultra militarisation. Son existence était assurée par le pillage armé. Et son idéologie d'Etat était la conception du *Djihad* extérieur et intérieur. Il était impossible d'imaginer, explique H. Inalcik, une tolérance religieuse particulière de la part de la principauté ottomane²⁹⁶. Elle, comme les autres principautés turques parues à l'Ouest de l'Asie Mineure, était un Etat *Ghazi* ou des *Ghazis*²⁹⁷. C'était l'unique principauté *Ghazi*, qui est devenue un Empire, tout en gardant sa nature. Pendant des siècles il a subi

²⁹⁵İ. H. Uzunçarşılı, Osmanlı tarihi. I. Cilt: kuruluştan İstanbul'un fethine kadar. Ankara, 1947, s. 267.

²⁹⁶H. Inalcik, The Ottoman Empire: The Classical Age, 1300-1600, London and New York, 1973, p. 7.

²⁹⁷ L'auteur de cette notion est P. Wittek.

beaucoup de modifications, mais a gardé son caractère fanatique et belliqueux. Durant quelques périodes historiques, ce caractère apparaissait à peine, dans d'autres périodes, il montrait son visage féroce.

Ce fut ainsi, par exemple au début du XVI^{ème} siècle, pendant le règne du sultan Selim Yavus I, quand d'après ses ordres, les gouverneurs des territoires asiatiques de l'Empire ont rédigé les listes des Kizilbaches. I. H. Üzuncartchili, un des fondateurs de « l'historiographie officielle », ne pouvait pas admettre que, sur la base de ces listes quarante mille personnes ont été presque simultanément arrêtées et tuées - craignant que les Kizilbaches pourraient soutenir la dynastie des Safavid, dans la guerre, dont les préparatifs avaient déjà été en cours²⁹⁸. Cette action peut être considérée du point de vue de l'histoire contemporaine, comme une manifestation de la politique de génocide, car ici sont présentes les circonstances de l'intention, qui est prouvée par la présence de listes préparées par le gouvernement et la destruction systématique pendant son accomplissement. Cette action, ayant le caractère de génocide, en principe se distinguait des massacres massifs, accomplis périodiquement par les Turcs ottomans comme un moyen pour garder l'intégrité de leur territoire et ressemblait plutôt au génocide des Arméniens de la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle.

Ce n'est pas par hasard que cette entreprise vienne du Sultan Selim, à la différence de nombreux Sultans turcs, il « s'occupait des affaires d'Etat avec un programme précis » et comme le Sultan Abdul Hamid II, il possédait, dans tout le pays et aussi hors du pays, un réseau « organisé » d'espions²⁹⁹.

Les sources arméniennes attestent que le danger de ses actions identifiées persistait dans les périodes après le Moyen-Âge³⁰⁰.

Au Moyen-Âge, les souverains de l'Empire ottoman, se servaient de la politique d'expulsion forcée des peuples, en changeant ainsi la structure ethnique et religieuse de certains territoires et en contribuant à leur turquisation. Cette politique a été appliquée au Moyen-Âge contre les

²⁹⁸İ. H Uzunçarsılı, Osmanlı tarihi. II. Cilt: İstanbulun fethinden Kanunî Sultan Süleymanın ölümüne kadar. Ankara, 1949, s. 246.

²⁹⁹Ibid., s. 289.

³⁰⁰ A. M. Aivazian, The Armenian rebelion of the 1720s and the threat of genocidal reprisal, Erevan: AUA, 1997.

Chrétiens des Balkans. De grandes masses de population étaient déportées. L'historien turc, M. T. Gökbilgin a fait des calculs approximatifs. Il écrit, qu'après la conquête des Balkans, dans les années 89-90, les autorités ottomanes y ont installées 3.5 millions de Musulmans, mais il évite de noter le nombre des Chrétiens chassés dans les territoires asiatiques de l'Empire³⁰¹. Cette politique d'expulsion donna la possibilité de changer rapidement la structure ethnique des territoires envahis. Les historiens turcs notent avec fierté que 10 à 15 ans après leur envahissement, les villes des Balkans avaient acquis l'air « turc » 302.

Les Arabes, qui étaient remplacés dans certains territoires par les tribus nomades turques, ont été aussi victimes de cette politique³⁰³. Après cette politique fut aussi appliquée, contre la population arménienne autochtone³⁰⁴. Les expulsions forcées étaient nommées Sürgün (exil). Cette politique est caractérisée par l'historien turc C. Orhonlu comme un peuplement organisé, pour réaliser « la fusion » des différents groupes de populations³⁰⁵. Il est intéressant de noter que les expulsions des Arméniens, qui étaient une forme de réalisation de la politique de génocide, poursuivaient le but d'exterminer et non pas de fusionner les exilés, se nommaient aussi Sürgün.

On peut constater que la politique de génocide dans l'Empire ottoman avait de profondes origines historiques, du point de vue de sa teneur, mais aussi de sa forme. Les Midhats, les Abdul Hamids et les Talaâts étaient les consciencieux élèves de leurs ancêtres qui, pourtant, ont surpassé leurs maîtres du Moyen-Âge.

³⁰¹M. T. Gökbilgin, Rumelide Yürükler, Tatarlar ve Evlad-i Fatihan. Istanbul,1957, s. 18.

³⁰² İ. H Uzunçarsılı, Osmanlı tarihi. I. Cilt: Kuruluştan İstanbul'un fethine kadar. Ankara, 1947, s. 267.

³⁰³N. Sevinç, Gaziantep'de yer adları ve Türk boyları, Türk aşiretleri, Türk oymakları. İstanbul, 1983, s. 17.

Melkonyan A. A., Egherni qaghaqakanutyan dzevavorman akunqnerum [Aux racines de la formation du génocide politique]. – Le génocide des Arméniens (études). Edité par P. H. Hovhannisyan, Yerevan, 2001, p. 35-34

³⁰⁵C. Orhonlu, Osmanlı İmparatorluğunda Derbend teşkilâti. İkinci baskı. İstanbul, 1990, s. 101.

L'INTENSIFICATION DE L'ANTICHRISTIANISME

Les réformes pro-occidentales ont été négativement admises par la population turque de l'Empire ottoman. Les déclarations des dirigeants du *Tanzimat* et leurs tentatives de réformes, qui étaient orientées vers l'assurance d'une formelle égalité de droits entre Musulmans et Chrétiens, avaient provoqué un mécontentement car cette ligne politique était considérée comme une concession incongrue aux peuples chrétiens qui sous le joug des Turcs habitaient dans l'Empire ottoman comme des représentants d'une classe inférieure³⁰⁶.

Dans cette atmosphère de mécontentement répandu, un mouvement antichrétien se formait et se renforçait avec ses différentes manifestations dans la vie politique du pays, notamment anti-slave et anti-russe; lesquelles s'accompagnaient par des idées de fondamentalisme islamiste et de panislamisme. Petit à petit, ce mécontentement devenait le facteur le plus essentiel, en laissant son empreinte sur les événements qui avaient eu lieu pendant le *Tanzimat* et les années suivantes. C'est sa continuation logique. Ce sera cette nouvelle conjoncture politique parue en 1876 dans l'Empire ottoman, que nous caractérisons comme proto-génocide.

Toutes les causes de ce phénomène n'ont pas encore particulièrement étudiées³⁰⁷. Les faits existants mettent en évidence qu'ils avaient de profondes racines et une large envergure. Ils étaient basés sur l'antichristianisme comme préceptes de l'Islam. Ainsi, par exemple comme le notent certains contemporains, surtout dans les provinces, les Islamistes agissaient sur la définition célèbre de Mahomet, d'après laquelle - seuls les Musulmans sont des Hommes³⁰⁸. Les *Hâtts du Tanzimat* de 1839 et de 1856

 $^{^{306}}$ R. Kaynar, Mustafa Reşit Paşa ve Tanzimat. Ankara, 1954, s. 189; Cevdet Paşa, Tezakir 1-12. Ankara, 1953, s. 8.

³⁰⁷R. H. Davison, Reform in the Ottoman Empire 1856 -1876. Princeton, 1963, p. 270 - 278; I. L. Fadeeva, Novye tendentsii v politike Porty nachala 70-kh godov XIX v. [[Nouvelles tendances dans la politque de la Porte dans les années 70 du XIXème siècle]. – Travaux collectés dans les études turques 1878, M., 1984, p. 229-234; I. L. Fadeeva, Ofitsial'nye doktriny v ideologii i politike Osmanskoy imperii (osmanizm - panislmizm): XIX-nachalo XX v. [Doctrines officielles dans l'idéologie et la politique de l'Empire ottoman (Ottomanisme – Pan-Islamisme): le XIX – début du XXème siècle]. M., 1985, p. 97-100.

³⁰⁸L. Farley, Turks and Christians. London, 1876, p.153.

sont devenus les facteurs, qui ont considérablement contribué au renforcement des dispositions antichrétiennes et de leur « idéologisation ». Ce processus est suivi par certains groupes du clergé musulman et de l'élite gouvernementale. Plus tard, l'antichristianisme est devenu la partie principale ou essentielle de l'idéologie des mouvements d'opposition, tels que « les évènements de Kuléli » ou des « Nouveaux Ottomans » participaient à la conspiration.

Pendant la phase initiale, les clergés musulmans ont organisé une active réaction en direction du Tanzimat. Ils excitaient la population contre le Tanzimat dans les mosquées et même citaient le nom de Mahomet, qu'ils avaient vu dans leur rêve exprimer son mécontentement³⁰⁹ dans le but de convaincre les gens de ne pas obéir aux Hatts du Tanzimat et aux différents firmans, poursuivant la domination sur les Chrétiens conformément aux commandements de Mahomet et à la Loi de la Charia³¹⁰. Ainsi par exemple, le Consul de Grande-Bretagne installé à Garin (Erzeroum) annonça que, quand en 1841 les Grecs de Trabzon d'après les réformes du Tanzimat ont eu le droit de restaurer leur église, (ce qui était interdit par la *Charia*), et qu'ils ont exercé ce droit, la foule turque sans l'autorisation du cadi, a détruit la partie réparée de l'église, démontrant ainsi qu'ils n'obéissaient pas au Tanzimat et qu'ils reconnaissaient la Charia comme unique source de Loi³¹¹. Le diplomate britannique a fait savoir que les Turcs ont été incités par le gouverneur Osman Pacha, qui voulait « donner une leçon aux Chrétiens qui avaient démesurément profité du *Hatt-i Serif* »³¹².

Des communiqués diplomatiques similaires ont été reçus des régions européennes de l'Empire ottoman. Les représentants de différentes couches de la population turque déclaraient qu'ils ne reconnaissaient pas les libertés ou égalités de droit des *Rayas* avec les « vrais croyants et ils ne le

³⁰⁹R. Kaynar, Mustafa Reşit Paşa ve Tanzimat..., s. 187.

³¹⁰ F. Bianconi, La Question d'Orient dévoilée ou la vérité sur la Turquie. Paris, 1876, p. 39-40, 42-43.

³¹¹ Brunt to Palmerston, Erzeroom, July 22, 1841. – Archives nationales arméniennes, Fonds 450, La question arménienne, liste 2, D. 196, Public Record Office (FO 195/812, x/p 9440), p. 1. (Copie).

³¹²Ibid., p. 3. (Copie).

reconnaîtront pas dans l'avenir » communiquait le Consul d'Autriche de la ville bulgare de Ruse³¹³.

En 1865, le manifeste du Sultan fut promulgué, le Hatt-i Hümayun, d'après lequel étaient prévues des réformes pro-occidentales. Le mécontentement des Musulmans surtout au niveau des autorités locales eu un sentiment plus prononcé. Le Consul de Prusse communiqua un événement caractéristique, qui a eu lieu dans la ville de Vidin, pendant la lecture publique du Hatt-i Hümayun, le policier turc a tabassé un Chrétien uniquement parce qu'il a montré des signes de joie³¹⁴en écoutant le *Hatt*. Peu à peu, la résistance au Tanzimat et à l'antichristianisme prit un caractère plus organisé. Une conspiration contre le Sultan et les dirigeants de Tanzimat fut déjouée. Ce complot fut désigné comme « les évènements de Kuleli ».

L'histoire de l'Empire ottoman est pleine de complots, de tentatives, de coups d'Etat réussis ou échoués. Mais ni les uns ni les autres n'ont pu attirer autant l'attention des politiques et des scientifiques et en même temps provoquer de telles interprétations aussi contradictoires les unes que les autres, tel que le complot contre le Sultan Abdul Medjid, qui a eu lieu en septembre 1859 à Constantinople. A la mi-septembre, dans la capitale, un groupe de conjurés fut arrêté. Ses membres ont été emprisonnés dans une caserne nommée « Kuléli » durant trois-quatre semaines, ils ont été interrogés et ensuite jugés par un tribunal spécial composé de dignitaires d'Etat.

Aucun d'entre eux n'a été condamné à mort, ils ont été séquestrés puis exilés. Par ordre du Sultan Abdul Medjid, les condamnations à mort ont été remplacées par l'exil.

Ce complot qui à première vue n'était pas différent des complots précédents, a intéressé les spécialistes car il était lié à la situation contemporaine,

³¹⁴ M. Kalish – Vildenbrukhu, Ruse, 12 marta 1856. - Dokumenti za bylgarskata istoria iz germanski arkhivi (1829-1877). [M. Kalish à Wildenbruch, Ruse, le 12 mars 1856. -Documents sur l'Histoire bulgare issus des archives allemandes (1829-1877)]. Rédigé et édité. Khr. Khristov i V. Paskaleva, Sofia, 1963, p. 288.

³¹³Rössler - An den Graf Buol, Ruße, 19. August 1853. – Dokumenti za bylgarskata istoria. T. VI: Dokumenti za Novata istoria na bylgarskia narod iz Vienskite dyrzhavni arkhivi: 1830-1877 [Documents sur l'histoire bulgare. Vol. VI: Documents sur la nouvelle Histoire du peuple bulgare issus des archives de l'Etat viennois: 1830-1977]. Part II. Rédigé par P. Nikov. Sofia: 1951, p. 67.

conditionné par des conspirateurs fondateurs de la première organisation politique dans l'histoire de la Turquie. Elle disposait d'un programme politique autour duquel s'étaient unis les membres de l'organisation³¹⁵.

Mais les sources qui élucident ce fait important sont extrêmement pauvres, notamment, le texte du programme des conjurés n'a pas encore été découvert. L'explorateur Allemand B. Stern, dans son livre consacré au mouvement des réformes dans l'Empire ottoman, cite même un extrait du programme des conjurés mais il ne note aucune source³¹⁶.

Une partie des sources connue par les chercheurs, a été mise à la portée des scientifiques pendant les années 30-60 du siècle dernier mais elle n'a pas eu de complètements significatifs. Le premier qui se réfère aux sources a été l'historien turc Ulugh Ighdemir, dans une monographie publiée comme les textes des procès-verbaux officiels de la procédure judiciaire des conjurés, trouvés dans des archives de l'Etat ottoman, fondé par les auteurs « *Hazine-i Evrak* » (Trésorerie des documents)³¹⁷. Quelques années après la publication du livre d'Ighdemir, ont paru des œuvres à caractère général, fondées sur les sources ottomanes, des historiens renommés comme Tanik Zafer Tunaya. Enver Ziya Karal et Ismail Hami Danichment, et d'autres. Ils donnèrent une place particulière dans leurs livres aux « évènements de Kuléli » ³¹⁸.

Quelques années auparavant, des chercheurs étrangers sont revenus sur l'étude de ce complot, essayant de compléter les sources, par du matériel historique des archives occidentales et russes. La spécialiste des Etudes Turques à Moscou Véra Shpilkova était la première qui, pour cet objectif a entrepris l'étude des sources diplomatiques russes³¹⁹. Plus tard, Irma Fadeev s'est replongée dans les documents diplomatiques russes³²⁰.

 $^{^{315}\}mathrm{T}.~\mathrm{Z}.~\mathrm{Tunaya},~\mathrm{T\ddot{u}rkiye'de~siyas\^{i}}$ partiler (1859 -1952). İstanbul, 1952, s. 89 – 90.

³¹⁶B. Stern, Jungtürken und Verschwörer. Die innere Lage der Türkei unter Abdul Hamid II. Leipzig, 1901, S. 110.

³¹⁷U. İğdemir, Kuleli Vak'ası hakkında bir araştıma. Ankara, 1937.

³¹⁸T. Z. Tunaya, Türkiyede siyasî partiler (1859-1952). İstanbul, 1952, s. 89 – 90; E. Z. Karal, Osmanlı Tarihi. VI cilt: Islahat Fermanı devri, 1856 -1861. Ankara, 1954, s. 95 –97; İ. H. Danişmend, İzahlı Osmanlı tarihi kronolojisi. Cilt: 4, 1703 – 1924. Istanbul, 1955, s. 188–190.

³¹⁹V. I. Shpil'kova, Antimonarkhicheskiy zagovor 1859 g .v Turtsii [Anti-monarchic conspiracy of 1859 in Turkey]. – Problems of Oriental Studies, 1959, No. 1, p. 100-104.

³²⁰I. L. Fadeeva, Ofitsial'nye doktriny v ideologii i politike Osmanskoy imperii (osmanism - panislamism): XIX – nachalo XX v. M., 1985, p. 76.

Le spécialiste Américain Roderick Davison étudia la correspondance officielle des diplomaties occidentales en relation « *aux évènements de Kuléli* ». Il s'investi dans les archives britanniques, françaises, autrichiennes, suédoises et américaines, se servant aussi des mémoires des contemporains et des communiqués de presse. Dans sa monographie fondamentale, Davison a décrit d'une manière concise cet événement d'une grande importance sur la base des réformes ottomanes³²¹.

C'est essentiellement grâce à ses œuvres que fut formée la base des sources scientifiques. Pour l'étude « des évènements de Kuléli », il y a pourtant quelques omissions importantes: l'étude des archives ottomanes est incomplète, la plupart des témoignages des contemporains et de la presse restent inconnus. Les sources en circulation, sont aussi incomplètes. Ainsi, par exemple dans le livre de V. Ighdemir, les réponses des conjurés pendant l'interrogatoire sont fragmentaires et incomplètes³²². On ne peut pas accepter, qu'une grande partie de l'interrogatoire ait été détruite par les autorités. L'utilisation des documents diplomatiques ne contribue pas à l'élucidation des questions et les rapports des Ambassadeurs étrangers de Constantinople sont souvent basés sur des sources d'informations incertaines. Ce fait a été constaté par l'excellent connaisseur des archives diplomatiques occidentales R. Davison, qui écrit que les ambassades avaient reçu des communiqués « contradictoires » sur le complot³²³. Sa conclusion est prouvée par les avis différents de V. Shpilkova et I. Fadeeva, qui ont étudié la correspondance des diplomates russes. En somme, par la suite tous les chercheurs se sont appuyés sur les œuvres précitées, dépendants de leurs approches historiques et de leurs préférences politiques, et ont proposé différentes interprétations « des évènements de Kuléli ». Le manque de sources est un obstacle sérieux pour l'analyse approfondie et objective de cet événement important.

On peut compléter cette omission en utilisant les articles de la presse arménienne de cette époque. Dans certains cas, ces articles répètent les faits déjà connus, mais il y a pas mal de renseignements remarquables. Ainsi, par exemple des nouvelles de l'hebdomadaire "Massis" de Constantinople, on

³²¹R. Davison, Reform in the Ottoman Empire, 1856-1976. Princeton, 1963, p. 100-103.

³²²U. İğdemir, Kuleli Vak'ası hakkında bir araştırma. Ankara, 1937, s. 34-37.

³²³R. Davison, Reform in the Ottoman Empire, 1856-1976. Princeton, 1963, p. 102.

peut conclure que précédant le complot au sein des populations turques de l'Empire ottoman on remarqua une croissance sérieuse des dispositions antichrétiennes, lesquelles s'exprimaient par des règlements de comptes sanglants envers les Chrétiens³²⁴.

"Massis" décrit aussi des révoltes massives contre la politique des gouvernements dans l'accomplissement de leurs réformes pro-occidentales, lesquelles étaient guidées par le clergé musulman. De ce point de vue, les événements du village d'Akn de Kharpert en sont un exemple typique. D'après « Massis » (qui avait réimprimé en turc cet article du journal « Medimua-i havadis » avec des lettres arméniennes), les Musulmans d'Akn, sous la direction du Mufti, se sont révoltés contre le manifeste du gouvernement, qui autorisait la sonnerie des cloches dans les églises. Ce manifeste faisait partie de la politique du gouvernement, dans les limites des réformes du Tanzimat et contrariait la Charia, le Mufti saisit cette opportunité pour monter les masses contre les Chrétiens et le gouvernement pro-occidental. Le journal atteste que la foule exigeait non seulement l'élimination des églises des "gyavours" mais aussi des directives gouvernementales et de ceux qui les faisaient appliquer sur les lieux³²⁵. Les descriptions détaillées de ces événements donnent la possibilité d'avoir une idée claire de l'atmosphère qui régnait dans l'Empire ottoman et qui influençait la mentalité des conspirateurs.

Jusqu'à nos jours le débat sur la nature « des évènements de Kuléli » se poursuit. La plupart des chercheurs, en suivant le « paradigme extra-occidentalisé » de l'histoire moderne de la Turquie, caractérisent le complot comme "antimonarchique" et notent que ses participants avaient des opinions « libérales » et « constitutionnelles », le considérant comme une première expression du mouvement constitutionnel dans l'Empire ottoman³²⁶. En Turquie, cette conception a mérité l'approbation d'Atatürk et a trouvé une

³²⁴ Massis, 1859, July 23.

³²⁵Massis, 1859, August 13.

³²⁶V. I. Shpil'kova, Antimonrkhicheskiy zagovor 1859 g. v Turtsii. – Problemy vostokovedenia, 1959, No. 1, s. 100-104; N. Berkes, Türkiye'de çağdaşlaşma. İstanbul, 1978, s. 241–244; R. Karadağ, Muhteşem imparatorluğu yıkanlar. 4. Baskı. İstanbul, 1991, s. 177, 85–93.

place dans l'histoire officielle de la Turquie, éditée par l'Association Historiographique Turque³²⁷.

Il y a eu aussi des écrits de la part de quelques contemporains sur les opinions constitutionnelles des conspirateurs. Mais, ils ne se sont pas appuyés sur des faits authentiques. Ainsi, par exemple, le Consul de France à Belgrade E. Engelhardt a aussi étudié le complot de 1859. Quelques années après, il a publié un volumineux livre de ses mémoires, où il défend la politique officielle de la France en direction de l'Empire ottoman laquelle avait pour but de préserver l'intégrité de son territoire à l'aide des réformes pro-occidentales. Ici il est noté que, le but du complot était la proclamation du parlement, « d'ailleurs il devait être formé de Musulmans et de Chrétiens ». La source de cette information, d'après Engelhardt, était un certain « publiciste anonyme » 329. Malheureusement, ces informations douteuses ont été souvent employées dans la littérature professionnelle sans être sérieusement examinées.

Il y a des spécialistes qui voient un lien entre les conspirateurs et la première organisation secrète des Turcs constitutionnalistes « les Nouveaux Ottomans », ils pensent même que ce complot est le commencement du mouvement révolutionnaire des Jeunes-turcs³³⁰.

De nombreux chercheurs pensent que le but essentiel des conspirateurs était de mettre fin aux réformes pro-occidentales du *Tanzimat* et de rétablir la situation subordonnée des Chrétiens dans l'Empire ottoman, laquelle était ordonnée par les Lois « irréprochables » de la *Charia*³³¹.

³²⁷ Tarih III: Yeni ve Yakın Zamanlar: T.T.T. Cemiyeti tarafından yazılmıştır. İstabul, 1933, s. 252.

³²⁸ E. Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat ou Histoire des réformes dans L'Empire Ottoman depuis 1826 jusqu'à nos jours. Paris, 1882, p. 159.
³²⁹ Ibid., p. 158.

³³⁰A. B. Kuran, İnkılâp tarihimiz ve İttihad ve Terakki. İstanbul, 1948, s. 20; A. B. Kuran, Osmanlı İmparatorluğunda ve Türkiye Cumhuriyetinde inkılâp hareketleri. İstanbul, 1959, s. 62.

³³¹L. Collas, Histoire de L'Empire ottoman jusqu'a la revolution de 1909. Paris, [s.d.], p. 139; R. Davison, Turkish attitudes concerning Christian-Muslim equality in the nineteenth century. – The American Historical Review, 1954, Vol. LIX, No. 4, p. 861; İ. H. Danişmend, İzahlı Osmanlı tarihi kronolojisi. Cilt: 4, 1703-1924, İstanbul, 1955, s. 188-189; R. Davison, Reform in the ottoman Empire, 1856-1976. Princeton, 1963, p. 102; F. H. Tökin, Türkiye'de siyasî partiler ve siyasî düşüncenin gelişmesi, 1839-1965. İstanbul, 1965, s. 16-17; M. Türköne,

Les partisans de ce point de vue s'appuyaient sur les dépositions des détenus, ainsi que sur le fait que la plupart des conspirateurs étaient des serviteurs du culte musulman.

Cette interprétation d'une manière indirecte est confirmée dans les publications de la presse arménienne. Par exemple, "Massis" a publié un article intéressant, où il est écrit que le Sultan Abdul Medjid I qui était la cible principale des conspirateurs dans son palais de *Tep Kapu*, a organisé une grande cérémonie religieuse du « *Changement du Tuyau d'Or* » ³³² en tâchant ainsi, de rétablir son prestige ébranlé à cause des réformes du *Tanzimat* parmi les Islamistes orthodoxes ³³³.

Les conspirateurs étaient bien organisés et avaient beaucoup d'appuis politiques. D'après les dépositions des détenus, des dizaines de milliers de soldats et d'organisations religieuses étaient prêts à se joindre au complot³³⁴. Après la dénonciation du complot, des arrestations ont eu lieu. "Massis" sans posséder encore des données officielles, annonçait prudemment de « nombreuses » arrestations³³⁵ et l'hebdomadaire « *Méghu Hayasdani* » de Tbilissi, en s'appuyant sur les sources russes, écrit que deux cents hommes ont été mis en prison³³⁶.

Mais, le gouvernement se ravisa vite et tâcha de cacher les vraies dimensions du complot en annonçant dans ses communiqués un nombre manifestement diminué des détenus. Dans la publication correspondante de "Massis" nous lisons, que d'après les données officielles, il y avait 34 détenus³³⁷.

L'un des avis, publiés dans « *Méghu Hayasdani* », montre comment s'orientait le gouvernement ottoman et comment il arrivait très vite à obtenir des informations bénéfiques pour lui, en cas de besoin. Le journal écrit que l'Ambassade de Turquie à Paris, deux jours après la révélation du complot, a reçu une dépêche de Constantinople où il était souligné que le complot était

Siyasi ideoloji olarak İslamcılığın doğuşu. 2. Baskı. İstanbul, 1994, s. 145; H. Çelik, Ali Suavi ve dönemi. İstanbul, 1994, s. 21; M. Bardakçı, 139 sene önceki şeriat komplosunun hikâyesi. – Hürriyet, 8 Kasım 1998.

³³² Dans ce passage, la "sainte" goutte de pluie du toit de la mosquée à la Mecque a été gardée.

³³³*Massis*, 1859, September 10

³³⁴U. İğdemir, Kuleli Vak'ası hakkında bir araştıma. Ankara, 1937, s. 59–63.

³³⁵*Massis*, 1859, September 10.

³³⁶ Meghu Hayastani, 1859, October 10.

³³⁷*Massis*, 1859, September 17.

en direction du Sultan et il n'y avait rien de "remarquable' si, le nombre des conspirateurs ne dépassait pas 40 personnes, dont la majorité d'entre eux était « des Circassiens et des Kurdes » 338. Ces thèses qui diffèrent sensiblement des dépositions et devant d'autres évidences, donnent à interprétation « des évènements de Kuléli » et ont beaucoup influencé la conception de certains chercheurs 339. Alors, que le communiqué précité dans le journal arménien avait une grande importance dans l'étude des sources « des évènements de Kuléli », car à cette époque, la presse étrangère et les archives ottomanes étaient difficilement accessibles.

Après la révélation du complot, d'après les communiqués non officiels, ont eu lieu quelques événements qui éclaircissent le vrai but des conspirateurs.

L'hebdomadaire « *Méghu Hayasdani* » informe sur l'un de ces évènements, écrivant que dans le quartier européen de la capitale on a découvert « un véhicule prêt à brûler » dont le but était « de brûler le quartier des Francs » ³⁴⁰. Ainsi une fois de plus, on confirme l'opinion selon laquelle le complot était de nature antichrétienne et antioccidentale. Cette nouvelle atteste aussi qu'après la détention des conspirateurs, leurs amis politiques qui étaient en liberté, tâchaient d'agir. Il est curieux que quelques auteurs turcs aient aussi mentionné ces faits ³⁴¹.

La situation dans la capitale après la révélation du complot, dans les premières semaines, était très tendue. Ali Pacha le gouvernement de *Sadrazam*, qui se trouvait sous la tension sérieuse des grandes puissances, se dépêchait de calmer les ambassades étrangères et les Chrétiens du pays, en insistant sur le fait que les conspirateurs se produisaient contre les réformes pro-occidentales et n'avaient pas l'intention de nuire aux Chrétiens. En effet avant la publication des résultats officiels de l'enquête, les autorités ont diffusé une avalanche d'informations. « Massis », sans noter la source d'information écrivait qu'il était évident que « ce complot était l'affaire de gens qui avaient des idées conservatrices, néanmoins, ils (les conspirateurs

³³⁸Meghu Hayastani, 1859, October 17.

³³⁹ Selon des données officielles, le nombre final d'arrestations était de 41. Voir: İ. H. Danişmend, İzahlı Osmanlı tarihi kronolojisi. Cilt: 4, 1703 – 1924. Istanbul, 1955, s. 189.

³⁴⁰Meghu Hayastani, 1859, November 7.

³⁴¹ Le nombre de ceux qui ont déjoué les arrestations reste inconnu. Voir: İ. H. Danişmend, İzahlı Osmanlı tarihi kronolojisi. Cilt: 4, 1703 – 1924. Istanbul, 1955, s. 189.

R.S.) n'avaient pas l'intention de faire du mal aux peuples Chrétiens de l'Etat »³⁴².

Il est curieux que les résultats officiels de l'enquête menée par la commission nommée par le Sultan et dirigée par Ali n'aient pas été publiés, mais ils ont été concentrés dans un bulletin spécial d'information remis spécifiquement au Sultan Abdul Medjid.

« Massis » atteste que dans ce « volumineux » livre étaient publiés les détails de l'enquête et les résultats de l'interrogatoire des accusés ainsi que les conclusions sur le caractère du complot³⁴³.

Le journal suppose que le livre serait publié dans son intégralité quelques jours plus tard³⁴⁴. Mais le Gouvernement n'autorisa à publier qu'un petit fragment du livre où étaient présentés les prénoms des accusés et quelques renseignements sur eux, lesquels d'ailleurs, étaient déjà connus³⁴⁵.

Après la révélation du complot, les autorités ottomanes ont eu recours à des moyens catégoriques, dont l'objectif était d'exclure la possibilité de répétition de pareils incidents³⁴⁶. L'information qu'on trouve dans la presse arménienne sur cette activité est intéressante ; parce que dans certains cas, les faits communiqués par la presse n'ont pas trouvé place dans d'autres sources et sont restés inconnus pour les chercheurs. Ainsi, par exemple, une publication de « Massis » explique clairement que par ordre du Cheikh-ul Islam, fut annoncée une « recommandation officielle » qui devait influencer la conduite des *Softas* (étudiants des établissements scolaires religieux) et leur donner des références correspondantes. Ceux qui n'acceptaient pas ces références devaient être aussitôt chassés des établissements scolaires et rejoindre leurs lieux de naissance³⁴⁷. Cette décision sans précédent de la grande inquiétude des autorités pour la création de situation similaire dans le cadre des *Softas*.

Les faits exposés, ci-dessus, donnent la possibilité de conclure que les publications de la presse arménienne de cette époque confirment le point de

³⁴⁵*Massis*, 1859, November 5.

³⁴⁷*Massis*, 1859, November 19.

³⁴²*Massis*, 1859, September 19.

³⁴³*Massis*, 1859, September 29.

³⁴⁴ Ibid.

³⁴⁶R. Davison, Reform in the ottoman Empire, 1856-1976. Princeton, 1963, p. 102.

vue selon lequel, les actions des conspirateurs de « Kuléli » étaient conditionnées aux perceptions anti-Tanzimat et antichrétiennes.

Les Consuls Russes ont noté qu'après la révélation du complot de « Kuléli » et au début des années 1860, après la montée sur le trône d'Abdul Aziz, dans les régions européennes du pays, les éléments les plus fanatiques de la population turque se sont activés. Notamment, ce sont les Derviches qui menèrent une propagande active antichrétienne³⁴⁸. Les massacres des populations chrétiennes dans différents coins du pays étaient le résultat des dispositions antichrétiennes des Musulmans de l'Empire. Aussi par exemple, dans un mémorandum préparé par la diplomatie russe en 1867 ont été spécialement décrits les massacres en Bosnie - Herzégovine et en Syrie³⁴⁹.

Parmi eux il faut noter, en particulier, le massacre de Damas en 1860. Les faits attestent, qu'ils étaient organisés par les autorités turques. A l'époque, les diplomaties étrangères et les témoins bien informés partageaient le même avis. Ainsi, par exemple, l'Ambassadeur russe de l'Empire ottoman était convaincu que les actions des organisateurs du massacre étaient secrètement dirigées par la capitale³⁵⁰. Les contemporains bien informés écrivaient, que les assassinats des Syriens étaient projetés et préparés dans la capitale de l'Empire par « des gens importants » dont le motif des actions était un antichristianisme agressif³⁵¹.

On notait donc que dans le gouvernement ottoman, il y avait des gens qui rêvaient en un temps où « sur cette terre orthodoxe, il n'y aura plus aucun « gyavour » 352. Un peu plus tard l'un d'entre eux, Rustem Pacha fut nommé grand Vizir³⁵³.

106

³⁴⁸M. Khitrovo – Lobanovu-Rostovskomu, Monastyr (Bitolya) [M. Khitrovo – à Lobanov-Rostovskiy, Monastyr (Bitolya)], 30 juin, 1861. – AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1881, fichier 1415, feuilles 1412-1426.

³⁴⁹ Zapiska (bez podpisi) "Zamechania na frantsuzskiy proekt reform" [Note (non signée) "Remarques sur le projet de réforme français" [1867]]. - AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, file 1 (En turc Hatt-i-Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuille 60.

³⁵⁰ M. T. Panchenkova, Politika Frantsii na Blizhnem Vostoke i siriyskaya ekspeditsia 1860-1861 gg. [La politique française en expédition au Proche Orient et en Syrie en 1860-1861]. M., 1966, p. 111.

³⁵¹ S. N., Konstantinopol'skie pis'ma [Lettres de Constantinople] (1861-1864)]. – Le bulletin russe, 1867, vol. 69, Mai, p. 36.

³⁵² Ibid. ³⁵³Ibid., p. 58.

En 1860, les massacres de Syrie et du Liban par le témoignage du Colonel anglais Churchill, ont fait environ onze milles victimes³⁵⁴. Le même observateur écrit que ce massacre était organisé par le gouverneur Hurchid Pacha qui, en fait, a accompli le projet de Nedjib Pacha, qui était vingt ans auparavant l'ancien gouverneur de la province : à Nedjib Pacha : « on ne pourra garder l'autorité des Turcs en Syrie qu'en assassinant les Chrétiens »355.

Simultanément aux réformes, on continuait l'islamisation des Chrétiens, laquelle était encouragée par la Loi et les autorités. Ainsi par exemple, en 1861, le Consul russe de Bitol notait que dans les six cas d'islamisation qu'il connaissait, l'un était certainement l'islamisation forcée³⁵⁶.

A ce modus operandi, prenaient part les autorités centrales et locales, cléricales et intellectuelles et les masses des habitants musulmans chacun par des modes d'actions particuliers.

Sans doute, le rôle principal appartenait aux autorités. Même l'un des Ambassadeurs de Grande-Bretagne Mr Senior, était arrivé à la conclusion que les explosions brutales du fanatisme religieux du peuple turc étaient dues aux aspirations fanatiques du gouverneur de la province en question³⁵⁷.

Dans les écritures officielles, les autorités continuaient de nommer les Chrétiens « gyavours » 358.

Ces phénomènes ont eu un caractère excessif sur le territoire de Bulgarie. Ici, les cas d'enlèvement des jeunes enfants et de leur islamisation forcée, devenaient de plus en plus fréquents et en outre, les autorités ont pris l'habitude de laisser de tels cas sans conséquence³⁵⁹. D'autant plus que les

³⁵⁴J. H. Tashjian, Turkey: author of genocide. The centenary record of Turkey, 1822-1922. Boston, 1965, p. 7.

³⁵⁶ M. Khitrovo – Lobanovu-Rostovskomu, Monastyr (Bitolya), 30 iyunia1861 g., June 30, 1861. – AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1881, fichier 1415, feuilles 1412-1426.

³⁵⁷ V. Denton, Khristiane v Turtsii [Chrétiens en Turquie]. – The Russian bulletin, 1864, No.

^{3,} p. 117.
³⁵⁸ Zolotarev, Adrianopol', 14/26 dekabria 1866 g. [Adrianople, 14/26 décembre, 1866]. – AVPRI, Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, fichier 1 (en turc Hatt-Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuille 145, rev.

³⁵⁹ Po sledite na nasilieto: dokumenti i materiaili za nalagane na islyama [Conséquences de la violence: documents et textes sur l'islamisation forcée]. Rédigé par P. Petrov, Part 1, Sofia, 1987, p. 182.

chercheurs Bulgares ont trouvé en circulation l'ordre du gouverneur du vilayet du Danube sur le bureau du *mütasarrifiyah* à Sofia, selon laquelle il donnait des indications pour faciliter davantage les cérémonies de conversion « volontaire » à l'islamisation³⁶⁰.

La presse arménienne notait la croissance du fanatisme islamique en Arménie Occidentale. Ainsi, en 1872 « *Mshak* » citait des faits sur « les actes de barbarie de la population turque » envers les Arméniens de Van³⁶¹.

Les dispositions antichrétiennes citées dans ce chapitre, ont influencé l'idéologie des dirigeants du mouvement oppositionnelle des « Nouveaux Ottomans » et par plusieurs publications, ont pénétré dans la sphère de l'idéologie politique en Turquie. La version belliqueuse « *Ghazi* » de ce courant, a servi de bases idéologiques pour le premier programme de génocide dans l'Empire ottoman.

³⁶⁰ Ibid., p. 182-183.

³⁶¹ Mshak [Le Laboreur], 1872, No. 28, p. 4.

CHAPITRE 5

LA SITUATION PROTO-GÉNOCIDAIRE

LE CHOIX DE LA VICTIME

Pendant la première phase des réformes du *Tanzimat*, le gouvernement ottoman a essayé de réaliser quelques réformes restreintes en Bulgarie, pour arrêter le progrès de la lutte de libération des Bulgares. Mais cette politique n'a pas eu de succès car en 1850 a commencé une immense insurrection armée contre la tyrannie turque. Malgré le fait qu'il a fallu beaucoup d'efforts pour la réprimer, puisqu'elles ont utilisés l'armée et les *Bachibouzouks* (des bandits armés), les autorités ont tout fait pour que la population musulmane ne participe pas aux actions armées contre les insurgés. Le Vali, nouvellement nommé, du vilayet de Vidin, Ali Riza Pacha a reçu des instructions écrites correspondantes³⁶².

Par la suite, la Bulgarie resta sous l'attention des autorités turques. A cause de cela, les entrepreneurs de la deuxième phase du Tanzimat ont décidé d'essayer d'appliquer une politique de fusion pour la première fois en Bulgarie.

Ce choix n'était pas dû au hasard. Le succès donnait la possibilité à la Sublime Porte de montrer à l'Occident et à la Russie qu'elle pouvait, non seulement, accomplir les promesses du « *Hatt-i Hümayun* » faites en 1856, mais aussi de diriger l'une des régions les plus développées et dangereuses de la Turquie européenne. Ali et Fuad travaillaient pour contrôler les nouvelles méthodes de lutte contre le mouvement populaire de libération des Bulgares. Les Turcs ont pris cette décision, parce que la Bulgarie se trouvait non loin de la capitale et cela permettait aux autorités de contrôler et de régler immédiatement la politique des autorités locales.

109

_

³⁶² Voir dans le texte du document, donné par le sultan à Riza Paşa et contenant les "instructions suprêmes"; publié par le renommé médiéviste turc Halil Inalcik: Ferikan-ı kiramdan bu def a memuriyet-I mahsusa ile Vidin canibine izam buyrulacak Rıza Paşa hazretlerine talimat-ı seniyye müsvedesi. - H. Inalcık, Tanzimat ve Bulgar Meselesi (Doktora Tezi'nin 50. yılı, 1942-1992). İstanbul, 1992, Vesikalar V, s. 124.

La politique d'aliénation a commencé en Bulgarie par la création du système des vilayets. Le 8 novembre 1864 par l'*Iradeh* du Sultan, le vilayet du Danube se composa des régions de Nish, Vidine et Silistria³⁶³. Il embrassait la plupart du territoire du royaume de Bulgarie : le Danube et la Bulgarie Occidentale, incluant la région de Köstence³⁶⁴. La superficie du nouveau vilayet était de quatre-vingt mille kilomètres carrés avec une population de 3.700.000 habitants³⁶⁵, dont la plupart étaient Bulgares³⁶⁶.

Midhat Pacha fut nommé Vali du vilayet du Danube. Ce n'est pas par hasard qu'il a eu ce poste. Mitdhat, en ce temps-là, était arrivé à acquérir la réputation d'un gouverneur énergique et actif avec des idées « européennes ». Cela était très important pour Ali et Fuad. Ils l'avaient même engagé dans la préparation d'un texte de Loi sur le vilayet du Danube³⁶⁷.

Il y avait encore une circonstance, qui a eu son influence sur la nomination du jeune Pacha à ce poste tellement important, il avait gagné la sympathie du peuple bulgare.

« Il n'y avait pas d'institution bulgare sans le portrait de Midhat Pacha aimé par tous les Bulgares » attestait un contemporain. Les gens avaient même écrit une chanson qui commençait par les mots : « Midhat Pacha, une bonne âme (...) » 368. Il avait cette bonne réputation. En 1857 dans la ville de Tyrnovo, en occupant le poste d'inspecteur et ayant un mandat spécial, il a libéré de la prison « beaucoup de Bulgares innocents » 369 et a appelé

³⁶⁶ A. A. Popova, Politika Turtsii i natsional'no-osvoboditel'naya bor'ba bolgarskogo naroda v 60-kh godakh XIX veka [La politique de la Turquie et la Lutte nationale de libération du peuple bulgare dans les années 60 du XIXème siècle]. – Voprosy istorii, 1953, No. 10, p. 53.

³⁶³Loi Constitutive du Département formé sous le nom de Vilayet du Danube. – AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, fichier 1 (On Turkish Hatt-i-Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuilles 73-86.

³⁶⁴F. Kanits, Dunaiskaya Bolgaria i Balkanskiy poluostrov. Traduit de l'allemand, S.-Pb., 1876, p. 120.

³⁶⁵ Ibid.

³⁶⁷Midhat Paşa, Hayat-ı siyasiyyesi, hedi'matı, menfaa hayatı. K. 1: Tabsıra-ı Ibret, Istanbul, 1325, s. 23.

³⁶⁸ P. P. K., Midkhat Paşa i opitvanneto mu da poturchi bylgarskit uchilischa. - Bylgarska sbirka, 1898, année V, kn. I, s. 57.

³⁶⁹P. Kisimov, Metkhad Pasha. Pyrviy turski reformator [Midhat Pacha.Le premier turc réformateur]. – Bylgarska sbirka [Collection bulgare], année V, livre II, p. 800.

l'attention des autorités sur les abus de l'archiprêtre orthodoxe local. Les Bulgares espéraient l'amélioration de leur situation par la nomination de Midhat et ainsi créer une autorité indépendante même sous la direction de Midhat³⁷⁰.

Mais, ces espérances étaient entièrement inconsistantes...

Le nom même de vilayet attestait de la tendance des initiateurs et permis à Midhat d'éliminer toute idée d'indépendance de la Bulgarie.

Les autorités ont choisi comme capitale la petite ville de Ruschuk (Ruse), malgré le fait que Tyrnovo était plus convenable par sa position et sa signification qui ces années-là, se développaient largement; elle était le centre de l'art et de la culture. Dans les circonstances, aux yeux des Bulgares, Tyrnovo (dernière capitale du Royaume Bulgare) était le symbole de l'indépendance nationale. De plus, cette ville était le centre de la lutte du peuple bulgare pour l'autonomie de l'Eglise³⁷¹.

L'idée de l'Iradeh du Sultan, à l'origine de la Loi établissant le vilayet du Danube, était orientée essentiellement vers le renforcement du processus de « fusion » avec la population chrétienne de cette région de l'Empire. L'Iradeh permis à Midhat de déclarer solennellement devant les habitants de Ruschuk et les Consuls étrangers, « de l'indispensabilité de la centralisation du gouvernement » et aussi que « tous les établissements politiques financiers et administratifs devaient être placés dans une structure unie, bien réglée et toujours contrôlée » 372.

Telles étaient les instructions reçues par Midhat. Par son ardeur et sa ténacité il a tenté de les accomplir durant tout le temps de sa gouvernance. Son problème essentiel était, comme il l'écrivait plus tard, d'unir tous les peuples indivisiblement afin de créer pour eux « une patrie commune permettant de les protéger de l'influence extérieure »³⁷³.

Pour arriver à ce but Midhat a tenté de créer, pour l'accomplissement de sa politique, un point d'appui social composé des Tchorbadjis Bulgares (les

³⁷⁰ P. P. K., Midkhat Paşa i opitvanneto mu da poturchi bylgarskit uchilischa. - Bylgarska sbirka, 1898, année V, kn. I, s. 56.

³⁷¹ Ibid.

³⁷²Düstür, Cild-i Evvel, İstanbul, 1289, s. 515.

³⁷³ Midhat Pacha, La Turquie: son passé, son avenir. Paris, 1878, p. 14.

représentants de la grosse bourgeoisie commerciale et usuraire) en désirant les attacher plus fortement aux autorités des vilayets. Bénéficiant d'une notion de propriété ayant un sens plus élevé que celui en direction des candidats du *Mejilis*.

D'après le témoignage des Consuls étrangers qui se trouvaient dans les différentes villes des vilayets, le but des autorités turques était d'empêcher l'élection dans les *Mejilis* de gens qui en réalité représentaient les intérêts de la population bulgare. Le Consul russe M. Baykov décrit ainsi la procédure des élections locales de la ville de Vidin (capitale portant le même nom que le *sandjak*): d'abord les *Myüdirs* (*administrateurs des nahiyes*) composaient une liste des candidats, formée des riches qui « méritaient toute confiance », obligeant les paysans à voter pour eux et ensuite, à leur gré, choisissaient à partir de cette liste des candidats des membres de *Mejilis* pour l'envoyer devant *le Kaïmakam* (*Administrateur du caza*) pour approbation³⁷⁴. Ce même diplomate déclarait que *le Kaïmakam* Sabri Pacha choisissait dans cette liste, ceux qui avaient recueilli le moins de voix, c'est à dire des personnes peu connues par le peuple.

La description de la procédure des élections faite par Senkey, Vice-Consul Anglais du port de Köstence correspond à celle de M. Baïkov : le *Mutessarif* (*Administrateur du sandjak*) écrit une liste de candidats, qu'il distribuait aux habitants de tout le *sandjak*. Puis des élections sont tenues, dans lesquelles les électeurs étaient préalablement choisis et en plus, ils n'avaient pas le droit d'y ajouter de nouveaux noms³⁷⁵.

Les élections des membres des tribunaux de commerce mixtes « musulman - chrétien » se déroulaient ainsi³⁷⁶.

Le Consul russe de Ruschuk, V. Kozhevnikov dans l'un de ses rapports, écrit « la politique turque ne laissera jamais être éligible des Chrétiens comme membre du tribunal, une personne désintéressée, intelligente, qui comprenait

³⁷⁶Ibid.

³⁷⁴ M. Baykov, Vidin, 16 fevralya 1867 g. [Vidin, February 16, 1867]. – AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, fichier 1 (En turc Hatt-i-Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuilles 216-216 rev.

³⁷⁵Reports Received from Her Majesty's Ambassador and Consuls relating to the condition of Christians in Turkey, 1867, London, 1867, p. 4.

la situation désespérée de ses compatriotes et était respectée par eux car les personnes pareilles représentent un danger pour les autorités »³⁷⁷.

Ce n'est pas étonnant, que les membres élus des *Mejilis* et des Palais de justice fussent en grande partie, des personnes qui n'étaient pas respectées par le peuple en échange de cela, ils jouissaient de la confiance des autorités turques³⁷⁸. Les membres des *Mejilis* et des Palais de justice percevaient un salaire fixe. Comme ils devaient leur élection au *Kaïmakam* ou au *Mutessarif* turcs, ils devenaient pour eux des instruments aveugles, sans être utile pour leur peuple. Il existe beaucoup de témoignages de contemporains, d'après lesquels les Chrétiens, membres des *Mejilis* administratifs et judiciaires, n'osant en aucun cas contredire les représentants des autorités locales, mettaient leurs signatures sous les résolutions sans même lire les documents³⁷⁹.

La situation était identique dans les Conseils des anciens, lesquels réalisaient les devoirs des Conseils communautaires dans les régions habitées, généralement par une population bulgare. Durant leurs réunions étaient discutées des questions sans importance³⁸⁰. Le Consul de Russie à Vidin, M. Baykov caractérise ainsi ces Conseils de villages « *Itiyar Mejilis* » fondés et composés par des membres illettrés, qui étaient utiles uniquement pour donner plus de forces aux Turcs soutenus par les anciens et les plus riches, empêchant les Bulgares de donner leur avis³⁸¹.

En somme, les conseils mixtes de différents types créés en 1864 par l'exigence de la Loi des vilayets sont devenus des instruments de l'Etat turc pour une politique d'oppression des Bulgares.

³⁷⁷V. F. Kozhevnikov, Ruschuk (Ruse), 7 yanvaria, 1867g. – [Rusçuk (Ruse), January 7, 1867]. – AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, fichier 1 (En turc Hatt-i-Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuille 187.

³⁷⁸ M. Baykov, Vidin, 16 fevralia 1867 g. – [Vidin, 16 février, 1867]. – AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, fichier 1 (En turc Hatt-i-Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuille 216 rev.

³⁷⁹Reports Received from Her Majesty's Ambassador and Consuls relating to the condition of Christians in Turkey, 1867, London, 1867, p. 4.

³⁸⁰S. G. B. St. Clair and Brophy, Residence in Bulgaria or notes on the resources and administration of Turkey. 1, 1869, p. 380 - 381.

³⁸¹ M. Baykov, Vidin, 9 marta 1867 g. (Dopolnenie k predyruschemu). – [Vidin, 9 mars, 1867 (Supplément du précédent)]. – AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, fichier 1 (En turc Hatt-i-Hümayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuille 226.

Dans le vilayet du Danube, la manière de gouverner de Midhat Pacha, est caractérisée par la nomination des représentants de la classe des *Tchorbacis* Bulgares dans le corps administratif, en leur donnant des postes sans importance. Ainsi, par son initiative, les adjoints de Vali (*les Müavins*) étaient nommés parmi les *Tchorbacis*. Essentiellement c'étaient des dénonciateurs officiels et les fonctionnaires turcs les appelaient « *Muhpirs* » (dénonciateurs)³⁸². Il y a eu des cas où par ordre de Midhat, les Bulgares pouvaient être nommés comme *Kaïmakams*, cela n'existait pas auparavant³⁸³. Mais, en règle générale, parmi les adjoints les plus proches de Midhat, dans l'administration du vilayet, il n'y avait pas de Bulgares. Au lieu de cela, il manifestait une « sollicitude » spéciale pour « l'égalité » des Musulmans et des non Musulmans. Les Bulgares qui étaient fonctionnaires civils ou du gouvernement, avaient l'honneur d'être appelés « *Agha* » et « *Effendi* » et ainsi ils « devenaient égaux» aux officiels turcs³⁸⁴.

Midhat prêtait une grande attention à « l'islamisation » des établissements scolaires et des écoles. Elle était la partie essentielle de la politique de « fusion » annoncée solennellement par la Sublime Porte. Avec cette démarche, d'un côté on portait un grand coup sur l'éducation du peuple Bulgare, laquelle avait fait de grands progrès à l'époque du *Tanzimat*. De l'autre côté, « l'islamisation » contribuait à l'éducation des Bulgares dans l'esprit de la fidélité à « la patrie ottomane » et à leur intégration dans « la nation ottomane ».

Au commencement les autorités turques, sous la direction de Midhat, ont tenté d'agir par des mesures de contraintes non dissimulées. En été de l'année 1865, elles ont proposé aux habitants de Tyrnovo de construire un immeuble pour une école islamo-chrétienne. Ils ont reçu l'ordre de fermer l'école nationale locale. Et désormais, les moyens récoltés par la communauté pour sa restauration ont été mis à la disposition de

³⁸² P. Kisimov, Medhad Pasha. Pyrviy turski reformator [Le premier turc réformateur]. – Bylgarska sbirka, année V, livre II, p. 804.

³⁸³P. P. K., Midkhat Pasha i opitvanneto mu da poturchi bylgarskit uchilischa. - Bylgarska sbirka, 1898, year V, book. I, p. 57.

³⁸⁴P. Kisimov, Medhad Pasha. Pyrviy turski reformator. – Bylgarska sbirka, 1898, année V, livre II, p. 801.

l'administration de l'éducation de la ville³⁸⁵. Ainsi, la ville habitée par 65% des Bulgares³⁸⁶ était privée de la possession de sa propre école. Ce n'est pas étonnant que la communauté Bulgare de Tyrnovo ait fait preuve de courage et a refusé l'exigence des autorités³⁸⁷. Midhad fut obligé de renoncer provisoirement à son initiative. Plus tard, le Vali agissait plus « délicatement » : en essayant d'impliquer les représentants de la population bulgare dans la commission mixte bulgaro-turque, créée spécialement pour l'élaboration du projet de cette réforme³⁸⁸.

Malgré le fait que la commission d'élaboration fût formée par des personnes spécialement choisies, il n'arrivait pas à obtenir une compréhension mutuelle. C'est seulement en exerçant une forte pression sur les membres Bulgares de la commission que Midhat a réussi à faire confirmer le projet³⁸⁹. Au fond, ce simple document composé de soixante-douze paragraphes, était la base du décret du gouvernement concernant l'éducation mixte admise en 1860. Il contenait des thèses, dont l'auteur était Midhad. Par exemple, il proposait de liquider totalement toutes les écoles des Chrétiens, préservant seulement les écoles du premier degré, dites « *Lancastérian* ». Après avoir fini leur scolarité dans ces écoles, les enfants des Chrétiens devaient continuer leurs études dans des écoles mixtes islamo-chrétiennes. Les moyens donnés par les communautés chrétiennes pour garder ces écoles, devaient être désormais transférés dans la caisse du gouvernement. La construction des écoles mixtes se réalisait par les communautés et non pas

³⁸⁵V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Ruschuk (Ruse), 23 yanvarya, 1866g. [Rusçuk (Ruse), 23 janvier, 1866. – AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, fichier 2182b (Consulat de Rusçuk), feuille 25.

³⁸⁶N. Todorov, Balkanskiy gorod XV-XIX vekov. M., 1978, p. 316, Table 24.

³⁸⁷V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Ruschuk (Ruse), 23 yanvarya, 1866g. - AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, fichier 2182b (Konsul'stvo v Ruschuke), feuille 25.

 $^{^{388}\}text{P. P. K.},$ Midkhat Paşa i opitvanneto mu da poturchi bylgarskit uchilischa. - Bylgarska sbirka, 1898, année V, livre I, p. 59.

³⁸⁹V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Ruschuk (Ruse), 23 yanvarya, 1866g. - AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, fichier 2182b (Konsul'stvo v Ruschuke), feuille 24.

par les autorités. En cas de manque de moyens, Midhad proposait d'exiger des impôts supplémentaires³⁹⁰.

Il est évident que les propositions de Midhat avaient un caractère anti-bulgare et que leur but était l'élimination totale du grand réseau des écoles nationales bulgares de second degré. Cette nouveauté fut introduite dans le texte du décret gouvernemental en 1860.

Après la confirmation du projet, Midhat est parti à Constantinople et a présenté un rapport à la Sublime Porte. Le projet a été approuvé³⁹¹.

Après être revenu à Ruschuk, Midhat a entrepris la réalisation de son programme. En tenant un discours devant les représentants des communautés bulgares et turques, il a déclaré que de la réalisation rapide de ce programme dépendait du bonheur des enfants turcs et bulgares ; ce dernier étant la priorité « du gouvernement ottoman »³⁹².

Dans le vilayet ont été créées quelques écoles mixtes. La plus connue d'entre elles, est l'école de Ruschuk. Des descriptions de cette école par les contemporains, permettaient de conclure que l'éducation dans cette école dite exemplaire avait un niveau très bas. Il y manquait des manuels et des instituteurs de bonne qualité, les programmes scolaires étaient écrits en toute hâte et en général ils étaient bien pires que dans les écoles bulgares³⁹³. Notons que la langue bulgare était éliminée du programme car comme insistait Midhat, seulement l'étude de la langue turque pouvait garantir aux enfants un avenir meilleur.

³⁹⁰V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Ruschuk (Ruse), 23 yanvarya, 1866g. - AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, fichier 2182b (Konsul'stvo v Ruschuke), feuille 24 rev.

³⁹¹G. Pletn'ov, Syprotivata na bylgarskia narod protiv ozmaniziraneto na rodnite uchilischa v Dunavskia vilaet. [Résistance du peuple bulgare contre l'ottomanisation des écoles bulgares dans le Vilayet du Danube]. – Travaux de Veliko Tyrnovo "Kiril i Metodiy" Université, 1974-1975, Vol. XII, livre 3, Service d'histoire, p. 124.

³⁹² V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Ruschuk (Ruse), 23 yanvaria, 1866g. - AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, fichier 2182b (Konsul'stvo v Ruschuke), feuille 28.

^{28. &}lt;sup>393</sup> G. Pletn'ov, Syprotivata na bylgarskia narod protiv osmaniziraneto na rodnite uchilischa v Dunavskia vilaet Résistance du peuple bulgare contre l'ottomanisation des écoles bulgares dans le Vilayet du Danube]. – Trudove na Velikotyrnovskia Universitet "Kiril i Metodiy", 1974-1975, vol. XII, livre. 3, Fakultet za istoria, p. 142-144

Les écoles mixtes des années 1860 ont poursuivi leur existence de la même façon la décennie suivante, (jusque la libération de la Bulgarie du joug turc). Mais, dans ces écoles, le nombre des élèves bulgares diminuait. Pour empêcher cela, les autorités du vilayet en 1872 ont publié une Loi, selon laquelle, seuls les non Musulmans qui avaient le brevet d'études des écoles mixtes, pouvaient devenir des fonctionnaires d'Etat³⁹⁴.

Si les autorités turques ont eu certaines réussites dans l'affaire de la création des écoles mixtes, la situation des écoles élémentaires avait un autre aspect. Midhat a préparé un projet par lequel il envisageait de créer des écoles mixtes pour les enfants de huit à dix ans et il entreprit la création des écoles mixtes élémentaires, dans les grandes villes du vilayet³⁹⁵. Mais il s'est heurté à une grande résistance, car la population bulgare a deviné les vraies intentions des autorités. La résistance était tellement obstinée que les autorités ont été obligées de renoncer à ce programme.

Les autorités des vilayets n'ont également pas réussi la création des petites unités militaires mixtes islamo-chrétiennes, qui étaient considérées comme un moyen essentiel de la « fusion ». Midhat avait programmé la création des unités mixtes de policiers, mais il a échoué³⁹⁶. Il a créé une armée de quarante mille personnes. Dix ans après, cette armée a servi pour supprimer l'insurrection d'avril des Bulgares et organiser des massacres.

Avec les nouvelles tendances précitées, dans la politique des autorités des vilayets, on observait des phénomènes prouvant qu'elles n'ont pas renoncé aux méthodes traditionnelles pour garder les peuples sous l'autorité du Sultan.

L'islamisation forcée des Bulgares se poursuivit dont plusieurs cas de turquisation des adolescents et des filles furent constatées³⁹⁷. Les faits attestent, que l'islamisation avait souvent un caractère organisé et elle a été

-

³⁹⁴ Ibid., p. 146.

³⁹⁵ V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Ruschuk (Ruse), 12/24 yanvaria, 1866g. - AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, fichier 2182b (Konsul'stvo v Ruschuke), feuille

³⁹⁶ Dokumenti za bulgarskata istoria. Vol. IV: Documents issus des archives de l'Etat turc. Part II: 1863-1909. Rédigé par P. Dorev. Sofia, 1942, p. 187.

³⁹⁷ Assimilatorskata politika na turskite zavoevateli [Politique d'assimilation des occupants turcs]. Documents collectés. Sofia, 1964, p. 256.

protégée par les autorités centrales des vilayets, les représentants des autorités centrales des vilayets, ainsi que des représentants administratifs turcs des *cazas* et des *sandjaks*³⁹⁸. Ces années-là, dans le vilayet, l'oppression des Chrétiens par les « bandits » turcs, qui se trouvaient sous la protection immédiate du clergé musulman, avait atteint à un niveau « scandaleux »³⁹⁹.

Lorsque la politique de « fusion pacifique » n'arrivait pas à son but, et que les Bulgares avaient recours aux armes, alors les autorités utilisaient sans hésitation les moyens les plus violents. Midhat Pacha, qui avait la réputation d'un homme d'Etat « progressif », fut surtout réputé par sa brutalité⁴⁰⁰. Pour cette raison naturellement à la fin de sa gouvernance, il fut privé de la sympathie des masses populaires dont il a largement profité au début de sa carrière. Seulement quelques représentants des *Tchorbacis* « soucieux de leur situation » défendaient la politique de la fusion de Midhat⁴⁰¹.

Malgré cela, les partisans des réformes dans le gouvernement central ont beaucoup apprécié l'activité de Midhat.

Fuad Pacha, dans l'un de ses mémorandums a noté spécialement ses succès dans le vilayet de Danube⁴⁰². La presse, qui était contrôlée par le gouvernement, louait par tous les moyens le nouveau système. Elle écrivait que soi-disant « il garantissait l'égalité des peuples »⁴⁰³. L'expérience fut notée comme réussie et le système des vilayets fut peu à peu investi dans les autres régions de l'Empire.

³⁹⁸ Po sledite na nasilieto. Dokumenti za pomohamedanchvania i poturchvania [Conséquences de la violence: documents sur l'islamisation forcée et sur la turquisation]. Rédigé par P. Khr. Petrov, Sofia, 1972, p. 58-59.

³⁹⁹ V. F. Kozhevnikov, Ruschuk (Ruse), 7 yanvaria 1867 g. – AVPRI, Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, file 1 (En turc Hatt-i Humayuns, 1855-1857, 1866-1867), feuille 183.

⁴⁰⁰ I. E. Fadeeva, Midhat-Pasha: Zhizn' i deyatel'nost'[Midhat Pacha: Vie et carrière]. M., 1977, p. 37.

⁴⁰¹ V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, Ruschuk (Ruse), 12/24 yanvaria, 1866g. - AVPRI, Fonds Posol'stvo v Konstantinopole, 1866, fichier 2182b (Konsul'stvo v Ruschuke), feuille 14 rev.

rev. 402 A. Schopoff, Les réformes et la protection des Chrétiens en Turquie, 1673-1904. Paris, 1904, p. 56.

⁴⁰³ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol', 7/19 marta 1867 g. [N. P. Ignat'ev – to A. M. Gorchakov, Constantinople, 7 mars/19 1867]. – AVPRI, Fonds Kantselaria, 1867, fichier 31, feuille 65 rev.

La politique de Midhat fut louée aussi par « les Nouveaux Ottomans ». Namek Kemal dans le journal « *Hurriyet* » notait, que Midhat a fait naître un nouveau système administratif des vilayets⁴⁰⁴. Il croyait que c'était grâce à la politique de Midhat qu'on a réussi à prévenir l'insurrection totale du peuple bulgare⁴⁰⁵.

Quelques années plus tard, la nullité de cette prévision est devenue évidente. Après le départ de Midhat, la politique de « fusion » n'avait pas le même élan. Cela était dû à la mort d'Ali Pacha et de Fuad Pacha, qui étaient les auteurs de la conception de la politique de « fusion et de mélange » et aussi à la fin du *Tanzimat*.

En évaluant les résultats de la politique des autorités turques dans la Bulgarie danubienne, il est indispensable de souligner qu'elle n'est pas arrivée à son but. Ils n'ont pas réussi à arrêter le processus de développement de la lutte nationale pour la libération. Les mesures prises pour «l'éducation» des Bulgares dans l'esprit de la fidélité au Sultan et de leur « fusion » dans « la nation ottomane » n'ont pas donné de résultat. Le peuple bulgare a répondu par le renforcement de la lutte nationale pour la libération. En 1867 et 1875 ont eu lieu des révoltes armées contre le pouvoir despotique turc, lesquelles ont été farouchement opprimées. Le vice-Consul de Grande-Bretagne à Andrianople, relate qu'après avoir supprimé la révolte, les autorités continuaient à entreprendre « des mesures actives », en particulier « le recrutement des gens armés » 406.

Dans une autre note, le même diplomate britannique écrit que les autorités turques à Yéni Zagora avaient totalement armé les hommes musulmans⁴⁰⁷.

⁴⁰⁵*Hürriyet*, 1868, No. 4.

⁴⁰⁴ Hürriyet, 1868, No. 22.

⁴⁰⁶Rev. J. Clarke to Vice Consul J. H. Dupuis, Samakov, October 15, 1875 (Extract). – British documents on foreign affairs: reports and papers from the foreign office confidental print. General editors: Kenneth Bourne and D. Cameron Watt. Part I: from the mid-nineteenth century to the First World War. Series B: the Near and Middle East, 1856-1914. Editor: David Gillard. Volume 2: the Ottoman Empire: revolt in the Balkans,1875 -1876. Bethesda, 1984, p. 137-138.

⁴⁰⁷Vice Consul J. H. Dupuis to Sir H. Elliot, Adrianople, October 13, 1875. - British documents on foreign affairs: reports and papers from the foreign office confidental print. General editors: Kenneth Bourne and D. Cameron Watt. Part I: from the mid-nineteenth century to the First World War. Series B: the Near and Middle East, 1856-1914. Editor: David

Apparemment sous l'influence de ces communiqués, l'Ambassadeur de Grande Bretagne H. Elliot et l'Ambassadeur de la Russie P. Ignatev, à Constantinople, en pressentant le danger qui menaçait les Bulgares, ont entrepris certaines démarches pour arrêter ce processus. Ils ont exercé une pression sur le Sultan Abdul Aziz et le grand Vizir Mahmud Nedim Pacha et ont sermonné les hautes instances de l'Empire, de poursuivre les réformes et de ne pas recourir à l'extermination physique des gens⁴⁰⁸.

Comme réponse, le Sultan fit publier un manifeste spécial qui annonçait sa bonne volonté de continuer les réformes et le grand Vizir a envoyé un télégramme aux Valis ordonnant d'arrêter les poursuites contre les Chrétiens⁴⁰⁹.

Il est curieux que les célèbres hommes d'Etat de ces années-là, Huseyn Avni Pacha et Midhat Pacha, n'étant pas d'accord avec la conception du grand Vizir, aient démissionné. Tous les deux soutenaient une politique de violence en Bulgarie⁴¹⁰. Plus tard, comme on le démontrera ci-dessous, ces politiciens en se rétablissant au sein du gouvernement, ont élaboré un programme politique pour l'extermination des Bulgares. Comme on peut le lire dans les mémoires du vice-Consul de la Russie à Philippolis, Huseyn Avni Pacha et Midhat Pacha n'étaient pas les seuls dans leur désir d'en finir avec les Bulgares qui n'obéissaient pas aux ordres reçus, et de poursuivre la politique d'extermination physique contre les Bulgares. Les autorités locales et particulièrement les Zapitiyes⁴¹¹ faisaient croire d'un côté qu'ils ne désobéissaient pas aux ordres provenant de la capitale et de l'autre intensifiaient la violence en direction des Bulgares⁴¹².

Dans les rapports, il était particulièrement souligné le nombre des assassinats commis par les *Zapitiyes*, qui atteignait des niveaux sans précédent. Les ordres venant de Constantinople correspondaient à une faible barrière, ainsi

Gillard. Volume 2: the Ottoman Empire revolt in the Balkans,1875 -1876. Bethesda, 1984, p. 135.

⁴⁰⁸R. Davison, Reform in the Ottoman Empire, 1856-1876. Princenton, 1963, p. 315 -317.

⁴⁰⁹N. Gerov – N. P. Ignat'evu, 3 noyabria 1875 g. – Dokumenti za bylgarskata istoria. T. 2: Arkhiv na Nayden Gerov. Part 2, Sofia, 1932, p. 126.

⁴¹⁰R. Davison, Reform in the Ottoman Empire: 1856—1876. Princeton, 1963, p. 317.

⁴¹¹ Membres des divisions armées de la police.

⁴¹² N. Gerov – N. P. Ignat'evu, 3 noyabria 1875 g. – Dokumenti za bylgarskata istoria. T. 2: Arkhiv na Nayden Gerov. Ch. 2, Sofia, 1932, p. 126.

ils se sont attelés à leur entreprise d'extermination, dont le résultat a été des dizaines de milliers de tués d'enfants bulgares, de vieillards et de femmes innocents.

Le choix du peuple bulgare par le gouvernement ottoman, comme cible du programme du génocide était lié non seulement à la résistance contre la rébellion d'avril, mais (comme cela est démontré, ici et dans les chapitres précédents) pour les développements qui ont eu lieu pendant deux longues décennies dans l'Empire ottoman et en particulier en Bulgarie qui faisait partie de sa structure.

LA CRISE

Au début des années 70 du 19^{ème} siècle, la vie politique de l'Empire ottoman subit d'importantes mutations. La situation relativement stable dans le pays après la conférence de Constantinople de 1869, était le résultat d'une politique extérieure et intérieure souple menée pendant des années par les deux gouverneurs Fuad Pacha et Ali Pacha⁴¹³.

Après leur mort (Fuad est décédé en 1869 et Ali en 1871), dans les hautes sphères de l'autorité se passa une lutte féroce entre les différents groupes de la bureaucratie gouvernementale, laquelle a abouti au summum en 1876, quand l'un des trois Sultans a été éloigné du trône et plus tard tué, et le second fut aussi déclaré inactif et éloigné de l'autorité.

D'entre eux, seulement le Sultan, rusé et cruel Abdul Hamid II réussit à garder le trône.

Dans les conditions de morcellement et de baisse d'influence de l'autorité centrale qui s'accentuaient davantage, des antagonismes existaient dans les différents domaines de la vie politique et sociale de l'Empire multinational, multi-religieux et autres conflits divers, en premier lieu sans doute les questions nationales et confessionnelles.

⁴¹³ [Ignat'ev N. P.], Zapiski grafa N. P. Ignat'eva, 1864-1874. [Compte des notes d' Ignat'ev, 1864-1872]. - Russkaya starina [Les temps anciens russes], 1915, Vol. 162, livre 4, p. 15.

période de provenance des nouvelles tendances dans la politique intérieure de l'Empire ottoman, ont eu la difficulté de choisir les plus importantes parmi elles, ayant pour conséquence d'en ignorer l'existence de quelques-unes⁴¹⁵. On ne peut accepter sans faire de grandes réserves les appréciations et les points de vue précités. Au fond de la vie politique, qui avait l'air d'être chaotique, se formaient des processus qui dans l'immédiat avaient un rôle considérable dans la composition d'une situation de proto-génocide en 1876. Au fond se trouvait l'interprétation de l'histoire de la période post-Tanzimat dans l'Empire ottoman, élaborée par l'un des spécialistes de l'historiographie officielle turque Enver Ziya Karal, à la moitié du siècle dernier, d'après lequel, l'un des grand Vizirs progressistes Mahmud Nédim Pacha a mis fin à la politique des réformes pro-occidentales du Tanzimat, ayant pour objectif de gagner « la confiance et la bienveillance » de la Russie⁴¹⁶. Les historiens de la République turque, grâce à plusieurs réflexions sur les événements historiques de cette époque, réussirent à faire accepter leurs points de vue à plusieurs chercheurs universitaires⁴¹⁷.

Quelques spécialistes ont caractérisé les années 1871-1875, comme « période de chaos » 414. Les autres, en caractérisant justement ces années-là comme une

Cette approche à notre avis, représente un facteur subjectif dans les processus historiques et néglige la résistance féroce au *Tanzimat*, particulièrement, à son idée fondamentale sur l'égalité des droits des Chrétiens et des

⁴¹⁴R. H. Davison, Reform in the Ottoman Empire 1856-1876. Princeton, 1963, p. 270.

⁴¹⁵ Cette approche est typique pour les travaux des spécialistes en études ottomanes de Moscou Irma Fadeeva. Voir: I. L. Fadeeva, Novye tendentsii v politike Porty nachala 70-kh godov XIX v. [New tendencies in the policy of Porte in the beginning of the 70s of the XIX century]. – Travaux collectés des études turques, 1978, 1984, pp. 224-336; I. L. Fadeeva, Ofitsial'nye doktriny v ideologii i politike Osmanskoy imperii /Osmanism-panislamism/: XIX-XXv. [Doctrines officielles dans l'idéologie et la politique de l'Empire Ottoman (Ottomanisme – Pan-Islamisme / XIX-XXème siècles]. M., 1985, pp. 97-129.

⁴¹⁶E. Z. Karal, Osmanlı Tarihi. Cilt VII: Islahat Fermanı Devri, 1861-1876. Ankara, 1956, p. 70.

⁴¹⁷ E. Z. Karal, La transformation de la Turquie d'un Empire oriental en un Etat moderne et national. - Cahiers d'histoire mondiale, 1957, Vol. IV, No. 1, p. 426-441; E. Z. Karal Obstacles rencontrés pendant le mouvement de modernisation de l'Empire Ottoman. - Economie et sociétés dans l'Empire Ottoman (Fin du XVIII-e - Début du XX-e siècle). Actes du colloque de Strasbourg (1-er - 5 juillet 1980). Publiés par J-L. Bacqué-Grammont et P. Dumont, Paris, 1983. p. 11-12; E. Z. Karal,Gülhane Hatt-ı Hümayununda Batının etkisi. - Belleten TTK, 1964, No. 112, p. 581–601.

Musulmans qui existait dans les plus larges sphères de la société turque, y compris l'élite. Ce phénomène est caractérisé par un antichristianisme. Cette réaction s'est exprimée après l'éloignement d'Ali Pacha et de Fuad Pacha de la scène politique.

Ce phénomène existait pendant toute la période historique de l'Empire ottoman. Au début, ayant l'aspect de la théorie et de la pratique du *Djihad*, il a joué le rôle de l'idéologie de l'Etat, pendant le période historique dit « *Ghazi* », quand sur les territoires envahis, les Turcs ottomans fondaient leur structure d'Etat.

Dès sa création, dans certaines périodes historiques, elle a joué le rôle de l'idéologie de l'Etat. Les évolutions pendant les années de la crise ont renforcé l'antichristianisme, lequel est arrivé jusqu'au niveau du *Djihad*. Beaucoup d'entre eux se sont pris pour des *Ghazis*, faisant la guerre sainte contre les Chrétiens, leurs ennemis de l'intérieur. Dans le chapitre précédent on a montré les circonstances qui ont contribué à la concentration des dispositions antichrétiennes envers les Bulgares.

Si nous examinons de ce point de vue les années 1871-1876, nous pourrions distinguer les phénomènes de la formation des tendances de la crise qui ont directement contribué à la création d'un programme de génocide. En particulier, attirant notre attention sur le fait, qu'au début des années 1870, dans l'Empire ottoman, commencèrent à se développer les idées panislamiques. Il se peut que ce fût l'activité de Djamaluddin Afghani, pratiquée dans la capitale ces années-là, qui a contribuée à cela. A cette époque le panislamisme n'était pas encore devenu une politique d'Etat, comme aux temps du Sultanat d'Abdul Hamid. Mais il se présentait comme une manifestation des dispositions antichrétiennes. Les idées à caractère panislamique étaient propres à quelques dirigeants des « Nouveaux Ottomans » surtout à Ali Suavi et Namek Kemal. Ainsi, par exemple, ce dernier dans le journal « *Ibret* » avait publié un article dont le titre était « L'union de l'Islam » ; où il conclut que la puissance de l'Empire ottoman

peut se rétablir grâce à l'union de tous les Islamistes, sous la direction de « nos grands frères », c'est-à-dire, sous la direction des Turcs ottomans ⁴¹⁸.

Ces années-là, le journal le plus lu était « *Basiret* » publié à Constantinople. Il était arrivé à ce niveau grâce à plusieurs articles publiés où les idées panislamiques et antichrétiennes étaient mises en avant par son rédacteur⁴¹⁹ Essad Bey. Il fut l'auteur du premier livre consacré au panislamisme en Turquie où il fait appel à tous les Musulmans pour se réunir à la Mecque et commencer à développer un Islam dans le monde entier. A partir de 1875, le fanatisme islamique se renforça dans l'Empire ottoman.

Le journal allemand « *Alguemeine Zeitung* » constate que les témoignages sur ces actions arrivaient de différentes provinces de l'Empire⁴²⁰. Les antichrétiens écrivaient par exemple, « Nous (c'est-à-dire les Islamistes - R.S.) avons soumis les Chrétiens par le poignard et avons conquis des pays. Nous ne voulons pas partager avec eux le gouvernement de l'Empire » ⁴²¹.

Dans cette situation, un nouveau phénomène émergea dans la vie politique du pays. L'activité des *Softas* (étudiants des établissements éducatifs musulmans) se manifestait par leurs marches massives dans la capitale. Ces marches avaient une tendance antichrétienne évidente. Les témoins racontent que durant les manifestations où les *Softas* menaçaient d'anéantir « *les gyavours* »⁴²² furent commis beaucoup d'actes de violence contre les Chrétiens. Les *Softas* étaient armés⁴²³ et le risque que ces actions s'étendent en un massacre général des Chrétiens était présent. Les *Softas* étaient employés par les forces dirigées par Midhat, pour accomplir leurs buts politiques. Ils payaient directement les *Softas*⁴²⁴.

⁴¹⁸Ş. Mardin, The genesis of Young Ottoman thought: a study in the modernization of Turkish political ideas. Princeton, 1962, p. 332. ⁴¹⁹[A. D. Mordtmann], Stambul und das moderne Türkenthum (Politische, sociale und

⁴¹⁹[A. D. Mordtmann], Stambul und das moderne Türkenthum (Politische, sociale und biographische Bilder von einem Osmanen), Leipzig, B. 1, 1877, S. 241-242.

⁴²⁰Meghu Hayastani, 1875, 6 décembre.

⁴²¹ Le Baron Lermot, La Turquie démasqué et réhabilitation de l'Europe. Paris, 1877, p. 51, n.

⁴²²E. A. Ragozina, Iz dnevnika russkoy v Turtsii pered voynoy v 1877-1878 gg. [From the diary of a Russian woman in Turkey before the war of 1877-1878]. – Russkaya starina, 1915, Vol. 162, livre 4, p. 94.

⁴²³ Ibid., p. 291.

⁴²⁴ A. V. Clician, Son Altesse Midhat-Pacha, grand Vizir. Paris, 1909, p. 44.

En 1875-1876, l'Empire était au terme de sa destruction. La désastreuse famine qui coûta la vie à des dizaines de milliers d'habitants pour la plupart sur la partie européenne, l'extrême crise financière à cause de laquelle l'Etat s'est déclaré en faillite et bien sûr, les insurrections des Chrétiens dans les Balkans, en Herzégovine, en Bosnie et plus tard en Bulgarie étaient les signes de la fin.

La société turque comme nous l'avons déjà dit, a répondu à cette extrême situation, par le renforcement des dispositions antichrétiennes radicales. Et le gouvernement en 1875, a armé la population musulmane des Balkans en formant des détachements militaires et en se préparant à les utiliser contre les Chrétiens rebelles.

En 1875, a éclaté l'insurrection suivante des Bulgares. Pour les oppresser, les autorités ont utilisé non seulement les détachements militaires, mais aussi l'ensemble de la population musulmane, en leur distribuant des armes⁴²⁵. Cela témoigne indirectement que les autorités se préparaient à faire des actions de bien plus grande envergure pour réprimer cette insurrection.

Il est important de noter qu'avant le commencement de la révolte d'avril, comme en témoigne les étrangers, les autorités turques avaient ordonné aux paysans musulmans de tuer leurs voisins chrétiens. Un témoin britannique raconte dans son livre, l'histoire d'une femme musulmane selon laquelle son époux avait reçu un ordre au nom du Sultan de tuer ses voisins et il n'a pas désobéit à cet ordre 426.

Pour la réalisation des assassinats massifs de la population bulgare, les autorités turques utilisaient aussi les bandes de *Bachi-bouzouks*⁴²⁷.

Ces communiqués attestent de la formation de la première phase d'une politique de violences intentionnelles des autorités turques, laquelle n'avait pas encore « l'intention de génocide », mais en même temps, proclamait le

⁴²⁵ Voir ci-dessus.

⁴²⁶E. Pears, Forty Years in Constantonopole. London, MCMXVI (1916), p. 16.

⁴²⁷Vice Consul J. H. Dupuis to Sir H. Elliot, Adrianople, October 13, 1875. - British documents on foreign affairs: reports and papers from the foreign office confidental print. General editors: Kenneth Bourne and D. Cameron Watt. Part I: from the mid-nineteenth century to the First World War. Series B: the Near and Middle East, 1856-1914. Editor: David Gillard. Volume 2: the Ottoman Empire revolt in the Balkans, 1875 -1876. Bethesda, 1984, p. 135.

commencement du processus de remplacement de la politique par des massacres « traditionnels » du Moyen-Âge, par une politique de génocide.

Après quelques mois par ordre des autorités, des bandes armées se formèrent dans lesquelles il y avait, hormis les Turcs, des Albanais et des réfugiés du Caucase du Nord. Ils obéissaient aux commandements des troupes régulières installées sur place et elles furent utilisées contre les Bulgares, pour l'oppression de la révolte d'avril en 1876. Les membres de ces détachements étaient la réplique des détachements du Moyen-Âge, utilisés pour les conquêtes turques. La presse européenne en ce temps-là écrivait beaucoup sur leurs cruautés.

Comme en informait un témoin britannique, l'intention des Turcs était d'écraser l'esprit de combativité des Bulgares en prévenant ainsi l'insurrection 428. Dans ses deux lettres, publiées dans le journal « Daily News » de Londres, il citait les noms des soixante villages bulgares où les habitants ont été exterminés.

Le plus sanglant massacre accompagné des violences épouvantables, a eu lieu aux premiers jours de mai 1876 dans le village de Batak en Bulgarie, où les victimes furent huit mille habitants pour la plupart des femmes, des enfants et des vieux hommes. L'Américain orientaliste spécialiste de l'étude des Génocides James Reid, qui avait étudié en détail le massacre de Batak, conclut qu'il avait un caractère de génocide⁴²⁹.

Ce n'est pas par hasard que le premier programme de génocide fut appliqué dans la capitale deux semaines après le massacre de Batak. L'examen et l'admission du programme de génocide par le gouvernement furent possibles quand sous la pression des détachements armés des Softas, lesquels avaient occupé les rues centrales de la capitale et réclamaient l'admission de Midhat dans le gouvernement. Le Sultan fut obligé de dissoudre l'ancien gouvernement et d'en former un nouveau sous la direction de Mehmed

⁴²⁸E. Pears, Forty Years in Constantinople. London, MCMXVI (1916), p. 17. ⁴²⁹J. M. Reid, Batak 1876: A massacre and its significance. - Journal of Genocide Research

(2000), 2(3), p. 375-409.

Rüchdi Pacha⁴³⁰. Après une semaine, Midhat y fut inclus en devenant en réalité, son véritable dirigeant. A partir de là, Midhat assuma un rôle décisif dans la vie intérieure de l'Empire et, il se peut que par son activité, il ait contribué à la provocation d'une situation de proto-génocide.

Midhat est considéré comme l'un des militants progressistes de l'histoire des temps modernes de la Turquie, une personnalité ayant des vues libérales et pro-occidentales, grâce au talent de politologue à partir duquel a été possible la proclamation de la première Constitution ottomane.

Mais son activité dans le vilayet de Danube, qui avait pour but d'accomplir « la fusion » des Bulgares, et surtout la cruauté indicible avec laquelle il a opprimé les insurrections des Bulgares, remettait en question cette opinion. En réalité, il était un haut dignitaire pendant la destruction de l'Empire ottoman, qui se différait des autres non pas par ses regards progressifs, mais principalement par sa cruauté et sa ruse, lesquelles arrivaient jusqu'au cynisme absolu. En même temps, il se différenciait par sa façon de penser systématique et par sa détermination, ce qui était rare dans le milieu des dirigeants ottomans. On peut mieux connaître les idées de Midhat Pacha en lisant le livre de Benoît Brunswick, un Français qui le connaissait personnellement, où l'auteur écrit qu'en réalité, Midhat avait l'opinion que « les ancêtres des dirigeants turcs de cette génération se sont trompés en n'obligeant pas le peuple concerné à se convertir à l'Islam. Il fallait commencer par cela. Désormais, il faut employer toutes les opportunités, pour changer à notre avantage le ratio numérique des deux religions » 431 (l'Islam et le Christianisme - R.S.)

Midhat était l'homme d'Etat qui a eu un rôle décisif dans l'adoption du génocide comme une politique d'Etat de la Turquie ottomane. C'est par lui que commença la lignée des Abdul Hamids, des Talaâts dans l'histoire de la Turquie.

⁴³¹ B. Bruswick, La vérité sur Midhat Pacha. Paris, 1877, p. 4.

⁴³⁰H. Maynard to H. Fish, 1876, December 26, Constantinople. - Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, Transmitted to Congress, With the Annual Message of the President, December 3, 1877. Washington, 1877, p. 550.

LE PREMIER PROGRAMME DE GENOCIDE

Au commencement de notre livre, dans la partie théorique, nous avons déjà défini la situation de proto-génocide. D'après cette définition, la conjoncture politique acquiert un caractère de proto-génocide, quand il y a un programme de génocide.

Comme on le voit ci-dessus, un tel programme a été adopté par le gouvernement ottoman en mai 1876. L'original de ce programme n'a pas encore été trouvé. Mais nous avons un communiqué sur ces points fondamentaux que nous avons découvert dans les archives de la politique extérieure de l'Empire russe et dont la copie a été trouvée dans les archives privées de son auteur, un diplomate russe. La comparaison de ces points avec les faits que nous connaissions déjà, confirme leur précision.

L'auteur de ce communiqué est Nayden Gerov, Vice-Consul de la Russie à Philippolis. Au mois de mai de l'année 1876, quand il se trouva provisoirement dans la capitale, il réussit, en utilisant ses relations personnelles avec un membre du gouvernement à obtenir une information importante, qui confirmait l'existence d'un programme d'extermination des Bulgares et élucidait quelques détails importants. Ainsi, on a appris l'existence du programme du premier génocide, que nous examinerons cidessous

Le premier programme de génocide a été organisé contre les Bulgares et son essence était une réponse à la réaction à l'insurrection d'avril. Ce programme est mis en circulation dans les sphères scientifiques par nos soins⁴³².

Nous avons appris qu'un tel programme devait exister par des documents, nouvellement publiés de la diplomatie anglaise, qui étaient présentés comme confidentiels et exemplaires d'après les renseignements trouvés dans le « Livre Bleu ». Ce rapport a été reçu par le Vice-Consul britannique d'Andrinople, notant que les autorités locales avaient reçu des recommandations du gouvernement pour exterminer les Bulgares et tuer les garçons ayant moins de six ans. Ces mesures avaient pour but d'exterminer la

⁴³² R. Safrastyan, Turqakan ishkhanutyunneri hakazdetsutyuny 1876 t. bulgharakan apstambutyany. nor motetsum [La réponse des autorités turques à la révolte bulgare de 1876: une nouvelle approche]. – Journal sur les études orientales, vol. V, Yerevan, 2004, p. 310-318.

race et d'obliger les autres à s'expatrier⁴³³. Cette information date du 19 mai 1876. Il est remarquable que le publiciste et homme politique bulgare Thodor Bourmov, quelques jours avant, ait été bien informé des actions des autorités turques pour l'oppression de l'insurrection des Bulgares en avril, concluant que « le massacre de cette malheureuse population s'exécute par un programme intentionnel des autorités turques »⁴³⁴. Pendant ce temps, il se trouvait à Constantinople et était le traducteur de l'ambassade de Russie. Il est clair qu'il partageait ses opinions avec l'Ambassadeur russe N. Ignatev, mais il n'y a pas de document conservé dans les archives à ce sujet.

Le document des archives que nous mettons en circulation confirme non seulement le renseignement du fonctionnaire ottoman et le résultat de l'analyse de la situation par le politicien bulgare, mais aussi quelques points de caractère de génocide. Il présente l'exposé de la résolution prise lors de la session du gouvernement ottoman (Voir le communiqué dans la section ANNEXE document 1).

La diplomatie russe réussit à comprendre, que hormis Midhat, Hüseyin Avni Pacha a aussi autorisé l'application de ce programme et que cette décision a été prise pendant la dernière session du gouvernement⁴³⁵. Nous pouvons préciser que la résolution gouvernementale ne concernait pas seulement l'extermination des Bulgares, mais aussi l'accomplissement du « massacre systématique » de toute la population slave des Balkans⁴³⁶.

_

⁴³³Vice Consul J. H. Dupuis to Sir H. Elliot, May 19, 1876, Adrianople. – British documents on foreign affairs: reports and papers from the foreign office confidential print. General editors: Kenneth Bourne and D. Cameron Watt. Part I: from the mid-nineteenth century to the First World War. Series B: the Near and Middle East, 1856-1914. Editor: David Gillard. Volume 2: the Ottoman Empire: revolt in the Balkans,1875-1876. Bethesda, 1984, p. 234.

⁴³⁴ Voir sa lettre à l'historien, Professor Nil Popov, qui au même moment était secrètement à Moscou au Comité Slavic: Lettre du journaliste bulgare T. Burmov à N. A. Popov, 1876, 15 mai. – Libération de la Bulgarie du joug turc]: documents en trois volumes. Vol 1: Lutte pour la libération des slaves du sud et de la Russie, 1875-1877. Edité par S. A. Nikitin, V. D. Konobeev, Al. K. Burmov, N. T. Todorov. Moscow, 1961, p. 222.

⁴³⁵ Ibid., feuille 159 rev.

⁴³⁶ Iz donesenia N. Daskalova (Varna) general'nomu konsulu Rossii v Ruse V. T. Kozhevnikovu, 24 avgusta 1876 g. [Du rapport de N. Daskalov (Varna) au Consul général de Russie à Ruse V. T. Kozhevnikov, August 24, 1876]. - Conséquences de la violence: documents et textes sur l'islamisation forcée. Part 1, Rédigé par Petr Petrov, Sofia, 1987, p. 184

Le jeune turcologue russe Vasili Smirnov⁴³⁷, qui était à Constantinople à cette période, en s'appuyant sur les renseignements reçus « des personnes qui connaissaient bien les rapports de Constantinople », donna les noms de trois hommes d'Etat turc qui composaient comme il dit « l'infernal triade des horreurs bulgares », composée de Midhat Pacha, Ahmed Véfik Pacha le célèbre homme d'Etat et lexicologue de ces années et l'un des dirigeants des « Nouveaux Ottomans » Ali Suavi 438. Comme disait Smirnov, ils avaient pour but d'exterminer systématiquement les odieux Bulgares et (...) poursuivaient obstinément leur programme (...).

En continuant de s'intéresser à ses recherches, les diplomates russes ont réussi à révéler quelques détails de ce programme de génocide. Le Consul Général de Russie, V. F. Kozhevnikov a reporté que, dans la capitale il s'opérait un comité secret le « Süpürg », avec l'appui de Midhat Pacha. D'après ce renseignement, la cible du « Süpürg » n'était pas seulement les Bulgares, son but était l'extermination de toute la population chrétienne⁴³⁹.

L'existence des activités de ce groupe criminel, fut connue par la diplomatie russe, en novembre 1876. Mais il se peut qu'il ait pu se former plus tôt en mai de cette année, quand le gouvernement sous la pression de Midhat et d'Hüseyin Avni, a pris la décision déjà citée, d'exterminer les Bulgares. Plus tard, après l'assassinat d'Hüseyin Avni, le 15 juin de la même année, le groupe fut complété par de nouveaux membres (comme Vefik Pacha et d'Ali Suavi). Mais comme l'atteste le communiqué du « Süpürg », Midhat avait gardé sa position de dirigeant.

Des quatre membres de ce groupement criminel, seulement Véfik a évité la mort violente. Quelques années plus tard, Midhat fut assassiné sur l'ordre de

 $^{^{437}}$ A peine rentré à la maison, V. Smirnov se lança dans l'activité scientifique et pédagogique rationnelle et fut coté parmi les personnalités renommées des études russes et turques. A propos de sa carrière scientifique et de ses projections historiographiques. Voir: A. S. Tvertinova, V. D. Smirnov - historian of Turkey (to the 125th anniversary of birth). -Sovetskaya Tyurkologia [études turques et soviétiques], 1971, No. 4, p. 103-114.

⁴³⁸ V. Smirnov, Ofitsial'naya Turtsia v litsakh [Turquie officielle en personne]. – Vestnik Evropy, 1878, livre 1, p. 311.

⁴³⁹ V. F. Kozhevnikov – N. P. Ignat'evu, 12 noyabria 1876 g., Prilozhenie. – Osvobozhdenie Bolgarii ot turetskogo iga: dokumenty v trekh tomakh. Tom pervyi: Osvoboditel'naya bor'ba yuzhnykh slavyan i Rossia, 1875-1877. Pod red. S. A. Nikitina, V. D. Konobeeva, Al.K. Burmova, N. T. Todorova. Moscow, 1961, p. 501.

son ennemi juré Abdul Hamid. Quelques semaines après la session notoire du gouvernement, Avni fut victime d'un attentat. Suavi fut assassiné deux ans après au moment de l'insurrection contre Abdul Hamid.

Revenons au document. Il n'est pas difficile d'en déduire que la convergence des points précités représente au fond, non seulement un programme d'oppression d'une insurrection, mais aussi un programme d'extermination des Bulgares. Ici, sont notés le but principal et les actions nécessaires pour son accomplissement. Ces actions sont les suivantes :

- Anéantir les habitants insoumis de la rébellion des Bulgares, et détruire tout,
- Permettre aux *Bachi-bouzouks* de ravager la rébellion des Bulgares,
- « Par n'importe quel moyen » anéantir l'élite politique, économique et intellectuelle des Bulgares,
- Les intellectuels seront la cible principale de cette politique, surtout les enseignants qui ont fait leurs études en Russie,
- Fermer les écoles bulgares,
- Si possible renforcer le processus de turquisation des Bulgares.

En partant des perceptions contemporaines, la globalité de ces actions révèle l'intention d'Etat d'exterminer un certain groupe ethnique et cela peut être caractérisé comme un génocide. Puisque son but étant d'exterminer ce groupe ethnique de son territoire alors, on peut le considérer comme un génocide qui a pour but de priver les gens de leur patrie.

Le programme a échoué. L'année 1876 était exceptionnellement instable politiquement. Seulement le fait que pendant cette année, le trône des Ottomans fut occupé successivement par trois Sultans démontre beaucoup de choses.

L'année se termina par la proclamation de la Constitution, laquelle fut un dilemme dans la politique du génocide.

Midhat Pacha et le petit groupe de complices, qui cette année-là formait la force dirigeante principale de l'Empire ottoman, au dernier moment, en tenant compte aussi de l'opinion de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne ont préféré la voie du maintien de l'intégrité de l'Empire par des réformes constitutionnelles.

En même temps durant ces mois, existait dans la vie politique de l'Empire une autre tendance de développement des événements, qui rendaient possible d'entreprendre des pas menant vers la réalisation du programme de génocide par le gouvernement, au moment où il était dirigé par Midhat Pacha. L'existence de cette tendance a été remarquée par l'Ambassadeur de Russie, le Comte Ignatev. En novembre 1876, il faisait savoir au chancelier Alexandre Gorchakov que « la peur des massacres internes est entièrement argumentée »440.

La particularité de la situation de proto-génocide créée dans le pays correspondait à une croissance brusque et inévitable des dispositions antichrétiennes durant toute l'année 1876. Ce phénomène était le résultat de la propagande antichrétienne menée par le clergé musulman qui devenait de plus en plus puissant. Ce fait a été constaté par la presse⁴⁴¹.

Peu à peu, cette propagande obtint la forme de slogans d'extermination des Chrétiens. Ce fait n'a pas manqué d'attention les diplomates russes. L'Ambassadeur Ignatev écrit au Tzar - « les hodjas ont commencé ouvertement à prononcer des discours avec des slogans d'anéantir les gyavours »442.

On observe une certaine coordination des actions et de la propagande entre les actions de l'autorité suprême et des religieux musulmans. Mais il n'y a pas de doute que l'initiateur était l'Etat et la cause était non seulement le fanatisme religieux, lequel existait dans la population islamiste de l'Empire ottoman, ainsi que la nouvelle politique des autorités suprêmes à l'égard des Bulgares et autres Chrétiens. Cette circonstance importante a été soulignée dans un bulletin d'information analytique trouvé dans les archives privées de l'Ambassadeur Ignatev. Il y écrit comment en permanence les Chrétiens furent opprimés et massacrés par les Musulmans: « maintenant ils sont

⁴⁴⁰ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol', 13/25 oktyabrya 1876 g. [N. P. Ignat'ev à A. M. Gorchakov, Constantinople, 13 octobre/25 1876]. - AVPRI, Fonds Kantselaria, 1876, fichier 32, feuille 27.

⁴⁴¹ Voir pour exemple le *Meghu Hayastani*,3 juillet, 1876.

⁴⁴² N. P. Ignat'ev – Tsaryu, Konstantinopol', 21 maya/2 iyunia 1876 g. [N. P. Ignat'ev au Tsar, Constantinople,21 mai/2 juin, 1876]. - AVPRI, Fonds Kantselaria MID, 1876, fichier 25, feuille 153 rev.

massacrés et opprimés par le gouvernement »⁴⁴³. Dans l'un de ses rapports envoyés à Saint-Pétersbourg, il souligne que les actions des représentants du système gouvernemental turc à tous les niveaux de l'échelle⁴⁴⁴ sont la cause du renforcement du fanatisme islamique.

Les faits attestent que pendant les derniers mois de l'année 1876, les autorités turques se préparaient pour l'accomplissement d'un grand massacre des Arméniens. Déjà dès le début d'octobre, la presse arménienne a constaté prudemment le fait du renforcement du fanatisme islamique contre les Arméniens et cela dans des conditions de complaisance des autorités locales⁴⁴⁵. En même temps, la presse turque, en particulier le journal progouvernemental « *Basiret* » accusait les Arméniens en écrivant qu'ils préparaient soi-disant, sous l'égide du patriarche de Constantinople, une révolte armée⁴⁴⁶. Ce fut le prétexte pour commettre un massacre.

Les sources diplomatiques russes donnent la possibilité de se faire une idée sur certains détails de ce programme. En octobre, dans l'un de ses rapports adressés à Gortchakov, Ignatev citait un renseignement écrit donné par le patriarche de Constantinople, que Midhat accusait les Arméniens d'avoir soidisant acheté beaucoup d'armes à l'étranger et de préparer une révolte sur les territoires frontaliers avec la Russie « pour rassurer l'intervention de la Russie » 447.

Ainsi on peut déduire, que le massacre se réaliserait sous ce prétexte. La ressemblance entre les tactiques du dirigeant des « Jeunes » ou « Nouveaux Ottomans » et les leaders des Jeunes-turcs est évidente. Il est curieux de noter que le facteur russe a joué un grand rôle dans les programmes anti-bulgares de Midhat. Dans l'un des rapports d'Ignatev sont citées les paroles de Midhat

446 The *Meghu Hayastani* communicates about it in the issue dated 31 octobre, avec la référece à *Noragir* de Constantinople.

⁴⁴³ Zapiska (bez podpisi) "O smysle krizisa, proiskhodyaschego v nastoyaschee vremia v Turetskoy imperii i o vliyanii proiskhodyaschikh v nei reform na ee gosudarstvennyi stroi". - Archives de l'Etat de RF, Fonds 730 (Fonds de N. P. Ignat'ev), liste 1, u.s. 706.

⁴⁴⁴ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol',18 octobre/30, 1876. – AVPRI, Fonds Kantselaria, 1876, fichier 32, feuille 150.

⁴⁴⁵ Meghu Hayastani, October 2, 1876.

⁴⁴⁷ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, Konstantinopol',18 octobre/30 1876. – AVPRI, Fonds Kantselaria, 1876, fichier 32, feuille 137 rev. – 138.

Pacha adressées aux Bulgares : « Vous mettez votre espérance sur la Russie, mais quand elle va enfin venir, elle ne trouvera que des ruines » 448.

A la fin de novembre l'Ambassadeur russe de Constantinople a fait encore une fois savoir à Saint-Pétersbourg, que les Consuls informent que sur tout le territoire de l'Empire ottoman continue « l'oppression évidente » des Chrétiens, et en outre, non seulement des Slaves, mais aussi « des Chrétiens d'Asie Mineure » 449.

C'est dans ces conditions que le 1^{er} décembre a eu lieu un incendie prémédité à Van organisé par les autorités locales turques. L'historiographie nationale est souvent revenue sur cet événement qu'elle a observé comme un phénomène isolé. Mais, comme l'attestait dans son rapport confidentiel l'agent secret d'Ignatev, P. Aninio, (qui était l'aide et le traducteur personnel de Midhat et connaissait bien les événements du pays gardés secrets par les autorités) dans son rapport confidentiel notifie à Ignatev, presqu'au même moment que les troupes régulières turques ont « commis des atrocités dans tous les villages arméniens de Yozgat »⁴⁵⁰. Sans doute, l'armée avait reçu un ordre correspondant. Ainsi, on peut conclure que le danger de massacre préparé contre les Arméniens était réel.

Les conclusions sont les suivantes. En 1876, l'Empire ottoman était très proche de la notion contemporaine relevant du processus de réalisation d'un grand génocide. Pour cela, l'assassin existait en la personne d'un groupe composé de personnages haut placés dans l'Etat, la victime - les Bulgares, l'intention d'accomplir un génocide, laquelle est exprimée par un programme préparé par ce groupe criminel. Il était prévu, si les conditions devenaient favorables, d'effectuer des actions contre les autres peuples chrétiens, en particulier contre les Arméniens. Mais, les conditions favorables n'ont pas été créées. En somme le programme de génocide fut réalisé partiellement. Le peuple bulgare fut sauvé de la destruction massive. Autrement dit, la situation de proto-génocide ne s'est pas transformée en une situation de

⁴⁴⁸ N. P. Ignat'ev – N. K. Girsu, 24 maya/5 iyunia 1876 g. [N. P. Ignat'ev à N. K. Girs, 24 mai/5 juin, 1876]. – AVPRI, Fonds Kantselaria, 1876, fichier 25, feuille 153 rev.

⁴⁴⁹ N. P. Ignat'ev – A. M. Gorchakovu, November 18/30 1876. – AVPRI, Fonds Kantselaria, 1876, fichier 32, feuille 539-539 rev.

⁴⁵⁰ P. Anino – N. P. Ignat'evu, 1876 g. [P. Anino à N. P. Ignat'ev, 1876]. – Archives de l'Etat de RF, Fonds 730 (Fonds de N. P. Ignat'ev), liste 1, u. s. 917.

génocide. Le génocide s'est déroulé plus tard, sous la responsabilité directe du Sultan Abdul Hamid II, quand par les destructions massives en 1890 a commencé le processus de génocide des Arméniens, lequel a duré près de trois décennies.

CHAPITRE 6

LES PROGRAMMES DE GÉNOCIDE DU PEUPLE ARMÉNIEN

LES PROGRAMMES DES HAMIDIENS

Le premier programme de génocide fut créé dans la moitié des années 90 du XIX^{ème} siècle. Sa réalisation a coûté la vie à 300.000 Arméniens de l'Empire ottoman. Il y a beaucoup de témoignages oculaires de ces massacres qui prouvent qu'ils étaient organisés par l'Etat. Le texte du programme n'a pas été trouvé. Mais, la juxtaposition et l'analyse des faits, les données provenant de sources turques, et les déclarations de témoins oculaires permettent de restaurer certains facteurs et d'élucider certaines questions très importantes. La planification de la politique de génocide a été appliquée quand la question arménienne a fait l'objet d'une issue internationale à la Conférence de Berlin, au moment où le problème des réformes en Arménie Occidentale faisait l'objet d'un problème international majeur. Le Sultan Abdul Hamid II et les autorités de l'Empire ottoman considéraient que les réformes apportaient une autonomie à l'Arménie Occidentale avec pour objectif une indépendance. Par conséquent, sous la pression des grandes puissances, ils ont été contraints d'adopter officiellement le programme de réformes dans les vilayets d'Arménie Occidentale, alors qu'en réalité ils faisaient de leur mieux pour ne pas les mettre en pratique. Digne d'être notée fut la révélation d'Abdul Hamid II au Kaiser allemand : « Je préfère mourir, plutôt que d'adopter des réformes menant à l'autonomie de l'Anatolie Orientale (Arménie Occidentale - R.S.) »⁴⁵¹. Éviter les réformes peut être possible par l'anéantissement de la population arménienne d'Arménie Occidentale. Ainsi, l'extirpation du peuple arménien de son sol historique est devenue l'objectif le plus important de la politique d'Abdul Hamid II. La préparation de la phase hamidienne de la politique du génocide des Arméniens a de sévères particularités. La plus importante d'entre elles est qu'il y eut l'absence d'un parti politique au

⁴⁵¹ Voir: Z. Danışman, Sultan İkinci Abdülhamid Han, İstanbul, 1966, p. 145.

pouvoir, comme distinction de la phase des Jeunes-turcs. L'ensemble du travail préparatoire n'a pas été effectué par la direction d'un parti au pouvoir, mais dans les profondeurs de l'organe suprême de l'Etat. Il est connu qu'Abdul Hamid II exerçait comme un seul homme, c'est à dire que les décisions importantes ont été prises par lui seul. Ainsi, il a dirigé la politique à l'égard des populations arméniennes. Son attitude envers les Arméniens est clairement exprimée dans la phrase suivante, citée, d'ailleurs, par les auteurs turcs : « Les Arméniens sont le cliché d'une nation dégénérée. Ils ont toujours été des serviteurs » 452. Il n'est pas surprenant qu'un Sultan turc avec un tel point de vue pouvait choisir "l'Arménie sans Arméniens", comme moyen de résoudre la question arménienne. Son secrétaire personnel pendant de nombreuses années, Tashin Pacha a reconnu dans ses mémoires que le Sultan a décidé « de poursuivre la politique d'oppression contre les Arméniens »⁴⁵³. Étonnamment, l'auteur d'une telle politique d'oppression se demanda dans ses souvenirs écrits pourquoi il a été étiqueté de « Bête rouge »454.

Le système de décision d'Abdul Hamid II rappelle une pyramide avec comme sommet le Palais du Sultan de Yildiz Köskü. Le gouvernement n'était qu'un exécuteur. Selon les documents des archives ottomanes, Abdul Hamid II a aussi guidé les agissements des autorités locales: par télégraphe, il envoyait des instructions concernant la politique envers les Arméniens qui devrait être poursuivie. Ainsi, il court-circuitait le Gouvernement⁴⁵⁵.

Pour la rédaction des résolutions importantes, des bureaux spéciaux ont été mis en place dans le Palais du Sultan, avec comme confidents des chefs qui jouissaient de la confiance du Sultan. Un de ces bureaux officiels se composait de deux commissions, chargées des questions de construction et de financement du chemin de fer de Hicaz, alors qu'en réalité dans des conditions de grand secret, ils étaient chargés de régler la question

452 Voir: E. Z. Karal, Osmanlı tarihi, VIII cilt, Ankara, 1988, s.484.

⁴⁵³[Tahsin Paşa], Sultan Abdülhamid: Tahsin Paşanın Yıldız hatıraları. İstanbul, 1990, s.182.

⁴⁵⁴ [Abdülhamid II]. İkinci Abdülhamid 'in hatıra defteri. İstanbul, 1960, s.130.

⁴⁵⁵ C. Eraslan, I. Sasun isyanı sonrasında Osmanlı Devleti'nin karşılaştığı siyasi ve sosyal problemler. – Kafkas araştırmaları, II, İstanbul, 1996, s. 76.

arménienne. Ce bureau a été dirigé par Izzet Pacha, un homme d'influence dans le système de décision d'Abdul Hamid.

Il a joué le rôle d'un médiateur entre le Sultan et les fonctionnaires d'Etat de haut rang, la transmission des ordres du Sultan⁴⁵⁶. Certains d'entre eux se référant particulièrement aux Arméniens, comme le relate Tashin Pacha. Selon des sources bien informées, Izzet Pacha pensait que la question arménienne pourrait être réglée définitivement en éliminant les Arméniens⁴⁵⁷.

Par conséquent, il était en pleine concordance avec le Sultan sanguinaire. Cette attitude est partagée par bon nombre des meilleurs officiels de l'Empire. Ainsi peu de temps après la Conférence de Berlin, d'éminentes figures politiques ottomanes et des grands Vizirs depuis de nombreuses années comme Kamel Pacha, soutenaient que dans le but d'éviter des réformes en Arménie Occidentale, forcées par les grandes puissances, la « nation arménienne » doit être détruite⁴⁵⁸.

Les auteurs de la première phase du génocide des Arméniens ont employé les doctrines sociopolitiques du panislamisme et une mise en forme du panturquisme.

Les sources de l'interprétation hamidienne de la doctrine du panislamisme remontent à l'antichristianisme : une tendance politique répartie sur la population turque de l'Empire à partir du XIXème siècle. Elle est apparue réellement en tant que résultat d'une opposition violente contre les réformes pro-occidentales du *Tanzimat*⁴⁵⁹.

Par la suite, Abdul Hamid II, déjà Sultan, a invité l'idéologue du panislamisme Jamaluddin Afghani et, en combinant les idées de ce dernier avec la Turquie antichrétienne, il a essayé de créer l'idéologie officielle de l'Empire ottoman.

⁴⁵⁶ [Tahsin Paşa], Sultan Abdülhamid: Tahsin Paşanın Yıldız hatıraları. İstanbul, 1990, s. 28.

⁴⁵⁷ T. Akçam, Siyasi kültürümüzde zülüm ve işkence, İstanbul, 1992, s. 301.

⁴⁵⁸ Voir: *Phorts* [Expérience], 1879, 7-8, p. 204.

⁴⁵⁹ R. Safrastyan, Osmanyan kaisrutyun: tseghaspanutyan tzragri tzagumnabanutyuny [Empire ottoman: la genèse du programme génocidaire] (1876-1920), Yerevan, 2009, p. 117-132, 149 – 156.

La version hamidienne du panislamisme a eu deux aspects⁴⁶⁰. Un aspect extérieur impliquant le regroupement de tous les Musulmans à travers le monde sous l'égide de l'Empire ottoman (basée sur le fait que les Sultans turcs avaient usurpé le titre de Calife de retour au Moyen-Âge) pour résister aux grandes puissances. L'aspect intérieur implique l'application de celui-ci en tant que moyen idéologique pour le maintien de l'intégrité territoriale de l'Empire. Cela a été beaucoup écrit sur les auteurs étrangers d'origine turque. Mais, ils ont omis d'ajouter que le panislamisme était aussi un moyen d'inciter les Turcs musulmans et les Kurdes contre les Arméniens en tant que Chrétiens⁴⁶¹.

La campagne panislamique a été réalisée à la fois ouvertement et secrètement. Les chefs des confréries musulmanes mystiques - cheikhs et mollahs⁴⁶² ont été employés. Ils erraient dans le pays à l'instigation des Turcs et des Kurdes contre les Arméniens « gyavours ». La population arménienne de l'Empire a été considérée comme faisant partie de l'hostilité existante entre le monde ottoman et chrétien, donc sujet à l'anéantissement. Plus tard, pendant le carnage, le fanatisme musulman est devenu le principal outil pour influencer la foule contre les Arméniens.

Au cours de la période hamidienne, certains éléments de la doctrine panturquisme ont également commencé à se façonner qui, dans les jours qui suivent le règne des Jeunes-turcs a grandi comme une idéologie d'Etat. Un de ces éléments était le concept de « l'Anatolie Turque », ce dernier remplaçant le terme « d'Asie Mineure »; l'Anatolie a été présentée comme la région la plus importante de la patrie turque, appartenant à titre exceptionnel aux Turcs ottomans. Dans les temps anciens, le nom Arménie était utilisé pour présenter une partie de cette terre. Certains avancent que les Arméniens d'aujourd'hui n'ont rien en commun avec les Arméniens d'autrefois, qui

⁴⁶⁰A. Özcan, Pan-Islamism: Indian Muslims, the Ottomans and Britain (1877 - 1924), Leiden-New York-Köln, 1997, p. 46.

⁴⁶¹ T. Akçam, İnsan Hakları ve Ermeni Sorunu: İttihat ve Terakki'den Kurtuluş Savaşı'na, Ankara, 2002, s. 93.

⁴⁶²İ. S. Sırma, II. Abdülhamid'in İslam birliği siyaseti. 4. Baskı, İstanbul, 1990.

étaient des Turcs. D'autres avancent qu'en réalité, les Chrétiens d'Anatolie sont des Turcs de religion différente⁴⁶³.

La diplomatique britannique et les sources turques ont mis en évidence, dans les années 1890, que le Sultan entreprit la planification de la destruction physique des Arméniens. Par exemple, un Anglais ecclésiastique Malcolm McCole, après avoir étudié la communication des Consuls britanniques dans l'Empire ottoman, est venu à la conclusion que le programme d'extermination des Arméniens a commencé à l'été 1890⁴⁶⁴. Mustafa Nedim, un secrétaire personnel du Sultan Abdul Hamid II, a noté dans ses souvenirs que le 27 juillet 1890, quelques temps après la manifestation connue de Kum Kapu: les détachements "*Hamidiye*" de cavalerie de bandits kurdes ont été formés⁴⁶⁵. Cela prouve que le programme de la première phase du génocide des Arméniens avait été pratiquement achevé. Plus tard, les "*Hamidiye*", comme formation criminelle, ont été utilisés par l'autorité du Sultan comme les exécuteurs principaux de la destruction de la population pacifique arménienne.

La caractéristique la plus importante de ce programme est qu'il est désigné comme une extermination brutale des Arméniens, au moment où pas un seul cas d'insurrection de masse contre les autorités turques n'avait été enregistré. Ce qui était devenu évident pour les contemporains. Le Vice-Consul de Russie à Rize Alexander Gippius a écrit dans son essai analytique qu'il serait erroné de définir les carnages organisés par les autorités turques, pour une réponse à l'activité vigoureuse lancée par des Arméniens "agitateurs" 466.

Après avoir analysé un grand nombre de faits, le diplomate russe en a déduit que les oppressions des Arméniens par les Turcs font partie intégrante de leur

⁴⁶³D. Kushner, The Rise of Turkish Nationalism 1876 – 1908, London, 1977, p. 52 - 53.

⁴⁶⁴ M. Makkol, Otvetstvennost' Ànglii pred Armeniyey. – Polojeniye armjan v Turcii do vmeshatel'stva derjav v 1895 godu [M. McCole, Responsabilité de l'Angleterre devant l'Arménie. – Conditions des Arméniens en Turquie avant l'ingérence des grands pouvoirs en 1895], Moscou, 1896, p. 158.

M. Nedim (Nakhkin qartughar Sultan Hamiti), Hay Egherny (im vkayutyunnery)
 [Secrétaire du Sultan Hamid], Génocide des Arméniens (mes témoignages), Sofia, 1936, p. 12.
 A. I. Gippius, Revolyutsionnaya agitatsia sredi turetskikh armian i byvshie v Aziatskoy
 Turtsii v 1895-1896gg. besporiadki, zapiska [L'agitation révolutionnaire parmi les Turcs et les
 Arméniens et les émeutes de1895-1896 dans l'Asie turque, notes], St. Petersburg, July 16,
 1897. –Archives nationales arméniennes, Fonds Qaghvatzqner [Passages], Fonds 339, feuilles
 134, 135.

politique intérieure et, en termes mathématiques, ils avaient une « grandeur constante », ce qui signifie qu'ils continueraient indépendamment de ce que l'Arménien entreprend⁴⁶⁷. Essentiellement, A. Gippius a identifié que la politique hamidienne de destruction systématique des Arméniens a été préméditée. Ce qui est aussi prouvé par les documents de diplomates britanniques⁴⁶⁸.

Le programme monstrueux d'Abdul Hamid II a été lancé dans l'un des principaux centres du mouvement de libération arménienne, au Sassoun, en 1894⁴⁶⁹. Deux ans plus tard, en 1896, les prisons de l'Empire étaient remplies par des Arméniens⁴⁷⁰.

La destruction systématique sanglante se poursuivait.

Le caractère génocidaire de la politique anti-arménienne d'Abdul Hamid II ne fait aucun doute. Il se juxtapose avec le programme de 1876 contre les Bulgares. On peut donc affirmer, qu'au cours des deux dernières décennies, l'appareil d'Etat turc était devenu plus habile dans les massacres en masse sur des populations pacifiques. Cependant, le fait que jusqu'à ce jour, aucun document officiel reflétant les programmes génocidaires des autorités hamidiennes n'ait été découvert, il n'est pas possible pour le moment de procéder à une analyse plus élaborée de la politique étatique de la période en question, du point de vue de la genèse du programme génocidaire dans l'Empire ottoman.

La politique anti-arménienne d'Abdul Hamid II et son but d'accomplir un génocide n'est pas bizarre en soi. En comparant avec 1876, on peut conclure que pendant ces deux décennies, l'Etat turc est devenu plus habile dans

⁴⁶⁷Ibid., feuille 146.

⁴⁶⁸Voir pour exemple, The Massacre at Egin: How it was planned and carried out. By Mrs. Rendel Harris.From the "Daily News", December 11th, 1896.— Archives nationales arméniennes, 411, H. F. Lynch, liste 1, D. 230, feuilles 1-2.

⁴⁶⁹ L. H. Mkrtchyan, Arevmtahayutyan tseghaspanutyan Abdülhamidyan qaghaqakanutyuny: – Hayots tseghaspanutyuny (usumnasirutyunner) [la politique d'Abdülhamid du génocide des Arméniens d'Arménie occidentale: – Le génocide des Arméniens (études)]. Edité par P. H. Hovhannisyan, Yerevan, 2001, p. 75.

⁴⁷⁰ [Smirnov, sekretar' posol'stva], Zapiska ob armianskom voprose, Depesha Nelidova – Shishkinu, 23 fevralia/7 marta, 1895, Pera [Smirnov, secrétaire de l'Ambassade], Une note sur la question arménienne, Expédition de Nelidov à Shishkin, 23 février/ 7 mars, 1895, Pera. – Archives nationales arméniennes, Fonds Qaghvatzqner, D. 35, Sur la question arménienne et les Arméniens d'Arménie Occidentale, 1895-1908, feuille 40.

l'organisation des massacres de la population civile. Mais, le fait que nous n'ayons pu trouver les documents officiels sur les programmes de génocide de l'Etat hamidien, a rendu difficile l'étude détaillée de la politique de l'Empire ottoman de cette époque, concernant la génétique du programme de génocide.

LES PROGRAMMES DES JEUNES -TURCS

Passons à l'étude du programme de génocide de l'Etat des Jeunes-turcs. La cible était aussi le peuple arménien. Ce programme se composait de trois documents. Dans les trois documents, l'intention et les moyens de commettre le génocide étaient présents.

Le premier de ces documents représente les notations des résolutions faites pendant la rencontre secrète de quelques dirigeants de l'Empire ottoman, à l'époque de la Première Guerre Mondiale, sous la direction de Talaât, qui sont connues comme « les Dix Commandements ». Le public a appris leur existence en 1919, à partir des journaux arméniens de Constantinople qui avaient imprimé leur traduction 471.

Plus tard, le célèbre historien Léo⁴⁷² les a reproduits à partir du journal « *Vertchin Lour* » (Dernière Nouvelle) dans ses mémoires. D'après Léo, c'est l'historien français, arménien d'origine, Arthur Beylerian qui a édité leur traduction française dans l'introduction du recueil des documents des archives françaises⁴⁷³. L'historien arménien de naissance, spécialiste américain sur l'étude des génocides Vahagn Dadrian, à la fin du dernier siècle, a scrupuleusement étudié les archives anglaises et a découvert quelques faits liés aux circonstances de la création et de la découverte de ces

⁴⁷¹ The print of "*Tchakatamart*" [Bataille] Voir: M. Hovsepyan, HYD K.Polsi parberakan mamuly [ARF presse périodique de Constantinople] (1909-1924), Yerevan, 2009, p. 69.

_

⁴⁷² Voir la reédition du travail, publié à Paris en 1934: Leo, Tiurqahay heghapokhutean gaghaparabanutiuny [L'idéologie de la révolution turco-arménienne]. Volume B. Yerevan, 1994, p. 151-152.

⁴⁷³ Plus tard en Arménie la traduction arménienne de cette collection de valeur fut publiée, présentant aussi la traduction arménienne du programme. Voir: Les grands pouvoirs, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises. Volume 1. En raison de l'assiduité d'Arthur Beylerian. Avant-propos par Jean Baptiste Duroselle. Traduit du français par Varuzhan Poghosyan. Yerevan, 2005, p. 27-28.

documents⁴⁷⁴. En particulier, il a découvert qu'à cette réunion étaient présents le Ministre des Affaires Intérieurs et Membre du Comité Central des Jeunes-turcs, Talaât, ainsi que des membres du Comité Central et dirigeants de «l'Organisation Spéciale» Bahattin Chakir et Nazim, le chef de l'administration de la sécurité publique des Affaires Intérieures Ismaïl Janpolad et le chef de l'administration de l'Etat-major Général de l'armée ottomane, le Colonel Seyfi. Le Chef de l'Intelligence Service du Ministère des Affaires Intérieures, le Colonel Esad, secrétaire de la réunion, qui documenta les résolutions. (Voir la Décision secrète d'un Conseil des Jeunesturcs, composé des principaux instigateurs du génocide en 1915 dans la section ANNEXE document 2).

Les documents ne sont pas datés. L'officier anglais, à qui Assad avait remis ce document, l'a daté à peu près au mois de décembre 1914 ou janvier 1915⁴⁷⁵. A présent, à l'aide des faits, on peut constater que cette date est acceptable, car en février, il y eu des signes prouvant que les articles de ce programme commençaient à se réaliser. Ainsi par exemple, le lieutenantcolonel allemand bien informé Stange⁴⁷⁶ annonçait que le 10 février « pour des causes politiques » ont été tués le sous-directeur arménien de la banque ottomane et à peu près les mêmes jours, l'évêque arménien d'Erzindjan⁴⁷⁷. Quelques jours après, ont commencé le renvoi des fonctionnaires arméniens d'Etat de leurs postes, le désarmement des soldats arméniens de l'armée ottomane et l'arrestation des officiers⁴⁷⁸. Toutes ces actions étaient mentionnées dans le document que nous avons étudié.

⁴⁷⁴V. N. Dadrian, The secret Young - Turk Ittihadist conference and the decision for the World War I Genocide of the Armenians. - Holocaust and genocide studies, 1993, Volume 7, No. 2, p. 173–201.

475 Ibid., p. 174.

⁴⁷⁶ Il était l'un des leaders de l' "organisation spéciale". Voir: V. N. Dadrian, Documentation of the Armenian genocide in German and Austrian sources. New Brunswick, 1994, p. 110. Le rang militaire de Stange est ici erronné pour colonel.

⁴⁷⁷ Der deutsche Oberstleutnant Stange an die deutsche Militärmission in Konstantinopel, Erzerum, den 23. August 1915, Geheim. - DE/PA-AA/BoKon/170, www.armenocide.net -1915-08-23-DE-013Geheim!

⁴⁷⁸Ch. J. Walker, Armenia: the survival of a nation. London, 1983, p. 200.

Selon quelques spécialistes, le Comité Central des Jeunes-turcs a pris sa décision définitive de commencer le massacre massif des Arméniens à la moitié du même mois (février) de 1915⁴⁷⁹.

La lettre du Comité Central du parti des Jeunes-turcs, adressée à Djemal, qui était le représentant responsable du Comité Central dans le vilayet d'Adana, est écrite le 18 février et confirme d'une manière indirecte, cette hypothèse; car ici il est noté qu'on avait pris une décision de massacrer impitoyablement tous les Arméniens et les ordres concernant cela seraient bientôt envoyés par le gouvernement aux gouverneurs généraux des provinces et aux commandants de l'armée⁴⁸⁰. Ainsi, on peut conclure que les « Dix Commandements » représentent la phase préliminaire de la décision définitive de la préparation du génocide des Arméniens ; car il s'appuie sur un programme intégral et coordonne des actes et des mesures pour la réalisation d'actions concrètes.

La responsabilité de Talaât, Bahattin Chakir et Nazim dans l'organisation et la réalisation du programme de génocide des Arméniens est évidente et documentée et il n'y a pas besoin d'y revenir. Les actions de Janpolad d'assassiner les Arméniens sont aussi connues. Il est le responsable principal de l'accusation et de l'exil des intellectuels et des représentants des autres couches de la population arménienne de Constantinople. Même parmi ses soutenants (collègues), il se différait par sa cruauté inhumaine et ses penchants sanguinaires, c'est pour cela qu'on le nommait, « le soldat meurtrier »⁴⁸¹. L'officier anglais Andrew Ryan, qui avait mené l'interrogatoire des dirigeants des Jeunes-turcs arrêtés, avouait qu'il éprouvait moins de sympathie envers lui qu'envers les autres⁴⁸². Mais

⁴⁷⁹Ibid.

⁴⁸⁰ A. Antonyan, Metz Votchiry[Le bon crime]. Yerevan, 1990, p. 130.

⁴⁸¹O. S. Kocahanoğlu, İttihat-Terraki'nin sorgulanması ve yargılanması: Meclis-i Mebusan tahkikatı, Teşkilat-ı Mahsusa, Ermeni Tehcirinin içyüzü, Divan-ı Harb-i Örfi muhakemesi. İstanbul, 1998, s. 629.

⁴⁸²British Foreign Office dossiers on Turkish war criminals. By Vartkes Yeghiayan. La Verne, 1991, p. 52.

Mustafa Kemal, sympathisait non seulement avec ce « soldat meurtrier » mais il l'appréciait aussi comme un fonctionnaire d'Etat⁴⁸³.

Le cinquième membre de ce groupe criminel, le Colonel de l'Etat-major général Seyfi est aussi l'un des responsables du génocide des Arméniens. Son rôle n'a pas été encore complètement révélé. Les faits prouvent qu'il a particulièrement dirigé les détachements spéciaux des assassins de « l'Organisation Spéciale » appelés les « fédays ». Ce fait a été constaté par le Colonel allemand Von Lossof⁴⁸⁴. Mais, comme il avait une grande expérience des actions secrètes, il a échappé au tribunal militaire ottoman d'après-guerre. Après la fin de la guerre, il a agi activement mais souvent discrètement dans les différents fronts du mouvement kémaliste. Ainsi, il était l'un des dirigeants du groupe secret « *Hamza* » dans le front de l'Ouest, qui avait pour but d'assurer la succession entre les Jeunes-turcs et les Kémalistes⁴⁸⁵. Plus tard, il a été le commandant de l'une des divisions de l'armée kémaliste à Trabzon⁴⁸⁶.

Parmi les membres du groupe criminel, seul Seyfi est mort d'une mort naturelle. Talaât et Behattin Chakir ont été fusillés par les vengeurs arméniens. Nazim et Janpolad ont été accusés dans l'organisation d'un attentat contre Mustafa Kemal et comme un nombre d'anciens Ittihadistes furent pendus en 1926.

En général, les criminels tâchent de dissimuler les traces de leurs crimes. Les autorités de l'Empire ottoman ont adopté une Loi, qui avait pour but de servir comme voile « loyal » pour camoufler le génocide : c'est-à-dire l'élimination massive intentionnelle du peuple arménien. Mais, ils n'ont pas tenu compte du fait que l'acte de génocide même et les documents officiels qui existent, prouvent l'existence de leurs programmes criminels. Ainsi, la Loi précitée est devenue l'une des plus cruelles et des plus sanglantes lois existantes dans

⁴⁸³O. S. Kocahanoğlu, İttihat -Terraki'nin sorgulanması ve yargılanması: Meclis-i Mebusan tahkikatı, Teşkilat-ı Mahsusa, Ermeni Tehcirinin içyüzü, Divan-ı Harb-i Örfi muhakemesi. İstanbul, 1998, s. 630 – 631.

⁴⁸⁴V. N. Dadrian, The History of the Armenian Genocide: Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus. Oxford, 1995, p. 220.

⁴⁸⁵E. Şimşek, İ. Bahar, Türkiye'de istihbaratçılık ve MİT. İstanbul, 2004, s. 186-187.

 $^{^{486}}$ E. J. Zürcher, The Unionist factor: the role of the Comittee of Union and Progress in the Turkish National movement, 1905-1926. Leiden, 1984, p. 128.

l'histoire de l'Humanité. Dans la littérature spéciale consacrée à l'étude de l'histoire du génocide des Arméniens, elle est souvent citée comme « la Loi sur la déportation» 487.

L'histoire de l'adoption de cette Loi est la suivante:

Le **24 mai 1915**⁴⁸⁸, les trois Etats de l'Entente, Pacte Atlantique Nord, la Russie, la Grande-Bretagne et la France ont fait une déclaration commune où en condamnant sévèrement les massacres massifs des Arméniens et en les qualifiant comme « un nouveau crime de la Turquie contre l'Humanité et la Civilisation » et ils ont souligné que seront reconnus comme personnellement responsables les membres du gouvernement ottoman ⁴⁸⁹. Le jour même, le texte français fut remis à l'agence télégraphique « Havas » par le Ministère des Affaires Etrangères de France et fut envoyé à Constantinople et à Berlin.

La présentation officielle de la déclaration au gouvernement ottoman fut réalisée par un tiers, car les rapports diplomatiques entre la Turquie et les trois pays de l'Entente n'existaient pas. Les possibilités de suivre cette procédure sont relativement compliquées. Tout d'abord, la copie du document fut envoyée via l'Ambassadeur des Etats-Unis à Paris W. Sharp au secrétaire d'Etat W. Bryan à Washington, par la demande du Ministre des Affaires Etrangères Delcassé⁴⁹⁰. Il put l'obtenir le 28 mai 1915.

87

⁴⁸⁷ Les historiens turcs l'appellent aussi bien "Tehcir kanunu" ("Loi sur la déportation"), que "Sevkiyat kanunu" ("Loi sur le bannissement").

⁴⁸⁸ Ici et ci après, toutes les dates dans l'article, exception faite de celles spécialement notées, sont dans le calendrier Grégorien.

⁴⁸⁹ Voir dans le texte de la déclaration: notification du Département de l'agence "Hava", Urgent, Paris, 24 mai 1915. – Grands pouvoirs, L'Empire Ottoman et les Arméniens dans les archives françaises. Volume 1. En raison de l'assiduité d'Arthur Beylerians. Avant-propos par Jean Baptiste Duroselle. Traduit du français par Varuzhan Poghosyan. Yerevan, 2005, p. 99.

⁴⁹⁰Sharp – to Secretary of State, Paris, May 28, 1915. – Documents: The State Department File. – A. Hayrapetyan, «Race Problems» and the Armenian Genocide: The State Department file. – Armenian Review, Spring 1984, Volume 37, No. 1, p. 64; Abassadeur américain à Paris Mr. W. Sharp minister étranger Mr. Delcasset, Paris, 28 mai, 1915. – Grands pouvoirs. L'Empire Ottoman et les Arméniens dans les archives françaises. Volume 1. En raison de l'assiduité d'Arthur Beylerian. Avant propos par Jean Baptiste Duroselle. Traduit du français par Varuzhan Poghosyan. Yerevan, 2005, p. 101.

Un jour après, le 29 mai, il put l'envoyer par télégramme à Constantinople, à l'Ambassadeur des Etats-Unis, H. Morgenthau⁴⁹¹, qui remit la déclaration au Sadrazam Saïd Halim Pacha.

La réponse à cette déclaration fut assez expressive par les membres du gouvernement ottoman. L'Ambassadeur de l'Autriche-Hongrie, Johann Pallavicini annonça à Vienne qu'elle a provoqué une forte colère du *Sadazam* (Président du Conseil des Ministres), Saïd Halim Pacha⁴⁹². L'Ambassadeur des Etats-Unis, Morgenthau décrit l'état de Saïd Halim, après la réception de la déclaration comme « extrêmement excité » 493.

Les historiens turcs à leur tour, citèrent parmi les personnes en colère à cause de la Déclaration, le nom du Ministre des Affaires Intérieures Talaât Bey; une des personnes directement mise en cause par la note qui avait commencé les expulsions et les massacres. La Déclaration lui avait probablement provoqué le souci que toutes les responsabilités de ces crimes seraient rejetées sur lui. En essayant d'éviter cela, il entreprit un processus dont le but était de lui épargner d'être reconnu comme l'unique responsable de ces crimes en faisant partager les responsabilités sur les membres du gouvernement. Il en organisait une responsabilité collective⁴⁹⁴. Ce qui était flagrant, c'est que le criminel comprenait bien ses responsabilités. L'unique confession de Talaât à ce sujet a été préservée dans les mémoires de son ami proche Halil, qui était l'une des figures dirigeantes de l'Empire ottoman et du parti « Union et Progrès ». Ce dernier a écrit, dans ses mémoires que

40

⁴⁹¹Bryan – to Amembassy, Constantinople, Washington, May 29, 1915. – Documents: The State Department file. – A. Hayrapetyan, «Race Problems» and the Armenian Genocide: The State Department file. – Armenian Review, Spring 1984, Volume 37, No. 1, p. 65.

⁴⁹²Pallavicini – an Baron Burian, Constantinopel, an 18. Juni 1915. – K. u K. – Dokumente: Armenien in Österreichischen Archiven (Fotokopien). Band II: 1915 – 1917. Herausgeber: Artem Ohandjanian. S. 884.

⁴⁹³June 7, Monday. - [Henry Morgenthau], United States Diplomacy on the Bosphorus: The Diaries of Ambassador Morgenthau 1913 – 1916. Compiled with an Introduction by Ara Sarafian. Princeton and London, 2004, p. 249.

⁴⁹⁴Y. H. Bayur, Türk İnkılâbı tarihi. Cilt: III: 1914 -1918: Genel Savaşı, Kısım III: 1915 – 1917 vuruşmaları ve bunların siyasal tepkileri. Ankara, 1983, s. 39; Y. Halaçoğlu, Die Armenierfrage. Klagenfurt, 2006, S. 66.

Talaât, en envisageant l'expulsion des Arméniens, avait avoué qu'il était l'organisateur de cette déportation⁴⁹⁵.

C'est par l'initiative de Talaât, que les dirigeants turcs ont vite adopté une série de décisions, qui en l'espace d'une semaine ont abouti à la publication d'une « Loi sur la Déportation ».

Les documents publiés en Turquie, attestent qu'un jour après la publication de la déclaration, le 25 mai, le haut commandement de l'armée s'est adressé au Ministère des Affaires Intérieures en proposant de commencer la déportation des Arméniens « des vilayets de l'Est et des régions semblables où il v a de nombreuses populations arméniennes » ⁴⁹⁶. Les historiens turcs ont évité de publier non seulement la copie de ce document important, mais aussi le texte en osmanli, en se limitant à sa version falsifiée, publiée dans la monographie du falsificateur de fait du génocide des Arméniens, l'un des piliers de l'historiographie officielle turque le défunt, ex-Ambassadeur turc, Kamuran Gürün⁴⁹⁷. On savait que la publication de ce document serait une contribution importante pour prouver encore une fois, l'hypothèse officielle turque sur la déportation des Arméniens, selon laquelle elle résultait d'une nécessité militaire.

Cela nous fait penser que Gürün n'a pas publié la version abrégée, mais le document falsifié. Cette hypothèse est confirmée par le fait que le document suggère de commencer la déportation des Arméniens de Zeytoun, alors que leur déportation avait débuté sur les ordres de Talaât, à la fin de Mars, et fut poursuivie durant le mois d'avril, au moment où les troupes régulières turques étaient déjà déployées dans le Zeytoun.

Cela atteste que le document établi par le haut commandement, en effet, a été écrit plus tôt que Gürün voulait le présenter, très probablement durant la période avril - début mai. La raison de cette falsification est probablement due à ce qu'elle contient comme référence, « une décision verbale » de la

⁴⁹⁵ [Halil Menteşe], Osmanlı Mebusan Meclisi Reisi Halil Menteşe'nin anıları. Giriş: İsmail Arar. İstanbul, 1986, s. 216.

⁴⁹⁶ Voir le texte du document, publié par l'historien turc: K. Gürün, Ermeni dosyası. İkinci Baskı. Ankara, 1983, s. 213.

Voir pour exemple: Y. Halaçoğlu, Die Armenierfrage. Klagenfurt, 2006, S. 65, ou: Y. Ercan, Ermeniler ve Ermeni Sorunu. - Yeni Türkiye, 2001, ocak-şubat, yıl 7, sayı 37: Ermeni Sorunu özel sayısı I, s. 48 - 49.

déportation des Arméniens⁴⁹⁸. A notre avis, il s'agissait d'une falsification délibérée faite par Enver, permettant ainsi au Ministère de la Guerre d'avoir la possibilité d'éviter de prendre toute responsabilité sur l'initiative de la déportation.

Comme réponse à cette notice, Talaât, au nom du Ministère des Affaires Intérieures, s'est adressé au gouvernement par une note secrète en exigeant la déportation de la population arménienne des zones de guerre⁴⁹⁹. Ce document, malgré le fait qu'il contient beaucoup de falsifications et de mensonges, donne la possibilité de réaffirmer la préméditation du génocide organisé par les autorités turques. H. Ghazarian a traduit cette formule ainsi : « Cette préoccupation⁵⁰⁰ est un élément important parmi les efforts vitaux de l'Etat, elle doit faire l'objet d'une solution radicale, nécessaire et entièrement finale⁵⁰¹. Pour cela, nous avons pris soin des moyens et de la préparation pour y parvenir, tout en gardant le contrôle de la situation⁵⁰².

Cette dernière proposition peut être interprétée comme une référence aux « Dix Commandements » déjà cités.

Les autorités étaient tellement paniquées qu'elles ont violé l'ordre de la procédure d'application des Lois. Sans convenir d'une séance du gouvernement, sans débattre du rapport de Talaât et sans prendre de décision du gouvernement correspondant, il a été adopté à la hâte le lendemain du 27 mai, publiée et immédiatement adoptée le 1^{er} juin « une Loi provisoire concernant les moyens militaires à utiliser contre ceux qui s'opposeraient à l'activité du gouvernement, pendant la guerre, signée par le Sultan et le

⁴⁹⁹ Le texte de ce rapport secret en traduction arménienne a été publié en premier par le survivant du génocide et fervent chercheur Haykazn Ghazaryan. Voir: H. G. Ghazarayan, A Turk – auteur du génocide, Beyrout, 1968, p. 324-328.

⁵⁰² H. G. Ghazaryan, Tseghaspan turqy [A Turk – auteur du génocide], Beyrout, 1968, p. 325.

⁴⁹⁸K. Gürün, Ermeni dosyası. İkinci Baskı. Ankara, 1983, s. 213.

⁵⁰⁰ Comme cela suit dans le context du document, l'inquiétude de Talaat était l'effort du peuple arménien pour que les réformes prennent effet en Arménie occidentale.

⁵⁰¹ Le traducteur, considérant l'importance de ce paragraphe, cite l'expression turque en écriture arménienne: kulliyen izalesi.

Ministre de la Guerre Enver »⁵⁰³.Comme cela a déjà été mentionné, elle a été également connue comme « la Loi de sur la Déportation ».

Avant la promulgation de « la Loi de sur la Déportation », il y eut une séance gouvernementale, le 30 mai. Elle concerna le rapport de Talaât et l'adoption sur la résolution du début de la déportation. Le texte de la résolution fut publié 504. Son titre correspondait au « Protocole des Débats du Conseil des Ministres » et était composé de deux parties : « Brèves Descriptions » 505 et « Résolution ». Le document a été signé par plusieurs membres du gouvernement ottoman. Nous avons réussi à déchiffrer les signatures du grand Vizir Saïd Halim Pacha, d'Enver, de Talaât et de Nassim. Dans la partie « Résolution », il y eu aussi une expression qui montre l'intention du gouvernement ottoman d'accomplir un génocide, notée de la façon suivante : « la nécessité de détruire et d'éliminer complètement tout mouvement dangereux » (« imhâ ve izâli kat'iyyen muktezî ») 506. (Voir le texte complet de la Resolution du gouvernement ottoman dans la section ANNEXE document 3).

Revenons sur « la Loi sur la Déportation ».

Jusqu'à aujourd'hui, son contenu et les détails liés à sa publication n'ont pas été éclaircis ni en Arménie ni à l'étranger et cela contribue à la manifestation de conceptions contraires l'une de l'autre.

L'un des problèmes à débattre est la date d'admission et de publication de la Loi. Même l'historien Vahagn Dadrian, dans ses deux œuvres fondamentales, a cité deux différentes datent de sa publication, toutes les deux erronées. Dans la première de ces œuvres publiées en 1995 est noté le 26 mai 1915⁵⁰⁷.

Voir dans le texte de la lettre: Vakt-1 seferde icraat-1 Hükûmete karşı gelenler içün cihet-i askeriyece ittihaz olunacak tedabir hakkında kanun-1 muvakkat. - Takvîm-i Vekãyi', 18 Receb 1333 / 19 Mayıs 1331, 7. sene, nr. 2189.

⁵⁰⁴Meclis-i Vükelâ Müzâkerâtına Mahsûs Zabıtnâme: Hülasâ-i me'âlî, 17 Mayıs 1331. - BOA. Meclis-i Vükelâ Mazbatası, 198/163. - http://www.devletarsivleri.gov.tr/kitap/pdf/2/17.pdf
505 Manifestement cela a du être une "description concise de la discussion du problème".

⁵⁰⁶Meclis-i Vükelâ Müzâkerâtına Mahsûs Zabıtnâme: Hülasâ-i me'âlî, 17 Mayıs 1331. - BOA. Meclis-i Vükelâ Mazbatası, 198/163. - http://www.devletarsivleri.gov.tr/kitap/pdf/2/17.pdf ⁵⁰⁷V. N. Dadrian, The History of the Armenian Genocide: Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus. Providence, Oxford, 1995, p. 400.

Quatre ans après, dans un autre livre du même auteur, nous lisons que la Loi est apparue dans la presse le 27 mai de l'année 1915⁵⁰⁸.

Tandis que les documents officiels turcs mettent en évidence que la première date concerne le rapport secret du Ministre des Affaires Intérieurs Talaât, dont nous avons déjà parlé et la seconde est la date d'admission de la Loi, et non pas de sa publication dans la presse, laquelle a eu lieu cinq jours après. Le 1^{er} juin 1915, sur la première page du journal officiel « *Takvim-i vakay* ». Cette précision est importante, car d'après le troisième article de la Loi, elle devrait s'appliquer le jour même de sa publication.

Dans quelques œuvres consacrées à l'étude de l'histoire du génocide des Arméniens, on rencontre le même type de faute. Citons, par exemple, les monographies de Haykazn Ghazaryan et de Levon Vardan, bien connues de nous, où il y a aussi une confusion entre les dates de l'admission et de la publication de la Loi⁵⁰⁹.

Quelques historiens turcs confondent aussi ces dates. Ainsi, par exemple, Mehmed Hadjoghlu écrit, par mégarde, que la Loi a commencé à fonctionner le 14 mai 1331 (d'après le système de calendrier Julien utilisé dans les écritures officielles de l'Empire ottoman)⁵¹⁰, lequel, par le nouveau style du système de calendrier européen correspond au 27 mai 1915. Pourtant la Loi a été appliquée dès le jour de sa publication dans la presse c'est-à-dire le 1^{er} juin 1915.

L'erreur liée à la date d'acceptation et de publication de la Loi est présente aussi chez l'historien turc Ismaïl Hami Danichmend, dont le livre en quatre volumes « La chronique explicative de l'histoire ottomane » qui pendant des décennies était le livre de chevet des chercheurs d'histoire ottomane. Dans le quatrième volume de cette œuvre l'auteur écrit, que « la Loi sur la

⁵⁰⁸V. N. Dadrian, Warrant for genocide: key elements of Turko – Armenian conflict. New Brunswick, 1999, p. 123.

⁵⁰⁹H. G. Ghazarian, Tseghaspan turqy, Beirut, 1968, p. 324-328. L. Vardan, Haykakan tasnhingy yev hayeru lqeal goiqery (Qnnakan aknark yst trqakan vaveragreru) [Les quinze arméniens et les états abandonnés des Arméniens (Essai-analyse selon des documents turcs)]. Beirut, 1970, p. 117.

⁵¹⁰M. Hocaoğlu, Tarihte Ermeni mezalimi ve Ermeniler. İstanbul, 1976, s. 645.

Déportation » a été publiée le 27 mai 1915, en confondant cette date avec celle de son admission⁵¹¹.

Nous rencontrons encore une autre fausse déclaration dans l'un de ses livres consacrés au génocide des Arméniens : l'historien turc, demeurant aux Etats-Unis Taner Aksam, qui en notant précisément les dates d'admission et de publication de « la Loi sur la Déportation » (le 27 mai et le 1 juin), écrit qu'il se réfère à la Résolution gouvernementale sur le début de la déportation. Il est évident qu'il identifie « la Loi sur la Déportation » avec la décision du gouvernement de commencer la Déportation. Ceci est incorrect⁵¹².

La résolution gouvernementale « sur la Déportation », comme on l'a déjà noté, a été prise le 30 mai en séance du Conseil des Ministres : c'est-à-dire, trois jours après l'adoption de « la Loi sur la Déportation ». Dans l'un de ses derniers livres paru plus tard, T. Aksam, manifestant sa bonne foi, a corrigé l'erreur précitée⁵¹³.

Le contenu de la Loi, surtout la qualité de ses articles, a aussi besoin d'être précisé. Dans l'historiographie, il existe un désaccord autour de ce problème. Les œuvres, dans lesquelles il est noté le nombre certain des chapitres (quatre), sont peu nombreuses. Parmi elles, il est méritoire de noter le livre remarquable publié par un arménien de naissance, l'américain Grikor⁵¹⁴. Grikor est l'un des auteurs uniques qui certainement, connaissait la version de « la Loi sur la Déportation » éditée dans le journal officiel de « *Takvim i vaqay* ». Et il ne se trompe pas quand il revient sur les circonstances des dates de publication et d'admission, ainsi que sur le contenu de la Loi⁵¹⁵. On peut dire de même pour l'historien turc connu Tazik Zafer Tunaya⁵¹⁶.

Essentiellement, la plupart des érudits turcs préfèrent souligner que «la Loi sur la Déportation » n'avait que trois articles. Ils ne mentionnent pas qui a

 $^{^{511}}$ İ. H. Danişmend, İzahlı osmanlı tarihi kronolojisi. Cilt: 4: M. 1703 – 1924 H. 1115 – 1342. Istanbul, 1955, s. 428.

⁵¹²T. Akçam, Türk ulusal kimliği ve Ermeni sorunu. 2. baskı. İstanbul, 1993, s. 109.

⁵¹³ T. Akçam, İnsan hakları ve Ermeni Sorunu: İttihat ve Terakki'den Kurtuluş Savaşı'na. 2. Baskı. Ankara, 2002, s. 317 - 318.

Yeozghati hayaspanutean vaveragrakan patmutiuny [Histoire documentaire de l'arménocide à Yozgat]. Préparé par Gricor. New York, 1980.

⁵¹⁵ Ibid., p. 37-38.

⁵¹⁶T. Z. Tunaya, Türkiye'de siyasal partiler. Cilt I: İkinci Meşrutiyet dönemi, 1908 - 1918. Genişletilmiş ikinci baskı. İstanbul, 1988, s. 580.

signé la Loi. Telle était l'approche des piliers de la conception officielle de la négation du génocide des Arméniens, Essat Uras⁵¹⁷ et Kamuran Gürün⁵¹⁸.

Par la suite, la version altérée et mise en circulation par ces historiens populaires en Turquie a été admise sans réserve par certains auteurs turcs et a pris une place dans leurs œuvres scientifiques⁵¹⁹ ainsi que dans les articles politiques⁵²⁰. Même l'historien expérimenté Bilyal Simchir, qui est considéré comme le meilleur « analyste » de la question arménienne, concernant le texte de « la Loi sur la Déportation » dans ses œuvres, ignore le fait que le texte officiellement publié avait quatre articles ; alors qu'il se limite à n'en citer que trois⁵²¹.

En suivant l'exemple de leurs pères spirituels, les représentants de la jeune génération d'historiens turcs continuent à dissimuler le vrai contenu de « La Loi sur la Déportation ». Ainsi, par exemple, Hasan Babacan professeur à l'université Süleyman Demirel, en employant un escamotage « scientifique », utilisa cette ruse en ne citant seulement que deux articles dans le texte de la Loi édité le 1^{er} juin 1915 dans « *Takvim-i vaqay* » ; incorporant l'article 2 avec le contenu de l'article 4 et en ignorant l'existence de l'article 3⁵²². En agissant de cette manière, il supposait que l'exemplaire du 1^{er} juin 1915 du « *Takvim-i vaqay* » ne pourrait pas parvenir aux spécialistes non turcs.

Récemment dans l'historiographie turque, il fut observé une autre conception vis-à-vis de cette Loi. Officiellement, l'historiographie turque négligea simplement son existence. Comme par exemple, le groupe des auteurs du livre, « Arméniens, Exil et Déplacement », édité par la Société de l'Historiographie Turque (THS) notent seulement que, la décision précitée du 30 mai prise par le Conseil des Ministres « a donné son approbation à la décision du Ministre de l'Intérieur pour sa réalisation qui était déjà en cours

⁵¹⁷ E. Uras, Tarihte Ermeniler ve Ermeni Meselsi. Yeniden gözden geçirilmiş ve genişletilmiş 2. Baskı. İstanbul, 1987, s. 605.

⁵¹⁸ K. Gürün, Ermeni dosyası. İkinci baskı. Ankara, 1983, s. 214.

⁵¹⁹Voir en premier lieu: Y. Ercan, Ermenıler ve Ermeni Sorunu. – Yeni Türkiye, 2001, ocakşubat, yıl 7, sayı 37: Ermeni Sorunu özel sayısı I, s. 49.

⁵²⁰Voir en premier lieu: S. Kaplan, 1915'teki trajedi işte bu tehcir kanunuyla başladı. -Hürriyet, mart 3, 2005.

⁵²¹B. N. Şimşir, Ermeni Meselesi: 1774 – 2005. Üçüncü basım. Ankara, 2006, s. 299.

⁵²² H. Babacan, Ermeni Tehciri hakkında bir değerlendirme. - Yeni Türkiye, 2001, ocak-şubat, yıl 7, sayı 37: Ermeni Sorunu özel sayısı I, s. 410.

d'application »⁵²³. Probablement les auteurs turcs dont « le chef de file » d'une nouvelle génération de « chercheurs » sur l'histoire du génocide des Arméniens et Président de la THS Yusuf Halacoghlu, ont tenté d'éviter d'exprimer leur opinion sur le contenu de « La Loi sur la Déportation ». Il n'est pas inutile de noter que dans « l'introduction » de son livre le professeur Halacoghlu insiste sur le fait que la Loi est fondée sur « des critères scientifiques et sur le principe de l'étude de l'histoire »⁵²⁴. Il est difficile de comprendre comment la négligence du document clé officiel sur le génocide des Arméniens est en corrélation avec des « critères scientifiques ».

Deux ans après, dans un autre livre, l'auteur Yusuf Halacoghlu cite non seulement « la Loi sur la Déportation », et expose son contenu en suivant, sans doute, le point de vue traditionnel de l'historiographie turque; lequel consiste à omettre de citer le nom d'Enver responsable de la réalisation de la Loi⁵²⁵.

A la différence de ses collègues, quand il parle de la Loi, Halacoghlu cite non seulement les œuvres des historiens de l'ancienne génération Yusuf Hikmet Bayur⁵²⁶ et Kamuran Gürün⁵²⁷, mais aussi, le numéro du 1^{er} juin 1915 du journal officiel « *Takvim-i vaqay* », dans lequel est publiée « la Loi sur la Déportation ». Mais, dans ce cas aussi il évite d'écrire le nom du responsable de sa réalisation, en se limitant d'une autre très vague note, qui d'après l'admission de la Loi : « L'affaire sur la déportation des Arméniens a été transmise du Ministère des Affaires Intérieures aux autorités militaires » ⁵²⁸. En examinant les sources turques, on a pu révéler la source « traditionnelle » de la falsification des historiens contemporains turcs. Elle a commencé en 1916. Cette année-là, au moment même où le processus du génocide des Arméniens se poursuivait, le gouvernement ottoman, en essayant de

⁵²⁵ Y. Halaçoğlu, Die Armenierfrage. Klagenfurt, 2006, S. 68.

 $^{^{523}}$ H. Özdemir, K. Çiçek, Ö. Turan, R. Çalık, Y. Halaçoğlu, Ermeniler: sürgün ve göç. İkinci Basım. Ankara, 2004, s. 64.

⁵²⁴ Ibid., s. VII.

⁵²⁶ Y. H. Bayur, Türk İnkılâbı tarihi. Cilt: III, Kısim 3. Ankara, 1983.

⁵²⁷ K. Gürün, Ermeni dosyası, İkinci Baskı. Ankara, 1983.

⁵²⁸Y. Halaçoğlu, Die Armenierfrage. Klagenfurt, 2006, S. 68.

désorienter la société mondiale et d'éviter toute responsabilité probable, a publié un livre d'information, d'abord en turc, puis en langues européennes; dans lequel, il falsifiait cyniquement la réalité et essayait de rejeter la responsabilité du génocide des Arméniens sur les Arméniens. Ici, on peut lire le texte falsifié de « la Loi sur la Déportation », composé de trois articles, l'article 4 et le dernier paragraphe sont absents. Ne sont pas marqués les noms de ceux qui ont signé la Loi⁵²⁹. Et cela a été fait lorsque toutes les informations ci-dessus ont été disponibles à partir du texte, publié dans le journal officiel gouvernemental de l'année précédente.

Notons aussi que le gouvernement ottoman a réussi à atteindre son but. La plupart des historiens contemporains et autres acceptent la version du livre d'information de « la Loi sur la Déportation » et non pas celle du journal officiel. Johannes Lepsius, témoin oculaire et chercheur sur le génocide des Arméniens, a aussi réagi de cette manière, en compilant dans son recueil des documents diplomatiques allemands, la version gouvernementale publiée en traduction française du livre d'information⁵³⁰. Haykazn Ghazaryan a édité la traduction arménienne des trois articles de la Loi en adoptant aussi la version précitée, mais à la différence près qu'il s'est servi de la traduction turque⁵³¹.

On se pose la question : pourquoi les autorités de l'Empire ottoman ont adopté cette conception de la question ?

Les documents officiels ottomans, actuellement en circulation, ne donnent pas une réponse claire. Nous pouvons seulement supposer que c'est parce que l'élite turque alors au pouvoir, à savoir Enver Pacha, s'est efforcée de se débarrasser de la responsabilité de la déportation des Arméniens, coûte que coûte.

Comme nous l'avons déjà noté, la déportation de masse des Arméniens avait commencé avant l'adoption et la publication de la Loi, qui se réalisait sous l'initiative et la direction du Ministre des Affaires Intérieures et Chef du parti

⁵²⁹ Ermeni komitelerinin âmâl-i ve harekât-i ihtilâliyesi ilân-i meşrutiyetten evvel ve sonra. İstanbul, 1332, s. 237-238.

⁵³⁰Deutschland und Armenien 1914 - 1918: Sammlung diplomatischer Aktenstücke. Herausgegeben und eingeleitet von Dr. Johannes Lepsius. Potsdam, 1919, S. 78.

⁵³¹Dans le livre de H. Ghazaryan la traduction de la loi est donnée deux fois. Voir: H. G. Ghazaryan, A Turk - auteur du génocide, Beyrout, 1968, pp. 69-70 and 180-181. Il y a des différences entre les deux textes.

des Jeunes-turcs, Talaât. Il est intéressant, que Talaât, en tâchant d'éviter la responsabilité, souligne dans ses mémoires que le Commandement de l'armée considérait que les Arméniens représentaient un danger du point de vue militaire, et exigeait de commencer leur déportation, mais il était contre cela et c'est pour cette raison que ses amis l'accusaient d'être un traître de la patrie⁵³².Comme il l'a présentée, la situation devenait de pire en pire et l'armée ne faisait rien pour retarder l'adoption de la «Loi sur la Déportation⁵³³».

Talaât insistait sur le fait que c'est l'Etat-major général de l'armée qui a préparé le texte de « la Loi sur la Déportation » et qui l'a envoyé au gouvernement⁵³⁴. Mais on ne voit pas clairement dans son exposé quelle partie de ce document a servi de base pour la Loi. Nous n'avons pas non plus de réponse à la question sur les documents officiels publiés dernièrement en

Il est remarquable que jusqu'à aujourd'hui, il n'a été publié aucun document officiel lié à la Loi. Les historiens turcs ont mis en circulation seulement une copie de la première page du « Takvim-i vakay » du 1^{er} juin 1915 du journal officiel « Takvim-i vakay », où la Loi se trouve imprimée. Il est difficile de dire si elle correspond à la version finale de la Loi acceptée par le gouvernement. En tous tout cas, Haykazn Ghazarian écrit que la Loi en réalité avait huit articles, dont cinq étaient gardés secret⁵³⁵. Cette question a besoin d'une investigation future.

La meilleure façon de mettre fin à ces inexactitudes et à ces confusions, est la présentation de la traduction du texte officielle de « la Loi sur la Déportation », que nous avons réalisée en ayant sous la main la photocopie du numéro de 1er juin 1915 du journal officiel « Takvim-i vakay ». Jusqu'à

156

 $^{^{532}[{\}rm Tal{\hat a}t}$ Paşa], Talât Paşa'nın hâtıraları: Sadırazam Talât Paşa'nın tarihin bir çok gizli taraflarını aydınlatan şimdiye kadar neşredilmemiş şahsi notları. İstanbul, 1946, s.63 - 65. Il est nécessaire de prendre en compte le fait que les mémoires de Talaat ont été publiées, modifiées et éditées et donc admises même par Yusuf Hikmet Bayur. Voir: Y. H. Bayur, Ermeni Meselesi, kaynaklar, II: hatıralar. - Cumhuriyet, Salı / Cuma Kitabı, 26 haziran 1998.

⁵³³[Talât Paşa], Talât Paşa'nın hâtıraları: Sadırazam Talât Paşa'nın tarihin bir çok gizli taraflarını aydınlatan şimdiye kadar neşredilmemiş şahsi notları. İstanbul, 1946, s. 65. ⁵³⁴Ibid., p. 63-64.

⁵³⁵H. G. Ghazaryan, Tseghaspan turqy, Beirut, 1968, p. 328:

aujourd'hui, les traductions en arménien de ce texte en circulation dans le milieu scientifique ont été basées sur des versions déformées⁵³⁶.

La version officielle du document de « la Loi sur la Déportation » avait quatre articles. Elle a été adoptée le 27 mai 1915 et promulguée le 1^{er} juin 1915. Et Enver a été personnellement responsable de sa promulgation. La loi a été signée par Mehmed Rechad V, le Grand Vizir (Le Président de Conseil des Ministres.), Mehmed Saïd Halim Pacha et le Ministre de la Guerre Enver. (Voir la Loi sur la Déportation des Arméniens du 27 mai 1915 ANNEXE document 4).

Comme nous l'avons déjà noté, la loi devait servir à dissimuler le génocide. Mais la thèse selon laquelle : « Les Commandants des armées, des troupes individuelles et des divisions, basées sur des lois spéciales militaires, en cas de soupçons d'espionnage ou de trahison, peuvent envoyer les habitants des villages ou des cantons, seuls ou massivement, dans d'autres lieux d'habitation et de les réinstaller », révèle la tendance employée par l'armée pour accomplir le génocide des Arméniens. Cet article est cohérent avec le fait de la grande implication de l'armée turque dans le génocide 537.

En rassemblant les résultats des analyses des trois documents précités, soulignons qu'au fond, ils représentent le programme de génocide des Arméniens, lequel fut admis par le gouvernement ottoman et confirmé par le Sultan en devenant une Loi.

⁵³⁷ V. N. Dadrian, The role of the Turkish military in the destruction of Ottoman Armenians: a study of historical continuities. – Journal of political and military sociology, 1992, Vol.: 20, No. 2 (Winter): p. 257 – 288.

⁵³⁶H. G. Ghazaryan, Tseghaspan turqy, Beirut, 1968, p. 69-70, 180-181. L. Vardan, Haykakan tasnhingy yev hayeru lqeal goiqery (Qnnakan aknark yst trqakan vaveragreru) [Les quinze arméniens et les états abandonnés des Arméniens (Essai-analyse selon des documents turcs)]. Beirut, 1970, p. 117.

LE PROGRAMME DES KÉMALISTES

Les Kémalistes avaient décidé de terminer la cause initiée par les Jeunesturcs en asservissant la République d'Arménie et en massacrant les Arméniens d'Arménie Orientale. Cela est attesté par le document officiel, dont nous donnons l'analyse minutieuse ;

Le document est créé en novembre 1920. Son histoire est la suivante :

Le mois de novembre 1920 fut fatal pour la République d'Arménie. Le 30 octobre l'armée turque a pris Kars, déterminant la défaite militaire de la cité arménienne dans la guerre turco-arménienne. Le combat s'est déplacé vers la sphère diplomatique.

Après un mois de pourparlers tendus, le 2 décembre à Alexandropol fut signé un traité avec la Turquie, lequel a constaté les résultats de la défaite de l'Arménie dans le domaine militaire, ainsi que dans le domaine diplomatique.

Les documents turcs concernant cette période ont une signification exceptionnelle, car ils donnent la possibilité de connaître les buts réels, les points de vue, les estimations et aussi les modes d'action et les ruses des « fondateurs » de la Turquie républicaine, fondée sur les ruines de l'Empire ottoman et leur attitude envers l'Arménie.

Comme ces documents étaient secrets, leurs auteurs n'ont pas eu la nécessité de se dissimuler derrière les expressions diplomatiques, dont tous les gouverneurs turcs étaient toujours les maîtres, et ont clairement formulé leurs idées. En particulier, les documents attestent incontestablement que le but définitif de la Turquie était la liquidation de l'Arménie pendant la dernière phase de la guerre.

Ainsi, d'après le cryptogramme envoyé le 7 novembre par Ahmet Muhtar, intérimaire du Ministre des Affaires Etrangères de la Grande Assemblée Nationale de Turquie « TBMM », gouvernement de Karabekir, «il y a une indispensabilité absolue d'éliminer l'Arménie » et de « politiquement et matériellement l'enlever de l'arène »⁵³⁸.

_

⁵³⁸Hariciye Vekili Ahmet Muhtar, Şark Cephesi Kumandanlığına, Ankara, 8/11/1336. - K. Karabekir, İstiklâl Harbimiz. İstanbul, 1959 – 1960, s. 901.

Cette expression contient une intention claire d'accomplir un génocide, en éliminant l'Arménie comme un Etat « politiquement et matériellement ».Les nationalistes Turcs se préparaient à exterminer physiquement les Arméniens restés en vie.

Malheureusement, l'élite des politiques arméniens n'a pu révéler à temps cette intention et cela a contribué à la défaite diplomatique de l'Arménie.

Dans ses mémoires, l'ex-premier ministre et le Ministre des Affaires Etrangères Alexandre Khatisyan, qui était le chef de la délégation arménienne des pourparlers de paix avec la Turquie, avoue : « Notre délégation croyait que les Turcs voulaient créer une Arménie viable, laquelle serait utile du point de vue des intérêts de l'Etat, comme déclaraient sans cesse les hommes d'Etat turcs »539. (voir le télégramme reçu par le Commandant du Front Est Kiazim Karabekir Pacha le 08 novembre 1920 ANNEXE document 5).

Ce document, et les autres que nous possédons, montrent que les idées réelles des Kémalistes de la tendance dure, les intérêts de la Turquie étaient très différentes de celles que pouvaient s'imaginer les dirigeants Arméniens. Pour prendre conscience de leurs buts réels, il faut connaître le discours secret de Mustafa Kemal fait le 18 novembre 1920 dans une séance fermée de TBMM; où en s'appuyant sur les conclusions du corps général des officiers, il note que les actions militaires contre l'Arménie avaient pour objectif d'établir un lien terrestre avec l'Azerbaïdjan⁵⁴⁰. Ainsi, est nié le commentaire officiel d'Atatürk lui-même dans le discours qu'il a fait « plus tard, en 1927 et annonçant publiquement la cause de la guerre contre l'Arménie. En automne de 1920, les sabotages faits par les Arméniens sont devenus insupportables. Nous avons décidé d'attaquer l'Arménie »⁵⁴¹.

Les auteurs Turcs compétents écrivent que l'auteur du programme au commencement des actions militaires contre l'Arménie est Mustafa Kemal lui-même. Dès 1920, il avait déduit que « le mur caucasien » devrait être

⁵³⁹Al. Khatisean, Hayastani Hanrapetutean tzagumn u zargatsumy [Al. Khatisyan, Origine et développement de la République d'Arménie]. Athens, 1930, p. 263.

⁵⁴⁰[Atatürk], Erzurum Mebusu İsmail Beyle Rüfekasının, Ermenistan Sulh Şeraiti Hakkında İstizah Takriri ve Hariciye Vekâleti Vekili Muhtar Beyin Cevabı Münasebetiyle Sözleri. -[Atatürk] Atatürk'ün T.B.M.M. açık ve gizli oturumlarındaki konuşmaları. Yayına hazırlayan: Kâzım Öztürk. Ankara, 1990, s. 322.

⁵⁴¹ Kemal Atatürk, Nutuk. Cilt: II, 1920 – 1927. İstanbul, 1961, s. 486.

détruit du côté arrière⁵⁴². Les buts panturquistes des Kémalistes se confirment aussi par le document précité.

C'est évident que les télégrammes secrets envoyés par Ankara, signés par le Ministre intérimaire des Affaires Etrangères Muhtar Bey, exprimaient les points de vue ainsi que les estimations de Mustafa Kemal lui-même.

Les documents turcs attestent qu'au commencement de la guerre, les chefs turcs avaient de « plus » modestes intentions : détruire non pas l'Arménie, mais ses forces armées. Cela s'explique par l'ordre du 20 septembre du Chef de corps général des officiers Ismet Bey concernant l'attaque de l'Arménie. En s'adressant au Commandement du front d'Orient, il écrit : « Notre vrai but est la destruction des forces armées arméniennes » ⁵⁴³. Dans l'ordre il est écrit que ce document a servi de base à la décision correspondante de TBMM, approuvée par le gouvernement.

Mais, après, en défaisant l'armée arménienne dans quelques batailles et en constatant que l'Arménie est isolée et abandonnée par ses alliés, la direction turque a commencé à changer ses programmes. Ce processus, dont on peut estimer comme l'un des événements charnières de la guerre turco-arménienne a duré quelques jours et a provoqué des discussions entre les dirigeants kémalistes. Les sources turques donnent la possibilité d'éclaircir ses quelques détails.

Dans ses mémoires, Kazim Karabekir écrit clairement, que le jour suivant de la prise de Kars, le 31 octobre, il a communiqué par un télégramme au Ministre de la Guerre Fevzi Pacha (Tchakmak) les détails de sa victoire. Il cite, particulièrement, que le butin de guerre est si grand, qu'il suffisait pour dix ans de guerre⁵⁴⁴. Il est remarquable, qu'après avoir reçu le télégramme de Karabekir, le 2 novembre, le gouvernement de TBMM, s'adresse au gouvernement de l'Arménie, proposant de commencer immédiatement les pourparlers pour rétablir la paix⁵⁴⁵. Ce document a un style assez doux, il ne

La version non éditée de cet intéressant document est publiée par Ismet dans ses mémoires.
 Voir: İ. Inönü, Hatıralar: 1. kitap. Yayına hazırlayan: Sabahattin Selek. Ankara, 1985, s. 222.
 K. Karabekir, İstiklâl Harbimiz. Istanbul, 1959-1960, s. 898.

236.

⁵⁴² T. Bıyıklıoğlu, Atatürk Anadolu'da (1919 - 1921). Ankara, 1959, s. 19.

⁵⁴⁵ Voir le texte: Al. Khatisean, Hayastani Hanrapetutean tzagumn u zargatsumy [Al. Khatisyan, L'origine et le développement de la République d'Arménie]. Athens, 1930, p. 245-

contient pas de conceptions ultimes, et au fond, c'est une condition pour commencer les pourparlers de paix.

La demande prudente des pourparlers de paix, faite par les Kémalistes à l'Arménie, prouve qu'en ce moment-là, ils avaient de sérieux soucis, que la prise de Kars pourrait aboutir sur de sérieuses complications diplomatiques. A cause de cela, ils ont essayé de réduire les attentats contre le territoire arménien. Comme en atteste dans ses mémoires Ismet, les sphères politiques d'Ankara n'avaient pas d'opinions bien précises sur l'avance rapide de l'armée de Karabekir en Arménie. Il y avait même des hommes d'Etat qui pensaient que cette invasion nuirait à la future victoire générale et définitive⁵⁴⁶. Ces mêmes jours, quelques députés de TBMM ont adressé un questionnaire au gouvernement en exigeant des explications, sur le fait de l'élargissement de la guerre contre l'Arménie, sans avoir la permission du TBMM⁵⁴⁷. Tout cela prouve que dans le milieu des dirigeants kémalistes, il y avait des désaccords sur les actions prochaines envers l'Arménie.

Mais, Karabekir détestait ces hésitations. Il était convaincu qu'il fallait continuer l'avance vers les profondeurs du territoire arménien jusqu'à Alexandropol, et après seulement commencer les pourparlers de paix. C'est à cause de cela qu'il décida d'agir indépendamment, en ignorant la position du gouvernement. Le 3 novembre, en laissant à Kars un détachement armé de milles personnes, composé de « bénévoles » venus la veille de Sassoun, qui avaient eu hâte de joindre l'armée régulière pour s'occuper de pillage. Karabekir commença l'avancée en prenant avec lui les détachements les plus aptes au combat et se dirigea vers Alexandropol pour prendre aussi cette ville importante⁵⁴⁸.

Mais, les troupes arméniennes n'avaient pas perdu leur combativité. Déjà, le jour suivant après la bataille près de Kizilchapchah, l'armée arménienne s'est offerte par une résistance farouche qui a fait subir aux Turcs des pertes

⁵⁴⁸ K. Karabekir, İstiklâl Harbimiz. İstanbul, 1959 – 1960, s. 899.

⁵⁴⁶İ. Inönü, Hatıralar: 1. Kitap. Yayına hazırlayan: Sabahattin Selek. Ankara, 1985, s. 222.

⁵⁴⁷ Siyasi kırgınlıklar: 15 gün gizli tutulan görev. – Tercüman, 4 mayıs 1993.

considérables. Seulement le soir, elle abandonna ces positions de combat, d'une manière organisée, et s'est retirée⁵⁴⁹.

L'avancée de Karabekir n'était pas concertée avec Ankara. Comme il nota dans ses mémoires sur l'invasion d'Alexandropol : « <u>J'ai fait savoir</u> (souligné par l'auteur R.S) au Commandement du Corps général des Officiers » ⁵⁵⁰. A ce moment, il n'était pas convaincu que le gouvernement l'autoriserait à continuer les attaques.

La cause de l'orientation prudente d'Ankara était le facteur extérieur. En somme, les dirigeants kémalistes tenaient compte de l'orientation politique des trois pays : La Grande-Bretagne, de la Russie Soviétique, et de la Géorgie. Les plus essentiels de ces pays étaient, sans doute, la Grande-Bretagne et la Russie Soviétique. Mais l'orientation définitive de la Géorgie n'était pas encore claire.

Dans les milieux gouvernementaux, on craignait que les Géorgiens, en profitant de la situation, puissent s'emparer de Kars, restée sans défense. Surtout, comme le note dans ses mémoires, le 3 novembre, Karabekir, il avait reçu le message ultimatum du Commandant de l'armée géorgienne à Ardahan, où il soulignait que si les Turcs sortaient de Kars et dépassaient la ligne pré-marquée par eux, alors ils les attaqueraient⁵⁵¹.

En tenant compte des circonstances précitées, le Corps Général des Officiers, ayant reçu le rapport de Karabekir Pacha sur la préparation de la prise d'Alexandropol, ordonnant : « Cette action est dangereuse. On ne peut pas exclure l'attaque des Géorgiens sur Kars. C'est à cette cause de cela qu'il faut revenir à Kars »⁵⁵².

Karabekir n'était pas d'accord avec la résolution du Corps Général des Officiers. Il n'obéit pas et continua l'avance vers Alexandropol.

L'échange des télégrammes précités entre Ankara et Karabekir a eu lieu le 5 novembre. En somme, les troupes militaires turques n'ont pas obéi à l'ordre du Corps Général des Officiers. Et le soir du même jour, elles ont occupé des

⁵⁴⁹ E. A. Zohrabyan, 1920 turq-haykakan paterazmy yev terutyunnery [La guerre turco-arménienne de 1920 et les Grands pouvoirs]. Yerevan, 1997, p. 273-274.

⁵⁵⁰ K. Karabekir, İstiklâl Harbimiz. İstanbul, 1959 – 1960, s. 899.

⁵⁵¹ Ibid. ⁵⁵² Ibid.

¹⁶²

positions sur les hauteurs qui se trouvaient à l'Ouest d'Alexandropol, en créant ainsi un danger immédiat pour la ville. Le lendemain matin, Karabekir reçu la proposition d'armistice du gouvernement arménien, laquelle était envoyée le 3 novembre. Karabekir l'a remise à sa hiérarchie et sans attendre des instructions, a présenté aux Arméniens un ultimatum. Le lendemain, le 7 novembre, les Arméniens ont accepté les conditions de l'ultimatum et ont rendu Alexandropol aux Turcs. Ainsi, les actions non autorisées de Karabekir ont eu un succès inouï. En fait, la guerre était finie.

Le succès de Karabekir a activé le processus de la restructuration des buts définitifs du gouvernement et du Corps Général des Officiers Turcs, dans la guerre avec l'Arménie. Il fut exprimé d'une manière compacte dans les deux textes d'ultimatums concernant l'armistice, envoyés aux Arméniens⁵⁵³. Le premier est daté du 6 novembre et contient des exigences plus délicates que le deuxième, lequel était présenté deux jours après le 8 novembre. Le premier des deux est le résultat de « l'initiative de base de la note concernant les exigences plus délicates précitées », envoyé par le gouvernement d'Ankara le 2 novembre. Et le second est écrit par les chefs du mouvement kémaliste, après la révision de la situation. La base de ce dernier est le télégramme top secret du Ministre intérimaire des Affaires Etrangères de TBMM écrit le 8 novembre, dont nous avons déjà parlé.

Il est instructif de comparer ce document télégraphié avec le document officiel signé le même jour, par le même homme d'Etat. Il est question de la lettre envoyée au Ministère des Affaires Etrangères de l'Arménie. Elle contient les conditions générales de paix, proposées par la Turquie, c'est-à-dire un document diplomatique qui était prévu pour « un usage extérieur »⁵⁵⁴. Ainsi, par exemple, si le premier notait que l'Arménie devait être anéantie comme un facteur indépendant, le deuxième disait que la Turquie ferait tout pour aider l'Arménie en l'alimentant et contribuerait au développement de son économie. Dans la lettre adressée au gouvernement d'Arménie, était notée que « la résolution du problème de la définition des frontières turco-

⁵⁵³ Voir le texte des ultimatums: S. Vratsyan, Hayastani hanrapetutyun [The Republic of Armenia]. Yerevan, 1993, p. 511-513.

⁵⁵⁴ Voir le texte: Sulh Şartlarımız, Ankara, 8/11/1920. – K. Karabekir, İstiklâl Harbimiz. İstanbul, 1959 – 1960, s. 900.

arméniennes doit être une question de statistique et de référendum ». Mais le télégramme expliquait au Pacha, qui était loin des ruses diplomatiques, que le but de cette proposition était « d'empêcher la définition des frontières ».

En s'appuyant sur les instructions reçues d'Ankara, Karabekir présenta le deuxième ultimatum proposant des conditions plus drastiques.

En caractérisant l'activité de Karabekir, pendant la guerre arméno-turque, il faut tenir compte qu'en fait, il jouait un double jeu : d'un côté, il montrait sa « fidélité à Mustafa Kemal » ; de l'autre, il ne rompait pas ses liens avec Enver Pacha⁵⁵⁵, l'un des chefs des Jeunes-turcs qui menaient une activité considérable à l'époque et souvent agissait par les instructions de ce dernier⁵⁵⁶. Enver, à son tour, aidait Karabekir par tous les moyens. Particulièrement, à Bakou, le fondateur du Parti communiste turc Fuad Sabit⁵⁵⁷ (Aghacik), membre des Jeunes-turcs agissait comme « fonctionnaire de transmission » de Karabekir et lui transmettait des rapports⁵⁵⁸.

La plupart des documents utilisés sont issus des livres écrits par Kiazim Karabekir Pacha, le Commandant du front de l'Est, créé pendant la guerre menée contre l'Arménie.

L'armée qu'il dirigeait, et dans laquelle il avait plusieurs bandes armées, a fait irruption en Arménie, en répandant partout la mort et les ruines. Pour cet acte « héroïque », Karabekir a reçu le grade de *Ferik* (Lieutenant Général)⁵⁵⁹. Et après la fin de la guerre, il fut décoré par « la médaille de l'indépendance avec des Rubans Verts et Rouges »⁵⁶⁰ et entra dans les annales historiques officielles de la République turque comme « le conquérant de l'Est »⁵⁶¹.

⁵⁵⁵ Les lettres numérotées de Karabekir et Enver échangées durant cette période sont placés dans un des livres de Karabekir; K. Karabekir, İstiklâl Harbimizde Enver Paşa ve İttihat Terakki erkânı, İstanbul, 1967.

⁵⁵⁶ M. Çulcu, Spekülatif marjinal tarih tezleri. 6. Baskı. İstanbul, 2000, s. 281-282.

⁵⁵⁷ D. Avcıoğlu, Millî kurtuluş tarihi 1836'den 1995'e. İstanbul, 1976, s. 487.

Doktor Fuad Sabit, Kâzım Karabekir Paşa Hazretlerine, Bakû, 25 Teşrinisani 1920. – K.
 Karabekir, İstiklâl Harbimizde Enver Paşa ve İttihat Terakki erkânı. İstanbul, 1967, s. 78-80.

M. Erat, Kâzım Karabekir Paşa'nın Ermeniler üzerine harekâtı (1920). – Kafkas Araştırmaları, II, 1996, s. 102.

⁵⁶⁰ M. Erat, H. Yılmaz, Kâzım Karabekir'in hayatı ve Çanakkale savaşlarındaki rolü. - T.C Çanakkale Onsekiz Mart Üniversitesi Eğitim Fakültesi Tarih Öğretmenliği, 4: Çanakkale Savaşı Semineri, 2003, s. 17.

⁵⁶¹ Ş. Turan, Türk Devrim tarihi II: ulusal direnişten Türkiye Cumhuriyeti'ne. İstanbul, 1992, s. 202.

L'historien turc Djemal Kutay, par son regard indépendant, à l'époque, a plus réellement apprécié les actions de Karabekir, en le caractérisant comme « le destructeur de l'Arménie » ⁵⁶².

Mais, ce Pacha turc vaniteux ne s'est pas contenté des décorations qui lui ont été offertes par son gouvernement. Il a décidé d'étudier l'histoire du peuple massacré par lui-même et expliquer « d'où il était venu et où il allait » ⁵⁶³, en déclarant présomptueusement qu'il connaissait presque toute la littérature existante sur les Arméniens ⁵⁶⁴. Karabekir a présenté « une conclusion », qui se diffère par son cynisme exceptionnel, même parmi les points de vue extrêmes pendant des décennies par les différents représentants de l'élite turque. Le Pacha turc qui avait « pénétré » dans les profondeurs de l'histoire, a trouvé qu'il « existait des faits qui prouvaient que les Arméniens provenaient des Turcs » ⁵⁶⁵. Alors, il exigea que « les Arméniens devraient présenter de l'affection envers les Turcs dans la presse» ⁵⁶⁶.

Les dirigeants kémalistes avaient laissé peser sur les épaules de cet homme, qui haïssait les Arméniens, les problèmes de destruction de l'Arménie et de continuation du génocide des Arméniens. Mais cette fois-ci, les programmes des Turcs sont restés inachevés. C'est uniquement l'Arménie qui a subi une écrasante défaite. Mais elle « n'a pas été éliminée » ; elle est entrée dans l'Empire soviétique et grâce à cela une partie du peuple a été sauvée de l'extermination physique.

⁵⁶² C. Kutay, Karabekir Ermenistan'ı nasıl yok etti? İstanbul, 1956.

⁵⁶³En 1946, quand la question arménienne devint un problème de ce temps, Karabekir finit la version écrite à la main de son livre au sujet des Arméniens, intitulé "Armenians: where did they come from and where they go". Celui-ci et d'autres livres, dont il est l'auteur, sont sortis des décennies après l'en-tête "Armenian dossier". Voir: K. Karabekir, Ermeni dosyası. Yayına hazırlayan Prof. Faruk Özerengin. İstanbul, 1994.

⁵⁶⁴K. Karabekir, Ermeni dosyası. Yayına hazırlayan Prof. Faruk Özerengin. İstanbul, 1994, s. 29.

⁵⁶⁵Ibid., p. 40.

⁵⁶⁶Ibid., p. 42.

EN GUISE D'ÉPILOGUE

ANALYSE COMPARATIVE DES PROGRAMMES ET CONCLUSIONS

Dans les études contemporaines concernant la question du génocide, l'étude comparative des différents génocides est largement développée. On a fait très attention à l'aspect méthodologique des études comparatives. Particulièrement, il a été proposé « une matrice d'étude et de comparaison des différents cas de génocide » 567.

Mais les études comparatives des documents concernant les programmes de génocide (ou des documents similaires), préparés par les corps suprêmes des Etats sont absents. Cela signifie qu'il n'existe pas de méthodologie correspondante. C'est à cause de cela que nous proposons une méthode qu'on peut nommer de comparative-structurelle. Elle embrasse des éléments comparatifs, des études de textes concrets et donne la possibilité de bien examiner les trois questions d'analyse d'un génocide, proposées par le sociologue Américain Steven Katz⁵⁶⁸; c'est-à-dire une définition, un matériel factuel, une interprétation.

Sous cet aspect, en comparant le programme de 1915 avec le document de 1876, on peut conclure que l'élite turque, pendant les quatre décennies passées, avait acquis la pratique de la préparation du génocide et de la création de programme des opérations correspondantes. Particulièrement dans les documents de 1915, la destruction d'une nation entière est programmée par la réalisation des différentes opérations, coordonnées par les corps d'Etat et dirigées par une structure centralisée. Parmi elles, par exemple, la déportation forcée devait être employée comme procédé de dissimulation de l'extermination physique du peuple, de la destruction

p. 2880-2892. 568 S. T. Katz, Quantity and Interpretation: Issues in the Comparative Historical Analysis of the Holocaust. - Remembering for the Future: Working Papers and Addenda. Volume III: The Impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians. Oxford, 1989, p. 2510.

⁵⁶⁷W. K. Ezell, Investigating genocide: a catalog of known and suspected cases, and some categories for comparing them. - Remembering for the future: working papers and agenda. Volume III: the impact of the holocaust and genocide on Jews and Christians. Oxford, 1989, p. 2880 – 2892.

massive des groupes choisis de la population arménienne et de l'islamisation forcée, etc. Les structures de l'Etat, qui devaient réaliser l'anéantissement de certains groupes de la population, étaient particulièrement spécifiées. On a tenu compte du facteur temps précisant la simultanéité de l'accomplissement des actions. Ils ont fait particulièrement attention aux moyens de la dissimilation des actions et à l'indispensabilité de les tenir « top-secrètes ». C'est important que la réalisation des actions de génocide soit prévue non seulement dans l'Arménie Occidentale, mais sur tout le territoire de l'Empire.

Le programme de 1876 est dépourvu de toutes ces composantes. Il contient un ensemble d'actes de génocide, dans ce que l'on comprend aujourd'hui, qui seront exécutés sur le territoire de la Bulgarie. Les moyens de mise en œuvre et la nécessité de coordination ne sont pas précisés. Et le facteur temps n'est pas pris en compte. A la différence du programme de 1915, les aspects de secret et de la dissimulation du but véritable des actes de génocide sont que diplomatiques négligés. D'autant plus les sources communiquaient que l'auteur principal du programme Midhat Pacha, ne cachait pas le fait de l'existence d'un tel programme et « en parlait ouvertement »⁵⁶⁹.

La différence importante entre ces deux programmes est que celui de 1876 fut accepté durant une séance du gouvernement, après de longs débats et des polémiques. Il eut son opposant, le Ministre des Affaires Etrangères de l'Empire. Le premier des trois documents constitutifs du génocide de 1915 est le fruit d'une réunion secrète, dont aucun détail n'est connu.

Ce document, qui est gardé secrètement du public et qui concerne quelques membres du gouvernement, a été effectué tout aussi secrètement, comme l'exigeait son dernier paragraphe.

Mais, le massacre massif et cruel de la population civile arménienne sur tout le territoire de l'Empire ne pouvait plus être gardé « secret ». Les gouvernements de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la France ont adressé une déclaration au gouvernement ottoman, en disant que ses

: 60

⁵⁶⁹Vitse-konsul v Filippole – Poslu v Konstantinopole [Vice-Consule en Philippole à l'Ambassadeur de Constantinople]. – AVPRI, Fonds Kantselaria MID, 1876, fichier 25, feuille 160 rev.

membres étaient personnellement responsables pour les nouveaux crimes contre « l'Humanité et la Civilisation » accomplis par la Turquie en Arménie. Les chefs de la Turquie et en même temps, les actuels auteurs du programme de génocide, tâchaient de présenter le massacre des Arméniens comme un éloignement de la population des zones de guerre, pour dissimuler les crimes et pour éviter toute responsabilité.

Les autorités turques, par l'initiative de Talaât, dès le jour suivant la publication de la déclaration, commencèrent à entreprendre des mesures, dont le but était de donner post factum un air « loyal » à la déportation forcée.

Ainsi, les organisateurs principaux du génocide des Arméniens, ayant bien conscience de leur pécher, dès la première phase des massacres, essayaient d'éviter toute responsabilité. Le résultat des analyses génétiques contextuelles des documents actuellement connus, reflète la dernière phase décisionnelle de l'application du génocide des Arméniens. Il montre, qu'à la différence de 1876, dès le début de leurs actions, les criminels Jeunes-turcs donnaient une grande importance à la falsification et à la dissimulation de la réalité.

Les programmes contiennent des dispositions apparemment identiques. Par exemple, dans la première partie du programme de 1915 et aussi de celui de 1876, il est spécialement souligné l'indispensabilité de la destruction définitive d'un groupe socioprofessionnel déterminé, c'est-à-dire des instituteurs Bulgares et Arméniens. Dans les deux documents, l'islamisation forcée est considérée comme un procédé complémentaire de l'extermination de la nation.

En règle générale, le programme 1876 est une phase intermédiaire entre la politique des massacres, largement appliquée dans l'Empire ottoman contre les Chrétiens comme un moyen de sanction, et la politique de génocide à grande échelle. C'est pourquoi le document, qui détermine les actions concrètes de génocide, est « incomplet ». A la différence de celui-ci, les paragraphes du programme du programme de 1915 représentent un système bien prédéterminé des buts et des moyens de leur accomplissement dans des conditions secrètes en vue de sa réalisation.

Au fond, le programme d'Etat du génocide de 1915 exprime le fait que l'élite turque, pendant des décennies, a « acquis la pratique » de l'organisation des massacres massifs d'autres ethnies et confessions. A ce titre, il peut être uniquement comparé avec le document de la programmation du génocide des Juifs par l'Allemagne nazie. De toutes les façons, il est le plus épouvantable acte du siècle dernier, qui contient l'expression d'un mal absolu.

Dans les documents de génocide que nous avons examinés, il existe encore une différence de principe.

Le programme de 1876 avait pour but de s'opposer à l'insurrection des Bulgares, déjà en cours par des moyens radicaux. Le deuxième programme, celui de 1915 était le résultat d'un travail préliminaire de plusieurs années, qui avait commencé, en fait en 1910⁵⁷⁰. Et, au moment de sa création, l'insurrection armée des Arméniens, n'existait pas. Il est à noter qu'à partir des années 1890, les autorités turques avaient déjà acquis « l'expérience » de la réalisation des massacres massifs des Arméniens, par les moyens les plus brutaux. Et, sans doute en 1915, elles ont tenu compte de cela. Dans le cas des Bulgares, l'expérience était limitée.

Dans l'essentiel, le programme de 1876 n'a pas été réalisé. Les Bulgares, malgré l'insurrection d'avril qui a été férocement réprimée, ont non seulement continué de vivre dans leur patrie. Ensuite, ils ont eu la possibilité de créer des conditions pour avoir un Etat indépendant. Le programme de 1915 a été réalisé, avec « un grand succès », car finalement le peuple arménien a été en grande partie exterminé et déraciné de sa patrie historique. Le programme de 1920 occupe une place particulière parce qu'il n'était pas orienté vers le peuple mais contre l'Etat indépendant. Pratiquement, la destruction de cet Etat devait rendre possible l'extermination physique des survivants du peuple arménien, « en détruisant le mur » établissant un lien direct avec l'Azerbaïdjan, l'une des parties « du monde musulman ». Ainsi, la politique du génocide des Arméniens allait continuer et arriver à sa fin.

Dans le document précité « la suppression de l'arène » pour l'Arménie est argumentée ainsi : « il est impossible, que l'Arménie, étant située au centre

 $^{^{570}}$ R. Safrastyan, Inchpes er nakhapatrastvum tseghaspanutyuny: yeritturqery 1910 t. [Comment le génocide fut préparé: Les Jeunes-Turcs en 1910]. – Iran-Name, Arevelagitakan handes, 1997, 4-5-7, p. 7.

d'un grand cercle islamique, renonce de bon cœur à ses obligations de gendarme sévère et décide du sort des relations entre la Turquie et l'Islamisme⁵⁷¹.

Dans une autre partie du même document, il est écrit : « d'avoir le contrôle de toutes les routes liantes la Turquie à l'Azerbaïdjan, est essentiel »⁵⁷². Ces expressions révèlent le motif de programme de génocide crée par les Kémalistes.

Sont notés aussi les moyens pour arriver à ce but, qui incluent des actions de force et diplomatiques. Par exemple, le télégramme souligne que « à présent, il est absolument indispensable de démobiliser l'armée arménienne, de confisquer ses armes, en ne donnant pas la possibilité de rétablir une structure militaire, sous prétexte de garder sous contrôle les chemins de fer, et de défendre les droits de la population musulmane. Il est nécessaire d'établir un contrôle militaire sur tout le territoire de l'Arménie »⁵⁷³. Dans une autre partie, il est noté : « Nous pouvons temporairement accepter la ligne de la frontière de Brest-Litovsk, car nous sommes sur le point de recevoir une proposition écrite des Arméniens, concernant la frontière et ainsi empêcher l'entrée dans l'impasse des pourparlers.

Mais, il est nécessaire de préparer le terrain pour une intervention permanente, sous prétexte de la protection des droits de la minorité musulmane restée de l'autre côté de la frontière »⁵⁷⁴.

Le document télégraphique révèle également le fond idéologique de la politique des Kémalistes. Il devient évident, que les Kémalistes, en poursuivant le programme des Jeunes-turcs, se fiaient à la doctrine politique et idéologique panturquiste : « Il est indispensable de faire des efforts pour armer petit à petit les Turcs de la région et créer des forces armées nationales, lesquelles doivent lier l'Orient et l'Occident et faire de l'Azerbaïdjan un Etat indépendant turc » ⁵⁷⁵.

⁵⁷³Ibid.

⁵⁷¹ K. Karabekir, İstiklâl Harbimiz. İstanbul, 1959 – 1960, s. 901.

⁵⁷²Ibid.

⁵⁷⁴Ibid.

⁵⁷⁵Ibid.

Le document contient des formulations prouvant que ses auteurs donnaient une attention spéciale pour dissimuler leurs actions criminelles. Dans le télégramme, nous lisons: « Il faut réaliser le but précité d'une manière souple et dissimulée, pour paraître aux Arméniens toujours, comme pacifiques par le texte du traité de paix et pour les actions qui s'en suivent »⁵⁷⁶. Dans une autre partie du document, la tendance de dissimuler la vérité se manifeste plus clairement: « Les thèses de l'armistice transmises aux Arméniens ne doivent pas conduire à quitter l'Arménie, mais elles doivent les tromper et avoir l'air pacifique envers l'Europe. Mais, en réalité, la démarche doit être la préparation et la maturation graduelle pour atteindre les conditions et le but »⁵⁷⁷.

Le programme créé par les Kémalistes montre qu'ils avaient non seulement appris par cœur les leçons du « génocide » des Jeunes-turcs, mais ils ont montré plus « d'habileté » en faisant sortir la politique de génocide hors des frontières du pays et en préparant sa réalisation contre un pays indépendant. Cette dernière circonstance les oblige à faire plus attention aux ruses de la dissimulation du crime.

En rassemblant les résultats de l'analyse faite, nous notons que l'existence des programmes de génocide, qui sont dirigés contre deux peuples différents et sont réalisés entre plus de quarante ans, atteste que les dirigeants de l'Empire ottoman considéraient la politique de génocide, avec sa version de « l'autochtogénocide », comme un procédé radical de maintien de l'intégralité territorial d'un Empire multi-nation et multi-religieux et de sa transformation en un Etat homogène. Ainsi les nationalistes impériaux du Sultan, sous l'égide de Kemal, étaient prêts à appliquer une politique de génocide contre un pays indépendant. Au fond, la préparation et la réalisation du crime de génocide étaient devenues l'une des parties de la fonction de l'Etat. C'est pourquoi, d'après certains chercheurs, on peut parler même d'une certaine ténacité exercée par l'élite du gouvernement de l'Etat en

⁵⁷⁷Ibid.

⁵⁷⁶Ibid.

cause, en poursuivant les buts de génocide, même, si la plupart du temps, ils n'ont pas la formulation correspondante⁵⁷⁸.

Cette conclusion renforce les positions des chercheurs, qui proposent de caractériser l'Empire ottoman, pendant le dernier demi-siècle de son existence, comme un Etat « génocidaire » ou « criminel ». Ce point de vue est admis par des historiens reconnus tels que Léo Kuper⁵⁷⁹, Irving Louis Horowits⁵⁸⁰, Yves Ternon⁵⁸¹ et d'autres qui ont bien étudié le génocide⁵⁸².

Dans un même temps, l'analyse comparative, structurelle et l'identification des régularités de transformation de leurs concepts au fil du temps, illustrés par des programmes de génocides établis au niveau de l'Etat, dans l'Empire ottoman, nous permet de jeter les bases d'une enquête scientifique sérieuse, concernant un certain nombre d'importantes de questions conceptuelles de la genèse du génocide d'Etat, précisant le rôle spécifique d'un parti au pouvoir. Si un parti totalitaire et autoritaire en usurpant le pouvoir s'identifie à l'Etat, ignorant les principes de la démocratie et en créant un système de gouvernement despotique, comme a agi le comité « Union et Progrès » 583. Alors, même dans des conditions de présence de partis d'opposition, les chances de développer une tendance politique autre que génocidaire sont insignifiantes 584.

⁵⁷⁸F. Chalk, Definitions of genocide and their implications for prediction and prevention. - Remembering for the future: working papers and agenda. Volume III: The impact of the holocaust and genocide on Jews and Christians. Oxford, 1989, p. 2382.

⁵⁷⁹L. Kuper, Genocide: its political use in the twentieth century. New Haven and London, 1981.

⁵⁸⁰I. L. Horowitz, Taking lives: genocide and state power. New Brunswick-London, 1997.

⁵⁸¹Y. Ternon, L'Etat criminel: les génocides du XX^{ème} siècle, Paris, 1995.

⁵⁸² R. Safrastyan, Tseghaspanutyan akunqnery mijnadaryan Osmanyan kaysrutyunum. [Sources du génocide dans l'Empire ottoman médiévale] – Patma-banasirakan handes, 1998, No. 1-2 (147-148), p. 105-112.

⁵⁸³R. Safrastian, The political party and genocide: the Committee of Union and Progress at the threshold of the "Final Solution". - Problems of genocide: proceedings of the international conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto, 1997, p. 191 - 200. R. Safrastyan, Inchpes er nakhapatrastvum tseghaspanutyuny: yeritturqery 1910 t. – Iran-Name, Arevelagitakan handes, 1997, No. 4-5-7, p. 7.

⁵⁸⁴R. Safrastyan, Natsional'nyi vopros v programmnykh dokumentakh partiy "osmanskikh demokratov" (1909-1911) [La question nationale dans le programme des documents des partis "démocrates ottomans" (1909-1911). – Patma-banasirakan handes, 1996, No. 1-2 (143-144), p. 65-72; R. Safrastyan, Turetskie oppozitsionnye partii i natsional'nyi vopros v Osmanskoy imperii v 1908-1909 godakh (analiz partiynykh dokumentov) [Les partis d'opposition turcs et

Comme nous avons pu le montrer dans les chapitres précédents, les opposants turcs de l'Empire ottoman« les Nouveaux Ottomans, les Jeunesturcs, les Kémalistes, en s'emparant du pouvoir, ont entrepris l'élaboration de programmes de nature génocidaire ».

La conclusion la plus essentielle de cette monographie est que, dans l'Empire ottoman, la préparation et la mise en œuvre du crime de génocide constituaient la sphère essentielle des fonctions du pouvoir d'Etat. Certains éléments du *modus operandi* ont été transmis par les Kémalistes à la République de Turquie.

la question nationale dans l'Empire ottoman en 1908-1909 (analyse des documents du parti)]. – Lraber hasarakakan gitutyunneri: NAS RA, 1998, No. 2, p. 80-90.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PREMIERES

Archives Nationales Arméniennes

- 1. Fonds 411, H. F. B. Lynch, liste 1:
- D. 230: How It Was Planned and Carried Out. By Mrs.Rendel Harris.du "Daily News", le 11 Décembre 1896:
- D. 231, the Sultan and the Armenians: an Official Document.Reporté du "Manchester Guardian", le 13 décembre, 1897.
 - Fonds 450, La question arménienne, liste 2, Public Record Office (FO 195/812, x/p 9440):
- D. 173, Palgrave to Ambassador, Trabezond, March 28th, 1867, copy;
- D. 196, Brunt to Viscount Palmerston, Erzeroom, July 22nd, 1841, copy.
- 3. Fonds Qaghvatzqner [Passages]:
- D. 35: Sur la question des Arméniens d'Arménie occidentale, 1895-1908, [Smirnov, sekretar' posol'stva], Zapiska ob armianskom voprose, Depesha Nelidova Shishkinu, 23 fevralia/7 marta, 1895, Pera [Smirnov, secrétaire de l'ambassade], Une note sur la question arménienne, Envoyée de Nelidov à Shishkin, le 23 février/le 7 mars, 1895, Pera;
- D. 339, A. I. Gippius, Revolyutsionnaya agitatsia sredi turetskikh armian i byvshie v Aziatskoy Turtsii v 1895-1896gg. besporiadki, zapiska [L'agitation révolutionnaire parmi les Turcs et les Arméniens et les émeutes de1895-1896 dans l'Asie turque, notes], St. Pétersbourg, Le 16 juillet 1897.

Yeghiché Charents, Musée d'Etat de la Littérature et de l'Art

- 4. Fonds T. Azatyan, b. I, 17, H. Asatur, Ashkharhabar matenagitutean patmutiun [Histoire de la bibliographie en arménien] (manuscrit).
- 5. Fonds T. Azatyan, b. XII, 11335-52, Otyan G. S., 23 lettres.
- 6. Fonds T. Azatyan, 45, Taredardzner [Anniversaires].
- Fonds T. Azatyan, 6516, Yntanyats barekam my. Griqor Aghaton [Griqor Aghaton, La famille].
- 8. Fonds T. Azatyan, 6599, H. S. Yeremyan, Azgayin demqer. Graget hayer [Personnalités de la nation: les Arméniens cultivés].
- 9. Fonds T. Azatyan, 6841, Y. G. M., Hin orer yev ayd orerun hay metzatunnery [les vieux jours et les arméniens aisés de ces jours ci] 1550-1870.
- Fonds T. Azatyan, 6857, Hishatak Mikael Portakal pashayi, kayserakan gandzapeti [Souvenirs de Mikayel Portakal Paşa, le trésorier de l'Empire].

Archives des différentes politiques de l'Empire russe

11. Fonds Glavnyi arkhiv, II-18, 1855-1867, d. 1, (O turetskikh Khatt-i Khumayunakh [Du turc Hatt-1 Hümayuns], 1855-1857, 1866-1867).

- 12. Fonds Posol'stvo v Konstantinopole 1861, d. 1415, (Konsul'stvo v Monastyre-Bitole [Consulat de Monastyr-Bitolya]).
- 13. Fonds Posol'stvo v Konstantinopole 1866, d. 2182b, (Konsul'stvo v Ruschuke [Consulat de Rusçuk]).
- 14. Fonds Turetskiy stol (staryi) [Bureau turc (ancien)], 1867, d. 2661.
- 15. Fonds Kantselaria, 1867, d. 30.
- 16. Fonds Kantselaria, 1867, d. 31.
- 17. Fonds Kantselaria, 1876, d. 32.
- 18. Fonds Kantselaria MID, 1876, d. 25.

Etat des archives de la Fédération russe

- 19. Fonds 730 (Fonds personnels de N. P. Ignat'ev, 1623-1918, III: Dokumental'nye materialy, otlozhivshiesia v rezul'tate sluzhebnoy deyatelnosti N. P. Ignat'eva po dolzhnosti poslannika v Turtsii: Sobranie "O politike Rossii v Turtsii i deyatel'nosti russkogo posol'stva v Konstantinopole") [Preuves matérielles cumulées comme résultat de N. P. le service d' Ignat'ev en tant qu'émissaire en Turquie: Collection "Sur la politique de la Russie en Turquie et l'activité de l'Ambassade russe à Constantinople"], Inventaire 1: Comme un émissaire en Turquie:
- A) O politike Rossii v Turtsii i deyatel'nosti russkogo posol'stva v Konstantinopole:
- s. u. 537: Donesenie N. P. Ignat'eva A. M. Gorchakovu o yego besede s Ali-pashoy po voprosu o polozhenii khristian v Turtsii [Rapport de N. P. Ignat'ev à A. M. Gorchakov sur sa discussion avec Ali Paşa à propos de l'état des chrétiens en Turquie] (Le 2 septembre 1870, Fr., copie);
- s. u. 677: Zamechania N. P. Ignat'eva na turetskuyu konstitutsiyu Midkhata [Les remarques de N. P. Ignat'ev concernant la Constitution turque de Midhat] (1876, Fr.);
- s. u. 706: Zapiska (bez podpisi) "O smysle krizisa, proiskhodyaschego v nastoyaschee vremia v Turetskoy imperii i o vliyanii proiskhodyaschikh v ney reform na ee gosudarstvennyi stroy [Sur la signification de la Crise prenant place dans l'Empire turc à ce moment et comment les réformes continues influencent l'ordre]" (Fr.);
- s. u. 807: Obraschenie patriotov-musul'man k lordu Derby [Pétition des patriotes musulmans à Lord Derby] (Le 2 juin 1876);
- B) Donesenia i zapiski russkogo agenta v Turtsii Polya Anino Itnat'evu [Rapports et notes d' Ignat'ev sur l'agent russe en Turquie Paul Anino]:
- s. u. 917: O zverstvakh turetskikh regulyarnykh voysk v armyanskikh derevnyakh v rayone Yuzgata [A propos des atrocités faites par les troupes turques sur les villages arméniens des provinces de Yozgat] (1876, Fr.);
- s. u. 925: O terpimosti anglichan k zverstvam turok v otnoshenii khristianskogo naselenia Osmanskoy imperii [A propos de la tolérance des Anglais sur les atrocités turques envers la population chrétienne de l'Empire] (Le 10 août– le 4 octobre, 1876, Fr.);
- C) O sobytiyakh na Balkanakh i o polozhenii khristianskikh narodov v Turtsii v 60-70-kh godakh XIX v. [Sur les évènements dans les Balkans et la condition des peuples chrétiens en Turquie dans les années 60 et 70 du 19ème]:
- s. u. 1139: Zapiska (bez podpisi): O polozhenii khristian v Turtsii [Sur la condition des Chrétiens en Turquie] (1867, Fr.);
- s. u. 1186: Zapiska (bez podpisi): O grabezhakh i zverstvakh turok v Armenii [Note (non

signée): A propos des pillages et des atrocités des turcs en Arménie] (Fr.);

s. u. 1204: Stat'ya iz turetskoy gazety o pobede Turtsii na Konstantinopol'skoy konferentsii 6 derzhav v dekabre 1876 g. [Un article du journal turc sur le triomphe de la Turquie à la conférence des pouvoirs à Constantinople] (1876, Fr., copy).

Etat militaire russe - Archives historiques

- 20.3.1. Kollektsia Voenno-uchenogo arkhiva [Collection des archives militaires et scientifiques], 71 Turkey, Fonds 450, 1658-1917:
- s. u. 66: Donesenie russkogo voennogo agenta v Konstantinopole o predpolagaemom formirovanii voennykh chastey iz khristian [Rapport de l'agent militaire russe à Constantinople sur la formation présumée des détachements militaires des Chrétiens], Le 10 avril 1861

Publications des archives

Documents turcs

- 21.Arşiv belgelerine göre Kafkaslarda ve Anadoluda Ermeni mezâlimi. T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü: Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı: Yayın Nu: 23. I: 1906-1918. Ankara: Başbakanlık Basımevi, 1995.
- 22.Belgelerle Tanzimat: Osmanlı sadrıazamlarından Âli ve Fuad Paşaların siyasî vasiyyetnâmeleri. Hazır.: E. D. Akarlı, İstanbul: Boğaziçi Üniversitesi, 1973.
- 23. İğdemir U., Kuleli Vak'ası hakkında bir araştıma. Ankara: TTK, 1937.
- 24. Kaynar, R., Mustafa Reşit Paşa ve Tanzimat. Ankara: TTK, 1954.
- 25.Kocahanoğlu O. S., İttihat-Terraki'nin sorgulanması ve yargılanması: Meclis-i Mebusan tahkikatı, Teşkilat-ı Mahsusa, Ermeni Tehcirinin içyüzü, Divan-ı Harb-i Örfi muhakemesi. İstanbul: Temel, 1998.
- 26.Dokumenti za bylgarskata istoria [Documents sur l'Histoire de la Bulgarie]. Vol. III: Documents des archives de l'Etat turc Part I: 1564-1872. Comp. and transl. by P. Dorev. Sofia, 1940.
- 27.Dokumenti za bylgarskata istoria. Vol. IV: Documents des archives de l'Etat turc. Part II: 1863-1909. Comp. by P. Dorev. Sofia, 1942.
- İnal H., Bosna'da Tanzimatın tatbikına ait vesikalar. Tarih Vesikaları, 1941-1942, 1. Cilt, III, s. 374-396.
- 29.Osmanlı Arşivi: Yıldız tasnifi: Ermeni Meselesi: Ermeni olayları üzerine resmi görüşler: Belgeler, 3. Cilt. İstanbul: Başbakanlık Osmanlı Arşivi, 1989.
- 30.Osmanlı belgelerinde Ermeniler (1915 1920). Ankara: T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü, Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, 1994.
- 31.Osmanski izvori za islamizatsionnite protsesi na Balkanite [Les sources ottomanes sur le processus d'islamisation dans les Balkans] (XVI-XIX siècles). Series izvori 2. Edité par: M. Kalitsin, A. Velkov, Yevg. Radushev. Sofia, 1990.
- 32.Sungu İ., Mahnud II.nin İzzet Molla ve Asakir-i Mansure hakkında bir Hattı. Tarih Vesikaları, 1941-1942, 1. Cilt, III, s. 162-183.

- 33.Tunaya T. Z., Türkiye'de siyasal partiler. Cilt I: ikinci meşrutiyet dönemi, 1908-1918. Genişletilmiş ikinci baskı. İstanbul: Hürriyet Vakfı, 1988.
- 34. Tunaya T. Z., Türkiyede siyasi partiler. İstanbul: Doğan Kardeş, 1952, 799 s.
- 35. Turski izvori za bylgarskata istoria [Sources turques sur l'Histoire de la Bulgarie]. Vol IV: documents turcs sur la guerre russo-turque de 1977-1978. Resp. editor Khristo Khristov. Sofia, 1973.
- 36. Vesikalar. Halil Inalcık, Tanzimat ve Bulgar Meselesi (Doktora Tezi'nin 50. yılı, 1942-1992). İstanbul: EREN, 1992, s. 115 134.
- 37.http://www.devletarsivleri.gov.tr
- 38.http://www.devletarsivleri.gov.tr/yayin/osmanli/belgelerleataturk/065.htm

Documents bulgares

39.Dokumenti za bylgarskata istoria [Documents sur l'Histoire de la Bulgarie]. Vol. 1: Archive de Nayden Gerov. Part 1-2. Rédigé par G. Panchev, ed. par M. Popruzhenko. Sofia, 1931-1932.

Documents anglais

- 40.British Documents on Foreign Affairs: Reports and Papers from the Foreign Office Confidential Print. Editeurs généraux: Kenneth Bourne and D. Cameron Watt. Part I: From the Mid-nineteenth Century to the First World War. Series B: the Near and Middle East, 1856-1914. Editeur: David Gillard. Volume 2: the Ottoman Empire: Revolt in the Balkans, 1875-1876. Bethesda: Université d'Amérique, 1984.
- 41.British Foreign Office Dossiers on Turkish War Criminals. par Vartkes Yeghiayan. La Verne: AAIC, 1991.
- 42.EasternPapers: Correspondence Respecting Christian Privileges in Turkey. Londres: Harrison, 1856.
- 43.Reports Received from Her Majesty's Ambassador and Consuls Relating to the Condition of Christians in Turkey. 1867. Londres: Harrison, 1867.
- 44.Turkey, No. 15 (1877): Further Correspondence Respecting the Affairs of Turkey. Londres, 1877.

Documents français

45. Metz terutiunnery, Osmanyan kaysrutyuny yev hayery fransiakan arkhivnerum [Les grands pouvoirs, L'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises]. Vol. I. En raison de l'assiduité d'Arthur Beylerian. Avant-propos par Jean Baptiste Duroselle. Traduit du français par Varuzhan Poghosyan. Yerevan, Hayastan, 2005.

Documents américains

46. Hairapetian A., «Race Problems» and the Armenian Genocide: the State Department file. – Revue arménienne, été 1984, Volume 37, No. 1, p. 41-89.

- Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, transmis au Congrès, With the Annual Message of the President, December 3,, 1877. Washington: U.S. G.P.O., 1877. [New York: Kraus Reprint, 1966].
- 48. The Armenian Genocide and America's Outcry: a compilation of U.S. documents 1890 1923. [Washington]: Armenian Assembly of America, 1985, [n. p.].

Documents autrichiens

- Dokumenti za bylgarskata istoria. T. VI: Dokumenti za novata istoria na bylgarskia narod iz Vienskite dyrzhavni arkhivi [Documents de la nouvelle Histoire du peuple bulgare issus des archives de Vienne]: 1830-1877. Part II. Coll. by P. Nikov. Sofia, 1951.
- 50. K. u K. Dokumente: Armenien in Österreichischen Archiven (Fotokopien). Band II: 1915-1917. Herausgeber: Artem Ohandjanian, Alle Rechte vorbehalten.

Documents allemands

- A documentation of the Armenian genocide in World War I Ed.: W. Gust, S. Gust. www.armenocide.net
- 52. Armyanskiy vopros i genotsid armyan v Turtsii [La question arménienne et le génocide] (1913-1919). Materials of the Political Archive of the Ministry of Foreign Affairs of Kaiser Germany. Collection. Compiler, éditeur responsable, auteur de l'avant-propos, Introduction et Références du Professeur V. Mikaelyan, Docteur en Histoire. Erevan: Gitutyun NAS RA, 1995.
- Deutschland und Armenien 1914–1918: Sammlung diplomatischer Aktenstücke. Herausgegeben und eingeleitet von Dr. Johannes Lepsius. Potsdam: Der Tempelverlag, 1919.
- Dokumenti za bylgarskata istoria is germanski arkhivi (1829-1877) [Documents sur l'Histoire bulgare des archives allemandes (1829-1877)]. Rédigé et édité par Khr. Khristov and V. Paskaleva. Sofia, 1963.
- 55. Genotsid armyan pered sudom. Sudebnyi protsess Talaat Pashi [Le génocide des arméniens avant la Cour. Procédures de Talât Paşa]. Rapport sténographique. Ed. par Prof. S. S. Stepanyan, Docteur en Histoire. M.: Feniks, 1992.

Collections de documents

- 56. Atenagrutyunq Azgayin zhoghovo [Compte rendu de l'Assemblée nationale], 1876-1877, Constantinople, S. Mikaelyan, 1876.
- 57.Divan hayots patmutyan [Archives de l'Histoire de l'Arménie], book XIII: Persecutions in Turkish Armenia (documents 1801-1888). Avec addenda, annotations et glossaire. Publication. G. Aghanyants, Tiflis, N. Maison d'imprimerie Aghanyants, 1915.
- 58.Ermeni komitelerinin âmâl-i ve harekât-i ihtilâliyesi ilân-i meşrutiyetten evvel ve sonra. İstanbul: Matbaa-ı Âmirê, 1332.

- 59.Gentosid armyan: otvetstvennost' Turtsii i obyazatel'stva mirovogo soobschestva [Le génocide des Arméniens: La responsabilité de la Turquie et les engagements de la communauté internationale]. Documents et commentaires. Vol. 2. Part 1. Compilateur, éditeur responsable, auteur de l'avant-propos et des commentaires Yu. A. Barsegov. M.: Gardariki, 2003.
- 60.Hayeri tseghaspanutyuny Osmanyan kaysrutyunum [Le génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman]. Collection de documents, éditée par M. G. Nersisyan, Erevan, Arménie. 1991.
- 61. Nyurnbergskiy protsess [Les procédures de Nuremberg]: Compilation de documents en 8 volumes, vol. 1, M.: "Yuridicheskaya literatura", 1987.
- 62. Osvobozhdenie Bolgarii ot turetskogo iga [Libération de la Bulgarie du joug turc]: documents en trois volumes. Vol. 1: Osvoboditel'naya bor'ba yuzhnykh slavyan i Rossia [Lutte pour la libération des slaves du sud et de la Russie], 1875-1877. Edité par S. A. Nikitin, V. D. Konobeev, Al. K. Burmov, N. T. Todorov. M.: USSR AS, 1961
- 63.Po sledite na nasilieto: dokumenti i materiaili za nalagane na islyama [Conséquences de la violence: documents sur l'islamisation forcée]. Rédigé par P. Petrov, Part 1, Sofia: Nauka i izkustvo, 1987.
- 64.Schopoff A. Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie, 1673-1904. Paris: Plon Nourrit et Cie, 1904.
- 65.The Armenian Massacres 1894 1896: British Media Testimony. Edité et avec une introduction de Arman J. Kirakossian. Avant-propos par Lord Shannon. Dearborn: Armenian Research Center, University of Dearborn, 2008.
- 66.The Armenian Massacres 1894-1896: US Media Testimony. Édité et avec une introduction de Arman J. Kirakossian. Avant-propos par Bob Dole. Detroit: Wayne State University Press, 2004.
- 67.The United Nations: Blue Books Series, Volume VII: The United Nations and Human Rights, 1945-1995. Avec une introduction de Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations-Unies. New York: Service de l'information publique, Nations-Unies, 1995.

Collections des Lois ottomanes, Le Coran

- 68. Düstür. Tabb-ı sani. Dersaadet: Amire, 1282.
- 69. Düstür. Cild-i evvel. İstanbul, 1289.
- 70. Düstür. Cild-i sani. İstanbul, 1289.
- 71. Gözübüyük A. Ş., Kili S., Türk Anayasa metinleri. Ankara: Ajans Türk, 1957.
- 72. Le Coran. Traduction et commentaires par I. Yu. Krachkovsky. M.: Nauka, 1986.

TRAVAUX DES PERSONNALITES TURQUES CONTEMPORAINES

Livres

73. [Abdülhamit II]. İkinci Abdülhamid'in hatıra defteri. İstanbul: Selek, 1960.

- 74. Ali Suavi, A propos de l' Herzegovine. Paris, 1875.
- 75. [Atatürk], Atatürk'ün T.B.M.M. Açık ve Gizli Oturumlarındaki Konuşmaları. [Cilt: 1], Yayına Hazırlayan: Kâzım Öztürk. Ankara: Kültür Bakanlığı, 1990.
- [Atatürk], Atatürk'ün Kurtuluş Savaşı yazışmaları. Yayınlayan: Mustafa Onar. C. II, Ankara: Kültür Bakanlığı, 1995.
- 77. Atatürk M. K., Nutuk. Cilt: II, 1920 1927. İstanbul: Milli Eğitim Basımevi, 1961.
- 78. [Ahmet Cevdet], Tarih-i Cevdet, B. 2. C. 9, İstanbul: Matbaa-i Osmaniye, 1309.
- Bardakçı M., Talât Paşa'nın evrak-ı metrûkesi: Sadrıazam Talât Paşa'nın özel arşivinde bulunan Ermeni tehciri konusundaki belgeler ve hususî yazışmalar. İstanbul: Everest, 2008.
- 80. Ebuzziya Tevfik, Yeni Osmanlılar tarihi. İstanbul: Pegasus, 2006.
- 81. Inönü I., Hatıralar: 1. Kitap. Yayına Hazırlayan: Sabahattin Selek. Ankara: Bilgi, 1985.
- 82. [Kamil Paşa ve Said Paşa], Belgelerle Mısır, Ermeni-Kürt, Doğu Rumeli Meseleleri: II. İkinci Abdülhamid'in sadrıazamları Kamil Paşa ve Said Paşa'nın anıları-polemikleri. Yayına hazırlayan: Gül Çağalı-Güven, İstanbul: Arda, 1991.
- 83. Karabekir K., İstiklâl Harbimiz. İstanbul: Türkiye, 1959-1960.
- Karabekir K., İstiklâl Harbimizde Enver Paşa ve İttihat Terakki erkânı. İstanbul: Menteş, 1967.
- 85. Karabekir K., İstiklal Harbimizin esasları. İstanbul: Timaş, 1992.
- Karabekir K., Ermeni dosyası. Yayına hazırlayan Prof. Faruk Özerengin. İstanbul: Emre. 1994.
- 87. Mehmed Memduh, Tanzimat'tan Meşrutiyete mir'ât-i şuûnât, 1. İstanbul: Nehri, 1990.
- [Menteşe H.], Osmanlı Mebusan Meclisi Reisi Halil Menteşe'nin Anıları. Giriş: İ. Arar. İstanbul, Hürriyet Vakfı, 1986.
- 89. [Midhat Pacha], Mémorial de Midhat Pacha au Prince Bismark. Paris [s. t.]: 1877.
- Midhat Paşa, Hayat-ı siyasiyesi, hidematı, menfa hayatı. Naşiri: Ali Haydar Midhat.
 Cilt 2: Tabsıra-ı İbret. İstanbul: Hilal Matbaası, 1325.
- 91. Midhat Pacha. La Turquie: son passé, son avenir. Londres: Balitout, 1878.
- 92. Namık Kemal, Vatan yahut Silistre. Külliyat. I, Ankara, 1960.
- 93. Osmanoğlu A., Babam Abdülhamid. İstanbul: Güven, 1960.
- 94. Sultan Abdülhamit, Siyasi Hatıratım. İstanbul: Dergâh Yayınları 1984.
- [Tahsin Paşa], Sultan Abdülhamid: Tahsin Paşanın Yıldız hatıraları. İstanbul: Boğaziçi Yayınları, 1990.
- [Talât Paşa], Talât Paşa'nın hâtıraları: Sadırazam Talât Paşa'nın tarihin bir çok gizli taraflarını aydınlatan şimdiye kadar neşredilmemiş şahsi notları. İstanbul: Güven, 1946.
- [Un Impartial], Réponse à Son Altesse Moustapha Fazil Pacha au sujet de Sa lettre au Sultan. Paris: Jouaust, 1867.
- 98. Ahmed Midhat. Üss-i İnkılap. Kısm-ı 1-2. İstanbul: Takvim-i Vakai Matbaası, 1295.
- 99. Cevdet Paşa., Tezakir: 1 12. Yayınlayan: C. Baysun. Ankara: TTK, 1953.

Articles

- Aali Pacha, Testament politique. La Revue de Paris, 1910, T.3, No. 7, p. 505-524; No. 9, p. 105-124.
- [Ali Pasha], Lewis B., Ali Pasha on Nationalism. Middle Eastern studies, 1974, No. 10, p. 77-79.

TRAVAUX DES PERSONNALITES PUBLIQUES CONTEMPORAINES

Livres

- 102. [Mordtmann A. D.], Stambul und das moderne Türkenthum (Politische, sociale und biographische Bilder von Einem Osmanen), Leipzig: Duncker & Humblot, B. 1-2, 1877.
- 103. [Morgenthau H.], United States Diplomacy on the Bosphorus: The Diaries of Ambassador Morgenthau 1913 1916. Compiled with an introduction by Ara Sarafian. Princeton et London, 2004.
- Ahmet Rasim, Resimli ve haritalı Osmanlı tarihi.
 Cilt, 2. Tabı. İstanbul: Sancakcyan Matbaası, 1333 -1335.
- 105. Ali Haydar Midhat, The Life of Midhat Pasha. Londres: John Murray.
- 106. Antonyan A., Metz Votshiry [Le crime parfait]. Erevan, Arevik, 1990.
- 107. Armen Garo, Apruatz orer [Les jours d'antan]. Beirout, Voskedar, 1986.
- 108. Benoit-Brunswik, La vérité sur Midhat Pacha. Paris, 1877.
- Bianconi F., La Question d'Orient dévoilée ou la vérité sur la Turquie. Paris: Librairie Générale, 1876.
- 110. Cheraz M., Kensagrakan missioner [Un missionaire biographique]. Paris, Oshakan, 1920.
- 111. Clician V., Son Altesse Midhat-Pacha, grand Vizir. Paris: [s.t.], 1909.
- 112. Collas L., Histoire de L'Empire Ottoman jusqu'à la Révolution de 1909. Paris: Félix Alcan, [s.d.].
- 113. Engelhardt Ed., La Turquie et le Tanzimat, t. 1 -2, Paris: Cotillon, 1882 -1884.
- 114. Eton W. A., Survey of the Turkisch Empire. London: T. Cadell and W. Davies, 1798.
- 115. Farley L., Turks and Christians, London, 1876.
- 116. Galerie des contemporains illustres. T.VII: Rechid Pacha. Paris, 1850.
- 117. Jonquere Le Vte De La, Histoire de Empire Ottoman depuis les origines jusqu'à nos jours. P: Hachette, 1881.
- 118. Kanits, Dunayskaya Bolgaria i Balkanskiy poluostrov [Bulgarie du Danube et la Péninsule balkanique]. Traduit de l'allemand, S.-Pb.: Vsemirnyi puteshestvennik, 1876.
- 119. Khatisean Al., Hayastani Hanrapetutean tzagumn u zargatsumy [Les origines et le développement de la République d'Arménie]. Athènes, Nor or, 1930.
- 120. Le Baron Lermot, La Turquie démasquée et réhabilitation de l'Europe. Paris, 1877.
- 121. Léouzon le Duc L., Midhat Pacha, Paris: Dentu, 1877.
- 122. Madden R. R., The Turkish Empire in Its Relations with Christianity and Civilisation. Londres: T. Cautley Newby, 1862.

- 123. Maurocordatos G. A., De la réforme et de la fusion des races en Orient. Athènes, 1856.
- 124. Nurikhan H. M. V., Zhamanakakits patmutyun [Histoire contemporaine], 1868-1878, Part 3, Venise, I Vans s. Ghazar, 1907.
- 125. Oscanjan C., The Sultan and His People. New York: Derby & Jackson, 1857.
- 126. Pangalos K., Turtsia i prosveschenie [Turquie et illumination]. S.-Pb., 1862.
- 127. Pears E., Forty Years in Constantinople. London: Herbert Jenkins, 1916.
- 128. Polozhenie armyan v Turtsii do vmeshatel'stva derzhav v 1895 godu [La condition des Arméniens de Turquie avant l'ingérence des grands pouvoirs en 1895]. M.: Typolithographie de I. N. Kushners & Co, 1896.
- 129. Prokesch-Osten A. Geschichte des Abfalls der Griechen vom Türkischen Reiche im Jahre 1821 und der Gründung des Hellenischen Reiches. Aus diplomatischem Stand. Band 6, Wien: Gerold, 1867.
- 130. Rozen D. T., Istoria Turtsii ot reform v 1826 g. do Parizhskogo traktata v 1856 [Histoire turque depuis les réformes de 1826 jusqu'au traité de Paris de 1856]. En deux parties, S.-Pb., 1872.
- 131. Şemsettin Sami, Kamus-i Türki. Dersaadet: Ikdam Matbaası, 1317.
- 132. St. Clair S.G.B. and Brophy Ch., A. Residence in Bulgaria or, Notes on the Resources and Administration of Turkey, London: John Murray, 1863.
- 133. Stern B., Jungtürken und Verschwörer. Die innere Lage der Türkei unter Abdul Hamid II. Zweite Aufgage, Leipzig: Grübel & Sommerlatte, 1901.
- 134. Thouvenel L., Trois années la Question d'Orient 1856-1859, Paris: Calmann Lévy, 1897.
- 135. Ubicini A., L. Kurteyl, Sovremennoe sostoyanie Ottomanskoy imperii [L'Etat moderne de l'Empire ottoman], S.-Pb., 1877.
- 136. Vaillant J.-A., Solution de la Question d'Orient. Paris, 1853.
- 137. Valmy, le Duc de, La Turquie et l'Europe en 1867. Paris: Amyot, 1867.
- 138. Vratsyan S., Hayastani hanrapetutyun [La République d'Arménie]. Yerevan, 1993.

Articles

- 139. [Ignat'ev N. P.], Zapiski grafa Ignat'eva [Le compte des notes d'Ignat'ev], 1864-1874. Russkaya starina [Les temps anciens russes] 1915, vol. 162, livre 4, p. 19.
- 140. Challemel-Lacour P. Hommes d'etat de la Turquie. Aali Pacha et Fuad Pacha. Revue des deux mondes. 1868, XXXVIII annee, 2 serie, No. 78, p. 886-925.
- 141. Denton V. Khristiane v Turtsii [Les Chrétiens en Turquie]. Russkiy vestnik, 1864, vol. 50, No. 2, p. 721-741; No. 3, p. 79-137.
- 142. E. A. Ragozina, Iz dnevnika russkoy v Turtsii pered voynoy v 1877-1878 gg. [A partir du journal intime d'une femme russe en Turquie avant la guerre de 1877-1878]. Russkaya starina, 1915, Vol. 162, livre 4, p. 90-95; book 5, p. 291-294.
- 143. S. N., Konstantinopol'skie pis'ma [Lettres de Constantinople] (1861-1864). Russkiy vestnik, 1867, vol. 69, May.
- 144. V. Smirnov, Ofitsial'naya Turtsia v litsakh [La Turquie officielle en personne]. Vestnik Yevropy, 1878, livre 1.

La presse

- 145. Arevelyan mamul [La presse orientale], 1872-1877.
- 146. Arshaluys Araratyan [L'aurore d' Ararat], 1866.
- 147. Artzvi Vaspurakan [L'aigle de Vaspurakan], 1855-1856, 1862.
- 148. Hürriyet, 1868 -1869.
- 149. Masis, 1853-1877.
- 150. Meghu [L'abeille], 1856-1857.
- 151. Meghu Hayastani [L'Arménie abeille], 1859, 1875-1876.
- 152. Mshak [Le laboureur], 1872.
- 153. Muhbir, 1867-1868.
- 154. Russkaya starina, 1915.
- 155. Russkiy vestnik, 1859-1874.
- 156. Takvîm-i Vekâyi', 18 Receb 1333 / 19 Mayıs 1331, 7. sene, nr. 2189.
- 157. Vestnik Yevropy, 1809, 1878.

RECHERCHES DES LIVRES ET DES ARTICLES

Livres

- 158. Aivazian A. M., The Armenian Rebellion of the 1720s and the Threat of Genocidal Reprisal. Erevan: AUA, 1997.
- Akçam T., İnsan hakları ve Ermeni Sorunu: İttihat ve Terakki'den Kurtuluş Savaşı'na. 2.
 B., Ankara: İmge, 2002.
- 160. Akçam T., Siyasi kültürümüzde zülüm ve işkence. İstanbul: İletişim, 1992.
- 161. Akçam T., Türk ulusal kimliği ve Ermeni Sorunu. 2. B., İstanbul: İletişim, 1993.
- 162. Akdağ M., Türkiye'nin iktisadi ve içtimai tarihi, C. I: 1243-1453. İstanbul: Cem, 1974.
- Akyıldız, A., Tanzimat dönemi Osmanlı merkez teşkilâtında reform (1836 1856).
 İstanbul: EREN, 1993.
- 164. Alpoyatjyan A., Minas Cheraz: ir kyanqy yev gortzy: ir 60amya hobelyani artiv [Minas Cheraz: Sa vie et sa carrière; jusque son 60ème Anniversaire]. Cairo, 1927.
- 165. Artinian, V., Osmanlı Devleti'nde Ermeni Anayasası'nın Doğuşu 1839 1863. Çeviren: Zülal Kılıç. İstanbul: Aras, 2004.
- 166. Asatryan H., Hatyntir [Sélection]. Yerevan, Hayastani Hanrapetakan kuskatsutyun [Parti républicain d'Arménie], 2004.
- 167. Avagyan A., Genotsid 1915 g. Mekhanizmy prinyatia i ispolnenia resheniy [Génocide de 1915. Méchanismes de mise en place et d'exécution des décisions]. Erevan, 1999.
- 168. Avcıoğlu D., Millî kurtuluş tarihi 1836'den 1995'e. Ikinci Kitap, İstanbul: Tekin, 1976.
- 169. Avcıoğlu D., Türklerin Tarihi. Birinci Kitap. Dördüncü Basım. İstanbul: Tekin, 1982.
- 170. Aydın M., İkinci Abdülhamid Han'ın liderlik sırları. İstanbul: Izci.

- 171. Bailey F. Ed., British Policy and the Turkish Reform Movement: a Study in Anglo-Turkish Relations: 1826-1853. Cambridge: Harvard University Press, 1942.
- 172. Barsegov Yu. G., Genotsid armyan prestuplenie protiv chelovechestva (o pravomernosti termina i yuridicheskoi kvalifikatsii) [Le génocide des Arméniens crime contre l'Humanité (Vers une légalité des termes et une qualification légale)]. Yerevan: Hayastan, 1990.
- 173. Bayur Y., Türk İnkılâbı tarihi. Cilt: III: 1914 -1918: Genel Savaşı, Kısım III: 1915 1917 vuruşmaları ve bunların siyasal tepkileri. Ankara: TTK, 1983.
- 174. Berkes N., Türkiyede çağdaşlaşma. İstanbul: Bilgi, 1973.
- Biberoğlu M., Tanzimat'tan II. Meşrutiyet'e Ermeni Nizamnameleri. İstanbul: Ohan Matbaacılık, 2003.
- 176. Bıyıklıoğlu T., Atatürk Anadolu'da (1919 1921), [Cilt: 1], Ankara: Türkiye İş Bankası, 1959.
- 177. Celik H., Ali Suavi ve dönemi. İstanbul: İletisim, 1994.
- 178. Chalk Fr. and Jonassohn K., The History and Sociology of Genocide: Analyses and Case Studies. New Haven and London: Yale University Press, 1990.
- 179. Çulcu M., Spekülatif marjinal tarih tezleri. 6. Baskı. İstanbul: E, 2000.
- 180. Dadrian V. N., Documentation of the Armenian Genocide in German and Austrian Sources. New Brunswick: Transaction Publishers, 1994.
- 181. Dadrian V. N., Ermeni soykırımında kurumsal roller. Toplu makaleler, Kitap 1, Çeviren: Attila Tuygan, İstanbul: Belge yayınları, 2004.
- 182. Dadrian V. N., Türk kaynaklarında Ermeni soykırımı. Toplu makaleler, Kitap 2, Çeviren: Attila Tuygan, İstanbul: Belge yayınları, 2005.
- Dadrian V. N., Warrant for Genocide: Key Elements of Turko-Armenian Conflict. New Brunswick: Transaction Publishers, 1999.
- Dadrian V., N. The History of the Armenian Genocide: Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus. Providence – Oxford: Berghahm Books, 1995.
- 185. Danışmend İ. H., Osmanlı Tarihi Kronolojisi. Cilt: 4. İstanbul: Türkiye Basımevi, 1955.
- Davison R. H., Reform in the Ottoman Empire 1856 -1876. Princeton: Princeton University Press, 1963.
- 187. Ertuğ H. R., Basın ve yayın hareketleri tarihi, Istanbul: Sulhi Garan, 1959, 190 s.
- 188. Fadeeva I. E. Midkhat-Pasha: zhizn' i deyatel'nost' [Midhat Paşa: Vie et carrière]. M.: Nauka, 1977.
- 189. Fadeeva I. L. Ofitsial'nye doktriny v ideologii i politike Osmanskoy imperii (osmanisme panislamisme): XIX nachalo XX v. [Doctrines officielles dans l'idéologie et la politique de l'Empire ottoman (Ottomanisme Pan-Islamisme): le XIX début du XXème siècle]. M.: Nauka,1985.
- 190. Fein H. Accounting for Genocide. New York, 1979.
- 191. Galoyan G., Hayastany yev metz terutyunnery 1917-1923 tt. [L'Arménie et les grands pouvoirs en 1917-1923]. Erevan: Gitutyun, 1999.
- Gibb E.J.W., A History of Ottoman Poetry, vol. VI: containing the Turkish originals. London: Luzac and Company, 1963.

- Gökbilgin M. T., Rumelide Yürükler, Tatarlar ve Evlâd-ı Fatihan, İstanbul: Osman Yalcın, 1957.
- 194. Gürün K. Ermeni dosyası. İkinci Baskı. Ankara: TTK, 1983.
- 195. H. G. Ghazaryan, Arevmtahayeri sotsial-tntesakan yev qaxaqakan katsutyuny 1800-1870 tt. [La situation socio-économique et politique des Arméniens d'Arménie occidentale dans les années 1800-1870]. Erevan: AS Arm. SSR Publishers, 1967.
- 196. H. G. Ghazaryan, Tzeghaspan turqy [A Turk Auteur du Génocide]. Beirut: Hamazgayin, 1968.
- 197. Haerkötter R., Sultan 'Abdülhamîd II. in der türkischen Publizistik seit Gründung der Republik: Vom kemalistischen Feinbild zur Symbolfigur national-religiöser Kreise. Frankfurt am Mein: Peter Lang, 1996.
- 198. Halaçoğlu Y, Die Armenierfrage. Klagenfurt: Wieser, 2006.
- 199. Heper M., Türkiye'de devlet geleneği. [İstanbul]: Doğu-Batı, 2006.
- 200. Hocaoğlu M., Tarihte Ermeni mezalimi ve Ermeniler. İstanbul: Anda, 1976.
- Horowitz I. L. Taking Lives: Genocide and State Power. New Brunswick-London: Transaction Publishers, 1997.
- Hovhannisyan N. H., Hayots tseghaspanutyuny tseghaspanagitutyan hajetsakargayin hamakargum [Le génocide des Arméniens dans le système conceptuel des études du Génocide]. Yerevan: Zangak-97, 2002.
- 203. Hovsepyan M., HYD K.Polsi parberakan mamuly [ARF Périodique journalistique à Constantinople] (1909-1924). Erevan: NAS RA Institut de l'Histoire des éditions, 2009.
- Inalcık H., Tanzimat ve Bulgar Meselesi (Doktora Tezi'nin 50. yılı, 1942-1992).
 İstanbul: EREN, 1992.
- İnalcik H., The Ottoman Empire: The Classical Age, 1300-1600. London: Weidenfeld and Nicolson, and New York: Praeger, 1973.
- 206. Intjikyan H. G., Osmanyan kaysrutyan ankumy: sotsial- tntesakan aknark [La chute de l'Empire ottoman: Un essai social et économique]. Yerevan: Hayastan, 1984.
- 207. Kafadar C., Between Two Worlds: the Construction of the Ottoman State. Berkeley: University of California Press, 1995.
- 208. Kaplan M., Namık Kemal: hayatı ve eserleri. İlü Edebiyat Fakültesi, 1948.
- 209. Karadağ R., Muhteşem imparatorluğu yıkanlar. 4. B. İstanbul: Divan, 1991.
- Karal E. Z., Osmanlı tarihi. VI cilt: Islahat Fermanı devri, 1856 -1861. Ankara: TTK, 1954.
- Karal E. Z., Osmanlı tarihi. VII cilt: Islahat Fermanı devri, 1861 1876. Ankara: TTK, 1956.
- 212. Kerimov G. M., Shariat i yego sotsial'naya suschnost' [La Charia et son essence sociale]. M., 1978.
- 213. Khachatryan K., Hay-rusakan haraberutyunnery 1920-1922 tvakannerin [les relations arménorusses en 1920 1922]. Yerevan: NAS RA Institute of History, 2001.
- 214. Kharatyan A. A., Arevmtahay parberakan mamuly yev graqnnutyuny Osmanyan Turqiayum [La presse de l'Arménie occidentale et la censure de la Turquie ottomane] (1857-1908). Yerevan: Arm. SSR AS Publishers, 1989.

- 215. Khurshudyan L., Hayastani bazhanumy 1920 tvakanin [Division territoriale de l'Arménie en 1920]. Yerevan: YSU Editions, 2002.
- 216. Kirakosyan J. S., Burzhuakan divanagitutyuny yev Hayastany [Diplomatie bourgeoise et Arménie] (les années 80 du XIXème siècle). Yerevan : Hayastan 1980.
- 217. Kirakosyan J. S., Yeritturqery patmutyan datastani araj [Les Jeunes-turcs face à l'Histoire de la Justice] (de 1915 à maintenant). Livre 2, Yerevan: Hayastan, 1983.
- Kodaman B., Sultan Abdülhamid devri Doğu Anadolu politikası. İstanbul: TKAE Yayınları, 1987.
- 219. Köprülü F., Osmanlı devletinin kuruluşu. Ankara: TTK, 1959.
- Kuntay M. C., Namık Kemal devrinin insanları ve olayları arasında. C. I, Istambul: Maarif, 1944.
- 221. Kuper L., Genocide: Its Political Use in the Twentieth Century. New Haven and London: Yale University Press, 1981.
- 222. Kuran A. B., İnkılap tarihimiz ve İttihad ve Terakki. İstanbul, Tan, 1948.
- Kuran A. B., Osmanlı İmparatorluğunda inkılap hareketleri ve Milli Mücadele. İstanbul, Celtüt, 1959.
- 224. Kurgan Ş., Ziya Paşa: hayatı, sanatı, eserleri. Istanbul, 1962.
- 225. Kutay C., Karabekir Ermenistan'ı nasıl yok etti? İstanbul, 1956.
- 226. L. H. Mkrtchyan, Zeytuni apstambutyuny 1895-1896 tt. [La rebellion à Zeïtun en 1895-1896]. Yerevan: Hamazgayin Arm. Educ. et Cult. Société, 1995.
- 227. Lemkin R. Axis Rule in Occupied Europe: Laws of Occupation Analysis of Government Proposals for Redress. Washington, D.C.: Carnegie Endowment for International Peace, 1944.
- Leo, Turqahay heghapokhutean gaghaparabanutiuny [L'idéologie de la révolution turcoarménienne]. Vol. B. Yerevan: Shaghik, 1994.
- Lindner R. P., Explorations in Ottoman Prehistory, Ann Arbor: University of Michigan Press, 2007.
- Lindner R. P., Nomads and Ottomans in Medieval Anatolia. Bloomington: Research Institute for Inner Asian Studies, Indiana University, 1983.
- 231. Mardin Ş, The Genesis of Young Ottoman Thought: a Study in the Modernization of Turklsh Political Ideas. Princeton: Princeton University Press, 1962.
- 232. Melkonyan A. A., Erzurum (Patmazhoxovrdagrakan usumnasirutyun) [Erzeroum (Etudes historique et démographique)]. Yerevan: Hayastan et Académie des Sciences, 1994.
- 233. Miller A. F., Mustafa Paşa Bayraktar. M-L.: AN SSSR, 1947.
- 234. Nersisyan M. G., Hay zhoghovrdi azatagrakan payqary turqakan brnapetutyan dem [La difficile libération du peuple arménien contre la tyrannie turque]. Erevan: Gitutyun, 2002.
- 235. Nersisyan M. G., Patmutyan keghtzararnery [Faussaires de l'Histoire]. Yerevan: Gitutyun, 1998.

- 236. Ohandjanian A., Armenien 1915: Österreichisch-Ungarische Botschaftsberichte beweisen das Genocid. Wien: Verlag des Vereins zur Förderung der armenischen Geschichte und Kultur, 2007.
- 237. Özdemir H., Çiçek K., Turan Ö., Çalık R., Halaçoğlu Y., Ermeniler: sürgün ve göç. 2. B., Ankara: TTK, 2004.
- Öztuna Y. T., Başlangıcından zamanımıza kadar Türkiye tarihi, C. 12, İstanbul: Hayat,
 1967.
- Pakalın M. Z., Osmanlı tarih deyimleri ve terimleri sözlüğü. C. I, İkinci Baskı, İstanbul:
 Millî eğitim bakanlığı, 1971.
- 240. Panchenkova M. T., Politika Frantsii na Blizhnem Vostoke i siriyskaya ekspeditsia 1860-1861 gg. [La politique française dans le Proche-Orient et dans l'expédition syrienne de 1860-1861]. M.: Nauka, 1966.
- Petrosyan Yu. A., Mladoturetskoe dvizhenie [Le mouvement Jeunes-turcs] (Deuxième moitié du XIXème – début du XXème siècle). M.: Nauka, 1971.
- 242. Pfaff W., The Wrath of Nations: Civilization and the Furies of Nationalism. New York: ATouchstone Book, 1994.
- 243. Poghosyan V., Hayots tseghaspanutyan arajin puly Fransiakan patmagrutyan yev hasarakakan mtqi gnahatmamb [La première phase du génocide des Arméniens dans le jugement de la pensée historiographique et sociale] (fin du XIXème début du XXème siècle). Yerevan: Gitutyun, 2005.
- 244. Pramono S., An Account of the Genocidal State: Refereed Paper Presented to the Jubilee Conference of the Australasian Political Studies Association. Australian National University, October 2002, Canberra, 2002.
- 245. Safrastyan R. A., Doktrina osmanizma v politicheskoy zhizni Osmanskoy imperii [La doctrine de l'ottomanisme dans la vie politique de l'Empire ottoman] (les années 50-70 du XIXème siècle). Yerevan: AN Arm. SSR Editions, 1985.
- 246. Safrastyan R., A Test of Maturity: the Genocide Factor in Armenia's Foreign Policy. In-Depth Analysis, Policy Papers of Center for Strategic Analysis Spectrum, No. 2, Erevan, 2005.
- 247. Safrastyan R., Modernizing Ottoman Policy Towards Christian Subjects During Tanzimat: Concept of Merger: Paper Represented to the International Conference of Asian and North-African Studies ICANAS-38, Ankara, September 10 – 15, 2007. Erevan, 2007.
- 248. Safrastyan R., Osmanyan kaisrutyun: tseghaspanutyan tzragri tzagumnabanutyuny [L'Empire ottoman: La genèse du programme génocidaire] (1876 et 1915). Enseignement et mode d'empLoi méthodique: YSU, Service des études orientales, siège des études turques. Yerevan: Lusakn, 2007.
- 249. Şakir Z., Büyük Türk inkılâbı. C. 1, Istanbul: Çeltüt, 1956.
- 250. Sargsyan Ye., Davadir gortzarq: Hayastan, Rusastan, Turqia. [Une conspiration: Arménie Russie, Turquie]. Yerevan: Hayastan, 1995.
- 251. Sarkisyan E. K., Politika osmanskogo pravitel'stva v Zapadnoy Armenii i derzhavy v posledney chetverti XIX i nachale XX vv. [La politique du gouvernement ottoman en

- Arménie occidentale et les grands pouvoirs dans le dernier quart du XIXème et le début du XXème siècles]. Yerevan: AN Arm. SSR Editions, 1972.
- 252. Sarukhan, Haykakan khndirn yev Azgayin Sahmanadrutyuny Turqiayum [La question arménienne et la Constitution nationale en Turquie] (1860-1910). H. A., Tiflis: Epokha, 1912.
- 253. Schabas W., Genocide in International Law: the Crime of Crimes. Cambridge: Cambridge University Press, 2000.
- 254. Show St. J., History of the Ottoman Empire and Modern Turkey. Vol. I: Empire of the Gazis: the Rise and Decline of the Ottoman Empire, 1280-1808. Cambridge: Cambridge University Press, 1977.
- 255. Simonyan Hr. Hayeri zangvatzain kotoratznery Kilikiayum [Les massacres de masse des Arméniens en Cilicie] (April, 1909). Yerevan: YSU, 2009.
- 256. Şimşek Erdal, Bahar İlhan, Türkiye'de istihbaratçılık ve MİT. İstanbul: Kum Saati, 2004.
- 257. Şimşir B., Ermeni Meselesi: 1774 2005. 3. Baskı, İstanbul: Bilgi, 2006.
- 258. Sırma İ. S., II Abdülhamidin İslam birliği siyaseti. 4. Baskı, İstanbul: Beyan, 1990.
- Springer J., Genozid: Aus dem Englischen von Birgit Fricke, Hildesheim: Gerstenberg,
 2007
- 260. Staub E., The Roots of Evil: the Origins of Genocide and Other Group Violence. Cambridge: Cambridge University Press, 1989.
- 261. Tanzimat dönemi türk edebiyatı antolojisi. Hazır.: Ş. Kutlu. Istanbul: Remzi, 1972.
- Tarih III: Yeni ve Yakın Zamanlar: T.T.T. Cemiyeti tarafından yazılmıştır. İstabul: Devlet Matbaası, 1933.
- Tashjian J. H., Turkey: Author of Genocide: the Centenary Record of Turkey, 1822-1922. Boston: Commemorative Committee, 1965.
- 264. Todorov N., Balkanskiy gorod XV-XIX vekov [La ville des Balkans des XV et XIX siècles]. M.: Nauka, 1978
- 265. Todorova M. I., Anglia, Rossia i tanzimat [Angleterre, Russie et Tanzimat] (Deuxième quart du XIXème siècle). M.: Nauka, 1983.
- Tökin F. H. Türkiye'de siyasî partiler ve siyasî düşüncenin gelişmesi, 1839-1965.
 İstanbul: Elif, 1965.
- Turan Ş, Türk Devrim tarihi II: ulusal direnişten Türkiye Cumhuriyeti'ne. İstanbul: Bilgi, 1992.
- 268. Turan Ş. Türk Devrim tarihi I: İmparatorluğun çöküşünden ulusal direnişe. İstanbul: Bilgi, 1991.
- Türkiye Tarihi: 3: Osmanlı Devleti: 1600 1908. Yayın Yönetmeni: Sina Akşin. İstanbul: Cem, 2002.
- 270. Türköne M, Siyasi ideoloji olarak İslamcılığın doğuşu. 2. Baskı. İstanbul, 1994.
- Tütengil C. O., Yeni Osmanlılardan bu yana İngiltere'de Türk gazeteciliği: 1867-1967.
 İstanbul, 1969.
- 272. Uras E, Tarihte Ermeniler ve Ermeni Meselsi. Yeniden gözden geçirilmiş ve genişletilmiş 2. Baskı, İstanbul: Belge, 1987.

- 273. Uzunçarsılı İ. H., Osmanlı devleti teşkilatindan kapukulu ocakları. II, Ankara: TTK, 1944.
- Uzunçarşılı İ. H., Osmanlı tarihi. I. Cilt: kuruluştan İstanbul'un fethine kadar. Ankara: TTK, 1947.
- 275. Uzunçarşılı İ. H.. Osmanlı devleti teşkilatına medhal. İstanbul: Maarif, 1941.
- 276. Vardan L., Haykakan tasnhingy yev hayeru lqeal goiqery (Qnnakan aknark yst trqakan vaveragreru) [Les quinze arméniens et les états abandonnés des Arméniens (Essaianalyse selon des documents turcs) Beirut: Atlas, 1970.
- 277. Walker Ch. J. Armenia: The Survival of a Nation. Londres: Croom Helm, 1983.
- 278. Werner E., Die Geburt einer Grossmacht Die Osmanen (1300-1481). Berlin, 1966.
- 279. Wittek P., The Rise of the Ottoman Empire. Londres: Royal Asiatic Society, 1938.
- 280. Yeozghati hayaspanutean vaveragrakan patmutyuny [Histoire documentaire de l'arménocide à Yozgat]. Preparé par Gricor. New York: Vosketarr, 1980.
- 281. Yerasimos S., Azgelişmişlik sürecinde Türkiye. Cilt 1: Bizanstan Tanzimata. İstanbul: Gözlem, 1977.
- 282. Yerasimos S., Azgelişmişlik sürecinde Türkiye. Cilt 2: Tanzimattan I. Dünya Savaşına. İstanbul: Gözlem, 1977.
- Yu. G. Barsegov, Genotsid armyan prestuplenie po mezhdunarodnomu pravu [Le génocide des Arméniens – un crime sous la Loi internationale]. M.: XXI vek-soglasie, 2000.
- Zhukov K. A. Egeyskie emiraty v XIV-XV vv. [Emirats Egéens des XIVème et XVème siècles]. M., 1988.
- 285. Zohrabyan E. A., 1920 turq-haykakan paterazmy yev terutyunnery [La guerre turco-arménienne de 1920 et les grands pouvoirs]. Erevan: Voskan Yerevantsi, 1997.
- 286. Zulalyan M. K., Arevmtyan Hayastany XVI-XVIII dd. [L'Arménie occidentale aux XVIème et XVIIIème siècles]. Yerevan: Hayk. SSH GA Editions, 1980.
- 287. Zulalyan M. K., Hayots patmutyan kheghatyurumy ardi turq patmagrutyan mej (hin yev mijin darer) [Déformation de l'Histoire arménienne dans l'historigraphie moderne turque (Ancien et Moyen-Âge)]. Yerevan: Hayastan, 1984.
- 288. Zürcher E. J., The unionist factor: the role of the Comittee of Union and Progress in the Turkish national movement, 1905 1926. Leiden: E. J. Brill, 1984.

Articles

- 289. Abu Jaber K.S., The Millet System in the Nineteenth-Century Ottoman Empire. The Muslim World, 1967, Vol.57, No. 3, p. 212-223.
- 290. Akyol M., A Sultan with Swat. The Weekly Standard, 2005, Vol. 11, No. 15.
- Babacan H., Ermeni Tehciri hakkında bir değerlendirme. Yeni Türkiye, 2001, ocakşubat, yıl 7, sayı 37: Ermeni Sorunu özel sayısı I, s. 406-419.
- 292. Bardakçı M., 139 sene önceki şeriat komplosunun hikâyesi. Hurriyet, 8 Kasım 1998.
- 293. Barsegov Yu. G., Otvetstvennost' gosudarstva za genotsid v mezhdunarodnom prave i v mezhdunarodnoy politike [La responsabilité du pouvoir de l'Etat pour le génocide sous la Loi internationale et la politique internationale. Génocide un crime contre

- l'Humanité] (Compte rendu de la Conférence internationale de Moscou, 18-19 avril 1995). M.: Mezhdunarodnyi gumanitarnyi fond, 1997, p. 90-101.
- 294. Bauer Y., Is the Holocaust Explicable? In: Remembering for the Future: Working Papers and Addenda. Volume II: The Impact of the Holocaust on the Contemporary World. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 1967-1975.
- 295. Baykal B. S., Midhat Paşa'nın gizli bir siyasi teşebbüsü. III Türk Tarih Kongresi, Ankara, 15-20 kasım 1943. Ankara: TTK, 1948, s. 470-477.
- 296. Baykal B. S., Namık Kemal'e göre Avrupa ve biz. Namık Kemal hakkında, İstanbul, 1942, s. 190 218.
- 297. Bayur Y. H., Ermeni Meselesi, kaynaklar, II: hatıralar. Cumhuriyet, Salı / Cuma Kitabı, 26 haziran 1998.
- 298. Beres L. R., International Law, Selfhood and the Prevention of Genocide. Remembering for the Future: Working Papers and Addenda. Vol. II: The Impact of the Holocaust on the Contemporary World. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 1236 1241.
- 299. Beylérian A., Krikor Odian (1834 -1887): un haut fonctionnaire ottoman, homme des missions secrètes. Revue du monde arménien, 1994, Tome I, p. 45-86.
- Boran B., Namik Kemal'in sosyal fikirleri. Namik Kemal hakkında. Istanbul, 1942, s. 251 – 277.
- 301. Buhl F., Millet. Islam Ansiklopedisi, 2. B., C. 8, Istanbul: MEB, 1971, s. 317.
- 302. Chalk F., Definitions of Genocide and Their Implications for Prediction and Prevention. Remembering for the Future: Working Papers and Addenda. Vol. III: The Impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 2377-2389.
- 303. Chorbajian L. A., Massacre or Genocide: an Essay in Personal Biography and Objective Experience. Genocide and Human Rights: a Global Anthology. Ed. by J. N. Porter. Lanham-New York-London: University Press of America, 1982, p. 116 128.
- 304. Dadrian V. N., The Convergent Aspects of the Armenian and Jewish Cases of Genocide. A Reinterpretation of the Concept of Holocaust. Remembering for the Future. Working Papers and Addenda. Vol. II: The Impact of the Holocaust on the Contemporary World. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 1976-1996.
- 305. Dadrian V. N, Methodological Components of the Study of Genocide as a Sociological Problem – The Armenian Case. Recent Studies in Modern Armenian History. Cambridge MA, 1971, p. 83-103.
- 306. Dadrian V. N, Towards a Theory of Genocide: Incorporating the Instance of Holocaust: Comments, Criticisms and Suggestions. Holocaust and Genocide Studies, 1990, Vol. 5, No. 2, p. 129-143.
- 307. Dadrian V. N., A Typology of Genocide. International Review of Modern Sociology, 1975, Vol. 5, No. 2, p. 201-212.
- 308. Dadrian V. N., The Secret Young -Turk Ittihadist Conference and the Decision for the World War I Genocide of the Armenians. Holocaust and Genocide Studies, 1993, Volume 7, Number 2, p. 173-201.

- 309. Dadrian V., The Role of the Turkish Military in the Destruction of Ottoman Armenians: A Study of Historical Continuities. Journal of Political and Military Sociology, 1992, vol. 20, No. 2 (Winter): p. 257-288.
- Davison R. H., Turkish Attitudes Concerning Christian-Muslim Equality in the Nineteenth Century. The American Historical Review, vol. LIX, No. 4, July 1954, p. 844-864.
- 311. Dizdaroğlu H., Ali Suavi'de dil anlayışı. Türk Dili, 1958, c. VII, № 80.
- 312. Dobkowski M. N. Genocide and the Modern Age. Remembering for the Future. Working Papers and Addenda. Vol. II: The Impact of the Holocaust on the Contemporary World. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 1997-2002.
- 313. Drum K., Mass Graves... Does This Matter? Washington Monthly, July 19, 2004; David Pryce-Jones, Curse of the Militias: What Balkanization Has Done to Iraq, Lebanon, and Others. National Review, March 27, 2006.
- 314. Dufour F. G., Toward a Socio-Historical Theory of Persecution and an Analytical Concept of Genocide. YCISS Occasional Paper, Nr. 67, October 2001.
- 315. Erat M., Kâzım Karabekir Paşa'nın Ermeniler Üzerine Harekâtı (1920). Kafkas Araştırmaları, II, 1996, s. 93-105.
- 316. Erat M., Yılmaz H., Kâzım Karabekir'in Hayatı ve Çanakkale Savaşlarındaki Rolü. T.C Çanakkale Onsekiz Mart Üniversitesi Eğitim Fakültesi Tarih Öğretmenliği, 4:
 Çanakkale Savaşı Semineri, 2003.
- 317. Ercan Y., Ermeniler ve Ermeni Sorunu. Yeni Türkiye, 2001, ocak-şubat, yıl 7, sayı 37: Ermeni Sorunu özel sayısı I, s. 36-52.
- 318. Ezell W. K., Investigating Genocide: a Catalog of Known and Suspected Cases, and Some Categories for Comparing Them. Remembering for the Future: Working Papers and Addenda. Volume III: the Impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 2880-2892.
- 319. Fadeeva I. L., Novye tendentsii v politike Porty nachala 70-kh godov XIX v. [Nouvelles tendances dans la politque de la Porte dans les années 70 du XIXème siècle]. Tyurkologicheskiy sbornik 1878, M.: 1984, p. 229-234.
- 320. Fein H., Denying Genocide: From Armenia to Bosnia: a Lecture Delivered at the London School of Economics and Political Science on 22 January 2001. London School of Economics and Political Science: Occasional Papers in Comparative and International Politics 1. London: Department of Government, [2001], p. 4 5.
- 321. Fein H., Political Functions of Genocide Comparisons. Remembering for the Future: Working Papers and Addenda. Volume III: The Impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 2427-2441.
- Fein H., Testing Theories Brutally: Armenia (1915), Bosnia (1992) and Rwanda (1994).
 Problems of Genocide: Proceedings of the International Conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto: The Zoryan Institute of Canada, 1997, p. 181-190
- 323. Freeman M., Genocide, Civilization and Modernity. The British Journal of Sociology, 1995, vol. 46, No. 2, p. 207 223.

- 324. Guseynov R. A., Uji voenno-feodal'nyi institut v MaLoi Azii v XI-XII vv. [Uji une Institut féodale et militaire en Asie Mineure aux XI-XII siècles]. Tyurkologicheskiy sbornik [Travaux issus des études turques] 1974, M.: Nauka, 1978, p. 213-229.
- 325. Horowitz I. L., Science, Modernity and Authorized Terror: Reconsidering the Genocidal State. - Problems of Genocide: Proceedings of the International Conference on "Problems of genocide", April 21-23, 1995, Toronto: The Zoryan Institute of Canada, 1997, p. 134-152.
- 326. Hovannisian R. G., Eighty Years: Memory Against Forgetting. Problems of Genocide: Proceedings of the International Conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto: The Zoryan Institute of Canada, 1997, p. 13-20.
- 327. Huttenbach H., From the Editor: Towards a Conceptual Definition of Genocide. Journal of Genocide Research, 2002, 4(2), p. 167–176.
- 328. Ilgaz A., Abdülhamid Han, Atatürk ve İnkılaplar. Milli Gazete, 2005, 25 aralık.
- 329. Ilgaz A., Atatürk ve II. Abdülhamid Han'da milli düşünceler. Milli Gazete, 2005, 11 aralık.
- 330. In Favor of the Ratification of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide. Presented to the Subcommittee on the Genocide Convention of the Senate Foreign Relations Committee. Armenian Affairs: a Journal on Armenian Studies, 1950, Vol. 1, No. 2.
- Inalcik H., Land Problems in Turkish History. The Muslim world, 1955, 45, p. 221-228.
- 332. Jonassohn K., Defining the Perpetrator: Seeking Proof of Intent. MIGS Occasional Paper, March 1993, p. 1-6.
- 333. Kaplan S., 1915'teki trajedi işte bu tehcir kanunuyla başladı. Hürriyet, 3. mart 2005.
- Karal E. Z., Gülhane Hatt-ı Hümayununda batının etkisi. Belleten TTK, 1964, No. 112, s. 581-601.
- 335. Karal E. Z., La transformation de la Turquie d'un empire oriental en un etat moderne et national.Cahiers d'histoire mondiale, 1957, vol. IV, No. 1, p. 426-441.
- Karal E. Z., Namık Kemal ve Şark meselesi. Namık Kemal hakkında. Istanbul, 1942, s. 281-293.
- 337. Karal E. Z., Non-Muslim Representatives in the First Constitutional Assembly. Christians and Jews in the Ottoman Empire: the Functioning of a Plural Society. Ed. by B. Braude and B. Lewis, Vol. I: The Central Lands, New York – London: Holmes and Mier, 1982, p. 387-400.
- 338. Karal E. Z., Obstacles rencontrés pendant le mouvement de modernisation de l'Empire Ottoman. Economie et sociétés dans l'Empire Ottoman (Fin du XVIII-e Début du XX-e siècle). Actes du colloque de Strasbourg (1-er 5 juillet 1980). Publiés par Jean-Louis Bacqué-Grammont et Paul Dumont, Paris: Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1983. p. 11-12.
- 339. Katz S., Quantity and Interpretation: Issues in the Comparative Historical Analysis of the Holocaust. Remembering for the Future: Working Papers and Addenda. Volume

- III: The Impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians. Oxford: Pergamon press, 1989, p. 2510-2526.
- 340. Kimura A., Genocide and the Modern Mind: Intention and Structure. Journal of Genocide Research, 2003, 5(3), p. 405–420.
- 341. Kirakosyan A., K voprosu o konstantinopol'skoy rezne 1896 goda [Vers les massacres de Constantinople de 1896]. Literaturnaya Armenia, 1989, No. 4, p. 98-103.
- 342. Kisimov P. Medkhad Pasha. Pyrviy turski reformator [Midhat Paşa. Le premier réformateur turc]. Bylgarska sbirka [Collection bulgare], 1898, year V, book IX, p. 799-809; livre X, p. 886-898.
- 343. Kodaman B. Hamidiye hafif süvari alayları (II. Abdülhamid ve Doğu-Anadolu aşiretleri). İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Tarih Dergisi: Ord.Prof. İ. H. Uzunçarşılı hatıra sayısı. 1972, Sayı: 32, s. 427-480.
- 344. Lemkin R., Akte der Barbarei und des Vandalismus als delicta juris gentium. Anwaltsblatt Internationales, Vienna, Vol. 19, No. 6 (Nov. 1933), S. 117-119.
- 345. Lemkin R., Genocide a Modern Crime. Free World, Vol. 4 (April, 1945), p. 39-43.
- 346. Lemkin R., Genocide as a Crime under International Law. American Journal of International Law, Vol. 41, No. 1 (1947), p.145-151.
- 347. Lemkin R., Genocide. American Scholar, Volume 15, No. 2 (April 1946), p. 227-230.
- 348. Makino U., Final Solutions, Crimes against Mankind: on the Genesis and Criticism of the Concept of Genocide. Journal of Genocide Research, 2001, 3(1), p. 49-73.
- 349. Melkonyan A. A., Egherni qaghaqakanutyan dzevavorman akunqnerum [Aux racines de la formation du génocide politique]. Le génocide des Arméniens (Etudes). Ed. par P. H. Hovhannisyan, Yerevan: Hrazdan, 2001, p. 35-34.
- 350. Melson R., A Theoretical Inquiry into the Armenian Massacres of 1894-1896. Comparative Studies in Society and History, 1982, No. 24, p. 481-509.
- 351. Meyer M. S. Novye yavlenia v sotsial'no-politicheskoy zhizni Osmanskoy imperii vo vtoroy polovine XVII-XVIII vv. [Nouveau phénomène dans la vie socio-politique de l'Empire ottoman dans la seconde moitié des XVII et XVIIIème siècles]. Osmanskaya imperia: sistema gosudarstvennogo upravlenia, sotsial'nye i etnoreligioznye problemy [L'Empire ottoman: Le système de gestion des problèmes de l'Etat, sociaux et ethno-religieux]. M.: Nauka, 1986, p. 155-185.
- 352. Mkrtchyan L. H., Arevmtahayutyan tseghaspanutyan Abdülhamidyan qaghaqakanutyuny [la politique d'Abdülhamid du génocide des Arméniens d'Arménie occidentale]. Hayots tseghaspanutyuny (usumnasirutyunner), ed. by P. H. Hovhannisyan. Yerevan: Hrazdan, 2001, p. 55-76.
- 353. Mouradian Kh., The Specter of the Armenian Genocide: an Interview with Halil Berktay. Aztag Daily, November 12, 2005.
- 354. Oreshkova S. F., Gosudarstvennaya vlast' i nekotorye problemy formirovania sotsial'noy struktury osmanskogo obschestva [Le pouvoir d'Etat et quelques problèmes de formation de la structure sociale de la société ottomane]. Osmanskaya

- imperia: sistema gosudarstvennogo upravlenia, sotsial'nye i etnoreligioznye problemy. M.: Nauka, 1986, p. 5-18.
- 355. Özdem R., Tanzimat'tan beri yazı dilimiz. Tanzimat I, İstanbul: Maarif Matbaası, 1940, s. 859-931.
- 356. P. P. K., Midkhat Paşa i opitvanneto mu da poturchi bylgarskit uchilischa [Midhat Paşa et sa tentative de turquisation des universités bulgares]. Collection bulgare, année V, livre I, p. 56-63.; K. Pangalos, Turtsia i prosveschenie [Turquie et illumination]. S.-Pb., 1862. Bylgarska sbirka, 1898, year V, kn. I, s. 56-63.
- Petrosyan I. E., K istorii sozdania yanycharskogo korpusa [L'Histoire de la formation des troupes de janissaires]. –Turkologicheskiy sbornik 1978, M.: Nauka, 1984, p. 191-200
- 358. Pletn'ov G., Syprotivata na bylgarskia narod protiv osmaniziraneto na rodnite uchilischa v Dunavskia vilaet [Résistance du peuple bulgare contre l'ottomanisation des écoles bulgares dans le Vilayet du Danube]. Trudove na Velikotyrnovskia Universitet "Kiril i Metodiy", 1974-1975, vol. XII, book 3, Fakultet za istoria, p. 104-165.
- 359. Popova A. A., Politika Turtsii i natsional'no-osvoboditel'naya bor'ba bolgarskogo naroda v 60-kh godakh XIX veka [La politique de la Turquie et la Lutte nationale de libération du peuple bulgare dans les années 60 du XIXčme sičcle]. Voprosy istorii, 1953, No. 10, p. 49-64.
- 360. Pryce-Jones D., Curse of the Militias: What Balkanization Has Done to Iraq, Lebanon, and Others. National Review, March 27, 2006.
- 361. Raphael Lemkin on Genocide. Genocide and Human Rights: A Global Anthology. Ed. by J. N. Porter. Washington, D.C.: University Press of America, 1982.
- 362. Reid J. M., Batak 1876: A Massacre and Its Significance. Journal of Genocide Research, 2000, 2 (3), p. 375–409.
- 363. Reid J. M., The Concept of War and Genocidal Impulses in the Ottoman Empire, 1821-1918. - Remembering for the Future. Working Papers and Addenda. Vol. II: The Impact of the Holocaust on the Contemporary World. Oxford: Pergamon Press, 1989, p. 2048-2059.
- 364. Safrastian R., Armenien & Türkei Zwischenstaatliche Beziehungen / Eine Interpretation. ADK, 119/120, Frankfurt am Main, Jg. 2003, Heft 1 & 2, S. 23-24.
- 365. Safrastian R., The Political Party and Genocide: the Committee of Union and Progress at the Threshold of the "Final Solution". Problems of Genocide: Proceedings of the International Conference on "Problems of Genocide". Toronto: The Zoryan Institute of Canada, 1997, p. 191-200.
- 366. Safrastjan R., Ottomanism in Turkey in the Epoch of Reforms in the 19th Century: Ideology and Policy. Etudes balkaniques, Sofia: 1988, No. 4, p. 72-86; 1989, No. 1, p. 34-44.
- Safrastyan R., "Kuleli Incident": Armenian sources. Armenian folia anglistika: Armenian Association for the Study of English, Reviewed International Journal, Yerevan, 2007, 2 (4), p. 174 – 180.

- 368. Safrastyan R., Armenians and Turks: Contacts in History from Seldjukides Times up to the End of the 19th Century. - Turkish and Ottoman Studies IV, Institute of Oriental Studies, Armenian National Academy of Sciences, Yerevan: Asoghik, 2006, p. 197 – 206.
- 369. Safrastyan R., Armyanskie liberaly i konstitutsionnoe dvizhenie v Osmanskoy imperii [Les libéraux arméniens et la mouvement constitutionnel de l'Empire ottoman]: 1867-1876 gg. Strany i narody Blizhnego i Srednego Vostoka, XX, NAS RA Institute of Oriental Studies, Yerevan: Zangak-97, 2001, p.125-142.
- 370. Safrastyan R., Die armenischen Liberallen und die konstitutionelle Bewegung im Osmanischen Reich, 1867 1876. Osmanismus, Nationalismus und der Kaukasus: Muslime und Christen, Türken und Armenier im 19. und 20. Jahrhundert. Hg. von Fikret Adanir und Bernd Bonwetsch. Wiesbaden: Reichert Verlag, 2005, S. 153 164.
- 371. Safrastyan R., Hayots tseghaspanutyan petakan tzragiry [Le programme d'Etat du génocide des Arméniens]. Vem hamahaykakan handes , 2009, No. 1 (26), p. 48-62.
- 372. Safrastyan R., Inchpes er nakhapatrastvum tseghaspanutyuny: yeritturqery 1910 t. [Comment le génocide a été préparé: Jeunes-turcs en 1910]. Iran-Name, Arevelagitakan handes [Journal des études orientales], 1997, No. 4-5-7, p. 7.
- 373. Safrastyan R., K voprosu o metodologii sravnitel'nogo issledovania genotsida armian i genotsida yevreev [Vers l'étude de la méthodologie comparative entre le génocide des Arméniens et le génocide des Juifs]. Strany i narody Blizhnego i Srednego Vostoka [Pays et peuples du Proche et Moyen-Orient], XVIII, NAS RA Institute of Oriental Studies, Yerevan: Zangak-97, 1999, p. 49-54.
- 374. Safrastyan R., Natsional'nyi vopros v programmnykh dokumentakh partiy "osmanskikh demokratov" [La question nationale du programme de documentation des parties des "Démocrates ottomans"] (1909-1911). Istoriko-filologicheskiy zhurnal [Journal historique et linguistique] 1996, No. 1-2 (143-144), p. 65-72.
- 375. Safrastyan R., Osmanyan kaisrutyunum 1859 t. davadrutyan bnuiti hartsi shurj [Sur la question de l'essence de la conspiration dans l'Empire ottoman en 1859]. La gravitation des recherches scientifiques. Présentations recueillies Professeurs, Dedicassées au 15^{ème} Anniversaire de l'Université /numéro III/. Erevan: l'Université Hrachya Atjarryan de Erevan, 2007, p. 154-159.
- 376. Safrastyan R., Osmanyan kaysrutyan 1915 t. "Teghanautyan orenqy" [La "Loi sur la déportation" de 1915 de l'Empire ottoman]. Patma-banasirakan handes, 2007, No. 2 (175), p. 72-81.
- 377. Safrastyan R., Ottoman Policy Towards Christians During Tanzimat: New Tendencies. Turkic and Ottoman Studies V, Institute of Oriental Studies, Armenian National
 Academy of Sciences, Yerevan: Asoghik, 2008, p. 56-77:
- 378. Safrastyan R., Patterns of Ottoman Politics Towards Christians During Tanzimat: from Equal Rights to Ottomanization and to Genocidal Intent. Journal of Oriental and African Studies, Athens, 2007, Volume 16, p. 247-270.

- 379. Safrastyan R., Tseghaspanutyan akunqnery mijnadaryan Osmanyan kaysrutyunum [Sources du génocide dans l'Empire ottoman]. Patma-banasirakan handes, 1998, No. 1-2 (147-148), p. 105-112.
- 380. Safrastyan R., Tseghaspanutyan tzagumnabanutyan hartsi shurj: ditavorutyan hangamanqi kirarrumy [Sur la question de la genèse du génocide : application du facteur d'intention]. Hayots Metz Yegherrn 90 (The Great Armenian Genocide). Collected Articles. Yerevan, YSU, 2005, p. 366-378.
- 381. Safrastyan R., Turetskie oppozitsionnye partii i natsional'nyi vopros v Osmanskoy imperii v 1908-1909 godakh (analiz partiynykh dokumentov) [Les partis d'opposition turc la question nationale dans l'Empire ottoman en 1908-1909 (Analyse des documents des partis)]. Lraber hasarakakan gitutyunneri [NAS RA Bulletin des sciences sociologiques], 1998, No. 2, p. 80-90.
- 382. Safrastyan R., Turqakan ishkhanutyunneri hakazdetsutyuny 1876 t. bulgharakan apstambutyany. nor motetsum [La réponse des autorités turques à la révolte bulgare de 1876: une nouvelle approche]. Collection of Oriental Studies, vol. V, YSU, Yerevan, Iranagitakan Kovkasyan Kentron [The Caucasus Center for Iranian Studies] Publishers, 2004, p. 304-318.
- 383. Safrastyan R., Turq-haykakan paterazmi shrjani turqakan vaveragrer [Documents turcs de la période de la guerre turco-arménienne] (Novembre, 1920). Merdzavor yev mijin arevelqi yerkrner yev zhoghovurdner [Pays et peuples du Proche et Moyen-Orient], XXV, NAS RA Institute of Oriental Studies. Yerevan: Zangak-97, 2006, p. 412-442.
- 384. Safrastyan R., Turqiai payqary Hayots tseghaspanutean mijazgayin tjanachman dem: nerkay puli arrandznahatkutiunnery [La lutte de la turquie contre la reconnaissance internationale du génocide des Arméniens: Spécificités de la phase présente]. Azdak Batsarrik, Beirut, 82nd year, No. 243 (23058), p. 32-34.
- 385. Safrastyan T., Nakhatseghaspanutyun (Proto-Genocide): tesutyan yev patmutyan khndirner (Osmanyan kaysrutyan orinakov) [Proto-Genocide: Problèmes de théorie et d'Histoire (Illustré par l'Empire ottoman Turqagitakan yev osmanagitakan hetazotutyunner [Recherches dans les études turques et ottomanes] III, NAS RA Institut des études orientales. Yerevan: Lusabats, 2005, p. 26-47.
- 386. Scherrer Ch., Towards a Theory of Modern Genocide: Comparative Genocide Research: Definitions, Criteria, Typologies, Cases, Key Elements, Patterns and Voids. Journal of Genocide Research, 1999, 1(1), p. 147-156.
- 387. Semelin J., Toward a Vocabulary of Massacre and Genocide. Journal of Genocide Research, 2003, 5(2), p. 193-210.
- 388. Shamsutdinov A. M., Problemy stanovlenia osmanskogo gosudarstva po turetskim istochnikam XIV-XV vv. [Problèmes de formation de l'Etat ottoman selon les sources turques des XIV-XVème siècles]. Osmanskaya imperia: sistema gosudarstvennogo upravlenia, sotsial'nye i etnoreligioznye problemy. M.: Nauka, 1986, p. 19-39.

- 389. Shpilkova V. I., Antimonarkhicheskiy zagovor 1859 g . v Turtsii [Anti-Monarchic Conspiracy of 1859 in Turkey]. Problemy vostokovedenia [Problems of Oriental Studies], 1959, No. 1, p. 100-104.
- 390. Siruni H. Tj., Tanzimat yev hayer [Le Tanzimat et les Arméniens]. Patma-banasirakan handes, 1966, No. 4, p. 53-66.
- 391. Siyasi kırgınlıklar: 15 gün gizli tutulan görev. Tercüman, 4 mayıs 1993.
- 392. Smith R. W. State Power and Genocidal Intent: on the Uses of Genocide in the Twentieth Century. - Problems of Genocide: Proceedings of the International Conference on "Problems of Genocide", April 21-23, 1995, Toronto: The Zoryan Institute of Canada, 1997, p. 225-236.
- 393. Sonyel S., Kurtuluş Savaşı günlerinde batı siyasamız (nisan 1920 mart 1921). Belleten, ocak 1981, cilt: XLV/1, sa: 177, s. 359 360.
- 394. Stanton G. H., Eight Stages of Genocide: Originally Written in 1996 at the Department of State. www.genocidewatch.org
- 395. Stanton G. H., The Seven Stages of Genocide: Paper Presented at the Genocide Studies Program Seminar, February 12, 1998, Yale University, Mellon Sawyer Seminar Series, Ben Kiernan, Director. New Haven: Yale Center for International and Area Studies, 1998.
- 396. Stone D., Modernity and Violence: Theoretical Reflections on the Einsatzgruppen. Journal of Genocide Research, 1999, 1(3), p. 367-378.
- 397. Tashjian J. H., Genocide, the United Nations and the Armenians. Genocide and Human Rights: A Global Anthology. Ed. by J. N. Porter. Washington: University Press of America, 1982.
- 398. Tatrean V., Petutean my yev petakan kusaktsutyean my miadzoyl dery haykakan tseghaspanutean mej [Le rôle combiné entre l'Etat et le parti dominant dans le génocide des Arméniens]. Haykakan tsaghaspanutiuny khorhrdaranayin yev patmagitakan qnnarkumnerov. Watertown, 1995, p. 107-140.
- 399. Ternon I., The Will to Annihilate: for an Approach of the Concept of Genocide. -Remembering for the Future. Working Papers and Addenda. Vol. II: The Impact of the Holocaust on the Contemporary World. Oxford, 1989, p. 2060 - 2067.
- 400. Tournaye C., Genocidal Intent before the ICTY. International and Comparative Law Quarterly, 2003, vol. 52, No. 2, p. 447-462.
- Tvertinova A. S., V. D. Smirnov istorik Turtsii [V. D. Smirnov Historien de Turquie (Pour le 125^{ème} anniversaire). – Soviet Turkic Studies, 1971, No. 4, p. 103-114.
- 402. Zulalyan M. K., Devshirmen (mankahavaqy) Osmanyan kaysrutyunum yst turqakan yev haykakan axbyurneri [Devşirme (Educateur de la jeunesse) dans l'Empire ottoman selon les sources turques et arméniennes]. Patma-banasirakan handes [Historical-Linguistic Journal], 1959, 2-3, p. 247-256.

ANNEXES

1

Communiqué du Vice consul russe de Filipole à l'Ambassadeur russe de Constantinople en 1876

«Le gouvernement turc, sous prétexte de mater l'insurrection, prend la décision d'exterminer entièrement les Bulgares. Sans ménagement, y compris les résidents les plus aisés, de détruire à l'aide des invasions des *Bachi-bouzouks* le reste des villes et des villages, d'exterminer les meilleurs représentants de la population urbaine, d'une manière ou d'une autre, d'éradiquer tous les intellectuels, de ne laisser en vie aucun maître instruit en Russie, de fermer les écoles et opprimer le peuple, de telle façon qu'il ne puisse plus se rétablir et retrouver son état présent, afin qu'il ne présente plus aucun danger pour l'Etat turc et enfin, de turquiser une partie d'entre eux pour les affaiblir définitivement »⁵⁸⁵.

2

Décision secrète d'un Conseil des Jeunes-turcs, composé des principaux instigateurs du génocide en 1915

- 1 En s'autorisant des articles 3 et 4 du CUP, interdire toutes les associations arméniennes, arrêter ceux des Arméniens qui ont, à quelque moment que ce soit, travaillé contre le gouvernement, les reléguer dans les provinces, comme Bagdad ou Mossoul, et les éliminer en route ou à destination.
- 2 Confisquer les armes.
- 3 Exciter l'opinion musulmane par des moyens appropriés et adaptés dans des districts comme Van, Erzeroum ou Adana, où il est de fait que les Arméniens ont déjà acquis la haine des musulmans, et provoquer des massacres organisés, comme firent les Russes à Bakou.

⁵⁸⁵ Vitse-konsul v Filippole – Poslu v Konstantinopole [Vice-Consul de Filippole à l'Ambassadeur de Constantinopole], 17 mai/ 29 mai, 1876, copie, suppl. à prev. – AVPRI, Fonds Kantselaria MID, 1876, fichier 25, feuille 159 rev.-160.

_

- 4 S'en remettre pour se faire à la population dans les provinces comme Erzeroum, Van, Mamouret-ul Aziz et Bitlis et n'y utiliser les forces militaires de l'ordre qu'ostensiblement pour arrêter les massacres; faire au contraire intervenir ces mêmes forces pour aider activement les musulmans dans des conscriptions comme Adana, Sivas, Brousse, Ismid et Smyrne.
- 5 Prendre des mesures pour exterminer tous les mâles au-dessous de 50 ans, les prêtres et les maîtres d'école; permettre la conversion à l'Islam des jeunes filles et des enfants.
- 6 Déporter les familles de ceux qui auraient réussi à s'échapper et faire en sorte de les couper de tout lien avec leur pays natal.
- 7 En alléguant que les fonctionnaires arméniens peuvent être des espions, les révoquer et les exclure absolument de tout poste ou service relevant de l'administration de l'Etat.
- 8 Faire exterminer tous les Arméniens qui se trouvent dans l'armée de la façon qui conviendra, ceci devant être confié aux militaires.
- 9 Démarrer l'opération partout au même instant afin de ne pas laisser le temps de prendre des mesures défensives.
- 10 Veiller à la nature strictement confidentielle de ces instructions qui ne doivent pas être connues par plus de deux ou trois personnes⁵⁸⁶.

⁵⁸⁶N. Dadrian,The Secret Young-Turk Ittihadist conference and the decision for the World War I Genocide of the Armenians. – Holocaust and Genocide Studies, 1993, Volume 7, No. 2, p. 174–175.

Décision du gouvernement ottoman sur la déportation des Arméniens du 30 mai 1915

Décision

Selon les résultats des discussions, il a été décidé qu'il était nécessaire de détruire et d'éliminer complètement tout mouvement dangereux, qui vise à contrecarrer l'existence et le maintien de L'Etat et pour préserver la sécurité d'appliquer les mesures et les modalités de manière désintéressée.

Les mesures ci-dessus lancés par le ministère à cet égard, de toute évidence, sont justes.

Le rapport ci-dessus mentionne les Arméniens vivant dans les villes et les villages qui font l'objet d'une expulsion, ils doivent être déplacés de façon réussi et atteindre les lieux où ils ont du être envoyés.

Au moment de leur déplacement il faut protéger leur tranquilité et défendre leurs vies et leurs biens.

Les lieux pré-étudiés de leur arrivée doivent permettre de les accueillir jusqu'à leur placement définitif, pour les réfugiés des allocations sont prévues sous forme de nourriture, en fonction de leur situation économique et de leurs biens, il peut être distribués sans frais une habitation et un terrain.

Pour ceux qui sont dans la nécessité d'après le gouvernement des logements seront construits, les agriculteurs et les artisans qui en ont besoin recevront des semences et des outils.

Ceux qui ont laissé derrière eux des biens abandonnés et des objets, Il sera pris en compte les valeurs correspondantes, et leur sera retourné de façon équivalente.

Les villages exempt seront réhabités par des réfugiés, ils leur sera distribués un bien immobilier et de la terre après évaluation de leur valeur :

Les biens appartenant à des personnes déplacées de villes et de villages exempt de leur habitants seront répertoriés et leur équivalent, tant au niveau de leur valeur qu'au niveau de la quantité seront distribués aux réfugiés après décision.

Dans le but d'assurer une productivité, les oliveraies, mûriers, vignobles et d'orangeraies, ainsi que les boutiques, hotels, usines et dépots qui ne sollicitent pas d'intérêts aux réfugiés ou sont inoccupés, seront cédés par le biais de ventes aux enchères ou par un bail.

Les montants des sommes recues correspondant à la valeur des biens, seront transférés temporairement à la trésorerie au nom de leurs propriétaires dans le but de leur rendre. Ces actions et mesures sont à prendre en vue de rembourser les coûts financés.

Les mesures étudiées pour les réfugiés prises par le ministère ont pour but de mettre en oeuvre toutes les dispositions préparées dans les ordonnances.

L'entretien des biens abandonnés, leur gestion, le contrôle de la réinstallation totale, la réglementation, l'étude et la restauration, ainsi que les dispositions et directives du ministère et dans ce sens les ordres adoptés et les actifs sont pris en charge par les sous-comités immédiatement sous les ordres du ministère de l'Intérieur, dont les membres seront rémunérés officiellement.

Les sous-comités se compose du président et de deux membres.

L'un d'eux sera choisi et nommé par le Ministère de l'intérieur, et l'autre par le ministère des Finances. Il a été confirmé que la mise en application de ces ordres sur les lieux soient réalisés par les Valis.

La présente décision sera sous la protection du ministère concerné et des départements correspondants⁵⁸⁷.

_

Meclis-i Vükelâ Müzâkerâtına Mahsûs Zabıtnâme: Hülasâ-i me'âlî, 17 Mayıs 1331. - BOA. Meclis-i Vükelâ Mazbatası, 198/163. - http://www.devletarsivleri.gov.tr/kitap/pdf/2/17.pdf

4

Loi sur la Déportation des Arméniens du 27 mai 1915

Article 1. Durant la guerre, l'armée, les troupes et les commandants de division ainsi que leurs adjoints, les commandants des positions de combat, en voyant toute opposition manifeste de la population contre les ordonnances gouvernementales, et les actions concernant les mesures pour assurer la défense et le calme dans le pays, ainsi que toute tentative d'agression armée et de résistance, sont autorisés et obligés d'y mettre fin immédiatement, par la force des armes et plus rigoureusement, les ramener à l'esprit afin de détruire toute agression et résistance.

Article 2. Les Commandants des armées et des troupes individuelles et les divisions, basées sur des lois spéciales militaires, en cas de soupçons d'espionnage ou de trahison, peuvent envoyer les habitants des villages ou des cantons, seuls ou massivement, dans d'autres lieux d'habitation et les réinstaller.

Article 3. Cette Loi est promulguée à compter de sa date de publication.

Article 4. La personne responsable de la mise en œuvre des dispositions de la Loi est le Commandant adjoint en chef du Ministre de la Guerre⁵⁸⁸.

J'ai daigné ordonner que, dans le but d'assurer la légalité, le texte de cette Loi soit présentée à la session de l'Assemblée Générale⁵⁸⁹, et sera adopté à titre temporaire et ajouté aux Lois du pouvoir d'Etat.

13 Redjep 1333, 14 mai 1331⁵⁹⁰ Rechad⁵⁹¹

Grand Vizir Mehmed Saïd⁵⁹², Commandant adjoint en chef du Ministre de la Guerre Enver.

⁵⁸⁸ Ces postes étaient occupés par Enver Paşa.

⁵⁸⁹ L'assemblage de session des maisons supérieures et inférieures du Parlement ottoman.

⁵⁹⁰ Correspond au 27 mai 1915.

⁵⁹¹ Sultan Mehmet Reşad V.

⁵⁹²Grand Vizir Mehmet Said Halim Paşa.

Télégramme du Ministre intérimaire des Affaires Etrangères Muhtar Bev⁵⁹³

Au commandant du Front Est Kiazim Karabekir Pacha (Le 8 novembre 1920)⁵⁹⁴
Ankara 8/11//1336
Au Commandement du Front Est,

Il n'y a pas de doute sur la proposition d'armistice de la part de l'Arménie, au moment où elle se trouve être isolée des pays orientaux et occidentaux, ayant pour but d'éviter le sinistre qui doit survenir. C'est en devenant plus forte que l'Arménie, naturellement, tâchera de réaliser le devoir qui lui est donné par le Traité de Sèvres, de nous faire rompre les liens avec l'Orient et aussi avec les Grecs, détériorant notre vie et notre développement. Il est impossible que l'Arménie, qui se trouve au milieu du grand cercle islamique, renonce de bon cœur à son devoir de gendarme cruel, et décide de s'attacher entièrement à la fortune de la Turquie et à l'Islamisme. C'est à cause de cela, qu'il est absolument nécessaire d'éliminer l'Arménie politiquement et matériellement. Relativement, la réalisation de cet objectif est liée à notre puissance et à la possibilité que nous donne la situation politique favorable pour nous. Il est indispensable de coordonner et de préparer les conditions

_

⁵⁹³ Ahmet Muhtar, après appelé Mollaoğlu (1870-1934). Diplomate, Député au Ministère étranger, en 1920-1921 souvent substitué par le premier Ministre étranger de la Turquie kémaliste Bekir Sami, qui a toujours été dans des voyages d'affaires de longue durée à l'étranger. Il a été ambassadeur de l'Empire Ottoman de la Grèce à l'Ukraine; dans les années républicaines, il tint la position d'ambassadeur de Moscou et Washington. Plusieurs fois, il fut élu délégué de la grande Assemblée Nationale de Turquie.

⁵⁹⁴Kâzım Karabekir, İstiklâl Harbimiz. İstanbul, 1959–1960, s. 901. Le document fut imprimé en arménien pour la première fois. La traduction arménienne de certains passages fut imprimée par Ye. Gh. Sargsyan: Yervand Sargsyan, Hayadavutyun [Conspiration contre l'Arménie]. – Hayastani ashkhatavoruhi, 1991, No. 3, p. 1-2; Yervand Sargsyan, Davadir gortzarq: Hayastan, Rusastan, Turqia. [Une conspiration: Arménie, Russie, Turquie]. Erevan, 1995, p. 170-171. Ces deux traductions diffère beaucoup l'une de l'autre et régresse de l'originale. Vahakn Dadrian fait tout le temps référence au document, ayant imprimé la traduction anglaise d'un passage. Voir: . Vahakn N. Dadrian, The History of the Armenian Genocide: Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus. Oxford, 1995, p. 358

importantes précitées. Il en résulte qu'il n'est pas question de nous retirer à cause d'un simple accord d'armistice signé avec les Arméniens.

Les principes fondamentaux de l'armistice transmis aux Arméniens doivent être dirigés non pas vers le but d'en finir avec l'Arménie mais, de tromper les Arméniens et de paraître pacifique devant l'Europe. Mais, en effet, leur résultat doit être la création de conditions indispensables pour la préparation et la maturation graduelle de notre but.

A présent, il est absolument indispensable de démobiliser l'armée arménienne et de confisquer ses armes, en l'empêchant ainsi de rétablir sa structure militaire. Sous prétexte de la surveillance des voies ferrées et la défense des droits de la population musulmane, il est nécessaire d'établir une surveillance militaire sur tout le territoire de l'Arménie, en tenant ainsi sous notre contrôle tous les chemins liant la Turquie à l'Azerbaïdjan. Ce but récité doit être déguisé et souplement réalisé, pour paraître toujours pacifique aux yeux des Arméniens, comme dans le texte du traité de paix, ainsi que dans les actions qui en résultent.

Les conditions de l'armistice⁵⁹⁵ qui vous sont transmises aujourd'hui, à remettre au gouvernement arménien, concernent l'acceptation, par l'article 1, du principe de référendum concernant les frontières avec l'Arménie. Nous pouvons temporairement accepter la ligne de la frontière de Brest-Litovsk, car nous avons l'intention de recevoir une proposition écrite par les Arméniens ; concernant la frontière et ainsi empêcher l'entrée dans l'impasse des pourparlers. Mais il faut sonder le terrain afin de réaliser une intervention de longue durée, sous prétexte de défendre les droits de la minorité musulmane restée de l'autre côté de la frontière. Dans le traité, il faut introduire des articles, lesquels garantiraient la confiscation des armes de l'ennemi le plus vite possible et la démobilisation de son armée. Il faut faire des efforts pour armer petit à petit les Turcs du territoire et créer des forces armées nationales. Elles doivent lier l'Orient et l'Occident et transformer l'Azerbaïdjan en un pays autonome-turc. Cette instruction, qui contient le vrai but du gouvernement, est secrète. Il n'est prévu que pour vous. Nous

204

⁵⁹⁵ Le document est destiné à être entre les mains du Ministère des affaires étrangères d'Arménie.

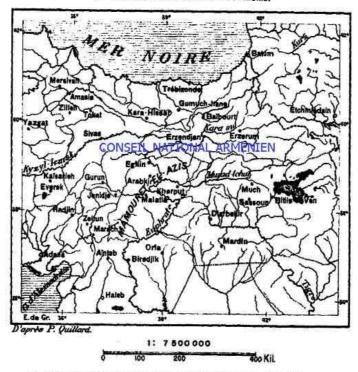
vous prions de nous tenir au courant par écrit du décodage entier de ce télégramme.

Ministre intérimaire des Affaires Etrangères Ahmet Muhtar

LA DESTRUCTION DES ARMENIENS PAR ABDUL HAMID II DE 1894 A 1896

Première carte des massacres en Arménie Occidentale

Nº 512. Lieux de massacres en Arménie.



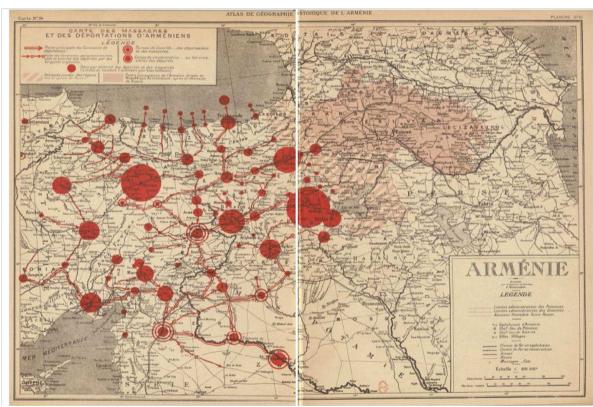
Les points noirs indiquent quelques-uns des lieux d'égorgement ou de lutte.

Dates des principaux massacres: 18'14, août-septembre, Much. Bassoun; — 1895, 30 septembre, Constantinople; 3 octobre, Ak-hissar, 4 130 kilomètres de Constantinople; 8, Trébizonde; 15, Hadjin; 21, Erzindjan; 23, Marache; 25, Cumuchhane, Bitlis; 27, Biredjik, Orfa, Balbourt; 28, Kara-hissar; 30, Ezeroum; 1** novembre, Disbekir; 1 & 5, Arapghir; 7, Mardin; 6 & 9, Malatia; 8, Enghin; 10 à 11, Karpouth; 12, Sivas, Gurun; 15, Antaghir, 10, Marsevan, Amasia, Tokat; 18, Marache, Vonidjé; 20, Van; 28, Zilleh; 30, Kafsarich; 28 décembre, Biredjik; — 1896, t** janvier, Orfa; juin, Van; août, Constantinople; septembre, Eghin; 6 octobre, Ezeroum; 5 novembre, Everek.

De 1896 à 1904, les tueries n'ont point cassé, mais elles ont été moins systématiques.

L'Homme et la Terre - Paris, Librairie Universelle, 1905. Tome 5. p. 474-482.

7 Seconde carte des massacres en Arménie Occidentale perpétrés par le gouvernement Jeune-Turc



Atlas de géographie historique de l'Arménie Occidentale – 1919 - (Original)

DECLARATION DE LA TRIPLE-ENTENTE DU 24 MAI 1915

(ARMENAG APRAHAMIAN - SOURCE : RDIP/AGENCE HAVAS)

FRANCE, GRANDE-BRETAGNE ET RUSSIE. – DECLARATION DE LA TRIPLE-ENTENTE TENANT POUR RESPONSABLE LE GOUVERNEMENT TURC DES MASSACRES COMMIS PAR LA TURQUIE EN ARMENIE, EN DATE DU 24 MAI 1915.

24 MAI 1915.- DEPUIS UN MOIS ENVIRON, LA POPULATION KURDE ET TURQUE DE L'ARMENIE PROCEDE DE CONNIVENCE ET SOUVENT AVEC L'AIDE DES AUTORITES OTTOMANES, A DES MASSACRES DES ARMENIENS. DE TELS MASSACRES ONT EU LIEU VERS LA MI-AVRIL (NOUVEAU STYLE) A ERZEROUM, DERTCHUN, EGUINE, AKN, BITLIS, MOUCH, SASSOUN, ZEITOUN ET DANS TOUTE LA CILICIE ; LES HABITANTS D'UNE CENTAINE DE VILLAGES AUX ENVIRONS DE VAN ONT ETE TOUS ASSASSINES ; DANS LA VILLE MEME, LE QUARTIER ARMENIEN EST ASSIEGE PAR LES KURDES. EN MEME TEMPS A CONSTANTINOPLE, LE GOUVERNEMENT OTTOMAN SEVIT CONTRE LA POPULATION ARMENIENNE INOFFENSIVE.

EN PRESENCE DE CES NOUVEAUX CRIMES DE LA TURQUIE CONTRE L'HUMANITE ET LA CIVILISATION, LES GOUVERNEMENTS ALLIES FONT SAVOIR PUBLIQUEMENT A LA SUBLIME-PORTE QU'ILS TIENDRONT PERSONNELLEMENT RESPONSABLES DESDITS CRIMES TOUS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT OTTOMAN AINSI QUE CEUX DE SES AGENTS QUI SE TROUVERAIENT IMPLIQUES DANS DE PAREILS MASSACRES.

France, Grande-Bretagne et Russie. — Déclaration de la Triple-Entente trnant pour responsable le gouvernement fure des massacres commis par la Turquie en Arménie, en date du 24 mai 1915.

24 mai 1915. — Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède, de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes, à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont en lieu vers la mi-avril (nouveau style) à Enzoronn, Dertchun, Eguine, Akn, Bittis, Mouch, Sassonn, Zeitoun et dans toute la Cilicie; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Vun ont été tous assassinés; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inolfensive. — En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Subhme-Porte qu'ils tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouversient impliqués dans de pareils massacres.

TRANSLITTERATIONS

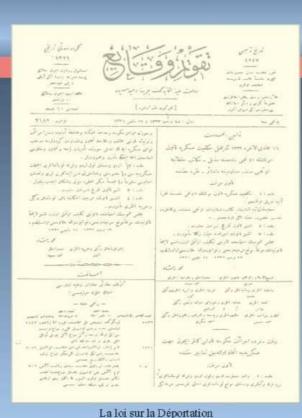
Arménien – Français: Russe - Français: e – ye / e ë – yo / e ж – zh p – p / ben q – q / qim խ –khe й – y / iy (-ий) / yi (-ый) / δ – tza x - khų − k/ ken ц – ts $\dot{\Delta} - dz / dza$ щ – sch ю – yu / u $\eta - gh / ghad$ я – ya / ia / a δ − tj / tjé ∑ – tch / tcha Bulgare – Français : щ – р / ре́ g – dch / dché ъ – у щ – sht un – t / tioun g – ts / tso x - khp – k / ké й – у / і



Le Professeur et Docteur Ruben SAFRASTYAN, est directeur de l'Institut des Études orientales de l'Académie Nationale Arménienne des Sciences. En 2010, il fut élu membre correspondant de l'Académie Nationale Arménienne des Sciences.

Ses domaines de spécialisation incluent le turc, l'ottoman, les génocides et les études régionales. Ruben SAFRASTYAN a fondé un éditorial de périodiques académiques «The Turkic and Ottoman Studies» et «Contemporary Eurasia», ainsi qu'un éditorial de l'annuaire de l'Académie «Peoples and Countries of the Near and Middle East» (Erevan, Arménie).

Durant ces dernières années, il reçut l'Humboldt (Allemagne), le Fulbright (Etats-Unis) et l'International Policy (Hongrie) en tant que responsable de recherche et d'enseignement universitaire dans les universités de Bochum, Berkeley et Budapest.



La loi sur la Déportation (la photocopie du numéro de 1st juin 1915 du journal officiel «*Takvim-i vakayin*)





www.zangak.am www.book.am